EXPOSITION COLONIALE DE 1889

LES

COLONIES FRANÇAISES

NOTICES ILLUSTRÉES

Publiées

PAR ORDRE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES

SOUS LA DIRECTION DE M. LOUIS HENRIQUE

Commissaire spécial de l'Exposition coloniale.

IV

COLONIES ET PROTECTORATS DE L'OCÉAN PACIFIQUE

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

TAHITI, ILES SOUS-LE-VENT. — LES WALLIS

FUTUNA, KERGUELEN.

Suivis d'une Notice sur

Les Nouvelles Hébrides.



PARIS

MAISON QUANTIN

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMPRESSION ET D'ÉDITION

7, rue Saint-Benoît, 7

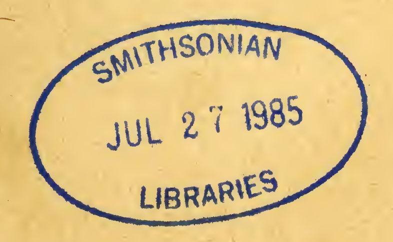
1889

LES

COLONIES FRANÇAISES

IV

COLONIES ET PROTECTORATS DE L'OCÉAN PACIFIQUE



LES

COLONIES FRANÇAISES

NOTICES ILLUSTRÉES

Publiées

PAR ORDRE DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES COLONIES

SOUS LA DIRECTION DE M. LOUIS HENRIQUE
Commissaire spécial de l'Exposition coloniale.

IV

COLONIES ET PROTECTORATS DE L'OCÉAN PACIFIQUE

NOUVELLE-CALÉDONIE. — TAHITI, ILES-SOUS-LE-VENT.
LES WALLIS, FUTUNA, KERGUELEN.

Suivis d'une Notice sur
Les Nouvelles-Hébrides.



PARIS
MAISON QUANTIN
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMPRESSION ET D'ÉDITION
7, rue Saint-Benoît, 7

Cette publication, conçue sur un plan absolument nouveau, est, avant tout, un ouvrage de vulgarisation, qui a pour but de faire connaître au public nos possessions d'outre-mer sous l'aspect le plus réel, le plus vivant et le plus attrayant tout à la fois.

Ce n'est ni une simple description géographique, ni un précis historique écourté, ni une banale énumération de noms et de produits, ni un recueil de chiffres, tableaux et renseignements statistiques, encore moins un plaidoyer en faveur de tel ou tel système de politique coloniale : c'est une œuvre sincère, impartiale.

C'est la description fidèle des pays lointains, mal connus et mal jugés souvent, qui forment notre domaine extérieur, la peinture exacte des habitants qui peuplent ces petites Frances disséminées à travers les Océans, une sorte d'inventaire de notre richesse coloniale.

C'est pour le colon, le commerçant, le voyageur, une source de documents précieux sur le climat, l'alimentation, l'hygiène, les prix des denrées, le taux des salaires, les genres de culture et leur production, les voies et moyens de transport, le coût des voyages : en un mot, sur tout ce qui constitue la vie économique et sociale dans chacune de nos colonies; nous signalons même ce chapitre des notices comme particulièrement nouveau.

L'ouvrage comprend cinq parties, formant chacune un volume, divisé chacun en quatre fascicules :

I. — Colonies et protectorats de l'océan Indien. — La Réunion. — Mayotte, les Comores, Nossi-Bé, Diego-Suarez, Sainte-Marie de Madagascar. — L'Inde française. — Suivis d'une notice sur Madagascar.

II. — **Colonies d'Amérique.** — La Martinique. — La Guadeloupe. — Saint-Pierre et Miquelon. — La Guyane.

III. — **Colonies et protectorats d'Indo-Chine.** — Cochinchine. — Cambodge. — Annam. — Tonkin.

IV. — **Colonies et protectorats de l'océan Pacifique.** — La Nouvelle-Calédonie. — Tahiti, les Iles-sous-le-Vent. — Wallis, Futuna, Kerguelen. — Suivis d'une notice sur les Nouvelles-Hébrides.

V. — **Colonies d'Afrique.** — Le Sénégal. — Le Soudan français. — Le Gabon-Congo. — La Guinée. Obock. — Suivis d'une notice sur Cheïk-Saïd.

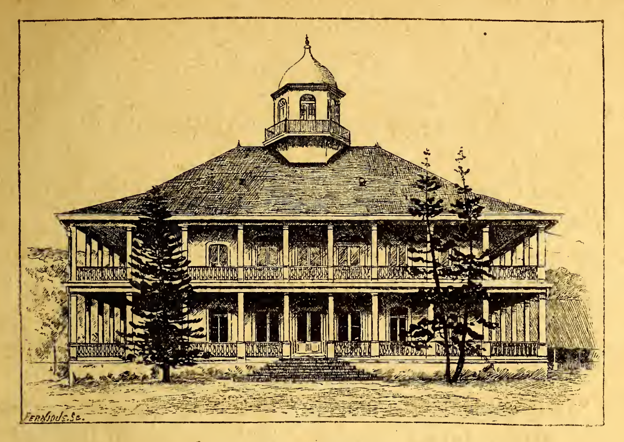
M. Louis Henrique, commissaire spécial de l'Exposition coloniale, a été officiellement chargé par M. le Sous-Secrétaire d'État des Colonies d'élaborer le plan de l'ouvrage et d'en diriger la publication. Il a eu pour collaborateurs :

MM. Charvein.
Clos.
Deloncle (J.-L.).
Duluc (Jean.).
Ebrard St-Ange.
de Fonvielle.
François.

MM. Baron Michel.
Moriceau.
Pellegrin.
Raoul.
Révoil.
Tréfeu.
Vérignon.

Toutes les illustrations ont été dessinées d'après nature spécialement pour cet ouvrage ; une ou plusieurs cartes dressées par M. Paul Pelet, d'après les documents les plus récents et les plus complets, accompagnent chaque monographie.


TAHITI
E.L.
PETIT SC



Palais des Pomaré.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

TAHITI

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

Découverte. — Arrivée des Européens. — Intervention française. — Prise de possession. — Affaire Pritchard. — Désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars. — Indemnité Pritchard. — Substitution du protectorat à l'annexion. — La grande reine Pomaré V. — Retour à l'annexion.

TAHITI. — *Les Établissements français de l'Océanie* datent de l'occupation des îles Marquises, de Tahiti et de ses dépendances par la France. Cette appellation officielle, à laquelle on a substitué parfois improprement celle de

Tahiti, du nom de l'île principale, chef-lieu du gouvernement, comprend aujourd'hui :

1° Les îles du Vent : Tahiti, Moorea (Mooréa) et les îlots Tetiaroa (Tétiaroa) et Meetia (Méétia);

2° Les îles sous le Vent qui forment avec les îles du Vent l'archipel de la Société ;

3° Les archipels des Marquises, des Tuamotu (Touamotou), des Gambier, des Tubuaï (Toubouaï) et enfin l'île Rapa;

4° Les îles Manihiki et Rakaanga.

La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyalty ont été rattachées pendant un certain temps, au point de vue administratif, aux établissements français de l'Océanie, mais elles forment depuis le 14 juillet 1860 une colonie distincte.

Jusqu'en 1842, la nation, dont les grands navigateurs, les La Pérouse, les d'Entrecasteaux, les Bougainville, avaient sillonné le Pacifique, ne possédait dans cet océan ni lieu de relâche, ni lieu de ravitaillement pour ses navires de guerre, ses navires de commerce, ses baleiniers. Ce fut pour répondre à ce besoin que l'amiral Dupetit-Thouars prit les 5, 17 et 31 mai 1842, possession de l'archipel des Marquises, avec le consentement des principaux chefs ou rois de ces îles.

Découverte en 1767 par Wallis, Tahiti, — échappée à Quiros, qui découvrit en 1605 une des Tuamotu, — fut visitée dix mois après par Bougainville, puis par Cook en 1769.

Les récits merveilleux de ces illustres voyageurs sur la beauté du climat, sur la douceur, l'affabilité et les mœurs des habitants de la Nouvelle-Cythère, y attirèrent un grand nombre d'Européens parmi lesquels trente missionnaires envoyés par la *société des missions de Londres*, en 1797.

Ces missionnaires y firent adopter le protestantisme

comme religion d'État, et l'un d'eux, Pritchard, s'éleva jusqu'aux conseils de la reine Pomaré IV. Tahiti était déjà virtuellement placée sous la domination de ces missionnaires protestants, qui avaient converti d'ailleurs tout l'archipel, lorsque deux prêtres catholiques, parmi lesquels le père Laval, arrivèrent à Tahiti le 29 novembre 1836.

Les missionnaires protestants, craignant un déplacement d'influence à leur détriment, objectèrent que les habitants étaient déjà convertis au christianisme, et décidèrent facilement la reine à s'opposer au séjour à Tahiti des deux prêtres catholiques. Pritchard obtint même de cette souveraine l'ordre de faire arrêter et réembarquer de force les deux missionnaires catholiques, ce qui eut lieu le 12 décembre 1837.

Ces deux prêtres, de nationalité française, s'étant plaints à leur gouvernement des violences dont ils avaient été l'objet, le commandant Dupetit-Thouars se rendit à Papeete, fit signer le 4 septembre 1838 à Pomaré IV une convention accordant aux Français « de toutes professions » le droit de séjourner et de commercer à Tahiti et dans l'archipel, puis accrédita comme consul M. Moerenhout, homme de grande valeur, très dévoué aux intérêts français.

La navire de guerre français parti, Pritchard, auquel sa situation et son titre de consul anglais donnaient une grande influence, provoqua près du gouvernement tahitien l'adoption d'une loi qui interdisait aux étrangers la faculté d'acquérir des terres et défendait l'enseignement de doctrines étrangères au culte en vigueur ; puis, pour plus de sûreté, il fit adresser le 8 novembre 1838, par Pomaré, une demande de protectorat au gouvernement anglais.

Par ordre de son gouvernement, le commandant français Laplace, fit signer par la reine, le 20 juin 1839 un para-

graphe additionnel à la convention de 1838. Cette nouvelle disposition était conçue comme il suit :

« Le libre exercice de la religion catholique est permis dans l'île de Tahiti et dans toutes les autres possessions de la reine Pomaré. Les Français catholiques y jouiront de tous les privilèges accordés aux protestants, sans que pourtant ils puissent s'immiscer, sous aucun prétexte, dans les affaires religieuses du pays. »

Pritchard, parti pour Londres, ne parvint pas à y faire accepter la demande de protectorat, dont il était l'instigateur, et les chefs, lassés de l'état d'anarchie dans lequel se trouvait le pays, se tournèrent vers la France; ils adressèrent à la reine, alors à Moorea, une demande tendant à l'établissement du protectorat français.

Circonvenue par les résidents anglais de Papeete, intimidée par l'arrivée du navire de guerre britannique le *Curaçao* et par l'attitude de son commandant, la reine se décida, au dernier moment, à annuler la décision prise par les chefs.

Mais, au retour à Tahiti de l'amiral Dupetit-Thouars, la reine et les chefs lui adressèrent, le 9 septembre, une demande de protectorat ainsi conçue :

Tahiti, le 9 septembre 1842.

Parce que nous ne pouvons continuer à gouverner par nous-mêmes, dans le présent état de choses, de manière à conserver la bonne harmonie avec les gouvernements étrangers sans nous exposer à perdre nos îles, notre liberté et notre autorité, nous, les soussignés, la Reine et les grands chefs de Tahiti, nous écrivons les présentes pour solliciter le roi des Français de nous prendre sous sa protection aux conditions suivantes :

1° La souveraineté de la reine et son autorité et l'autorité des chefs sur leurs peuples sont garanties;

2° Tous les règlements et lois seront faits au nom de la reine Pomaré, et signés par elle;

3° La possession des terres de la reine et du peuple leur sera garantie : ces terres leur resteront; toutes les disputes, relativement au droit de propriété ou des propriétaires des terres seront de la juridiction spéciale des tribunaux du pays;

4° Chacun sera libre dans l'exercice de son culte ou de sa religion;

5° Les églises existant actuellement continueront d'être, et les missionnaires anglais continueront leurs fonctions sans être molestés; il en sera de même pour tout autre culte; personne ne pourra être molesté ni contrarié dans sa croyance.

A ces conditions, la reine Pomaré et ses grands chefs demandent la protection du roi des Français, laissant entre ses mains ou aux soins du gouvernement français, ou à la personne nommée par lui, et avec l'approbation de la reine Pomaré, la direction de toutes les affaires avec les gouvernements étrangers, les règlements de port, etc., etc., et le soin de prendre telle mesure qu'il pourra juger utile pour la conservation de la bonne harmonie et de la paix.

Signé : POMARÉ.

PARAITA, régent, UTAMI, HITOTI, TATI.

« Je soussigné, déclare que le présent document est une traduction fidèle du document signé par la reine Pomaré et les chefs.

Signé : ARII TAÏMAÏ,

envoyé de la reine. »

Ce traité fut ratifié par le gouvernement français le 25 mars 1843; mais, de retour à Tahiti, Pritchard fomenta de nouveaux troubles, qui amenèrent une rupture entre la reine et l'amiral Dupetit-Thouars.

Ce dernier, convaincu qu'il fallait qu'une des deux sou-

verainetés disparût, déclara la reine déchue, et prit possession de l'île au nom de la France. Dans la bagarre, Pritchard fut arrêté et quelque peu malmené.

Il adressa une protestation violente contre son arrestation à la société des missions de Londres, à laquelle il se garda bien d'ailleurs de faire ressortir à quels points son intervention politique l'avait justifiée. La société des missions souleva l'opinion publique en Angleterre, obtint du gouvernement de Londres une protestation diplomatique contre les événements de Tahiti, une demande de désaveu des actes des officiers de la marine française et enfin une réclamation d'indemnité pour son consul avec menace de rupture en cas de refus.

Le gouvernement français céda sur tous les points.

Encouragée dans la résistance par le désaveu de Dupetit-Thouars et par le rétablissement du protectorat, une véritable révolution dirigée contre nous avait éclaté à Tahiti, que la reine avait quittée pour se retirer à Raiatea (Raïatéa). Ce fut par les armes qu'on dut réprimer ce mouvement. Un coup de main hardi du capitaine de corvette Bonard ayant mis entre nos mains le fort de Fautahua (Faoutahoua), clef de tous les sentiers de l'île (17 décembre 1846), les derniers rebelles se soumirent. En mai 1847 la reine Pomaré fut solennellement réintégrée dans son autorité et l'exercice du protectorat fut confié à un commandant commissaire du gouvernement français.

Renversée en 1852 par une insurrection, la reine Pomaré fut rétablie par le gouvernement français, et, reconnaissante de cette intervention, elle vécut toujours depuis en très bonne intelligence, sinon avec les représentants du protectorat, tout au moins avec le gouvernement français. Cette politique fut également celle de son fils et successeur au trône, Arii-Aué, couronné sous le nom de

Pomaré V. — Celui-ci s'étant trouvé malade, se décida à remettre complètement au gouvernement de la République française l'administration de son pays et, le 29 juin 1880, en présence de tous les chefs de Tahiti et de Moorea, le commissaire de la République fit donner par un interprète lecture de la proclamation royale suivante :

Déclaration du roi Pomaré V consacrant la réunion à la France des îles de la Société et dépendances :



Pomaré V.

Nous, Pomaré V, roi des îles de la Société et dépendances.

Parce que nous apprécions le bon gouvernement que la France a donné aujourd'hui à nos États, et parce que nous connaissons les bonnes intentions de la République française à l'égard de notre peuple et de notre pays dont elle veut augmenter le bonheur et la prospérité;

Voulant donner au Gouvernement de la République française une preuve éclatante de notre confiance et de notre amitié;

Déclarons par les présentes, en notre nom personnel et au nom de nos descendants et successeurs :

Remettre complètement et pour toujours entre les mains de la France, le gouvernement et l'administration

de nos États comme aussi tous nos droits et pouvoirs sur les îles de la Société et dépendances.

Nos États sont ainsi réunis à la France, mais nous demandons à ce grand pays de continuer à gouverner notre peuple en tenant compte des lois et coutumes tahitiennes.

Nous demandons aussi de faire juger toutes les petites affaires par nos conseils de district, afin d'éviter pour les habitants des déplacements et des frais très onéreux.

Nous désirons enfin que l'on continue à laisser toutes les affaires relatives aux terres entre les mains des tribunaux indigènes.

Quant à nous, nous conservons pour nous-même le titre de roi, et tous les honneurs et préséances attachés à ce titre : le pavillon tahitien avec le yacht français pourra, quand nous le voudrons, continuer à flotter sur notre palais.

Nous désirons aussi conserver personnellement le droit de grâce qui nous a été accordé par la loi tahitienne du 28 mars 1866.

Nous faisons cette déclaration à la famille royale, aux chefs et au peuple pour qu'elle soit écoutée et respectée.

Papeete, le 29 juin 1880.

Signé :

Le Roi,

POMARÉ.

Les Chefs,

MAHEANUU, HITOTI MANUA, MARURAI A TAUHIRO, AITOA, TERE A PATIA, TERIINOHORAI, ROOMETUA, MARAIAURIAURIA, OPUHARA, MAIHAU TAVANA, ARIIPEU, MATAHIAPO, TERAI A FAAROAU, TUAHU A REHIA, RAIHAUTI, TARIIRII, VÉHIATUA, TONI A PUOHUTOE, TIHIVA, TERIITAPUNUI, MATAMAO TEIHOARII.

Les Interprètes,

J. CADOUSTEAU, A.-M. POROI.

L'inspecteur des affaires indigènes,

X. CAILLET.

Cette transmission de ses droits de souveraineté au Gouvernement de la République française fut ratifiée par la loi d'acceptation dont la teneur suit :

Loi portant ratification de la cession faite à la France par S. M. Pomaré V de la souveraineté pleine et entière des archipels de la Société dépendant de la couronne de Tahiti (30 *décembre* 1880).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :



Le capitaine Cook.

Art. 1er. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et à faire exécuter les déclarations signées le 29 juin 1880, par le roi Pomaré V et le commissaire de la République aux îles de la Société, portant cession à la France de la souveraineté pleine et entière de tous les territoires dépendant de la couronne de Tahiti.

Art. 2. — L'île de Tahiti et les archipels qui en dépendent sont déclarés colonie française.

Art. 3. — La nationalité française est acquise de plein droit à tous les anciens sujets du roi de Tahiti.

Art. 4. — Les étrangers nés dans les anciens États du protectorat, ainsi que les étrangers qui y seront domiciliés depuis une année au moins, pourront demander leur naturalisation. Ils seront dispensés des délais et des formalités prescrits par la loi des 29 juin, 5 juillet 1867, ainsi que des droits de sceau.

Les demandes seront adressées aux autorités coloniales dans le délai d'une année à partir du jour où la loi sera

rendue exécutoire dans la colonie, et après enquête faite sur la moralité des postulants, au ministère de la marine et des colonies, qui les transmettra, avec avis, au garde des sceaux.

La naturalisation sera accordée par le président de la République.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutoire comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 décembre 1880.

Signé : Jules GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,

Signé : B. SAINT-HILAIRE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Signé : Jules CAZOT.

Le ministre de la marine et des colonies,

Signé : G. CLOUÉ. »

Depuis cette époque, Pomaré a encore élargi le champ de cette transmission de pouvoirs par l'abandon des réserves qu'il avait faites.

Les autres archipels reconnaissant la suzeraineté de Pomaré avaient suivi le sort de Tahiti et de Moorea. On conclut avec les chefs de ces archipels, des traités qui avaient le défaut de sembler leur accorder vis-à-vis de la suzeraineté tahitienne une indépendance qu'ils ne possédaient pas en réalité. Ainsi le comprirent plusieurs chefs de ces îles et le gouverneur actuel dut réparer ces erreurs

d'interprétation, par de nouvelles annexions parfaitement formelles cette fois.

Dans ce qui précède nous n'avons pas parlé des îles sous le Vent. Quels que fussent les liens qui unissaient ces îles à Tahiti, des conventions particulières ayant créé en 1847 une disjonction politique, nous avons estimé que le précis historique relatif aux îles sous le Vent était devenu inséparable de la géographie physique et économique de ce groupe.





L'ANSE MAGON, PORT PHAETON.
(Emplacement du futur bassin de radoub.)

CHAPITRE II

Description géographique.

ILES DU VENT.

Tahiti. — Topographie. — Orographie. — Rivières. — Côtes. — Baies. — Caps. — Récifs. — Canal circulaire. — Passes. — Voies de communication. — Moorea. — Ilots de Tetiaroa, de Meetia. — Ethnographie. — Migrations polynésiennes. — Caractères spéciaux et types.

L'archipel de la Société se compose de deux groupes : celui du sud-est ou îles du Vent comprenant les îles Tahiti, Moorea (Mooréa) et des îlots Tetiaroa (Tétiaroa) et Meetia (Méétia). Le second ou îles sous le Vent dont nous donnerons la description géographique plus loin.

Topographie. — Comprise entre 17° 29′53″ et 17°53′ de latitude sud 151°26′ et 151°58′ de longitude, cette île est formée de deux massifs de montagnes reliés entre eux par un isthme de 2,200 mètres de largeur, dont la plus

grande hauteur au-dessus du niveau de la mer, est de 14 mètres.

Configuration, étendue, superficie totale. — Chacune de ces parties est à peu près circulaire. Tahiti présente de loin l'aspect d'un tronc de cône dont les flancs montent par une pente assez régulière, jusqu'à une hauteur de 12 à 1,500 mètres. Ce tronc de cône est dominé par quelques pics très élevés.

La presqu'île de Taiarapu (Taïrapou) a une forme moins régulière. A partir de l'isthme de Taravao les terres s'élèvent en pente douce sur une étendue d'environ trois milles.

La superficie totale de l'île et de la presqu'île est de 104,215 hectares, dont 79,485 hectares pour Tahiti et 24,730 pour Taiarapu.

Leur périmètre offre un développement de 192 kilomètres, dont 120 pour Tahiti et 72 pour la presqu'île.

Au pied même des montagnes, les éboulements et les alluvions ont recouvert le corail d'une couche épaisse de terre végétale. Il s'est formé ainsi autour de l'île, une plaine dont la largeur atteint, à certains points, 3 kilomètres. C'est la seule partie actuellement habitée. Elle présente une superficie de 25,000 hectares de terres cultivables.

Moorea ou Eimeo est située à 12 milles de Tahiti dans la direction O.-N.-O. Comme Tahiti, Moorea est entourée d'un récif. L'aspect de l'île est encore plus pittoresque. Son périmètre est de 48 kilomètres, sa superficie de 13,237 hectares, dont 3,500 au moins de terres propres à la culture.

Orographie. — De hautes montagnes, produit d'un immense soulèvement volcanique, occupent le centre de Tahiti. Les plus élevées sont : l'Aorai 2,064 mètres et l'Orohena (Oroféna) 2,236; dans Taiarapu : le Niu (Niou) 1,323 mètres; à Moorea : le Tehivea (Téhivéa).



PAPEETE (PAPÉ-ITI). — LA RADE.

Ce soulèvement paraît être le même que celui qui a fait émerger au-dessus des eaux Moorea, les îles sous le Vent, les Gambier, les Tubuai et peut-être d'autres archipels de la Polynésie. Il n'a pas été aussi complet dans les parages des îles Tuamotu et tout porte à croire que ce sont les coraux qui, en se formant sur les bords des cirques arrivés presque à fleur d'eau, ont donné naissance à ces îles basses circulaires, dans lesquelles le rivage du lagon intérieur marquerait le faîte même des remparts constitutifs du cirque.

Quoi qu'il en soit, à une époque relativement récente et très éloignée de celle du soulèvement initial, une nouvelle éruption se produisit à Tahiti au centre même de l'ancien cercle d'activité volcanique, centre affirmé par les cônes éteints qui l'entourent. Ne pouvant se faire jour par ces anciens cratères, la masse ignée, disloquant la croûte terrestre, l'écarta violemment et, par cette faille énorme, surgit superbement la masse basaltique soulevée, à laquelle sa forme a fait donner le nom de *Diadème*.

Le col le moins élevé de Tahiti est celui d'Urufaa (Ouroufaa), 884 mètres. C'est, comme l'a fait remarquer M. Cuzent, le seul point où il serait possible d'ouvrir une route qui traverse l'île du Nord au Sud, en passant par les vallées de Papenoo et de Vaí-hiria.

A Moorea, de hautes montagnes de basaltes étrangement découpées, dont quelques-unes affectent l'apparence de vieux châteaux crénelés, s'élèvent à une hauteur de 880 et de 1,200 mètres.

Rivières, cours d'eau.— Dans l'île de Tahiti ces montagnes ont déterminé des vallées d'écoulement, dont la plus grande est la vallée de Papenoo, qui sert de lit à la grande rivière du même nom. Par suite des pluies fréquentes, surtout dans la partie du Vent, les montagnes de l'intérieur laissent écouler des milliers de cascades, de ruisseaux et de rivières,

qui rendent cette île une des plus arrosées qui soient au monde et contribuent à lui maintenir sa belle végétation et sa fertilité légendaire. Les petites dimensions de l'île, l'élévation relative des montagnes, leur grande déclivité, et la faible largeur du littoral font que ces cours d'eaux ne sont pas navigables. Leur transparence et leur limpidité ont arraché des cris d'admiration aux voyageurs. Les plus remarquables sont, après la rivière de Papenoo : le Punaaru, formé de ruisseaux divers, dont l'un prend sa source à la base de l'Orohena; le Taharui qui coule du mont Tetufera; la rivière si jolie de Tautira, formée de divers ruisseaux, dont un prend sa source au pied du mont Ronui dans la presqu'île; enfin, la petite rivière de la Fautahua qui, après avoir formé une cascade à pic de 200 mètres, va se jeter à la mer tout près de Papeete (Papé-iti).

Les mêmes causes qui s'opposent à l'existence de rivières navigables rendent les étangs et les lacs bien rares.

On ne peut citer que le lac Vai-hiria, nappe d'eau qui, située à 430 mètres d'altitude, possède un diamètre s'exprimant sensiblement par le même chiffre. Ce lac, sans écoulement apparent, ancien cratère selon nous, est considéré, par MM. Vincendon, Desgraz et Cuzent, comme provenant d'éboulements ayant comblé la vallée et intercepté les voies d'écoulement par lesquelles les eaux se rendaient autrefois à la mer.

A Moorea, il existe également un lac dans lequel pénètre la marée. Ce lac nommé Temae ne mériterait pas d'être cité s'il n'était célèbre par une espèce de poisson : le hava, réputé le meilleur poisson du monde.

Moins arrosée que Tahiti, Moorea n'a pas la même fertilité ; cependant les cultures qui ne nécessitent pas une grande quantité d'eau y réussissent fort bien.

Côtes, baies, caps. — La pointe Vénus est le plus connu

de tous les petits caps de Tahiti. Ses forêts de cocotiers, ses habitations, abritées sous un fouillis de verdure, donnèrent à Cook et à ses équipages fatigués par un long séjour en mer, une idée enchanteresse de l'île. C'est dans la baie de Matavai (Matavaï) qu'elle limite à l'est, que relâcha le célèbre navigateur. La petite pointe Fare-ute (Faréouté), serait sans aucune importance si elle ne constituait la limite Est de la rade de Papeete.

Il n'existe à Tahiti qu'une baie qui mérite ce nom, c'est le beau mouillage du Phaéton, port magnifique destiné forcément par sa belle situation, la facilité extrême de sa défense, et l'absence de toute autre baie, à devenir l'arsenal maritime de nos établissements d'Océanie. Depuis la prise de possession tous les officiers de marine y préconisent la construction d'un bassin de radoub dont les travaux préliminaires plusieurs fois annoncés, n'ont cependant point encore été entrepris.

Moorea possède deux baies : la baie de Cook ou Paopao et la baie de Papetoai (Papétoaï) ou d'Opunohu.

Située entre les grands escarpements des monts Tearai et Rotui, le fond de la baie de Cook dont le mouillage est excellent, est fermé par des montagnes d'un pittoresque grandiose qui en font un des plus beaux sites de l'Océanie.

La baie de Papetoai, très belle également, est moins prisée des marins.

Récifs, canal circulaire. — Une ceinture de récifs coralliens, sur lesquels la mer vient se briser, entoure Tahiti d'un large canal aux eaux absolument calmes, voie de communication précieuse pour les pirogues et les embarcations. Malheureusement cette ceinture est loin d'être complète; la violence du vent et par suite l'état de la mer ont empêché les madrépores d'élever partout leurs barrières et, de la pointe Vénus aux îlots d'Hitiaa d'une part et

du littoral de la presqu'île de Mitirieu aux îlots de Motohi, se trouvent deux grandes solutions de continuité.

Passes. — En face de toutes les rivières, de tous les ruisseaux même de quelque importance, la présence de l'eau douce, en diminuant la salure de la mer, n'a pas permis aux animaux coralligènes de vivre et a par suite interrompu leur muraille, déterminant ainsi, dans la ceinture de récifs, des passes par lesquelles les plus grands bâtiments peuvent entrer. — En contournant ces récifs les navires peuvent venir mouiller très près de terre, parfaitement abrités par la barrière madréporique.



Tahiti. — Le littoral.

Voies de communication. — En dehors de cette voie incomplète, une route circulaire carrossable permet d'effectuer en voiture le tour de Tahiti.

Dans l'est de la presqu'île, l'absence de la bande du littoral causée par la brusque inclinaison des montagnes, qui viennent plonger d'une façon abrupte dans la mer, n'a pas permis de terminer la route de ceinture.

Le voyageur est donc contraint de faire à pied une grande partie du tour de Taiarapu.

Aucune voie commerciale de communication ne permet

le transport par l'intérieur de l'île suivant un de ses diamètres, mais les amateurs d'excursions ne manquent jamais de la traverser par le col d'Urufaa et la belle vallée du Papenoo; c'est le complément naturel de l'excursion au lac Vai-hiria.

Une route circulaire fait également le tour de Moorea et un sentier permet de se rendre à pied du district de Papetoai à l'autre côté de l'île, par l'intérieur.

Population. — Tahiti possède 11,200 habitants environ : et est divisée en 18 districts : 13 dans l'île, 5 dans la presqu'île. Moorea possède un peu moins de 1,600 habitants et est divisée en quatre districts.

Ilots de Tetiaroa. — Ces îlots très bas et couverts aujourd'hui des cocotiers qu'y a fait planter la Grande Reine, dépendent d'Arue (Aroué), district de Tahiti.

Ilot de Meetia. — Cratère éteint, élevé de 435 mètres, cette petite île est située à 60 milles environ de l'est de Taiarapu. On ne peut y accoster même en embarcation que par beau temps. L'eau douce y manque. Un vieil indigène du district de Tautira (Tahiti) y a élu domicile depuis vingt ans et s'y livre à l'élève des porcs. Il reçoit souvent la visite de ses compatriotes de Tautira, qui viennent y faire la récolte des cocos.

Ethnographie. — L'origine des Polynésiens a été l'objet de discussions scientifiques dans lesquelles le cadre étroit de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer.

Disons seulement que les conclusions de la plupart des écrivains qui ont voulu retracer l'histoire ou l'origine des migrations polynésiennes, avaient toutes chances d'être faussées par les raisons suivantes : ignorant presque tous la langue et les divers dialectes malayo-polynésiens et malais, les noms des plantes, des animaux et les appellations des localités des îles polynésiennes, beaucoup n'avaient

même jamais vu un Maori, si bien que l'un d'eux en arriva à créer la fable étrange du polynésien blanc, fable qui a été accueillie dans les centres scientifiques de la Nouvelle-Zélande par une douce hilarité.

Sans nous attarder à ces discussions nous avons adopté la théorie de M. E. Raoul qui concorde avec les légendes et les traditions, s'appuie sur des vérités indiscutables, a pour elle la synonymie botanique, la linguistique tout entière, et est enfin consacrée par la morphologie crânienne.

Suivant ce voyageur, les Polynésiens ne seraient pas partis d'un point unique du monde (c'est également l'opinion d'Élisée Reclus) mais bien de diverses régions de la Malaisie. Toutefois, il lui paraît possible qu'une migration soit partie de Java-iki (Java la sacrée) et une autre de Savai (île de Céram), îles dans l'intérieur desquelles se trouvent encore des populations qui lui ont offert, avec celles de la Polynésie, des analogies frappantes, anthropologiques, linguistiques et traditionnelles.

Nombreux sans doute furent les exodes qui peuplèrent l'Océanie, mais on peut affirmer qu'il y en eut au moins deux. Les Sandwich, les Marquises, les Tuamotu, les Tubuai, les Cook et la Nouvelle-Zélande ont, en effet, un dialecte qui révèle un même peuplement effectué par une migration légèrement différente de celles qui peuplèrent les autres îles; les conclusions fournies par la linguistique sont d'ailleurs encore ici étayées par la morphologie crânienne.

Les Maoris qui colonisèrent la Nouvelle-Zélande vinrent en grande partie de l'Océanie orientale.

C'est surtout de Rai-Havai ou Raivavae, de Rouroutou (Rurutu) et de Rima-tara (archipel des Tubuai), de Rourou-iti (île Hervey) et de O Heevai (Raro-tonga archipel Manaia) que partirent ces émigrants dont les premiers découvrirent la Nouvelle-Zélande. Ces migrateurs, poussés par des vents

contraires sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, étaient en quête d'une autre terre. Décimés par une guerre malheureuse, ils étaient partis sans doute à la recherche de la Tonga de l'ouest (Tonga-tabou) dont une colonie de Tongiens arrivés à une époque qu'on ne peut préciser avait fait connaître l'existence. Ces Tongiens avaient colonisé Oheevaï, que les Tahitiens nommèrent dèslors Tonga sous le vent : Raro-Tonga.

Les Tahitiens, et d'une façon générale les Malayo-Polynésiens, constituent une race magnifique, d'une grande beauté de formes. Lorsqu'un apport de sang européen n'est pas venu modifier leurs caractères antérieurs, fait qui est devenu la règle aujourd'hui, leur couleur varie du chocolat foncé au chocolat clair. La légende du Polynésien cuivré est, suivant M. E. Raoul, aussi fantaisiste que celle du Polynésien blanc, la teinte « cuivrée » n'appartenant d'ailleurs à aucun groupe ethnique et ne se rencontrant, d'après ce voyageur, même chez les peuples de l'Amérique, que lorsqu'ils se sont peints le corps avec du cinabre ou du rocou. Au point de vue moral cette race s'était élevée, dans certaines îles comme Tahiti, à une civilisation assez avancée qui décelait de grandes qualités dont l'affabilité, la douceur, l'hospitalité, étaient les caractéristiques.

Le vol et l'assassinat sont à peu près inconnus à Tahiti. Les indigènes, d'une bravoure chevaleresque, ne frappent jamais un ennemi par surprise, et ils s'indignent quand on attaque des ennemis sans les prévenir.

Des divers éléments qui ont concouru à la formation du groupe ethnique dit malayo-polynésien, c'est le type malais et non le type prémalais qui domine dans la physionomie, tandis que la taille dépasse ou atteint celle des plus beaux hommes de la Malaisie ou même de l'Asie méridionale.

La Tahitienne est en général un modèle de statuaire, quelquefois ses traits ont un peu trop l'accentuation de la Malaise, mais « ses yeux grands et noirs sont si beaux et si purs, ses lèvres, quoiqu'un peu grosses, forment, avec sa dentition magnifique de régularité et de blancheur, un ensemble d'une expression si douce et si voluptueuse sans effronterie, qu'il est impossible de se dérober à l'admiration qu'elle cause [1] ». Sa chevelure, d'un noir d'ébène, est divisée au sommet en deux épaisses nattes qu'elle laisse flotter sur ses épaules ou dénoue suivant la mode. Sa physionomie est calme et ouverte, les préoccupations ou le chagrin ne s'y reflètent jamais.

Né sous un ciel sans hiver, sur une terre d'une fécondité merveilleuse, le Tahitien n'a qu'à lever le bras pour cueillir le fruit de l'arbre à pain et le féhi qui constituent la base de sa nourriture. Aussi bien ne travaille-t-il jamais, et la pêche, à l'aide de laquelle il varie son alimentation, est pour lui un plaisir dont il est très avide.

« Pendant qu'à l'extrémité opposée de la planète terrestre, hommes et femmes n'obtiennent qu'après un labeur sans répit la satisfaction de leurs besoins, pendant qu'ils se débattent dans les convulsions du froid et de la faim, en proie à la misère et à toutes les privations, Tahitiens et Tahitiennes au contraire, heureux habitants des paradis ignorés de l'Océanie, ne connaissent de la vie que les douceurs. Pour eux, vivre c'est chanter et aimer [2]. »

VUES ET TYPES. — Toute l'île de Tahiti est curieuse et mérite d'être visitée en détail. Du passé, il ne reste presque plus rien, les anciens forts maoris sont presque tous détruits ; seuls les maraes, autels en pierre ou en coraux du

1. Van der Veene. *Conférence sur Tahiti.*
2. E. Raoul. *Tahiti.*

culte d'autrefois, se sont conservés en assez bon état. Comme curiosités naturelles il importe de visiter les grottes de Maraa. Séparées de la mer par la route de ceinture, ces grottes peuvent être visitées en pirogue.

La rivière d'Hitiaa, près du lieu où elle se jette dans la mer, et les hautes montagnes entre lesquelles elle coule, présente un tableau des plus pittoresques. L'entrée des vallées, lorsque surtout il est donné, comme à Fautahua, d'apercevoir au fond le majestueux Diadème, offre encore un spectacle dont on ne saurait se lasser. Mais ce qui parle le plus à l'imagination, c'est le panorama incomparable qui se déroule devant le touriste qui n'a pas craint de gravir les hauts sommets des montagnes de Tahiti : Papeete, dans un fouillis de verdure, l'île de Moorea, derrière laquelle se couche le soleil, la presqu'île de Taiarapu, dans la direction de son lever, sont des vues qu'on n'oublie plus, quand il a été donné de les contempler une seule fois.



Pomaré IV, *la Grande Reine.*

Les paysages tahitiens sont en général plus gracieux, plus coquets qu'imposants. Les pics fantastiques des sommets crénelés ou étrangement découpés des montagnes de Moorea ont, au contraire, un aspect sévère, que certains couchers de soleil rendent presque terrifiants.



Tahiti. — Route de Papeari.

CHAPITRE III

Administration.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE.

Conseil privé. — Conseil général. — Régime municipal. — Justice. — Cultes. — Instruction publique. — Budget. — Trésor. — Services financiers. — Régime économique et douanier. — Propriété. — Villes principales. — Moyens de défense à terre. — Marine.

Le commandement général et la haute administration des établissements français de l'Océanie sont confiés à un gouverneur sous l'autorité directe du ministre chargé des colonies.

Le gouverneur a sous ses ordres immédiats pour diriger les différentes parties du service :

1° Deux chefs d'administration : un directeur de l'intérieur et un chef du service judiciaire ;

2° Trois chefs de service : le chef de service administratif, le trésorier-payeur et le chef du service de santé.

Conseil privé. — Un conseil privé consultatif éclaire les décisions du gouverneur et participe à ses actes dans des cas déterminés.

Ce conseil est composé du gouverneur, du directeur de l'intérieur, du chef du service judiciaire, et de deux conseillers privés nommés par décret, sur la présentation du gouverneur et pour une période de deux années.

Deux suppléants remplacent au besoin les conseillers privés titulaires.

Lorsque le conseil est appelé à prononcer sur les matières du contentieux administratif, il se constitue et fonctionne conformément aux dispositions du décret du 5 août 1881.

Le gouverneur exerce l'autorité militaire et civile; il est chargé de la défense intérieure et extérieure de la colonie. Toutefois, il cessera d'être responsable de la défense extérieure des établissements lorsqu'en temps de guerre, l'amiral commandant en chef la division du Pacifique aura requis les bâtiments de la station locale. Il a le commandement supérieur des troupes de toutes armes dans l'étendue de son gouvernement. Il a sous ses ordres celles des bâtiments de l'État qui sont attachés au service de la colonie et en dirige seul les mouvements.

Conseil général. — Un conseil général de dix-huit membres élus au suffrage universel et au scrutin secret a, dans ses attributions, presque toutes les matières qui sont dévolues en France aux conseils généraux. Il possède, en outre, le droit de voter les tarifs d'octroi de mer sur les objets d'importation de toute nature, de toute provenance, et donne son avis seulement sur les tarifs, le mode d'assiette et les règles de perceptions des douanes à appliquer

dans la colonie. Une commission coloniale composée de cinq membres est élūe chaque année, à la fin de la session ordinaire, par le conseil général.

Pour être éligible au conseil général il faut parler, lire et écrire le français, être âgé de vingt-cinq ans accomplis et être domicilié dans la colonie.

Papeete nomme quatre conseillers, le reste de Tahiti et Moorea six, les Marquises deux, les Tuamotu quatre, les Gambier un, les Tubuai et Rapa un.

Régime municipal. — Le régime municipal a été organisé par une loi de l'assemblée de la colonie en date du 6 avril 1866, qui donne à chaque district un conseil composé de cinq membres : le chef du district président du conseil, le député du district, trois huiraatira, conseillers élus pour trois ans par les habitants indigènes du district.

En outre de la connaissance des contestations relatives à la propriété des terres, ces conseils de district ont des attributions très larges allant jusqu'à l'obligation d'assurer dans les districts l'exécution des lois et règlements en vigueur ainsi que des ordres donnés par le gouvernement en vertu de ces lois et règlements.

Justice. — L'administration de la jusice est réglée par les actes suivants :

Décrets du 18 août 1868 sur l'organisation judiciaire, promulgués par arrêté du 16 mars 1869; — décret du 28 novembre 1866 sur l'organisation judiciaire *(Bulletin officiel* 1869, pages 42-51); — décrets du 1er juillet 1880 sur la réorganisation judiciaire et décret du 27 mars 1879 sur les pourvois en cassation et en annulation, promulgués par arrêté du 5 février 1881 *(Bulletin officiel* 1881, pages 42-49); — décret du 9 févriver 1883 sur les magistrats intérimaires promulgué par arrêté du 7 juin 1883 *(Bulletin officiel* 1883, page 206).

La justice est rendue par des tribunaux français connaissant de toutes les affaires civiles, commerciales et criminelles, et par des tribunaux indigènes dont la compétence est limitée aux contestations relatives à la propriété des terres entre indigènes.

Les affaires relatives aux terres et aux titres provenant des ancêtres sont portées d'abord devant le conseil du district et jugées en dernier ressort par la haute cour indigène ou tribunal des toohitu siégeant à Papeete (acte du protectorat du 9 septembre 1842; lois du 30 novembre 1855, 28 mars 1866 et 30 novembre 1880). Les jugements de la haute cour peuvent être cassés pour vice de formes par une ordonnance du roi et du gouvernement. Ce dualisme dans l'administration de la justice va disparaître par l'abolition des réserves consentie par le roi.

Le tribunal de première instance est composé du juge président, du lieutenant de juge, qui remplit en même temps les fonctions de juge d'instruction et de greffier.

Le tribunal supérieur ou cour d'appel est composé du président, de deux juges et du procureur de la République, chef du service judiciaire.

Il existe à Taravao et à Moorea des justices de paix. A Fakarava (Tuamotu), à Rikitea (Gambier), à Taiohae et à Tahuku (Marquises) et enfin à Tubuai, Raivavee et Rapa, ces justices de paix à compétence étendue ont pour juges l'administrateur ou le sous-administrateur de ces archipels.

Les fonctions de notaires sont remplies, en Océanie, par le greffier qui prend le titre de greffier-notaire.

Des défenseurs sont attachés aux tribunaux et postulent pour les parties en même temps qu'ils plaident.

Cultes. — La majorité des habitants de Tahiti appartient à la religion protestante, trois pasteurs français sont chargés du service religieux et payés sur les fonds de l'État.

Un décret du 23 janvier 1880 a créé dans les établissements français de l'Océanie un synode qui administre les églises protestantes. Le président du synode habite Papeete.

La religion catholique à laquelle appartiennent plus particulièrement les habitants des Marquises, des Tuamotu et des Gambier, a pour ministres un évêque résidant à Papeete et un grand nombre de missionnaires de la congrégation de Picpus.

Des frères de la doctrine chrétienne dirigent des écoles de garçons; des sœurs de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny dirigent à Papeete un pensionnat de jeunes filles et sont affectées à l'hôpital militaire.

Indépendamment de ces deux cultes, on rencontre à Papeete un petit nombre de mormons, habitants des Tuamotu, réfugiés sur un plateau du district de Punaavia (Pounavia) où ils ont construit un temple. Ces mormons qui sont assez nombreux aux Tuamotu pratiquent la monogamie.

Enfin un certain nombre de Chinois ont pour culte le bouddhisme.

Instruction publique. — On ne compte actuellement dans la colonie que trois instituteurs et deux institurices envoyés par le département, tous les autres ont été nommés par des décisions locales.

Les écoles publiques de Tahiti et de Moorea sont laïques, à l'exception de celle des filles de Mataiea, qui est tenue par les dames de Saint-Joseph de Cluny.

Écoles libres. — La subvention de 10,000 francs inscrite au budget de 1887 a été répartie aux instituteurs libres par décision du 11 janvier 1888 (*J. O.* du 19 janvier) conformément aux avis exprimés par le comité de surveillance de l'Instruction publique et la commission coloniale.

Il y a aux Marquises trois écoles publiques de garçons;

Une école publique de filles à Taiohae tenue par les dames de Saint-Joseph de Cluny ;

Une école libre mixte à Hanaveve tenue par la mission catholique ;

Une école libre de filles à Atuana (Atouana), tenue par les dames de Saint-Joseph de Cluny.

Aux Tuamotu, un missionnaire est chargé des écoles de l'Ouest ; trois autres dirigent l'école d'Anaa et les écoles de l'Est. Trente écoles sont, en outre, tenues dans les différentes îles par des instituteurs indigènes.

Des missionnaires aux Gambier, des instituteurs indigènes à Tubuai et à Raivavae, complètent le personnel enseignant de la colonie. A Rapa, le brigadier de gendarmerie Deflin a ouvert une école qui fonctionne régulièrement sous la direction de son successeur le gendarme Bruno.

Budget, trésor, services financiers. — Le budget colonial comprend, pour les établissements français de l'Océanie, une somme de 1,189,001 fr. 54, à laquelle il faut ajouter la solde et les frais de passage de la garnison qui sont à la charge du budget de la marine.

Le budget local comprend toutes les dépenses du service intérieur de nos établissements ; il s'élève en recettes et en dépenses à 1,077,998 fr. 35.

La subvention métropolitaine s'élève à 47,220 francs.

Le service du Trésor est dirigé par un trésorier-payeur à Papeete et des agents spéciaux aux Tuamotu, aux Marquises, aux Gambier, à Tubuai, Raivavae et Rapa.

Le service local a également des agents à Taravao et à Papetoai (Moorea).

La banque de l'Indo-Chine a été autorisée récemment à établir une succursale à Tahiti.

Villes principales. — Papeete. — Bâtie dans une partie

La rivière de Vaitapiha dans le district du chef Ariie (Tautira).

de l'île où la bande du littoral est étroite, Papeete s'étend en longueur sur un espace d'environ un kilomètre. Son aspect est assez séduisant ; sauf dans quelques rues plus spécialement consacrées au commerce, telles que la petite Pologne et les quais, la plupart des maisons sont entourées d'un jardin. Papeete est limitée à l'est et à l'ouest par deux ruisseaux qu'on traverse sur des ponts carrossables.

La pointe de Fare-ute, sur laquelle se trouve l'arsenal, ferme la rade du côté de l'est ; sur cette pointe il a été construit une cale de halage sur laquelle pourraient être réparés des navires de 300 tonneaux.

La reconstruction de cette cale est due à l'initiative et à la persévérante ténacité de M. Bonet, alors directeur de l'arsenal, qui en avait conçu le plan.

Parmi les constructions dignes d'intérêt, citons la nouvelle caserne et surtout les ateliers de l'artillerie de marine qui suppléent à l'absence de fonderies et d'ateliers de réparations pour les navires; le palais du roi, le Gouvernement, la cathédrale catholique et les temples protestants, le tribunal, le marché couvert et l'hôpital.

A quelque distance de Papeete, à Mamao, se trouve le jardin d'acclimatation, de création récente, dans lequel se trouvent réunis un grand nombre de plantes utiles et de fruits nouveaux, qui ont été introduits dans l'île par la mission Raoul.

Le cadre trop étroit de cet ouvrage ne nous permet pas de donner l'énumération de tous ces végétaux ; mais il est utile de citer comme exemple de la fertilité prodigieuse du sol tahitien le fait suivant : des eucalyptus de région intertropicale et des acacias à tanin, semés il y a deux ans, ont déjà atteint plus de dix mètres de hauteur.

Moyens de défense a terre et stations navales. — Tahiti

possède une garnison de 150 hommes d'infanterie et de 75 d'artillerie, au total 225 hommes, disposant d'un matériel d'artillerie composé de 17 canons de 0^{m},16, modèle 1858-60, se chargeant par la bouche.

Dans l'isthme de Taravao, se trouve un port excellent, appelé port Phaéton, bien fermé et qui serait très facile à défendre, si les ressources de la colonie permettaient d'y créer un arsenal et un dépôt de charbon. C'est le seul port de la colonie dont la défense soit possible.

TAHITI. — Case européenne.

MARINE. — La station locale se compose de la *Vire,*

aviso-transport de 150 chevaux et de 6 canons, et de quatre goélettes, l'*Aorai,* l'*Orohena,* le *Nuhiva* et le *Taravao.*

Ces goélettes, de 17 à 20 hommes d'équipage, portant chacune 2 canons, sont affectées aux établissements secondaires.

La division navale du Pacifique, dont le centre est à Papeete, se compose du bâtiment amiral, croiseur à batterie de 1,700 chevaux et de 24 canons, de deux croiseurs de 2e rang et d'un croiseur de 3e rang.



Dupetit-Thouars.



TAHITI. — Pont de Punaavia.

CHAPITRE IV

Économie politique et sociale.

Productions du sol de Tahiti. — Productions industrielles. — Coton égrené. — Farine de coco. — Pia. — Élevage. — Valeur des animaux. — Commerce d'importation et d'exportation. — Caisse agricole et terres. — Immigration. — Main-d'œuvre. — Condition du travail. — Salaires. — Moyens de communication entre la colonie de Tahiti et les pays avec lesquels elle est en relations.

L'île de Tahiti étant le centre économique de nos possessions, le présent chapitre lui est plus spécialement consacré. Nous donnerons dans les chapitres distincts concernant les divers archipels les renseignements économiques qui leur sont particuliers.

PRODUCTION DU SOL. — Le sol de Tahiti est d'une fertilité inouïe. La plupart des plantes de la zône intertropicale

qui y ont été introduites se sont naturalisées spontanément. Si la végétation luxuriante témoigne hautement par son abondance de la richesse du sol, par contre la flore indigène est, au point de vue du nombre des espèces, d'une pauvreté remarquable. Tahiti était un des pays les plus mal partagés sous ce rapport; en comptant toutes les plantes, les plus petites et les plus modestes, telles que les mousses et les lichens, on arrive à un total de 520 espèces indigènes. Mais, si la flore est pauvre, la qualité et l'utilité des espèces représentées viennent racheter largement ce défaut. Le sol se prête d'ailleurs si merveilleusement à presque toutes les cultures, que le nombre d'espèces introduites et naturalisées est déjà plus de trois fois supérieur à celui des espèces indigènes.

Plantes. — Les principales plantes utiles de Tahiti sont, d'après M. E. Raoul, les suivantes :

1° *Le feï (musa-fehi, musacées);* n'étant pas sucré, ce fruit peut être mangé avec le poisson et toutes espèces d'aliments. Le goût du feï ne plaît pas à tous les Européens. Pour l'aimer, il faut être habitué dès l'enfance à sa saveur particulière. C'est en effet avec la *popoï-feï* qu'on nourrit les nouveau-nés; cet aliment, d'un beau jaune d'or, s'obtient en délayant de la pulpe de feï cuit avec un peu d'eau de coco.

2° *L'arbre à pain (Artocarpus incisa, artocarpées).* L'arbre à pain *Uru (maiore* en néo-tahitien), produit un fruit farineux, lequel, cuit au four, est d'un goût excellent et constitue avec le *feï* et le *taro* la base de l'alimentation des indigènes.

3° *Le cocotier (Cocos nucifera, palmiers).* Le cocotier, *haari*, est aussi, avec l'arbre à pain, le feï, le taro, une des plantes les plus utiles aux Polynésiens. Le cocotier est très commun à Tahiti et à Moorea.

Pour faire une plantation de cocotiers, il suffit de mettre

en tas ou simplement dans un lieu humide et chaud des cocos bien mûrs; quand les feuilles ont fait leur apparition à travers la bourre, on plante les cocos germés dans des trous, à huit mètres les uns des autres, à cinq mètres seulement si l'on plante sur un sol corallien où l'on ne peut espérer faire de l'herbe en dessous.

Le cocotier commence à rapporter à six ans et demi ou sept ans et demeure en plein rapport pendant au moins un siècle.

En exprimant par des moyens mécaniques le coco frais râpé, on obtiendrait une huile pure, limpide, suave, et un tourteau dont les propriétés adipogènes sont prodigieuses. Il suffit de quelques poignées de ce tourteau données chaque jour à un porc, à l'exclusion de toute autre nourriture, pour l'engraisser rapidement.

Des expériences entreprises sur des chevaux de cavalerie ont révélé qu'aucune autre substance n'égalait le tourteau de cocotier pour l'alimentation de la race chevaline.

Cent cocos donnent environ 15 litres d'huile. C'est avec l'huile fraîche de coco, parfumée au moyen de santal ou de sommités fleuries, que les Tahitiens préparent le fameux *monoï* qui sert à oindre et à parfumer la chevelure des jeunes filles. Si l'on ne veut pas fabriquer soi-même de l'huile, on peut exporter le fruit du cocotier sous forme de coprah. Marseille reçoit tous les ans, sous cette forme, une quantité considérable d'amandes.

Le coprah se vend de 0 fr. 20 à 0 fr. 30 le kilo.

L'huile de coco se vend de 700 à 950 francs la tonne.

Les sécheresses exceptionnelles des six dernières années, sécheresses telles que l'eau a manqué en 1888 et 1889 dans nombre de points de la partie sous le vent de Tahiti, ont déterminé une pullulation extraordinaire du parasite du cocotier (*Aspydiotus conchyformis*). Cet insecte qui, dans

l'Amérique du Sud et au Brésil, s'attaque aux cotonniers, ravage surtout à Tahiti les cocotiers; il n'y a été étudié d'une façon réellement scientifique que par le Dr E. Vincent, qui le premier signala son existence à Atimaono en 1871[1].



Bananier feï.

4° *Le taro (Colocasia esculenta, aroïdées)*. Les rhizomes des nombreuses variétés de taro qui croissent à Tahiti constituent un aliment d'une finesse et d'un goût exquis.

Pour faire une plantation de taros, il suffit de planter en un terrain très humide, et de préférence marécageux ou vaseux, des morceaux du sommet du rhizome auquel on laisse quelques feuilles naissantes ou quelques pétioles; cependant, si le terrain est par trop marécageux, il est préférable qu'il soit drainé pendant les premières semaines de la plantation.

On plante de préférence quelques jours avant la saison pluvieuse au fond d'un trou de 0m,25 à 0m,35 de profondeur. On récolte du huitième au quatorzième mois des

1. *Journal officiel* de la République française en date du 19 novembre 1889.

rhizomes dont le poids varie d'un à deux kilogrammes, et seulement de 500 à 1,000 grammes dans certaines variétés d'ailleurs un peu plus hâtives et dont la teneur en fécule est en moyenne du tiers de leur poids.

Le taro ne se conserve pas au delà de quinze jours après sa récolte, à moins de le placer dans un endroit bien sec ; alors la conservation peut se prolonger durant un mois.



Cocotiers.

5° *La canne à sucre (Saccharum officinarum, graminées).* La canne à sucre désignée sous le nom de *to* à Tahiti, passe pour être originaire de cette île où Cook et Bougainville la trouvèrent à l'état sauvage et d'où elle fut transportée dans d'autres colonies, notamment aux Antilles et à Bourbon.

Il en existe à Tahiti sept variétés cultivées et deux variétés sauvages.

Ces cannes donnent, d'après les essais de M. Cuzent, un quart de jus et un sixième de sucre cristallisable de plus que les cannes de nos autres colonies.

Malgré ces belles conditions et la fertilité prodigieuse

du pays, la main-d'œuvre est si rare à Tahiti, que cette île ne fournit pas assez de sucre pour la consommation locale. Voici le nom des variétés tahitiennes cultivées : rutu — oura — vaïhi-nono — piavere — irimotu — avaï — ute.

6° *Le cotonnier* (*Gossypium taïtense, vavaï* en tahitien). Tahiti est la terre d'élection de cette culture. Les cotons cultivés à Tahiti sont les plus beaux du monde et ont obtenu longtemps la première marque sur les marchés de Londres, distançant de fort loin leurs rivaux. Le coton de Tahiti a obtenu à Liverpool des prix dépassant 3 francs le kilogramme.

Les graines du cotonnier fournissent de l'huile d'une vente courante. Un chimiste déjà cité leur assigne un pouvoir nutritif très considérable. Elles contiendraient près du tiers de leur poids de substance albuminoïde et pourraient être ainsi utilisées pour la nourriture des animaux.

7° *L'oranger (Citrus aurantium, aurantiacés).* L'orange de Tahiti est à juste titre réputée la meilleure du monde. L'oranger n'est pas à Tahiti l'objet d'une culture régulière. Naturalisé dans les fraîches vallées de l'intérieur, il pousse un peu partout au hasard, végétant bien sur tous les points, sauf cependant dans les localités sèches ou déboisées du littoral, où il n'est pas rare de voir mourir ceux qu'on y avait plantés et qui y avaient cru naturellement à l'époque où ces régions étaient encore boisées. Les oranges d'Haapape et d'Arue sont les meilleures de Tahiti. Celles de Huahine, de Tubuai et de Mangareva, les meilleures des archipels.

L'exportation des oranges est une des sources de revenu de Tahiti.

On fabrique avec les oranges de Tahiti une boisson agréable, appelée eau-de-vie d'orange par les Européens, *namu* ou plutôt *ava-anani,* par les Tahitiens.

Ce liquide, aussi agréable que capiteux, se prépare en faisant fermenter pendant quarante-huit heures en vase clos, généralement dans un baril, le suc exprimé d'oranges mûres. Le baril doit être placé dans un lieu frais.

8° *Le café (Coffea arabica, rubiacées).* Le café vient admirablement bien dans toutes les îles de l'archipel et est de fort bonne qualité.

Le caféier y fleurit deux fois par an — en mars et en septembre; il réussit bien dans les districts humides où il se naturalise promptement.

Les cafés de Tahiti et de Moorea trouvent preneur sur place au prix peu élevé de 2 francs le kilogramme.

Celui de Raro-Tonga (archipel de Cook) est très estimé en Océanie.

Le caféier de Libéria peut vivre à Tahiti. Il exige beaucoup de chaleur et pourrait être cultivé plus avantageusement aux Marquises. Il est beaucoup moins parfumé que le café de Moka introduit dans l'île.

9° *La vanille (Vanilla aromatica, orchidées).* — Quoiqu'elle ne soit pas originaire de Tahiti, la vanille réussit très bien dans les vallées humides et ombreuses; elle n'a pas encore acquis la réputation qui lui viendra certainement quand on aura appris à la préparer et surtout quand la variété médiocre, qu'on avait seule pu se procurer au début, aura été partout remplacée par les plants récemment introduits dans la colonie. Ces plants, provenant des espèces les meilleures du Mexique et de Bourbon, ont les feuilles plus larges, plus épaisses et plus rondes que la vanille à feuilles pointues, presque lancéolées, actuellement cultivée.

10° *Tabac.* — Des variétés de tabac introduites récemment à Mamao ont donné des feuilles qui ont obtenu, dit-on, la cote maxima sur les marchés anglais et belges.

Telles sont les principales productions végétales actuelles des îles de la Société, productions qui suffiraient à enrichir ces contrées s'il existait des bras pour les exploiter; mais il ne faut pas perdre de vue que tous les produits de la zone intertropicale se naturalisent sur le sol fertile du littoral tahitien, et que, parmi les plantes introduites au jardin botanique de Mamao, il en est certainement un grand nombre qui se naturaliseront d'elles-mêmes dans le pays.

Productions industrielles. — Dans un pays où il n'existe pas de travailleurs, on conçoit sans peine que les industries ne sauraient être nombreuses.

Aussi bien se réduisent-elles, en dehors de la fabrication du coprah et de l'huile de coco, à quelques usines pour la fabrication du rhum et du sucre.

L'égrenage du coton a, croyons-nous, été à peu près abandonné faute de main-d'œuvre et n'est guère plus entrepris que par une maison.

Cependant, dans ces derniers temps, M. Robin procédait à des expériences pour la fabrication de la cellulose de coco, produit employé pour obtenir l'obturation automatique de la carène des navires de guerre et par suite leur insubmersibilité.

Signalons aussi la fabrication de la farine de coco ou, pour être plus exact, du coco râpé, industrie importée à Tahiti par M. Goupil, qui a depuis trouvé des imitateurs.

La farine de coco est usitée dans la pâtisserie et trouve aux États-Unis un assez large débouché.

La consommation de ce produit a été introduite de Tahiti en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Allemagne et en Espagne.

Elle est à peine connue en France, mais est très usitée en Angleterre. L'exportation de farine de coco, qui ne

s'élevait qu'à 19,431 kilogrammes en 1884, époque où elle fut entreprise à Tahiti, s'élèvera en 1889 à près de 100,000 kilogrammes.

Cette industrie, comme toutes les autres d'ailleurs, serait une source de richesse pour le pays, si la main-d'œuvre n'y faisait pas complètement défaut.

Enfin les goyaves, si abondantes à Tahiti, sont utilisées par une fabrique de bonnes gelées et d'excellentes marmelades.

Quelques habiles forgerons-charrons et menuisiers ont formé des apprentis et pourvoient aux besoins de Tahiti et des îles voisines.

Une briqueterie a été fondée à Fautahua. Deux brasseries fabriquent de la bière et aussi quelques autres boissons.

Deux imprimeurs font concurrence à l'imprimerie du gouvernement.

Nous ne citons que pour mémoire la fabrication de l'arrow-root obtenu à l'aide du pia *(tacca pinnatifida)*, plante indigène dont les hampes d'une éblouissante blancheur servent à la fabrication des chapeaux, fabrication dans laquelle les Tahitiennes montrent beaucoup de goût et d'habileté.

Élevage. — Autrefois la vaine pâture existait dans les deux îles.

Aussi, malgré la rareté des fourrages, les animaux, ayant des espaces immenses pour en chercher, se développaient en toute liberté; la viande était abondante et d'assez bonne qualité. Lorsque les progrès de l'agriculture et les réclamations des indigènes firent supprimer la vaine pâture, il fallut faire venir, à grands frais des Marquises et des Sandwich, les bœufs nécessaires à l'alimentation.

En raison de l'extrême rareté des fourrages dans l'île, il

était difficile de faire en grand de l'élève sur une habitation, fût-elle aussi vaste que celle d'Atimaono.

L'acclimatation à Tahiti de l'herbe du Para et de quelques autres fourrages a rendu l'élevage possible. Néanmoins il serait nécessaire d'introduire à Tahiti des vaches de race tarentaise ou de race javanaise, espèces dont les métis donnent plus de lait et supportent mieux le climat que celles qu'on y trouve actuellement.

A Tahiti, les chevaux réussissent très bien; ceux des Tubuai ont une bonne réputation dans l'archipel; ils sont sobres et ont le pied sûr. Les moutons viennent mal, les chèvres ne réussissent que trop bien, car, par la destruction des bourgeons et des repousses des jeunes plantes, elles amènent le déboisement.

Les volailles sont sujettes à quelques maladies.

Quant au porc, il s'élève très facilement et trouve son alimentation dans les fruits qui jonchent le sol.

Voici les prix de quelques animaux et de quelques produits :

Un cheval du pays	150 à 250f »
Une bonne vache	400 »
Un bœuf, sur pied, par kilogramme	1 20
Un porc	1 10
Une chèvre	10 à 15 »
Un mouton	25 à 35 »
Un dindon	15 à 25 »
Un canard	5 à 7 50
Une oie	20 à 25 »
Un coq	2 50 à 3 »
Une poule	2 50 à 3 »

Prix de la viande de boucherie abattue :

Bœuf, le kilogramme	2 50 à 3 »
Mouton	2 50
Porc	1 65
Lait, le litre	1 »

Œufs, la douzaine	1 80 à	2 »
Beurre frais, le kilogramme		10 »
Saindoux		2 »

Comme on le voit, ces prix sont très rémunérateurs et une famille peut réaliser des bénéfices dans l'élève des animaux de boucherie et de basse-cour.

Commerce d'importation et d'exportation. — Le mouvement général du commerce s'est chiffré en 1887 par une somme de 6,314,512 fr. 44. Tahiti subit depuis quelques années une crise dont on peut se rendre compte par ce fait qu'en 1884 le commerce général portait encore sur neuf millions et demi de marchandises représentant une exportation de 5.025,797 fr. 05 et une importation de près de quatre millions et demi. Les exportations sont tombées en 1887 à 3,215,045 fr. 35 contre 3,099,467 fr. 09 à l'importation; encore dans ce dernier chiffre faut-il comprendre plus d'un million de marchandises transitant par Tahiti.

A l'exportation, les principaux produits sont : le coprah et le coco dont il a été exporté pour plus d'un million en 1887; le coton, qui figure à la sortie pour plus d'un demi-million; la nacre et les perles des Tuamotus pour un demi-million.

Les principaux produits importés sont : les cotonnades et les tissus dont Tahiti a demandé, en 1887, pour près d'un demi-million; les farines, dont il a été consommé pour 257,000 francs; les viandes salées et les conserves pour lesquelles la consommation a atteint 205,000 francs.

Cette crise momentanée tient à des causes multiples parmi lesquelles il faut citer la déchéance de la culture cotonnière, déchéance qui, grâce aux subventions mises à la disposition de la chambre d'agriculture, aux efforts de cette assemblée et à l'introduction de semences nouvelles, ne peut manquer de cesser avant peu.

Colonisation et terres. — La société française de colonisation fournit de grandes facilités aux agriculteurs qui veulent aller se fixer en Océanie. Ses ressources limitées ne lui permettent pas encore de distribuer des terres dans l'Océanie orientale, comme elle va le faire en Calédonie; mais la bienveillance des pouvoirs publics à l'égard de cette société, lui permet d'obtenir des passages gratuits pour les colons sérieux, désirant aller s'établir réellement dans une colonie française; elle aide ces émigrants de ses conseils et les recommande à ses agents et correspondants dispersés dans le monde entier.

Interdite complètement lors de l'arrivée des Français, autorisée en 1845, la transmission de la propriété foncière sera facilité par le décret du 24 août 1887, qui a réglementé l'inscription des terres appartenant aux indigènes.

Une caisse agricole rend de très grands services à l'agriculture. Isolés, les petits colons étaient dans l'impossibilité de faire transporter en Europe ou en Amérique les faibles quantités de produits récoltés, et ils devaient subir la loi de quelques gros exportateurs, auxquels il était toujours possible de se syndiquer pour acheter ces produits à vil prix.

La caisse agricole achète les produits des petits colons sans chercher aucun bénéfice dans cette opération, les centralise et les fait vendre sur les marchés européens. C'est un essai qui a déjà donné de très bons résultats.

Immigration. — Une décision administrative en date du 9 juin 1862 ouvrait la colonie à l'élément océanien et réglait les conditions des contrats d'engagement de travail.

Deux dépêches, du 10 janvier et du 11 août 1863, approuvaient l'opération d'immigration entreprise par l'administration locale et l'autorisaient à continuer.

Le premier acte qui réglemente véritablement l'immigration est du 30 mars 1864. Il est rendu en exécution d'une dépêche du 15 janvier 1864, permettant d'autoriser MM. Soarès et Cie à recruter dans le Céleste-Empire et à introduire à Tahiti un certain nombre de sujets chinois.



Taros sauvages.

Entre temps, étaient publiés au *Bulletin officiel* de la colonie, à titre de renseignements indispensables à consulter mais sans qu'il y eût promulgation de ces actes :

1° Rapport du ministre de la marine et des colonies présentant le décret du 13 février 1852 ;

2° Décret du 13 février 1852 sur les immigrants dans les colonies françaises ainsi que sur les engagements et la police du travail;

3° Décret du 27 mars 1852 concernant l'immigration des cultivateurs et ouvriers aux colonies;

4° Projet d'arrêté, du 2 avril 1860, rédigé au sein du comité consultatif des colonies, sur la répartition des immigrants à leur arrivée et le régime de leur protection dans les Antilles.

Le 6 mai 1864, une lettre du commissaire impérial autorisait l'introduction à Tahiti d'un contingent de 500 à 1,000 indigènes des îles voisines, conformément aux dispositions générales de l'arrêté du 30 mars 1864. Toutefois, la durée du contrat de travail ne pouvait excéder trois années.

A l'expiration des contrats des Chinois, en 1871, un bâtiment de commerce, le *Rita*, fut affrété pour les rapatrier. Mais, sur leur demande, ils furent autorisés à résider à Tahiti.

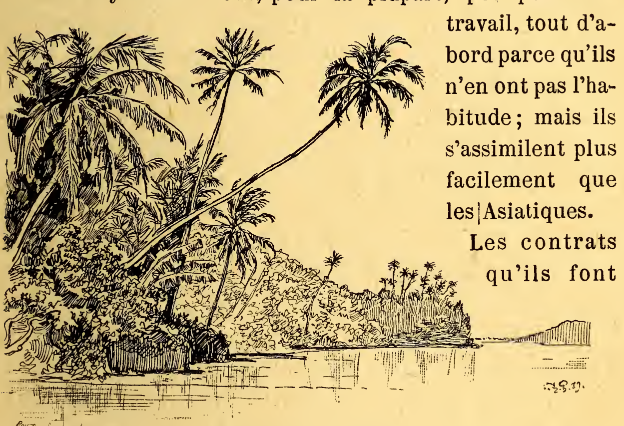
Un arrêté local du 24 février 1883 place l'immigration sous la surveillance d'un conseil supérieur présidé par le directeur de l'intérieur, et crée un protecteur des immigrants; un autre arrêté du 2 mai suivant règle provisoirement les droits des engagés et des engagistes et établit les bases de la surveillance administrative des contrats; enfin un troisième, du 25 août de la même année, assure le rapatriement et le recrutement des immigrants au moyen d'un compte ouvert à ce service par la caisse agricole.

Les Chinois sont d'excellents travailleurs, si l'on en juge par les travaux agricoles qu'ils font aujourd'hui pour leur propre compte.

Par contre l'immigration chinoise ne laisse pas que d'être fort coûteuse. Les commerçants européens la redoutent avec raison, parce qu'ils voient dans les Chinois de futurs concurrents qui s'empresseraient de fortifier les maisons de leurs congénères par leurs tendances à l'association, ou en fonderaient d'autres.

Les Polynésiens sont, pour la plupart, peu portés au travail, tout d'abord parce qu'ils n'en ont pas l'habitude; mais ils s'assimilent plus facilement que les Asiatiques.

Les contrats qu'ils font



TAHITI. — La côte.

sont malheureusement d'une durée trop courte, surtout si l'on considère qu'ils perdent plus de six mois à s'initier aux travaux agricoles. Les meilleurs travailleurs sont les indigènes de l'île Niu (Salvage-Island): mais ils réclament un salaire élevé et ne s'engagent que pour un an ou deux au plus.

La question de l'immigration est une question de vie ou de mort pour Tahiti. Pour que la colonie se relève, pour qu'elle mette en valeur la terre la plus fertile du monde, il est indispensable de lui accorder les bras qui lui manquent.

La meilleure immigration pour nos colonies océaniennes serait l'immigration tonkinoise.

La population du Tonkin est, en effet, une des plus douces et des plus soumises qui soient au monde. Son caractère laborieux, sa sobriété extrême, ses aptitudes étonnantes en matière de confection d'ustensiles de pêche, de ménage, de vannerie, d'agriculture surtout, font du Tonkinois un immigrant hors ligne.

Or certaines parties du Tonkin regorgent d'une population tellement nombreuse, que le sol ne peut la nourrir qu'au prix d'un dur labeur.

Il serait sans doute possible de diriger sur celles de nos colonies qui manquent de bras le trop-plein de la population du Delta.

MAIN-D'ŒUVRE. — CONDITION DU TRAVAIL ET SALAIRES. — Aucune terre française au monde n'est, à ce point de vue, aussi peu favorisée que Tahiti, où les bras font complètement défaut. Les indigènes n'ayant pas besoin de travailler pour subvenir à leur alimentation, ils acquittent le prix des quelques objets de toilette dont ils ne peuvent se passer et le payement de l'impôt, en apportant au marché des fruits, des cocos, du poisson, des crustacés. S'étant ainsi procuré en quelques semaines la somme nécessaire à l'achat de l'objet dont ils ont besoin ou au payement de la taxe qu'ils doivent acquitter, les Tahitiens retournent bien vite aux charmes de la vie contemplative, à la pêche au flambeau par les nuits sans lune, aux excursions dans la montagne à la recherche du feï, que seules viennent interrompre pour eux les douceurs du *farniente* le plus absolu.

Cependant, dans quelques parties de l'île moins favorisées, il y a quelquefois, pour les indigènes dépourvus de terres, des moments où les produits à apporter au marché font

défaut. Ils consentent alors, mais toujours d'une façon très intermittente, sans qu'on puisse le moins du monde compter sur eux, à louer pour quelques jours leur travail à l'Européen, moyennant un salaire de 3 francs par jour sans la nourriture. Un léger reproche, une parole un peu vive, un simple froissement, suffisent pour leur faire abandonner brusquement le propriétaire qu'ils avaient consenti à servir.

On ne sera donc pas surpris des salaires élevés qu'obtiennent les ouvriers d'art. Bien que Tahiti possède déjà une population européenne relativement nombreuse, menuisiers, maçons, selliers, charpentiers, charrons, forgerons, mécaniciens et ferblantiers n'y gagnent pas moins de 10 à 15 francs par jour; les boulangers, un peu plus nombreux, ne gagnent que 10 francs.

Nous avons pensé qu'il serait utile aux commerçants de trouver ici le prix des objets ou matières premières les plus indispensables pour les travailleurs. Voici les cours de 1889 :

PRIX

DES OBJETS USUELS ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Vivres.

Farine : 1re qualité, sac de 90 kilogrammes...	45f	»
— 2e — — —	40	»
Graisse, le kilogramme......................	2	»
Huile, le litre.............................	3	50
Pommes de terre, le kilogramme............	0	30
Poisson salé, le kilogramme................	1	50
Pain, le kilogramme........................	0	80
Rhum, le litre.............................	2	50
Vin, la barrique de 220 litres.............	225	»
Vinaigre, la bouteille.....................	1	50
Viande conservée, le kilogramme...........	2 50 à 3	»

Effets d'habillement.

Chapeau en feutre, la pièce	5	»	à	15	»
Chaussettes, la paire	0	75	à	2	50
Chemise de travail, la pièce	2	50	à	7	50
Pantalon, la pièce	3	»	à	30	»
Paletot, la pièce	5	»	à	50	»
Souliers, la paire	10	»	à	30	»

Outillages divers.

Arrosoir, la pièce	4	»	à	7f	»
Brouette, la pièce	15	»	à	35	»
Bêche, la pièce	4	»	à	6	»
Clous (pointes de Paris), le kilogramme	0	60	à	0	85
Fourche, la pièce	3	»	à	6	»
Houe, la pièce	4	»	à	6	»
Herminette, la pièce	4	»	à	7	»

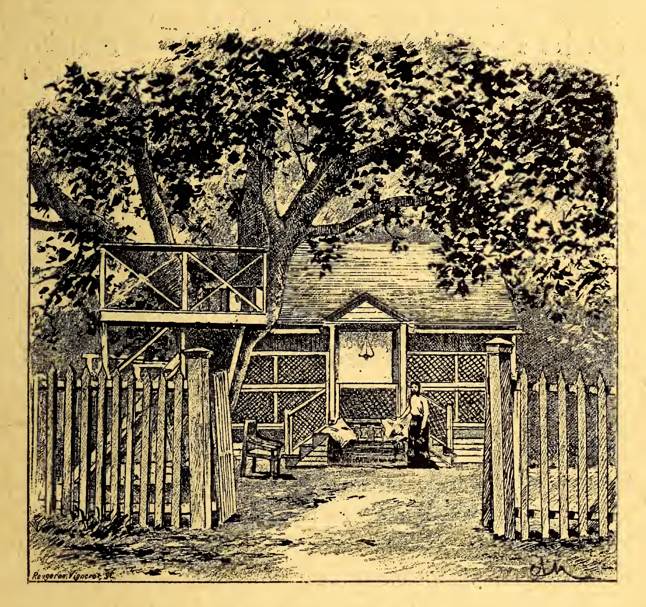
MÉTÉOROLOGIE. — L'île de Tahiti est renommée depuis longtemps pour la salubrité de son climat; la température, toujours assez élevée, n'éprouve généralement pas de brusques variations pendant le jour; mais les matinées y sont quelquefois très fraîches. Les plus grandes chaleurs coïncident avec la saison des pluies et se manifestent de janvier à avril; le thermomètre atteint alors, à l'ombre, jusqu'à 32 degrés centigrades.

A partir du mois de mai, la température commence à baisser, et le minimum se produit de juin à octobre, sans descendre cependant au-dessous de 14 degrés pendant la nuit; la température s'élève vers les premiers jours de novembre.

Des expériences faites à Papeete ont permis de constater que, si les pluies contribuent à l'abaissement de la température, les vents diurnes n'exercent aucune influence sur le thermomètre, quelle que soit d'ailleurs leur direction. Mais on ne saurait en dire autant de la brise de terre qui

s'élève le soir et souffle pendant la nuit. Cette brise se fait souvent sentir de minuit à six heures du matin, et c'est alors que le thermomètre accuse le minimum de température.

Régime des pluies. — La saison humide commence en



La propriété de M. G. Vincent à Tiperui (Papeete).

novembre ou en décembre, rarement plus tard, et finit en mars ou dans les premiers jours d'avril. On a remarqué cependant que cette période n'est pas absolument régulière et qu'elle présente des écarts assez sensibles d'une année à l'autre.

La saison des pluies, improprement appelée hivernage, est caractérisée par la perturbation de l'alizé, les calmes,

une température plus élevée et une tension électrique maxima. Généralement, les grandes pluies sont accompagnées de violents coups de tonnerre.

Certaines années, la quantité d'eau tombée a dépassé un mètre; mais elle est restée souvent inférieure à ce chiffre. Pendant la saison sèche, elle est minime et varie de $0^{m},16$ à $0^{m},18$. Les mois les plus secs sont généralement juillet et octobre ; mais, comme pour les mois pluvieux, on ne peut assigner à cette classification une régularité absolue.

Vents alizés. — De mai à août, l'alizé souffle du sud-est; de septembre à décembre, il vient le plus souvent de l'est. De janvier à mai, sa direction est celle du nord-nord-est et du nord-nord-ouest; elle coïncide avec la saison des pluies.

On a remarqué que l'alizé venant du sud-est est décomposé par les montagnes de Tahiti en deux courants, dont l'un, suivant le sud-ouest, va rencontrer les montagnes de Moorea, où il éprouve une nouvelle déviation, pour se réfléchir sur Tahiti sud-sud-ouest ou nord-ouest.

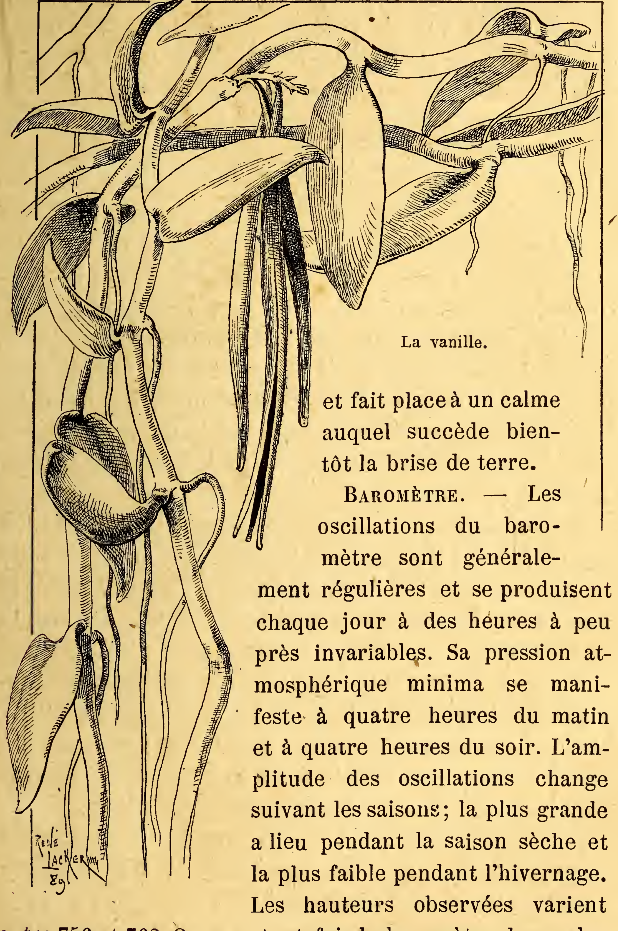
Entre ces deux courants existe une ligne de calme quelquefois assez étendue au large.

La brise de terre, que les indigènes appellent « hupe », s'élève au commencement de la nuit. Elle semble prendre naissance au centre de Tahiti, et souffle dans tous les sens, suivant les rayons qui partent de ce point. A Papeete, qui se trouve au nord-nord-ouest, sa direction varie du sud-sud-est au sud-sud-ouest, venant ainsi toujours du sud.

Le maximum d'intensité de la brise de terre se fait sentir au lever du soleil.

La brise de mer s'élève entre neuf et dix heures du matin et atteint ordinairement sa plus grande force entre

midi et deux heures; elle décroît de trois à quatre heures



La vanille.

et fait place à un calme auquel succède bientôt la brise de terre.

Baromètre. — Les oscillations du baromètre sont généralement régulières et se produisent chaque jour à des heures à peu près invariables. Sa pression atmosphérique minima se manifeste à quatre heures du matin et à quatre heures du soir. L'amplitude des oscillations change suivant les saisons; la plus grande a lieu pendant la saison sèche et la plus faible pendant l'hivernage. Les hauteurs observées varient entre 756 et 762. On a vu toutefois le baromètre descendre jusqu'à 751 pendant un ouragan.

Durée des jours. — Les jours les plus courts ont une durée de 11 heures, en juin ; le soleil se lève alors à 6 h. 32 et se couche à 5 h. 30. La durée des jours les plus longs est de 13 heures ; le soleil se lève à 5 h. 27 et se couche à 6 h. 30.

MOYENS DE COMMUNICATION DE TAHITI.

1° *Avec chacun des autres établissements français de l'Océanie.* — Les moyens de communication sont les suivants :

1. Huit fois par an environ, un bâtiment à voiles quitte le port de Papeete, emportant la correspondance, les passagers et les marchandises à destination des îles Tuamotu et des îles Marquises. Il touche successivement à Fakarava, Tahuku et Taihoae, et rentre à Papeete 35 jours après son départ.

2. L'île de Moorea est desservie, chaque semaine, par le vapeur *Éva* qui part tous les vendredis matin, à 7 heures, de Papeete pour Papetoai, et quitte ce dernier poste, le même jour, à 3 heures du soir, pour effectuer son retour au chef-lieu.

Ces deux services sont subventionnés par la colonie.

3. Les autres groupes, les Gambier, les Tubuai, Raivavae et Rapa, sont desservis par une goélette de commerce qui visite ces archipels tous les deux mois, et par les navires de l'État qui s'y rendent une ou deux fois par an.

2° *Avec San-Francisco.* — Un service mensuel assuré par trois navires à voiles, accomplissant chacun quatre voyages par an, existe entre Tahiti et San-Francisco pour le transport de la correspondance, des passagers et des marchandises.

Les départs de Tahiti s'effectuent du 12 au 15 de chaque mois; ceux de San-Francisco le 1er. Le budget local fait aux entrepreneurs de ce service une subvention de 75,000 francs.

On a essayé plusieurs fois, mais en vain, d'établir un service régulier à vapeur entre Tahiti et la Californie.

Depuis quelque temps, une nouvelle voie ferrée a été ouverte au transit des passagers et des marchandises entre San-Francisco et la Nouvelle-Orléans. De cette dernière ville, les paquebots de la compagnie commerciale transatlantique se rendent à Bordeaux en dix ou douze jours. Les paquebots de la ligne postale transatlantique effectuent le voyage du Havre à New-York en huit jours. Le trajet rapide par la voie ferrée de New-York à San-Francisco s'effectue en cent vingt-trois heures.

Le courrier qui porte à Tahiti la correspondance d'Europe part de San-Francisco pour Papeete le 1er de chaque mois. Les lettres doivent être mises à la poste à Paris le dernier vendredi précédant le 15 du mois, sauf en février où il est prudent de les acheminer le vendredi précédant le 14.

3° *Avec la Nouvelle-Calédonie.* — Un transport à vapeur de l'État fait tous les cinq mois la traversée de Tahiti à la Nouvelle-Calédonie.

4° *Avec l'Australie.* — Le transport à vapeur de l'État qui, tous les cinq mois, fait la traversée de Tahiti à la Nouvelle-Calédonie, permet de diriger la correspondance sur Sydney ou Melbourne par les deux paquebots mensuels des Messageries maritimes. Les voyageurs profitent généralement de cette voie.

Les communications avec l'Australie sont assez régulières par la voie de la Nouvelle-Zélande.

5° *Avec la Nouvelle-Zélande.* — Un navire à vapeur

effectue, tous les quarante-cinq jours environ, un voyage entre Auckland et Tahiti. Il met ainsi la colonie en relations assez régulières avec l'Australie et même la Nouvelle-Calédonie.

Ce steamer, en venant d'Auckland à Tahiti, relâche régulièrement aux Samoa et Tonga et touche occasionnellement aux îles Hervey et Raiatea.

6° *Avec l'archipel de Cook.* — Cet archipel, placé sur la route de la Nouvelle-Zélande à Tahiti, profite, comme nous venons de le dire, du trafic existant entre ces deux points.

7° *Avec les îles sous le Vent.* — Les navires du commerce sont seuls utilisés pour les échanges avec les îles sous le Vent; mais les rapports sont fréquents en raison de l'activité commerciale qui règne entre ces îles et Tahiti.

8° *Avec les îles Fanning, Carolines et Gilbert.* — Les rapports de Tahiti avec ces archipels sont rares, et c'est à des intervalles fort éloignés que des navires marchands de la colonie y font quelques opérations commerciales.

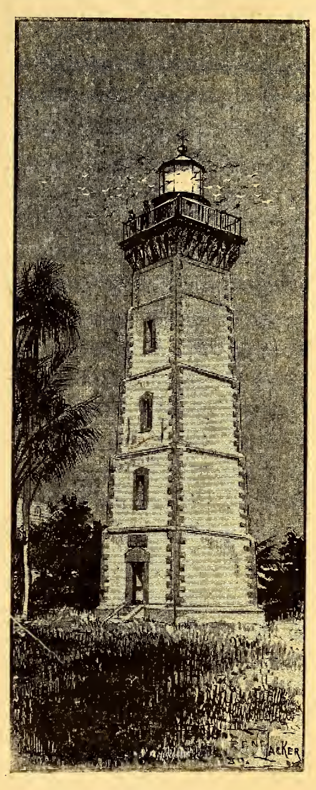
9° *Avec la France.* — 1. La correspondance et les passagers pour la France sont acheminés sur San-Francisco par un service régulier de navires à voiles qui relie la Californie à Tahiti. De San-Francisco à New-York le transit s'effectue, comme nous l'avons dit plus haut, cent vingt-trois heures par les voies ferrées, et la traversée de l'Atlantique s'accomplit dans un laps de temps qui varie de sept à huit jours, par les steamers de la Compagnie générale transatlantique.

2. Tous les cinq mois, un transport à vapeur de l'État met Tahiti en communication avec la ligne française à vapeur des Messageries, entre Sydney et Marseille, reliée à la Nouvelle-Calédonie par des bâtiments à vapeur annexes d'un moindre tonnage.

3. On utilise fréquemment la voie d'Auckland (V. § 5).

4. La France expédie géneralement trois ou quatre navires à voiles, de Bordeaux à Tahiti; trois ou quatre autres voiliers viennent d'Angleterre ou d'Allemagne.

5. Impossible autrefois, l'échange de colis postaux entre Tahiti et la France a été réglementé par le décret du 1er septembre 1889. Transportés à Sydney par les messageries maritimes, ces colis sont alors dirigés sur Tahiti *via* Auckland.



Phare de la pointe Vénus.

Malgré les immenses inconvénients du transbordement, la meilleure solution provisoire de la question des moyens de communication avec l'Europe paraît être celle qui consisterait à relier Papeete avec Honolulu; elle aurait l'avantage de mettre Tahiti en relations par de magnifiques paquebots à grande vitesse, aussi bien avec l'Amérique qu'avec l'Australie.

Régime économique et douanier. — Les différents ports des établissements français de l'Océanie sont ouverts à tous les bâtiments sans distinction de nationalité. Il n'existe ni douane ni régime douanier, mais un droit d'octroi de mer est établi

sur les marchandises de toute provenance et de toute nature. (Décret du 30 janvier 1867. — Arrêtés du 28 décembre 1871, des 22 janvier 1872, 24 janvier, 18 juillet et 10 décembre 1874 — 16 février 1881, 17 avril 1884, — 2 janvier et 22 octobre 1887.) Ce droit est fixé à 13 pour 100 du montant net des factures, sauf dans des cas particuliers sur les alcools, liqueurs, tabac, allumettes, etc.

Le Conseil général a, dans sa séance du 20 septembre 1887, sagement exonéré de l'octroi de mer les substances suivantes :

Machines destinées à l'agriculture et à l'industrie et machines-outils; — outils en cours d'usage; — pompes à incendie et accessoires; — animaux de boucherie, de basse-cour, gibier et oiseaux vivants; — armes et munitions destinées au service de la garnison; — approvisionnements en vivres destinées au service des bâtiments de l'État; — objets de toutes sortes destinés aux services publics de l'administration locale; — fournitures destinées aux écoles et livres, écrits périodiques; — vêtements, meubles et mobiliers aux voyageurs arrivant dans la colonie; — appareils plongeurs et engins pour la culture et la pêche de la nacre; — arbres fruitiers, plantes, graines ou semences; — produits des îles, cafés exceptés, destinés à la réexportation; — imprimés et registres des consulats; — matières destinées à la construction et au radoubage des navires, barques et bateaux; — récipients, sacs, caisses et matières nécessaires à l'emballage pour l'exportation des produits du pays.



Fort de Raiatea (îles sous le Vent).

CHAPITRE V

Archipel des îles sous le Vent.

Précis historique. — La convention de Jarnac. — Annexion à la France de Tubuai-Manu, Huahine, Raiatea-Tahaa, Bora-Bora, Motu-iti, Maupiti, Mapihaa, Bellinghsausen, Scilly. — Population. — Productions végétales et industrielles. — Orographie. — Pluies. — Rivières. — Cours d'eau. — Routes. — Curiosités. — Écoles. — Baies. — Mouillages. — Passes. — Commerce. — Religion. — Situation politique.

L'archipel des îles sous le Vent, découvert par Cook en 1769, est situé au N.-O. des îles de la Société. Il se compose des îles suivantes :

1° Tubuai-Manu ; — 2° Huahine ; (Houahine) — 3° Raiatea-Tahaa ; 4° Bora-Bora ; — 5° Motu-Iti ; — 6° Maupiti ; — 7° Mapihaa ; — 8° Bellinghsausen ; — 9° Scilly.

Toutes ces îles ont été annexées à la France les 16, 17 et 19 mars 1888.

Précis historique. — Comme tous les archipels environnants, les îles sous le Vent reconnaissaient la suzeraineté de Pomaré. Sans doute, le lien qui les rattachait à la dynastie était très faible et plus nominal qu'effectif; mais les honneurs particuliers qu'on rendait dans tout l'archipel aux souverains de cette famille montraient bien que, si relâché qu'il fût, ce lien n'en existait pas moins.



Le roi de Raiatea.

Lors de l'établissement de notre protectorat à Tahiti, Pritchard persuada à Pomaré qu'il était de son intérêt de déclarer que les îles sous le Vent étaient absolument indépendantes. Le but de Pritchard était de réserver à l'Angleterre un retour possible en cas de changement de politique, et, puisque Tahiti était perdu pour les siens, de limiter tout au moins la part du feu.

Il y réussit d'ailleurs, et la reine Pomaré ayant déclaré que les îles sous le Vent ne faisaient pas partie de ses États, une convention, qui garda dans l'histoire le nom de convention de Jarnac, fut conclue entre la France et l'Angleterre pour proclamer et sauvegarder l'indépendance de ces îles.

On prétend que Pomaré regretta amèrement plus tard la déclaration que lui arracha Pritchard.

Quoi qu'il en soit, à la suite d'un accord motivé par des

compensations accordées à l'Angleterre, le cabinet de Saint-James consentit à l'abrogation de la convention de 1847, et le gouverneur reçut des instructions lui enjoignant de rattacher administrativement l'archipel des îles sous le Vent à Tahiti.

Un certain nombre d'indigènes travaillés depuis longtemps par des meneurs anglais et allemands, qui allaient jusqu'à leur affirmer que la convention de 1847 tenait toujours, n'acceptèrent pas l'annexion, et à Raiatea notamment, ils protestèrent en se retirant dans la vallée d'Avera, sous la conduite de Terahupo.

Le roi et la reine de Raiatea quittèrent l'île, mais restèrent nos partisans, imitant en cela nos vieux et fidèles alliés, le roi et la reine de Tahaa, dont les sympathies françaises ne se sont jamais démenties.

Quelle qu'eût été la forme de rattachement, annexion ou protectorat, les protestations qui se firent jour n'auraient pas manqué d'éclater ; d'ailleurs, le différend restreint maintenant entre quelques centaines d'indigènes et le gouvernement local ne laisse plus place depuis la convention précitée à une intervention étrangère.

Terahupo.

Il n'existe guère de documents sur les îles sous le Vent; la plupart des renseignements que nous allons donner sur ces îles, et ceux que l'on trouvera dans le chapitre x sur l'archipel Tubuai et l'île Rapa émanent de M. E. Raoul qui les a visités à plusieurs reprises.

TUBUAI-MANU.

Tubuai-Manu ou Maiaoïti, situé à 40 milles de Moorea, se trouve par 17°28′ latitude S. et 152°57′ de longitude O. La passe, dans laquelle le courant est très violent, ne permet l'entrée qu'aux canots et difficilement aux petites goélettes; la population est de 200 habitants.

HUAHINE.

Huahine, situé par 16°49′ de latitude S. et 153°16′ de longitude O., se trouve à 90 milles de Tahiti. L'île se compose de deux massifs de montagnes réunis par un isthme à peine élevé au-dessus du niveau de la mer.

Le massif nord, élevé de près de 800 mètres, est appelé Huahine-Nui (grande Huahine); l'autre a nom Huahine-Iti (petite Huahine). Des deux côtés de l'île, des baies profondes pénètrent dans les terres entre les deux massifs.

L'île toute entière est entourée d'une ceinture de récifs dont la partie qui entoure la pointe nord est boisée et forme une large plaine cultivable.

Ouhare est le village le plus important. La rade est bonne, et on y jette l'ancre par 20 ou 30 mètres de fond; trois wharfs, dont un en pierre, en facilitent l'accès.

Population. — Très habiles aux exercices du corps, les habitants de Huahine sont d'une adresse remarquable à la sagaie. Ils sont au nombre d'environ 1,300.

Productions végétales et industrielles. — Toutes les îles sous le Vent offrent, à peu de chose près, les mêmes productions que Tahiti ; aussi ne décrirons-nous pas à nouveau ces produits. Disons seulement qu'à Huahine, le produit le plus important est le coprah, dont l'exportation annuelle dépasse 100 tonneaux.

RAIATEA-TAHAA.

Situées par 16°45′ de latitude S. et 153°52′ de longitude O., ces deux îles jumelles sont entourées d'une même ceinture madréporique et séparées entre elles par un canal navigable dans un bras de mer de deux à trois milles de largeur.


Huahine.

OROGRAPHIE. — L'ossature de l'île de Raiatea est formée par deux chaînes de montagnes, l'une orientée du nord au sud; l'autre longeant le côté de l'île qui fait face au sud-est.

A la pointe nord, le mont Tapioï, de 284 mètres de hauteur, se termine par un plateau horizontal entouré de petits escarpements. Dans le sud du Tapioï, la chaîne s'élève progressivement en devenant de plus en plus

escarpée et boisée. Le sommet le plus élevé, situé vers le milieu de l'île, atteint 1,033 mètres de haut; il est bordé de remparts de basaltes à pic, d'où de belles et nombreuses cascades s'élancent dans de gigantesques précipices. Du côté du sud, la montagne tombe brusquement et n'est reliée à la seconde chaîne du sud-est que par des collines de médiocre élévation. Cette dernière chaîne du sud-est n'a pas de sommet dépassant 1,000 mètres.

L'une et l'autre de ces chaînes envoient vers la mer de nombreux contreforts qui forment, surtout sur les côtes sud-est et nord-est de l'île, des baies profondes et de belles vallées. La plus grande de ces baies (baie de Faaroa) forme un long fiord qui s'enfonce à deux milles dans les terres, en longeant, au sud, les précipices qui bordent le pic le plus élevé.

L'extrémité nord de Raiatea est relativement sèche.

Mais, dans toute la partie sud dominée par de grandes montagnes, la végétation est fort belle.

De vastes espaces de terres fertiles ne sont pas utilisées pour la culture.

Villages. — Le point le plus important de Raiatea est le village de Teavaroa (Téavaroua), à la base du mont Tapioï, tout près de l'extrémité nord de Raiatea.

C'est le siège du gouvernement.

Le village s'étend le long de la mer sur un mille de longueur. On y remarque le temple protestant et les établissements de la société commerciale.

Un wharf en bois se prolonge jusqu'à l'extrémité du récif extérieur et permet aux goélettes d'accoster.

La pointe, où se trouve le wharf, est la pointe du Régent. C'est entre cette pointe et celle de Tonoï que se trouve le port.

Pluies, Cours d'eaux. — Après Tahiti, Raiatea est l'île de

l'archipel la plus abondamment arrosée par des rivières et des ruisseaux d'une eau excellente.

Non loin du mouillage d'Huturoa se trouve une roche grossièrement taillée qui représente le dieu des vents.

ROUTES. — Le chemin du bord de la mer à Raiatea est



Le vice-roi de Tahaa et sa famille.

fréquemment interrompu par des marécages qu'on traverse sur des roches assez irrégulièrement espacées. Un ou deux troncs de cocotiers jetés d'un bout à l'autre servent en général de pont.

CURIOSITÉS. — C'est près d'Opoaa qu'est le marae d'Oro, le fondateur à Raiatea de la société des Arioïs. Il est aujourd'hui en ruine, et le terrain est recouvert par des

fourrés difficilement pénétrables. L'autel, en énormes blocs de coraux, seul partiellement conservé, est recouvert de broussailles ; il avait plus de 10 mètres de long, quatre de large et deux et demi de hauteur. Une mousse verte donne à ce monument une teinte uniforme; de grands tamanous, « dont l'ombrage plaît aux dieux », l'abritent et, non loin, se trouve un immense banian (oraa) dont le tronc, avec ses racines adventices, ne mesure pas moins de 40 mètres de circonférence.

Écoles. — L'administration française entretient à Raiatea une école tenue par un professeur européen. Les classes comptent déjà, paraît-il, plus de cent élèves.

Baies, Mouillages, Passes. — Les côtes de Raiatea Tahaa offrent huit mouillages, dix passes, deux à Tahaa et huit à Raiatea, qui donnent accès dans les bassins intérieurs. Le lac d'eau tranquille entre les deux îles, à l'intérieur des récifs, forme une vaste rade dans laquelle les bancs laissent des mouillages étendus. Des chenaux en eau profonde font le tour de Tahaa et réunissent entre elles six des passes de Raiatea.

Commerce. — Il se faisait autrefois un assez grand commerce d'huile de coco. Actuellement, on n'exporte plus que du coprah et du coton, acheté pendant un moment à 0 fr. 20 cent. le kilogramme.

Tahaa, riche en pia, fournit beaucoup de cette fécule improprement appelée arrowroot.

On récolte du tabac à Raiatea, mais en très petite quantité. Les cultures vivrières se font surtout à Tahaa.

Population, Religion. — La population est de 2,300 habitants, appartenant à peu près tous à la religion protestante.

Situation politique. — Berceau de la royauté et de la religion dans ces îles, Raiatea paraît destinée à devenir le



Tahiti. — Vue de Tautira, district du chef Arue.

chef-lieu de nos possessions sous le Vent. C'est là que réside actuellement l'administrateur de ces îles.

BORA-BORA.

Configuration, aspect. — Située à 140 milles de Tahiti, 10 de Tahaa et 41 de Huahine, Bora-Bora ne montre d'abord au navigateur qu'une pyramide grandiose s'élevant de 725 mètres au-dessus des flots.

Le navire s'en approchant, le voyageur s'aperçoit que de la base de cette pyramide ou mont Pahia partent trois chaînes de collines, contreforts déterminant des vallées fertiles couvertes d'une végétation luxuriante.

Bora-Bora ou Faanui (la grande vallée) est une réduction de Tahiti, qu'elle rappelle avec ses paysages pittoresques, sa verdure, ses sites gracieux et coquets; mais c'est Tahiti réduit à des dimensions de cinq milles de longueur, de deux milles et demi de largeur, la superficie totale de Bora-Bora ne dépassant pas 38 kilomètres carrés.

Une seconde île, beaucoup plus petite, formée de collines peu élevées, est située à un mille dans le sud-ouest de la première. Elle a nom Tubue (Touboué). Les deux îles sont enveloppées d'une ceinture commune de récifs, boisés dans le nord et l'est de l'île, sans végétation dans le sud et l'ouest.

Une passe, située dans l'est, donne accès à l'intérieur des récifs. Une vaste et belle rade est comprise entre Bora-Bora et Tubue, dans le sud-ouest du mont Pahia.

Cette rade est d'une défense très facile, puisque les navires ne peuvent y accéder que par la passe de l'ouest. La partie sud de la rade est fermée par des récifs ne laissant entre eux que des passages accessibles aux embarcations.

Le vent est généralement contraire pour entrer à Bora-

Bora, et il règne de forts courants dans la passe. On débarque sur une jetée en blocs de coraux, bien entretenue et sablée comme une allée de jardin. Cette jetée aboutit à une jolie place couverte de gazon qui borde la rade et autour de laquelle sont : d'un côté, le temple et la maison du roi; de l'autre, l'école et quelques cases dépendant de l'habitation royale, qui est à peu près au centre du village



Une famille de Pueu (Tahiti).

appelé Vaïtape (Nenue); ce village s'étend le long de la rade.

Population. — La souveraineté du pays appartenait à Teriimaevarua, fille de Tamatoa V et de Moe, qui est mariée, comme on sait, au sympathique prince Hinoï, neveu de Pomaré V, lequel a pour lui la plus vive affection.

Les caractéristiques du petit peuple de Bora-Bora sont la propreté, l'affabilité et l'amour des exercices militaires. L'armée de Bora-Bora a une célébrité archipélagienne bien établie.

Bora-Bora est d'ailleurs célèbre par le souvenir de la bravoure de ses guerriers.

C'est à la tête de ces combattants que le chef Puni ou Fenuapeho fit la conquête de Raiatea-Tahaa et fonda le royaume le plus grand qu'il y eût dans l'archipel à l'arrivée de Cook.

Tout est coquet et riant dans ce charmant petit pays, véritable bouquet émergeant du sein des flots, entouré d'une guirlande verte, et l'Européen nomade songe parfois qu'il passerait volontiers d'heureux jours au milieu de cette population douce et sympathique.

Productions agricoles. — On n'exploite guère que le cocotier, dont on fait du coprah, les orangers et aussi un peu le tabac et le coton.

MOTU-ITI.

Située par 16° 15′ latitude S. et 154° 08′ de longitude O., Motu-Iti est un lieu de pêche et de récolte de cocos pour les habitants de Bora-Bora. Cette île, aussi appelée Tupai, est à 10 milles de Bora-Bora dont elle est une dépendance. Son diamètre est de quatre milles.

MAUPITI.

Par 16° 26′ 30″ de latitude S., 154° 32′ de longitude O. Dépendance géographique et politique de Bora-Bora, Maupiti en est éloignée de 25 milles dans la direction de l'Ouest. Du large, elle apparait comme formée d'une montagne centrale d'où s'irradient de petits mamelons. En réalité, cette partie montagneuse, dont le sommet basaltique ne dépasse pas 250 mètres, a la forme d'un amphithéâtre ouvert au sud-ouest. La superficie de l'île est de 26 kilomètres carrés.

Maupiti est entourée d'un vaste récif qui, boisé dans toute sa partie nord, forme ainsi autour d'elle un demi-cercle de verdure. Ce récif est à fleur d'eau dans la partie sud. Un peu au dedans de la pointe extrême du récif, dans le sud-sud-est de l'île, sont deux îlots boisés. Entre eux, une passe praticable pour les goélettes donne accès dans le lac aux eaux tranquilles que détermine la ceinture corallienne. Cette passe est très dangereuse par une forte houle.

Population. — Soumise à ses vainqueurs, les guerriers de Bora-Bora, la population habite surtout la partie méridionale de l'île. Au chef-lieu, Fare-Arii, on trouve la même propreté qu'à Bora-Bora. Les 300 habitants de l'île exportent une quinzaine de tonnes d'huile de coco.

MAPIHAA.

16° 52′ S. et 156° 20′ longitude O. Indiqué par les uns comme une île, par les autres comme un simple récif, le Mapetia des géographes fantaisistes ne répond en réalité ni à l'une ni à l'autre de ces hypothèses et a nom Mapihaa; il est constitué par une ceinture de coraux, complètement fermée, qu'aucune passe ne permet de franchir. Dans ce récif se rencontrent de petits îlots boisés qui sont désignés sous le nom commun de Mapihaa.

Ces îlots ne sont habités qu'accidentellement par des indigènes des autres îles qui viennent y pêcher les tortues qu'on y rencontre en assez grand nombre.

BELLINGSHAUSEN.

15° 48 latitude S. 156° 53′ longitude O.

Bellingshausen a une constitution madréporique se rapprochant beaucoup de celle de Mapihaa.

Comme dans cette dernière, M. Raoul y a constaté l'existence d'un récif circulaire sans passes ni coupures circonscrivant un lagon aux eaux bleuâtres où l'activité madréporique est affirmée par des coraux bien vivants. Sur cette ceinture corallienne se trouvent quatre îlots boisés dont le plus grand est celui du nord-est.

Production. — Les coquilles à nacre vivent dans le lagon. Les pêcheurs de tortues rapportent souvent des coquilles nacrières. Les îles sont couvertes de cocotiers.

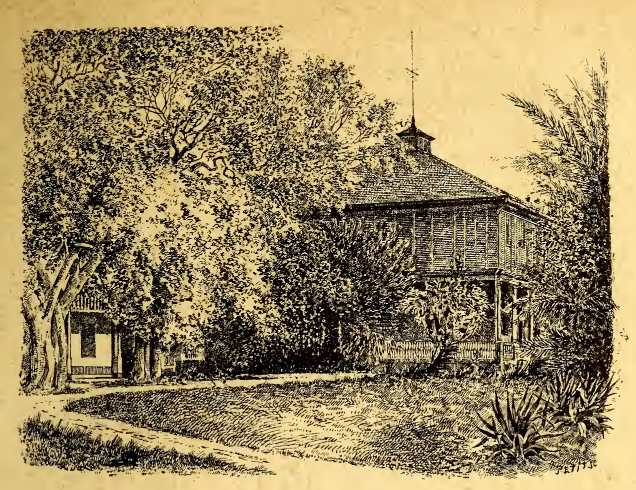
SCILLY.

16° 31′ latitude S. 157° 03′ longitude O.

Scilly a la constitution d'une Tuamotu : c'est un récif circulaire d'environ 7 milles de diamètre, sans passes ni coupures, permettant l'accès du lagon. Sur la ceinture corallienne se voient plusieurs îlots, dont quelques-uns sont à peine élevés au-dessus du niveau de la mer. L'île est inhabitée.



La reine de Raiatea.



PAPEETE. — Le palais du Gouvernement.

CHAPITRE VI

Archipel des îles Marquises.

Description géographique. — Orographie. — Productions du sol. — Cultures. Productions industrielles. — Commerce. — Navigation. — Météorologie. — Centres principaux. — Moyens de communication.

L'archipel des îles Marquises est situé, d'une part, entre 7° 50′ et 10° 33′ de latitude S. ; d'autre part, entre 140° 45′ et 143° 05′ de longitude O. Sa distance de Tahiti est de 250 lieues marines. Il comprend onze îles, dont sept sont habitées, formant deux groupes désignés sous les noms de groupe nord-ouest et groupe sud-est. Le premier se compose des îles Nukahiva (Noukouhiva ou Noubira des Maoris), Uapu (Ouapou), Uauka (Ouahouka) et Eiao (île Masse) ; le groupe sud-est, des îles Hivaoa (Domi-

nique). Tauata (Taouata) et Fatuhiva (Fatouhiva, Madeleine). Les îlots Matuiti (Matouiti) ou Hergest et l'île Hatutu (Hatoutou) ou Chanal, dans le groupe nord-ouest, ainsi que les îles Fatukuku ou Hood et Motane, qui font partie du groupe sud-est sont inhabitées.

Les différentes îles qui forment l'archipel sont de hautes terres hérissées de crêtes et de pics. Nukahiva atteint une hauteur de 1,178 mètres; Hivaoa, 1,260 mètres. Uapu, 1,190 mètres; Fatuhiva, 1,120 mètres; Tauata, 1,000 mètres.

Nukahiva mesure 32 kilomètres dans sa plus grande longueur du nord au sud, 19 kilomètres de l'est à l'ouest, et 100 kilomètres de circuit; Hivaoa ou la Dominique a 39 kilomètres de l'est à l'ouest et 19 kilomètres du nord au sud dans sa plus grande largeur, à la partie occidentale, mais elle est très étroite dans la partie orientale.

Orographie. — Le système orographique de chaque île est constitué par une arête principale de laquelle partent des arêtes secondaires qui se subdivisent elles-mêmes en se rendant à la mer, et divisent ainsi chaque île en autant de baies profondes, à riche végétation.

Chaque baie a un petit cours d'eau qui se change en torrent à l'époque des grandes pluies.

Ces îles sont d'origine volcanique; l'aspect tourmenté du sol, ainsi que la présence de scories et de basaltes, en sont une preuve suffisante. On rencontre presque partout des sources d'eaux minérales gazeuses à base alcaline et d'un goût très agréable. Dans la baie de Taua (île Hivaoa) se trouve une source sulfureuse.

On n'a pas rencontré jusqu'à présent, malgré des recherches assez nombreuses, de minerais exploitables.

Les îles de l'archipel sont divisées en chefferies, savoir: 8 à Nukahiva, 8 à Uapu, 3 à Uauka, 11 à Hivaoa, 5 à Tauata et 5 à Fatuhiva.

Productions du sol. — Les ressources alimentaires du pays, puisées dans le règne végétal, sont : le fruit à pain, le taro, la patate douce, l'igname, le coco, la canne à sucre, les oranges, les citrons, les bananes, la mangue, la pomme Cythère, la pomme cannelle, la goyave, l'ananas, la papaye, l'avocat et quelques légumes des pays tempérés.

Dans le règne animal on trouve : le bœuf, le mouton, la chèvre, le cochon, le lapin, les volailles (poules et canards), les poissons, les crustacés, les coquillages, etc.

On y peut chasser le courlieu, la bécassine de mer, le kuku, le hupe, les poules sauvages, les cochons et les chiens sauvages.

On trouve, en outre, chez les commerçants du pays des conserves alimentaires variées, des pommes de terre, des oignons, de l'ail, de la farine, du riz, etc.

Cultures. — On cultive, au point de vue commercial, le coton et le cocotier.

Les indigènes récoltent, pour leur usage personnel, les plantes mentionnées à l'article *Productions du sol.*

Productions industrielles. — Il y a des ateliers de construction pour baleinières et pirogues dans diverses baies de l'archipel. La goélette l'*Elina* a été construite à Atcheu (Atcheou), et le côtre *Moanatini* à Tahïoae (Nukahiva).

Parmi les colons et les indigènes, on trouve des charpentiers, des menuisiers, des maçons. Les femmes indigènes fabriquent une étoffe qu'on nomme *tapa.*

Commerce. — Le commerce d'exportation comprend : le coton, le coprah, les fungus, les graines de coton, les animaux vivants et les laines de mouton. — Le commerce d'importation embrasse des articles très variés.

Navigation. — Il n'y a pas de récif de corail dans l'archipel. Les baies sont généralement accessibles, mais les rafales rendent quelquefois les mouillages dangereux.

On rencontre dans la baie d'Anaho (île Nukahiva) un bassin naturel où les goélettes vont nettoyer leur carène et se réparer.

Un bassin semblable existe au nord de l'île de Tauata[1].

Météorologie. — Aux Marquises, les saisons ne sont pas très bien indiquées. Le climat est en général chaud et assez humide. Cependant il arrive qu'on passe six, huit et même dix mois sans pluies.

Les vents régnants sont : d'avril à octobre, le vent d'est-sud-est; d'octobre à avril, le vent d'est-nord-est.

Le thermomètre ne descend guère au-dessous de 23 degrés et ne dépasse pas 33 degrés. La chaleur est tempérée par la brise du large, qui souffle assez régulièrement. Les nuits sont assez fraîches. Le baromètre se maintient à 0,765.

Eu égard à leur situation intertropicale, les Marquises sont, sans contredit, de beaucoup les terres les plus salubres, parmi toutes celles qui sont situées sous les mêmes latitudes.

En tant qu'individu, l'Européen s'y porte fort bien. Il n'y est éprouvé par aucune affection spéciale, et son organisme ne paye que le tribut auquel, dans la zone équatoriale ou subéquatoriale, est soumise sa race au bout d'un séjour plus ou moins long. De plus, au lieu d'être atteint, après un long séjour d'anoxémie équatoriale, il n'est affecté que d'une simple anémie tropicale à laquelle échappent même nombre d'Européens.

Communications de l'archipel.

1° *Avec San-Francisco.* — Le courrier de San-Francisco

1. La plupart de ces renseignements sur les îles Marquises proviennent de l'annuaire de Tahiti récemment paru.

à Tahiti relâche chaque mois, du 20 au 30, à Taiohae et y séjourne de vingt-quatre à quarante-huit heures;

2° *Avec Tahiti.* — Un courrier spécial, la goélette *Gustave,* relie les Marquises à Tahiti environ huit fois par an; outre cette communication régulière, il se présente des occasions fréquentes de correspondance avec Papeete;

3° *Entre les différentes îles de l'archipel.* — Les communications officielles sont faites par une goélette de l'État



Case tahitienne.

et les communications commerciales par diverses goélettes et des baleinières;

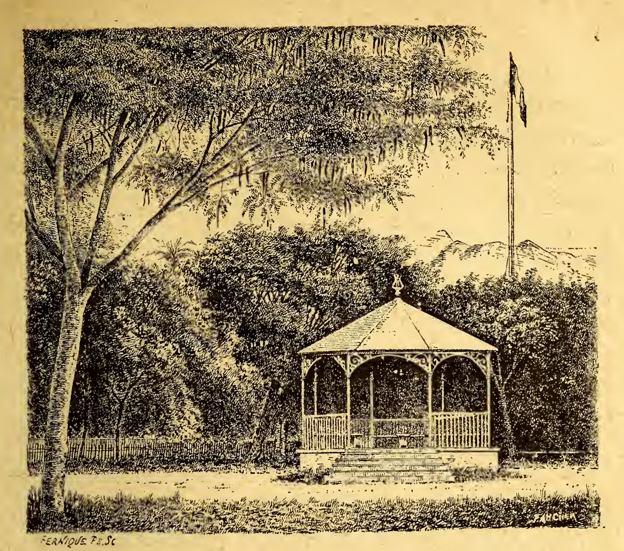
4° *Entre les divers districts d'une île.* — On communique à pied ou à cheval, ou par mer au moyen de baleinières.

Centres principaux des Marquises. — Les centres principaux des Marquises sont : Taiohae (île Nukahiva), chef-lieu de l'établissement secondaire, siège de l'administration, et Atuana (île Hivaoa), résidence du sous-administrateur.

Un tribunal de paix à compétence étendue est institué dans chacune de ces localités.

Taïohae possède une usine à vapeur pour l'égrenage du coton, des réservoirs d'eau qui alimentent la ville au moyen d'un réseau de tubes en fer, une fontaine publique, un débarcadère.





PAPEETE. — Le kiosque de la musique

CHAPITRE VII

Archipels des Tuamotu et des Gambier.

Archipel des Tuamotu. — Formation des îles madréporiques. — Peuplement végétal et animal. — Commerce de la nacre et des perles. — Faibles ressources du sol. — Cyclones. — Archipel des Gambier Manga-Reva.

La longue chaîne de montagnes qui court dans le Pacifique oriental, sensiblement parallèle à la cordillère des Andes, affirme son existence par une série de sommets presque tous immergés sur lesquels les zoophytes ont élevé des constructions qui constituent l'archipel des Tuamotu et celui des Gambier.

Partout où l'action volcanique a soulevé, à une faible distance de la surface de l'Océan, les sommets de ces montagnes, l'œuvre des zoophytes a commencé et une construction madréporique s'est élevée peu à peu jusqu'à atteindre le niveau de la mer. A chaque extrémité de ce nouveau récif s'en sont formés d'autres l'allongeant des deux côtés d'une façon continue, et la formation de la barrière madréporique s'est poursuivie tant que les terres sur lesquelles elle prenait naissance n'étaient pas immergées à plus de 40 mètres suivant les uns, de 80 mètres suivant les autres. (On a dragué des coraux vivants à l'entrée de la passe de Tahiti par 73 mètres de fond.)

Les sommets volcaniques sur lesquels se construisait la barrière corallienne étant généralement elliptiques ou circulaires, celle-ci suivait leurs contours, affectant naturellement cette forme régulière et trahissant seulement, par des solutions de continuité, les plissements ou les vallées du sol sous-marin sur lequel elle s'étayait. C'étaient là les passes qui permettent aux embarcations d'entrer dans le véritable lac d'eau salée circonscrit par la barrière de récifs dont nous venons d'esquisser le mode de formation.

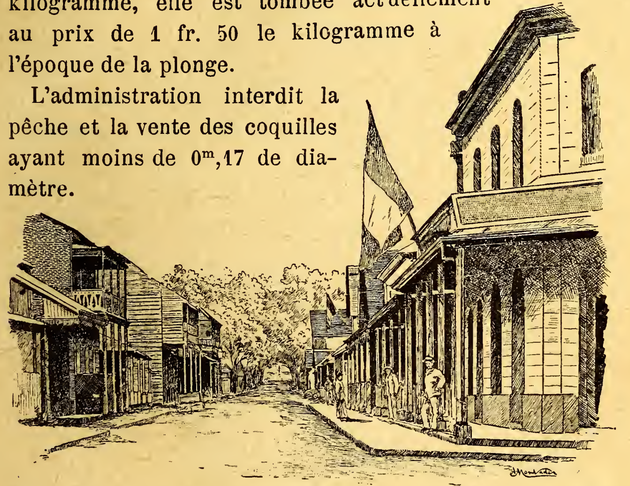
Peuplées par des migrations marquisiennes, les Tuamotu ont une histoire qui ne date, en réalité, que d'une époque récente : celle de l'introduction du cocotier qui les a rendues habitables.

Cette époque n'a pas, sans doute, précédé de plus d'un siècle le passage de Quiros, qui, le premier, découvrit une de ces îles qu'il baptisa Sagittaria. De nos jours encore, on a pu voir se continuer d'année en année le peuplement végétal et le peuplement animal de plusieurs de ces îles, qui, à l'heure actuelle, sont en grande partie habitées.

Les lagons de beaucoup des Tuamotu contiennent des

coquilles nacrières. Dans un petit nombre se trouvent des coquilles perlières. La variété commerciale de la nacre des Tuamotu et des Gambier est caractérisée par sa partie extérieure noire et très irisée, le bord noir et le bel orient de la partie intérieure de la coquille. Après avoir atteint le prix de 3 fr. 60 (payable en or américain) le kilogramme, elle est tombée actuellement au prix de 1 fr. 50 le kilogramme à l'époque de la plonge.

L'administration interdit la pêche et la vente des coquilles ayant moins de $0^{m},17$ de diamètre.



PAPEETE. — Rue de la Petite-Pologne.

Favorisé par l'existence des huîtres perlières dans ses lagons, l'archipel des Tuamotu est déshérité à tous les autres points de vue. Sur ces récifs coralliens, où une végétation relativement récente n'a pas encore constitué d'humus, croissent quelques maigres touffes de miki-miki, de guettardia, de tournefortia de pentacarya, de scœvola, et, avant la plantation et l'extension du cocotier, les fruits du pandanus et le pourpier étaient les seules ressources alimentaires provenant du sol. Aussi, pour les habitants

de ces îles, un repas de chair humaine était-il un festin digne de la table des dieux. Actuellement encore, n'ayant pas d'eau douce, pas même toujours d'eau saumâtre, l'habitant de ces îles de corail surchauffées par les rayons ardents du soleil des tropiques pourrait répéter chaque jour le finale du chant polynésien : « Demain nous pouvons mourir. »

Survienne, en effet, un typhon ou un raz de marée causés par une convulsion volcanique provenant d'une chaîne, même très éloignée, les lames monstrueuses de l'Océan déchaîné balayeront ces îles, renversant cases et cocotiers, et noyant habitants et animaux domestiques.

Telles furent les conséquences de la cyclone du 8 février 1878, pendant laquelle la mer envahit Anaa, y abattant des milliers de cocotiers, et y faisant périr un grand nombre d'indigènes, ainsi que notre compatriote M. Lagarde.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DES TUAMOTU.

L'archipel des Tuamotu se compose de 70 îles dont 56 forment l'établissement secondaire des Tuamotu.

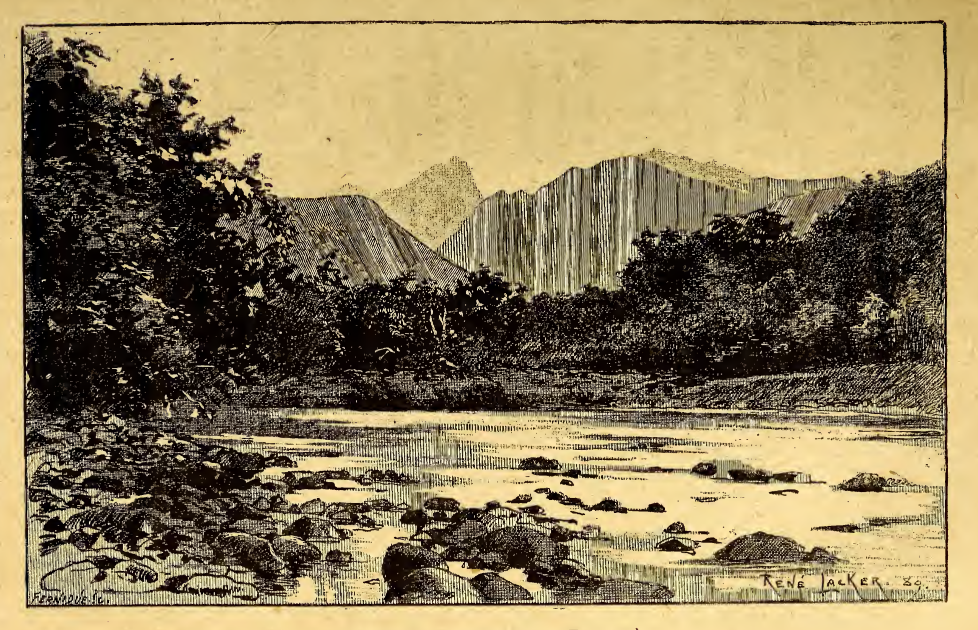
L'archipel des Gambier est un groupe de 10 îlots élevés qui forment avec 24 îlots des Tuamotu l'établissement secondaire des Gambier.

Les îles principales sont :

Rairoa. — Cette île a une bonne passe à l'est de la côte nord. Elle se divise en deux districts : Tiputa et Avatoru.

L'abondance des requins dans le lagon a presque fait abandonner la pêche dans cette île dont les habitants se livrent à la culture. — On a exporté 400 tonnes de coprah en 1886, et, au mois d'août 1887, ce chiffre était déjà atteint.

Kaukura (Kaoukoura), dont le lagon est le plus riche en



VALLÉE DE HAAPAPE. (TAHITI.)

perles de tout l'archipel. Le port de Kaukura se nomme Panao. Il est situé au nord-ouest de l'île.

Anaa est l'île la plus peuplée de l'archipel et aussi celle dont les habitants sont le plus civilisés. Ils se livrent à la culture du cocotier.

Plus voisine de Tahiti, peuplée d'immigrants d'Afaahiti chassés de leur district par ceux d'Hitiaa, la grande île d'Anaa avait soumis à sa domination la plupart des Tuamotu du nord et du nord-ouest et conquis, à l'est, toutes les îles situées entre Anaa et Hao, dont les habitants furent employés à planter à Anaa des forêts de cocotiers qui font actuellement sa richesse.

Fakarava mérite d'être citée en raison de la grandeur de son lagon, des facilités qu'elle offre aux navires, et du choix qui a été fait du village de Rotoava comme chef-lieu administratif des Tuamotu.

Takapoto possède une farehau et une école. L'île produit du coprah. Son lagon, profond de 30 à 40 mètres, produit en assez grande quantité des nacres dépréciées par une maladie qui cause beaucoup plus de dommages que dans les autres îles.

Katiu (Katiou). — Le district de ce nom comprend quatre petites îles : Katui, Tuanake, Hiti, Tepoto. Le seul village, Toïni, est situé au nord de l'île Katiu. Il possède une farehau et une école. La population est nomade et se divise en plongeurs et marchands.

Marokau (Marokaou) est un district qui comprend, outre l'île de ce nom, les îles Ravahere et Hikueru.

Le village de Marokau a une farehau, une école et un puits. Une jetée en pierres sèches, haute et large, rend les communications assez faciles.

Fagatau. — Les habitants de cette île ne plantent pas de cocotiers, qui cependant viendraient très bien, et

n'élèvent ni porcs ni volaille. Ils se nourrissent de graines de pandanus et de bénitiers ramassés sur les récifs. Leur industrie consiste en la confection de nattes qu'ils échangent contre des étoffes avec les rares goélettes qui les visitent.

Les autres îles sont pour la plupart moins importante. Dans un assez grand nombre on se livre à la pêche de la nacre, et dans quelques-unes on trouve des perles en assez grande quantité.

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DES GAMBIER.

Les îles Tuamotu rattachées administrativement à l'établissement des Gambier ne méritent pas d'être décrites. Des dix îlots qui composent géographiquement l'archipel des Gambier, les quatre principaux, seuls habités, sont Mangareva, Taravai, Akamaru (Akamarou) et Aukena (Aukéna).

Trois passes donnent accès dans l'intérieur des récifs, l'une à l'ouest, la seconde au sud-ouest et la troisième au sud-est.

Un navire de commerce calant 5 mètres d'eau peut, avec le secours d'un pilote, mouiller en face du village de Rikitea (îlot Mangareva), où la tenue des ancres est très bonne et où l'on est très bien abrité de la mer.

Les montagnes de ces quatre îlots sont déboisées, mais elles nourrissent néanmoins un assez grand nombre de chèvres et de moutons à l'état sauvage.

Celles de Mangareva sont les plus élevées et les plus reconnaissables par les pics de Monkoto (400 mètres) et du mont Duff (401 mètres).

L'îlot Mangareva, qui est le plus important des quatre îlots, a pour chef-lieu Rikitea, siège de l'administration.

Ces îlots ont une superficie totale de 3,000 hectares environ.

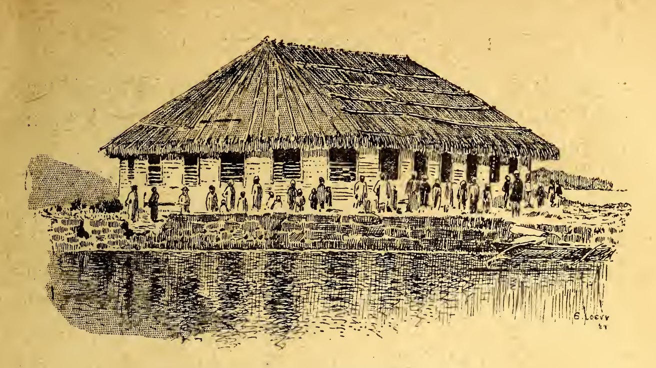
La population de cet archipel est de mœurs très douces. Tous les Mangaréviens professent la religion catholique.

La culture peut être considérée comme nulle. La principale ressource des indigènes est la pêche de la nacre perlière.

L'établissement des Gambier est divisé en quatre districts.



Dumont d'Urville.



Temple de Tahaa (îles sous le Vent).

CHAPITRE VIII

Archipel des Tubuai.

Précis historique. — Climatologie. — Vents. — Productions du sol. — Productions industrielles. — Population. — Raivavae. — Tubuai. — Rurutu. — Rimatara.

L'archipel des Tubuai (Tubouaï) est composé de quatre îles : Raivavae (Raïvavaé), Tubuai, Rurutu, Rimatara et des petits îlots Maria. Il n'avait été fait aucune distinction entre ces diverses îles lors de la cession à la France des droits de Pomaré et lors de la ratification par la Chambre des députés, le 28 décembre 1880, du traité passé avec ce souverain.

L'article 2 du traité ainsi conçu : « Tahiti et tous les archipels qui en dépendent sont déclarés colonies françaises », comprenait évidemment tout l'archipel des Tubuaï.

Les habitants de l'archipel ont d'autre part toujours reconnu la suzeraineté de Pomaré, et le commandant de La Richerie, qui accompagnait la « grande reine » dans un

voyage aux Tubuai, a décrit dans un rapport instructif avec quels témoignages de déférence et quels honneurs les gens de Tubuai recevaient leur illustre souveraine.

Toutefois l'administration française avait négligé jusqu'à ces derniers temps de faire acte dans les îles Rurutu et Rimatara. Cette omission a été réparée les 27 et 29 mars 1889; et les chefs et habitants de ces deux îles reconnaissent aujourd'hui notre autorité aussi bien que ceux des autres îles.

CLIMATOLOGIE. — Situées à quelques minutes du tropique du Capricorne, les Tubuai jouissent d'un climat doux et tempéré.

Les saisons y sont déjà tranchées. Si la chaleur de l'été est très supportable, par contre, en hiver, quand le vent souffle du sud, la température est très fraîche.

VENTS. — Se trouvant à la limite des alizés de l'hémisphère sud, le régime ordinaire du vent est la rotation continuelle en sens inverse des aiguilles d'une montre, mouvement que nous avons déjà constaté, mais à peine accusé, dans les parages des îles de la Société.

Déjà les tempêtes commencent à apparaître et, parfois, pendant l'été austral, des cyclones viennent endommager et les arbres et les cases; ces cyclones suivent d'ailleurs la loi ordinaire des cyclones de l'hémisphère sud.

PRODUCTIONS DU SOL. — L'apparition d'un hiver, si tempéré qu'il soit, n'en a pas moins son influence sur la végétation. L'arbre à pain, de dimensions plus petites qu'à Tahiti, ne fournit plus annuellement qu'une seule récolte de fruits de médiocre grosseur, et le cocotier y pousse lentement.

Plus que le changement de température, l'état hygrométrique de l'air s'oppose à la venue du feï, qui est rare. Par contre, la banane et l'orange y viennent à merveille et sont de bonne qualité.

Le manioc, le pia, le cotonnier, le tabac, la canne à sucre, le taro y poussent fort bien. Le bois de fer (casuarina) y est abondant.

Productions industrielles. — Avec la latitude, la base de l'alimentation s'est aussi déplacée, et le taro remplace déjà le maioré. On le convertit en popoï qui, sous le nom de tioo, s'exporte dans l'archipel déshérité (les Tuamotu).

Avec les bananes on fabrique également une conserve excellente, sorte de marmelade aigrelette qui s'obtient en soustrayant au contact de l'air, par une ligature soignée, les fruits privés de leur enveloppe. Cette conserve, nommée *piere*, jouit d'une grande réputation dans toute l'Océanie orientale.

Population. — La population polynésienne est la même que celle de Tahiti et des autres archipels; le nombre des habitants a décru d'une façon attristante dans toutes ces îles; depuis quelques années seulement, la dépopulation s'est arrêtée.

Les porcs, les poules, les chèvres et les dindons sont en abondance dans tout l'archipel.

A Tubuai, on fait l'élève des chevaux; des goélettes viennent les acheter à destination de l'Océanie orientale au bas prix de 30 à 50 francs par tête.

Raivavae. — Raivavae, Rai-Havai de la carte de Tupaia, improprement appelée quelquefois Vavitu, est l'île la plus est des Tubuai. Elle est comprise entre 23° 49′ et 23° 57′ de latitude S. et 150° 15′ de longitude O. Sa configuration est elliptique. Dans l'intérieur se trouvent des montagnes boisées qui, assez escarpées au centre de l'île, viennent mourir à la côte en pente douce. Elles sont couronnées de basaltes dentelées.

Le point culminant est le mont Ruatara, qui a 320 mètres

de haut : la superficie de l'île est de 12,000 mètres carrés 75.

Raivavae est entourée d'un récif à fleur d'eau qui, en général, est à un mille de la plage. Ce récif est couvert d'îlots boisés qui sont assez étendus, surtout dans les parties de l'est et du sud. Les vingt-sept îlots qui forment la ceinture de Raivavae ont une superficie totale de 2,000 mètres carrés.

Un chenal en eau profonde fait le tour de l'île en dedans des récifs.

Un navire d'un tirant d'eau de 5 à 6 mètres trouve un excellent mouillage, abrité de tous les vents, en face du village de Raiurua. La population, très affable, y reçoit fort bien les Européens.

Raïvavae, qui pourrait nourrir sans peine plus de 2,000 habitants, n'en compte que 150.

Tubuai. — Située par 23° 19′ de latitude sud et 152° de longueur O. Tubuai est formée de deux terres montagneuses élevées, réunies par un isthme assez bas. Couvertes de végétation autrefois, les montagnes commencent à se déboiser; mais là où les arbres disparaissent par le fait de la main de l'homme, il s'y substitue un tapis de graminées qui permet l'élève d'une grande quantité de chevaux.

De nombreux marécages donnent naissance à des myriades de moustiques qui disparaîtront avec leur lieu d'élection.

Tubuai est entourée d'une ceinture de récifs en partie submergés; cette ceinture porte dans le nord-est plusieurs îlots.

Des navires de 50 tonneaux peuvent entrer par la grande passe située dans le nord de la presqu'île de l'ouest, non loin du village de Matuara.

Dans le sud-ouest de l'île se trouve une passe, praticable seulement le beau temps aux petites goélettes. C'est la seule solution de continuité du récif dans la partie sud de l'île, et, depuis cette coupure jusqu'aux îlots du nord-est, le récif ne présente aucune interruption.

Avec les vents du nord-est au sud-ouest, les mouillages de Matuara, de Vapea et de la passe Oanamoana n'offrent aucune sécurité; seul le mouillage de Taahuaia est passable, mais il n'est accessible qu'aux petites goélettes n'ayant pas un tirant d'eau supérieur à huit pieds.

Rurutu. — Cette île est située entre 22° 55′ et 22° 32′ de latitude sud et 153° 40′ et 153° 45′ de longitude O.

Ile montagneuse, Rurutu présente des sommets atteignant 400 mètres. La population, de Rurutu, très dense autrefois en a déboisé toutes les pentes, et sur le littoral, au bas des collines seulement, la couche de terre végétale est restée assez épaisse pour contre-balancer par sa production les destructions opérées par la main des hommes.

Pandanus, bois de fer, cocotiers sont abondants sur la zone du littoral.

Cernée de tous les côtés par les coraux qui l'entourent d'une ceinture extrêmement rapprochée de la côte, Rurutu n'a qu'un petit port placé dans le nord-ouest de l'île, lequel peut recevoir de petites goélettes. Cependant, à l'ouest de Rurutu, est une magnifique baie, aux eaux très profondes, où, en l'absence de houle de sud-ouest, les navires peuvent, quand la brise souffle de l'est, communiniquer avec la terre.

Dans les conditions que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire quand les eaux de la baie sont calmes et transparentes, les embarcations allant à terre aperçoivent le fond à un kilomètre du récif extérieur.

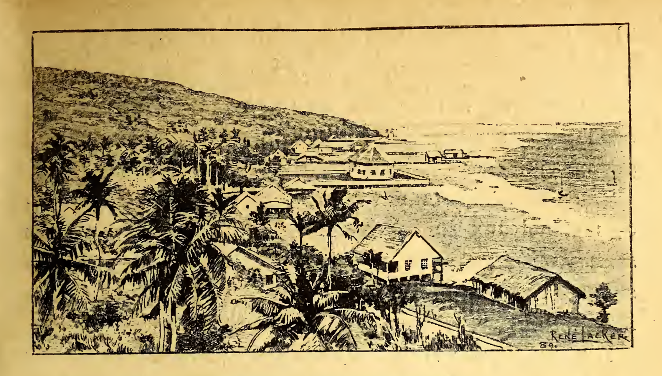
Privilégiée pour ses ignames, Rurutu possède également

une canne à sucre particulière qu'on reconnaît vite à ses feuilles violettes dans leur jeune âge, à sa tige également d'un violet clair, à sa moelle blanche; c'est de cette canne, désignée sous le nom de maori de « Rurutu », qu'est venu le nom de l'île qui la produit.

Rimatara. — Située par 22° 40′ de latitude S. et 155° 12′ de longitude O. (centre de l'île), Rimatara est une petite île dont les collines ne s'élèvent pas à plus de 100 mètres de hauteur. Le récif dont elle est entourée est presque contigu à la terre, et n'offre pas de port, il faut accoster l'île sous le vent et par le beau temps.

Petite, mais très fertile, elle peut fournir en abondance aux navires de l'eau et des provisions.

Ile Maria. — 21°49′ latitude S. et 157° 11′ longitude O. (pointe N.-O). L'île Maria est un récif de forme triangulaire d'environ 3 milles de côté, sur lequel se trouvent quatre îlots bas et boisés. Aucune passe ne permet aux navires l'accès du lagon intérieur, d'ailleurs sans profondeur. M. Raoul, qui l'a visitée, n'a pas aperçu de coupures en permettant l'accès, même à de petites pirogues, mais il ne pourrait affirmer qu'il n'en existe pas.



Vue de Tahaa (îles sous le Vent).

CHAPITRE IX

Rapa.

Description géographique. — Climat et productions. — Population. Administration. — Importance de Rapa.

Rapa-Iti, la petite Rapa, ainsi nommée pour la différencier de Rapa-Nui, la grande Rapa ou île de Pâques, est située entre 27° 33′ et 27° 41′ de latitude S., 146° 34′ et 146° 42′ de longitude O.

Il faudrait de longs développements pour décrire l'aspect, les curiosités, la flore spéciale et la situation économique privilégiée de cette île presque inconnue.

Vaste cirque de montagnes basaltiques constituées elles-mêmes par les parois d'un cratère, Rapa a une configuration des plus étranges. Par l'emplacement d'une large coulée, la mer a pénétré dans l'intérieur de ce cirque, où elle forme la belle rade de deux milles de longueur nommée port Opadro ou baie d'Ahureï (Ahoureï).

Des aiguilles basaltiques, dont les pointes se terminent entre 600 et 700 mètres d'altitude, sont étrangement découpées, semblables aux ruines éboulées de quelque gigantesque et diabolique château fort.

Tous les sommets des montagnes accessibles, tous les cols principaux sont dominés par des forts en pierres sèches parfaitement construits et composés de terrasses superposées, dominées par des tours aujourd'hui écroulées.

Il y a moins de vingt ans, plusieurs de ces forts étaient assez bien conservés pour qu'on fût émerveillé de l'art avec lequel ils avaient été édifiés.

L'entrée de la baie d'Ahureï est, quoi qu'on ait dit, assez difficile, mais, une fois entré, on se trouve dans le vaste cratère dont il a été parlé, à l'abri de toute attaque, protégé de tous les côtés.

D'une sécurité complète, la rade est d'une défense aussi facile que possible.

Climat et productions. — Située sous le 28° de latitude S., toujours battue par les grandes brises d'ouest, Rapa n'a ni le climat ni les productions que lui assignent sa latitude.

Le voyageur qui vient des îles chaudes de la zone tropicale se sent revivre sous ce climat frais et agréable.

Plusieurs espèces de bananiers, parmi lesquelles les bananiers de Chine, y viennent bien. Le climat de la montagne est déjà trop froid pour le feï, et on ne le rencontre à Rapa que sur le littoral. Le taro y est très cultivé et de bonne qualité.

Un grand nombre de plantes industrielles et surtout d'arbres fruitiers de la zone subtropicale, introduits par M. E. Raoul, sont venus augmenter les ressources très limitées qu'offrait Rapa aux voyageurs.

Les pommes de terre, l'orge, quelques variétés de blé et les légumes d'Europe y réussissent à merveille.

Des mines de charbon se trouvent à Tuputa-Ketake (Toupouta-Kétaké); ce charbon est un lignite d'assez mauvaise qualité.

Très poissonneuse est la mer; aussi les requins fourmillent-ils autour de l'île. Les crustacés sont tellement abondants qu'on les prend à la main pendant la nuit en s'éclairant d'une torche; mais la mer est trop agitée pour les coquillages, qui sont rares.

Défrichement et fabrication du charbon en Océanie.

La température moyenne est de 22° pendant l'été, de 18°

pendant l'hiver, avec des maxima de 25° et des minima de 14°.

Population. — Les épidémies apportées par les Européens ont extraordinairement réduit la population ; de 6,000 âmes autrefois, elle est d'abord tombée à 300 habitants, puis à 110, par suite de l'épidémie de dysenterie apportée par un navire péruvien en 1863.

Il y a eu, depuis cette époque, augmentation de la natalité, et l'île compte actuellement 200 habitants.

La population est excellente, d'une grande douceur, et les rigueurs relatives du climat l'ont rendue robuste et laborieuse. Le vol lui est inconnu; la compagnie des paquebots anglais n'avait même pas eu besoin de faire mettre des portes aux magasins contenant son matériel.

Administration. — Rapa dépend de l'archipel des Tubuai, qui est administré par un officier commandant la station locale. Mais le résident ne pouvant s'y rendre que bien rarement, un gendarme y a été placé comme chef de poste; il est en même temps chargé de la direction de l'école, suivie assidûment par tous les enfants. Dans quatre ans, tous ceux-ci comprendront et parleront le français.

Importance de Rapa. — Située sur l'arc de grand cercle qui joint Panama à Sydney et à Auckland, Rapa est placée exactement sur la ligne que suivront les paquebots des grandes routes maritimes futures : Panama-Auckland, Panama-Sydney.

Elle est la première terre que rencontreront les paquebots partant de Panama par le degré de longitude où il leur deviendra nécessaire de faire du charbon. Elle est donc une escale toute désignée et forcée.

La terre la plus proche après Rapa est Rarotonga. Mais, d'une part, les paquebots seraient forcés pour y faire escale de dévier leur route de 5 degrés au nord, et, de l'autre,

d'après les rapports de l'ingénieur hydrographe anglais envoyé en mission spéciale à ce sujet, il ne faudra pas dépenser moins de 500,000 francs pour faire de Rarotonga un port commode, accessible aux navires calant 8 mètres.

C'est en effet dans l'une des Marquises que sera l'escale naturelle de la route Panama-Brisbane, à moins que la construction de phares destinés à éclairer l'accès des Tuamotu ne décide les compagnies à adopter Papeete comme point de relâche.

Une compagnie anglaise P.-N.-M. (Panama-New-Zélande) avait déjà autrefois choisi Rapa comme escale. Le courrier parti de Southampton arrivait le trente-cinquième jour à Rapa et le quarante-huitième à Auckland. Mais, à cette époque, l'idée du percement du canal n'était qu'à l'état de vague projet : aussi la compagnie quoique largement subventionnée, renonça-t-elle à cette ligne, qui exigeait un transbordement onéreux et incommode à Panama.



Bougainville.

Renseignements statistiques

MARCHANDISES FRAPPÉES DE DROITS ADDITIONNELS
EN SUS DU DROIT DE 13 POUR 100 *ad valorem.*

Alcools, absinthe, genièvre, whisky, par litre de liquide quel que soit le degré	2f »
Bitter, cognac, eau-de-vie et rhum, par litre de liquide à 56 degrés centigrades	1 250
Les mêmes au-dessus de 56 degrés et jusqu'à 79 degrés inclus payent, en outre du droit fixe de 1 fr. 25 par degré en sus et par litre de liquide (1).	0 032
A 80 degrés et au-dessus les boissons alcooliques seront classées dans la catégorie des alcools et soumises par litre aux droits de	2 »
Vermout en fûts ou en bouteilles, liqueurs de toutes sortes, vins de dessert et de liqueurs en fûts et en bouteilles par litre	1 »
Bières et vins de toutes sortes en bouteilles	0 250
Droit spécial sur le tabac par kilogramme	2 »
— sur les cigares dits bordelais, par mille	8 »
— sur les cigares de toutes sortes, par mille	16 »
— sur les allumettes, par paquet de 12 boîtes	0 800
— sur les accordéons, par unité	20 »

DROITS D'ENTREPOTS.
(ARRÊTÉS DES 24 JANVIER ET 29 MAI 1874).

Entrepôt réel.

Par tonneau d'encombrement et par jour	0 100
Droit *ad valorem*	12 0/0

Entrepôt fictif.

Droit *ad valorem*	12 0/0
Entrepôt à l'arsenal de Fare-ute de marchandises encombrantes.	
Par tonneau d'encombrement et par jour pendant les 30 premiers jours	0 050
A partir du 31e jour et pendant toute la durée du dépôt	0 025
Dépôt des huiles de pétroles par litre de pétrole emmagasiné	0 050
Droit *ad valorem*	12 0/0

1. Cette dernière disposition est également applicable aux rhums de fabrication locale.

PRIX DU FRET POUR CHACUN DES PAYS
EN RELATIONS AVEC TAHITI.

1° *De San-Francisco à Tahiti.* — Le prix du fret des marchandises venant de San Francisco est de 40 francs le tonneau.

2° *De Tahiti à San-Francisco.* — Les armateurs acceptent généralement les marchandises exportées de la colonie à San Francisco à des prix plus bas, soit environ 25 ou 30 francs le tonneau.

3° *De France, d'Angleterre ou d'Allemagne à Tahiti.* — Le fret des marchandises venant directement de France, d'Angleterre ou de Hambourg varie, suivant l'importance des chargements, entre 85 et 100 francs le tonneau.

4° *De Tahiti en France, en Angleterre ou en Allemagne.* — Celui des marchandises exportées de Tahiti vers les mêmes contrées est de 68 à 90 francs le tonneau.

5° *De Tahiti à Valparaiso.* — Le coût du fret demandé par le armateurs qui se rendent à la côte du Chili est ordinairement de 50 francs le tonneau.

Même coût pour le fret de retour.

6° *De Tahiti en Australie* et *vice versa.* — 75 francs par tonneau.

7° *De Tahiti en Nouvelle-Zélande* et *vice versa.* — 62 fr. 50 par tonneau.

8° *De Tahiti aux Tuamotu, aux Gambier, aux Tubuaï, Raivavae, l'archipel de Cook* et *vice versa.* — Les voyages effectués dans ces îles ayant généralement pour objet le commerce d'échanges pour le compte même des armateurs des navires, c'est accidentellement que ceux-ci se chargent de transports pour le compte de tiers.

On évalue le coût du fret de 40 à 50 francs le tonneau.

9° *De Tahiti aux îles sous le Vent* et *vice versa.* — Le fret pour ces îles est en moyenne de 20 francs le tonneau.

Bibliographie.

WALLIS. BOUGAINVILLE. COOK. — *Voyages autour du monde.* 1767-68-69.

G. CUZENT. — *Tahiti.* 1859. J. Masson, Paris.

CAILLET. — *Messager de Tahiti. Passim.*

Dr J. NADEAUD. — *Énumération des plantes indigènes de l'île de Tahiti.* 1873. F. Savy, Paris.

Dr E. VINCENT. — *Topographie médicale de la terre Eugénie.* 1876. Cristin, Montpellier.

PIERRE LOTI. — *Le Mariage de Loti.* 1881. Calmann-Lévy. Paris.

Dr HAMY et DE QUATREFAGES. — *Crania ethnica.* 1882. Baillère et fils. Paris.

VAN DER VEENE. — *Conférence sur Tahiti, faite devant les membres de la société des études coloniales et maritimes de Paris.*

Dr HERCOUET. — *Thèse inaugurale.*

A. GOUPIL. — *Tahiti.* 1886. *France coloniale.* A. Colin, Paris.

EDMOND COTTEAU. — *En Océanie.* 1884-85. Hachette, Paris.

VIGNON LOUIS. — *Les Colonies Françaises.* 1886, Paris, Guillaumin.

MONCHOISY. — *La Nouvelle Cythère.* 1888. G. Charpentier, Paris.

AYLIC MARIN. — *En Océanie.* 1888. Ch. Bayle, Paris.

ÉLISÉE RECLUS. — *Océans et terres océaniques.* 1889. Hachette, Paris.

A. SAGOT. — *Manuel des cultures tropicales et des plantations des pays chauds.* Ouvrage publié après sa mort et complété, pour les chapitres inachevés, par M. E. Raoul. Challamel et Cie, Paris.

CARDELLA, MARTINY, RAOULX. — *Messager de Tahiti. Passim.*

BRAUD. — *Messager de Tahiti. Passim.*

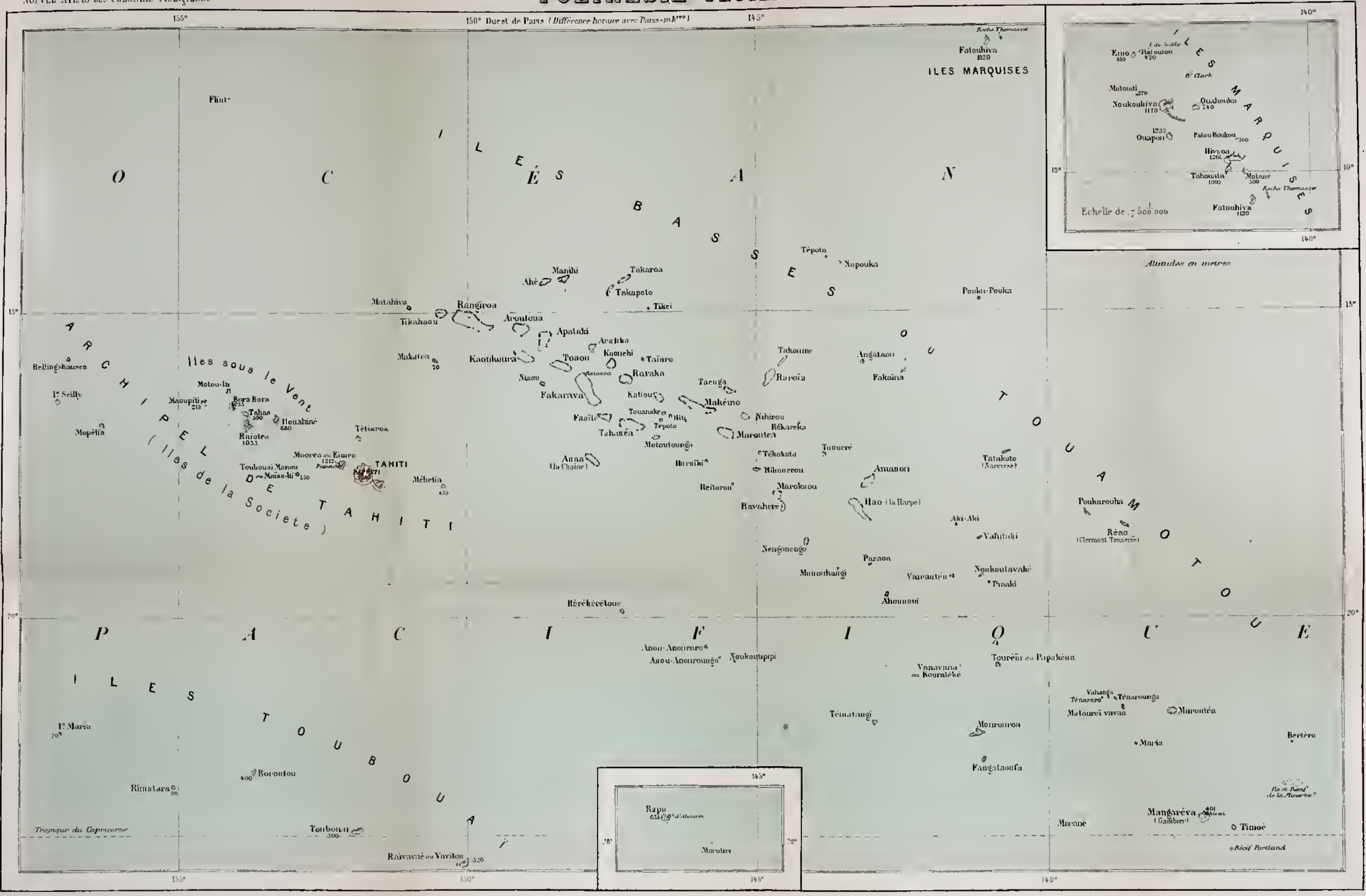
A. GOUPIL. — *L'Océanie française. Passim.*

C. WILMOT. — *Les Tuamotus.* — *Les Marquises.* (Pour paraître sous peu).

E. RAOUL. — *Le Tour du monde en vingt-cinq ans.* (Pour paraître sous peu.)

Dessins et vues photographiques de : J.-P. LAURENT, G. SPITZ, Mme HOARE, C. VIÉNOT, R. DE BEAUSACQ, E. RAOUL.

LE


NOUVEL ATLAS DES COLONIES FRANÇAISES
POLYNÉSIE - FEUILLE I
PAR PAUL PELET _ 1889 _ N° 20
150° Ouest de Paris
ILES MARQUISES
Fatouhiva
Flint
ILES BASSES
O C É A N
P A C I F I Q U E
ARCHIPEL DE TAHITI (Iles de la Société)
Iles sous le Vent
TAHITI
Moorea ou Eimeo
Mehetia
Tetiaroa
Bora Bora
Raiatea
Tahaa
Houahine
Maoupiti
Mopelia
Bellingshausen
I^e Scilly
Matahiva
Tikahaou
Rangiroa
Aroutoua
Apataki
Kaoukoura
Toaou
Makatea
Manihi
Ahé
Takaroa
Takapoto
Tikei
Arakka
Kaouehi
Taiaro
Raraka
Fakarava
Niaou
Faaite
Tahanea
Katiou
Makemo
Taenga
Motoutounga
Anaa
(la Chaine)
Reitoron
Haraiki
Nihirou
Marontea
Rekareka
Tekokota
Hikoueron
Marokaou
Ravahere
Takoume
Raroia
Angataou
Fakaina
Tepoto
Napouka
Pouka-Pouka
Tatakoto
Amanou
Hao (la Harpe)
Aki-Aki
Vahitahi
Poukarouha
Réao
Nengonengo
Paraoa
Manouhangi
Vairaatea
Noukoutavaké
Pinaki
Ahounoui
Hérehéretoue
Anou-Anourraro
Anou-Anouroungo
Noukoutipipi
Vanavana ou Kouraleké
Tourena ou Papakena
Tematangi
Mouroroua
Fangataoufa
Marontea
Maria
Bertero
Mangareva (Gambier)
Timoé
Morane
Récif Portland
ILES TOUBOUAI
ARCHIPEL DES POMOTOU (TOUAMOTOU)
I^e Maria
Rimatara
Roroutou
Touboual
Raivavaé ou Vavitou
Tropique du Capricorne
Rapa
Morotiri
Echelle de 1 : 7 500 000
Echelle de $\frac{1}{7\,500\,000}$
Altitudes en mètres
Noukouhiva
Ouapou
Ouahouka
Fatou Houkou
Hivaoa
Tahouata
Motane
Eiao
Hatoutou
Motouiti
Roche Thomasset
A. CHALLAMEL Editeur, 5 rue Jacob, Paris
Gravé par E. Hausermann _ Paris, Imp. Lemercier et Cie

LE

et Eve

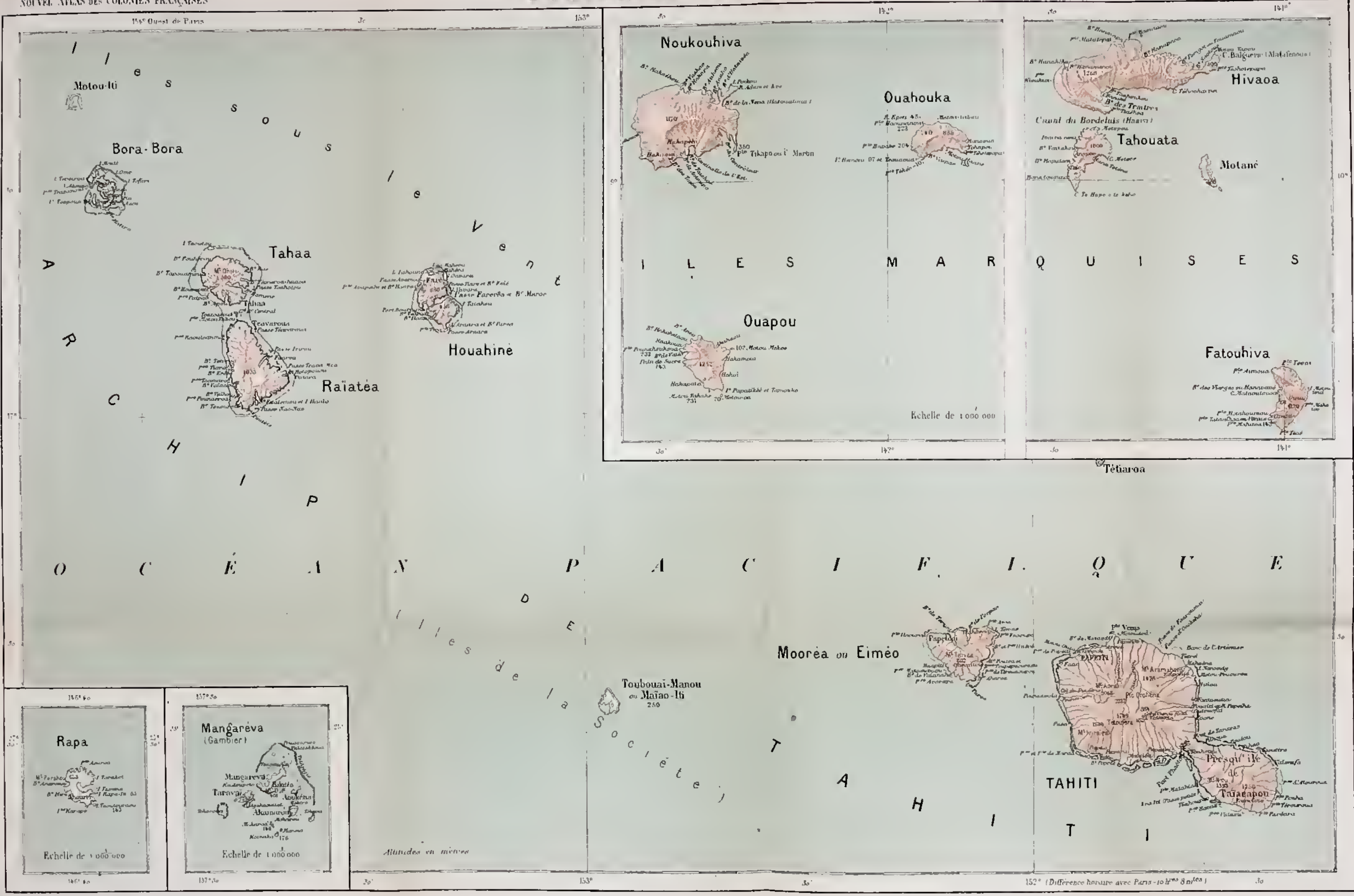
a (Hatoua

apo ou C.

30

S

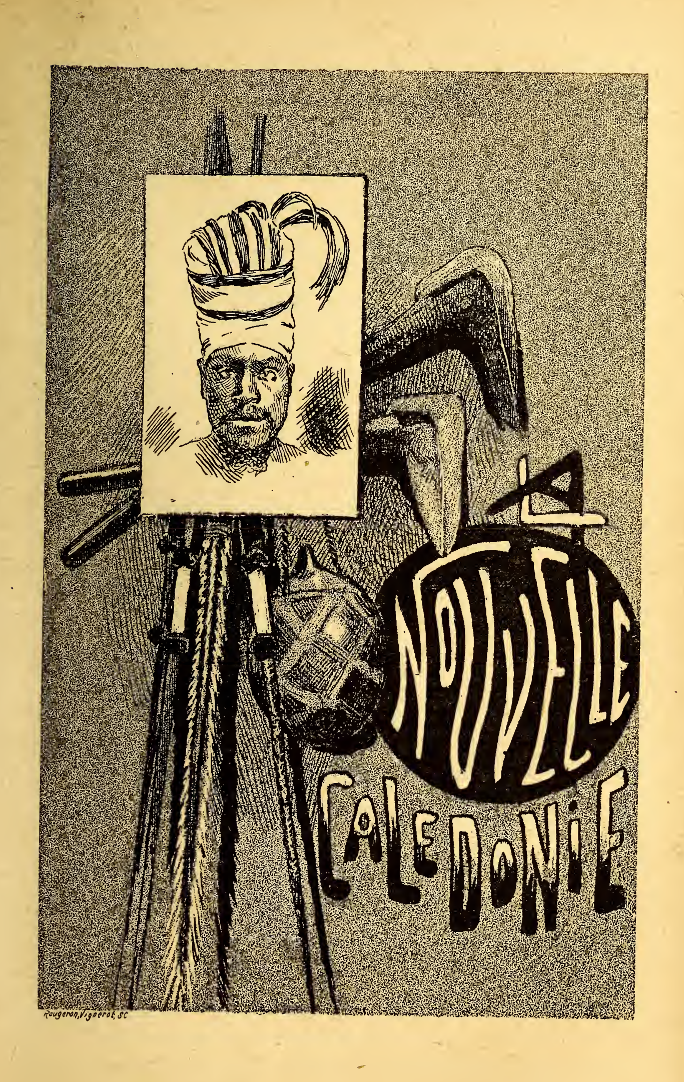
POLYNÉSIE - FEUILLE II



A CHALLAMEL Editeur, 5 rue Jacob Paris

Echelle de 1:1 000 000 (1 millim. vaut 1 kil.)

Gravé par R. Hausermann Paris, Imp. Lemercier et Cie


LA
NOUVELLE
CALEDONIE
Rougeron, Vignerot, SC



NOUMÉA. — Rue de l'Alma.

NOUVELLE-CALÉDONIE

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

PRÉCIS HISTORIQUE. — Le 1er septembre 1774, le célèbre navigateur anglais Cook quittait, à bord de la corvette la *Résolution,* l'archipel des Nouvelles-Hébrides, qu'il venait d'explorer pendant quarante-six jours, et se rendait en Nouvelle-Zélande pour y refaire son équipage fatigué par une des plus rudes campagnes que l'histoire des explorations maritimes puisse mentionner.

Le 4 septembre, à huit heures du matin, le volontaire

Colnett lui signala la terre; Cook résolut de la reconnaître et s'en approcha. Il atteignit à dix heures et demie une chaîne de brisants dans laquelle il chercha un passage, le fit sonder toute cette journée, et le lendemain dans la matinée, la *Résolution* vint mouiller au havre de Balade. Frappé de la ressemblance du pays qu'il avait devant lui avec quelques points des côtes d'Écosse, Cook donna à la terre qu'il venait de découvrir le nom de Nouvelle-Calédonie.

Il séjourna à Balade jusqu'au 13 septembre, emportant une très bonne idée du caractère des naturels avec lesquels il s'était trouvé en rapport; il fait, à leur égard, cette remarque à noter : « Les Indiens de la Nouvelle-Calédonie sont les seuls des mers du sud qui n'aient pas à se plaindre de notre arrivée parmi eux. »

Cook essaya de contourner la terre par le nord, mais la chaîne de brisants qui s'étendait à perte de vue au nord-ouest le détourna de ce projet; le 15, il vira de bord et fit route au sud-est. Le 22, il prit connaissance de l'extrémité sud-est de la côte, qu'il nomma cap de la Reine-Charlotte, découvrit le 26 l'île des Pins et fit route le 28 pour la Nouvelle-Zélande.

La crainte d'un naufrage, les souffrances de son équipage, la saison, déjà trop avancée pour permettre l'exploration du pôle sud que Cook allait entreprendre, le contraignirent à quitter la Nouvelle-Calédonie sans l'avoir entièrement reconnue.

Il définit ainsi sa découverte : « C'est une contrée entrecoupée de montagnes de différentes hauteurs qui laissent entre elles des vallées plus ou moins profondes. De ces montagnes, s'il est permis de juger du tout par les parties que j'ai visitées, sortent des sources innombrables dont les eaux, qui serpentent dans les plaines, portent

partout la fertilité et fournissent aux besoins des habitants. Les sommets de la plupart de ces montagnes semblent stériles, quoique les flancs soient çà et là couverts de bois comme les vallées et les plaines. Je la crois entièrement, ou pour la plus grande partie, entourée par des récifs, des basses et des brisants qui en rendent l'accès très difficile et très périlleux, mais qui servent à la mettre à l'abri de la violence des vents et de la fureur des flots, à assurer aux pirogues une navigation aisée et une pêche abondante et à former probablement de bons ports pour le mouillage des vaisseaux. »

Foster, le naturaliste de la *Résolution,* pressentit que la Nouvelle-Calédonie devait contenir des minéraux précieux.

La Pérouse avait reçu l'ordre, en 1788, de reconnaître complètement la découverte de Cook. Les dernières nouvelles de cette expédition, qui se termina si malheureusement à Vanikoro, datent de Botany-Bay, et il n'existe en Nouvelle-Calédonie aucune trace, aucun souvenir de son passage.

Le 29 septembre 1791, la *Recherche* et l'*Espérance* partirent de Brest, sous le commandement de l'amiral Bruni d'Entrecasteaux pour aller à la recherche de La Pérouse. En route, l'*Espérance* reconnut deux îles nouvelles, les îles Raoul et Curtis, qui reçurent les noms de ceux qui les découvrirent; puis les deux navires arrivèrent en vue de l'île des Pins le 16 juin 1792, et longèrent les récifs qui bordent la côte ouest sur une longueur de plus de 300 milles, pendant que Beautemps-Beaupré dressait, sous voiles, la carte de l'île.

D'Entrecasteaux découvrit plusieurs îlots au nord de la Nouvelle-Calédonie, et détermina la position du récif qui porte son nom.

Après avoir visité, sans avoir découvert de traces de

La Pérouse, les archipels situés au nord et à l'ouest de la Nouvelle-Guinée et des Tongas, il revint en Calédonie et mouilla, le 17 avril 1793, à Balade, où il passa trois semaines.

Ce fut pendant cette relâche que mourut le capitaine Huon de Kermadec, qui fut enterré nuitamment et sans bruit sur l'îlot Poudiououé, dans la crainte que son corps ne fût enlevé par les naturels, dont les instincts hostiles et les goûts anthropophages étaient déjà évidents.

Les navires quittèrent Balade le 5 mai 1793, allèrent reconnaître les récifs que Cook avait découverts au nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie, poursuivirent ensuite leur route vers le nord et passèrent, le 19 mai 1793, devant Vanikoro, où l'on eût pu retrouver, peut-être, quelques malheureux survivants du naufrage de La Pérouse.

Cook a-t-il le premier découvert la Nouvelle-Calédonie? on peut en douter; les navigateurs espagnols avaient sillonné la mer du Sud en tous sens, dans les XVI[e] et XVII[e] siècles, à la recherche de fabuleux pays d'or. Les traditions indigènes mentionnent l'arrivée en Calédonie de puissantes pirogues pleines de tonnerres, à des époques certainement antérieures à la fin du siècle dernier; on peut ne pas y ajouter grande foi, mais on sait aujourd'hui que les Chinois avaient, depuis les temps les plus reculés, connaissance des Salomon, et d'îles à nègres au sud de cet archipel.

Quoi qu'il en soit, Cook est le premier qui ait révélé l'existence de cette île que Bougainville avait pressentie quelques années auparavant, au témoignage même de Cook, qui dit dans la relation de son voyage : « M. de Bougainville eut dans ces parages (ceux d'où Cook avait découvert la terre), une mer entièrement tranquille, et observa plusieurs morceaux de fruits et de bois flottants près de son vaisseau; c'était à peu près au nord-ouest de la

terre que nous découvrîmes et que ce navigateur habile et intelligent a conjecturé devoir être dans cette direction. »

A partir du voyage de d'Entrecasteaux, divers navigateurs, baleiniers, sandaliers, vinrent explorer la Nouvelle-Calédonie où ils se livrèrent à plus ou moins de vexations à l'égard des indigènes; aussi la liste des scènes de carnage qui se produisirent sur ces côtes est-elle longue, et les représailles souvent justes des Kanakes vis-à-vis des équipages étrangers ont maintes fois ensanglanté les plages de l'île.

Cet état de choses a disparu depuis notre occupation et les indigènes sont aujourd'hui devenus d'utiles auxiliaires, grâce auxquels la population libre peut vivre en sûreté au milieu des plus dangereux criminels.

Prise de possession. — La France désirait, depuis plusieurs années, posséder une colonie dans l'ouest de l'Océanie. Le commandant du *Bucéphale*, M. Julien de La Ferrière, qui avait amené les premiers missionnaires maristes venus pour s'établir en Nouvelle-Calédonie, avait, en 1843, traité avec différents chefs et hissé notre drapeau sur l'île; mais les réclamations de l'Angleterre, dont l'hostilité en ce qui regarde nos entreprises coloniales n'a jamais varié, contraignirent le gouvernement de Juillet à désavouer le commandant du *Bucéphale*, et la *Seine* fut expédiée pour faire retirer le pavillon français. En 1851, cependant, l'*Alcmène*, commandée par le comte d'Harcourt, étant venue mouiller à Balade, les indigènes surprenaient et massacraient l'équipage d'une chaloupe envoyée en reconnaissance hydrographique sous les ordres des aspirants Devarenne et Saint-Phalle; un seul novice, nommé Laffitte, échappa au massacre.

Le gouvernement ne pouvait tolérer cette insulte à notre pavillon; aussi l'amiral Février-Despointes reçut-il quelque temps après l'ordre de se rendre en Calédonie. Il

mit son pavillon à bord du *Catinat*, et le 24 septembre 1853, prit solennellement possession de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, au nom de la France.

Un incident assez curieux a accompagné la prise de possession de l'île des Pins. En même temps que le *Catinat* arrivait à Balade, le commodore anglais mouillait à l'île des Pins, dans le but, disait-il, d'y conduire quelques « vieux bonshommes » qui cherchaient des herbes et des cailloux; mais il n'oubliait pas de recevoir à son bord le chef de l'île, de le combler de cadeaux et de lui représenter l'immense avantage qu'il retirerait s'il voulait bien hisser près de sa case le pavillon anglais. Le vieux chef, très dévoué aux missionnaires français, mais fort amateur des cadeaux du commodore, ne se pressait pas cependant d'accepter ses propositions: chaque jour gagné était une aubaine de plus; la situation néanmoins devenait embarrassante : enfin, les missionnaires, avertis de la présence de l'amiral à Balade, remirent à Van'dégou, le chef de l'île des Pins, un pavillon français en lui disant de le hisser sur sa case aussitôt que le *Catinat* mouillerait en rade; cette corvette ne se fit pas trop attendre, et notre drapeau fut hissé au moment même où le *Catinat* mouillait son ancre.

Après l'avoir salué des vingt et un coups de canon réglementaires, l'amiral descendit en grand uniforme, à la stupéfaction du commodore, qui, furieux, appareilla aussitôt, et de désespoir d'avoir été joué par ce chef qui n'était plus à ses yeux qu' « une mauvaise canaille de nègre », se brûla la cervelle.

L'amiral Février-Despointes fut remplacé par le capitaine de vaisseau Tardy de Monravel, qui compléta la prise de possession, conclut des traités avec les chefs et choisit, en raison de la sûreté de la rade et de la proximité

de Sydney, la baie de Nouméa pour y fonder le chef-lieu de notre établissement.

De 1853 à 1860, la Nouvelle-Calédonie fut placée sous les ordres du gouverneur des Établissements français de l'Océanie et dirigée, pendant ses absences, par un commandant particulier. Le décret du 15 juillet 1860 l'érigea en colonie distincte, sous l'autorité d'un commandant; puis, en 1862, elle fut placée sous les ordres d'un gouverneur.

L'amiral Guillain, premier gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, y resta de 1862 à 1870; ce fut une époque d'organisation parfois troublée par des soulèvements indigènes, mais pendant laquelle furent entrepris d'importants travaux de colonisation, notamment les constructions d'usines à sucre, qui, faute de capitaux, ne donnèrent pas les résultats qu'on en espérait.



L'ingénieur Beautemps-Beaupré.

En 1864, le premier convoi de condamnés arriva à Nouméa. Après les événements de 1871, l'île des Pins et la presqu'île Ducos furent choisies comme lieux de déportation et reçurent environ 4,000 déportés.

Une insurrection indigène, amenée en grande partie par les déprédations continuelles du bétail des éleveurs dans les plantations, par la distribution souvent inconsidérée de grandes étendues de terre prises aux naturels, sans compensation d'aucune sorte, par des violations de sépulture, par des vexations dont les indigènes ne pouvaient obtenir justice, éclata le 25 juin 1878.

Ce fut la plus sérieuse de toutes celles qui s'étaient produites jusque-là. Elle eût pu mettre en question notre domination sur l'île entière, si les indigènes s'étaient unis dans une action commune, et surtout si elle avait été dirigée par un chef assez puissant pour faire taire les querelles particulières des tribus. Heureusement, il n'en fut pas ainsi : la révolte se borna à une suite de massacres et d'actes de cruauté commis sur des colons isolés, à des attaques infructueuses sur quelques points où les blancs étaient réunis; elle fut réprimée en peu de temps par l'amiral Olry, qui montra, dans cette triste circonstance, les hautes qualités de cœur dont la colonie lui conserve le plus reconnaissant souvenir.

Cette insurrection marque une date fatale dans l'histoire du développement de la colonie; de nombreux petits centres s'étaient créés et furent détruits; les propriétaires vivaient volontiers sur leurs terres et cherchaient à s'y créer des habitations confortables, autour desquelles on commençait des cultures; mais, lorsque la sécurité dans la brousse ne parut plus complète, les stations furent confiées à des employés libérés, pour la plupart, les dépenses d'amélioration des propriétés furent enrayées, l'abandon des habitations situées dans la brousse devint à peu près général.

Cependant, depuis quelques années, la situation paraît se modifier; une administration spéciale, qui cherche à redresser les torts faits aux indigènes, à les amener à nous, à en faire des gens utiles, ayant été créée, la sécurité est complète : les indigènes savent d'ailleurs qu'une révolte serait éventée à temps et qu'une sanglante répression suivrait, sans retard, les tentatives qu'ils en voudraient faire.

Un système de routes muletières, dû à M. l'amiral Pallu de La Barrière, permet aujourd'hui des communications

faciles et, lorsque son programme sera achevé, que les diverses routes transversales indispensables auront été construites, la surveillance des tribus sera bien plus facile, et les mouvements de troupes pourront se faire avec une rapidité telle qu'aucun soulèvement ne sera plus possible.

Si les causes de mécontentement, disparaissant de jour en jour par le fait de la sollicitude de l'administration à l'égard des indigènes, un soulèvement général devient de moins en moins probable, il importe néanmoins de ne pas perdre de vue que les causes qui s'opposaient autrefois à toute entente entre les tribus en vue d'une action commune ont également disparu : l'extension du « Biche la mar » permet actuellement à beaucoup d'indigènes de se comprendre, et de plus, les chefs invités à venir de tous les points de l'île assister aux fêtes du 14 juillet, se rencontrent à cette date au chef-lieu et nouent entre eux des relations absolument impossibles autrefois.



Masque et armes de guerre.



Nakéty.

CHAPITRE II

Description géographique.

Description. — Climat. — Vents. — Position géographique.

DESCRIPTION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — La Nouvelle-Calédonie s'étend, avec les îles qui en sont les dépendances naturelles, entre 20 degrés et 23° de latitude Sud, 161°30′ et 165°30′ de longitude Est.

Sa longueur est de 220 milles, sa largeur de 32 milles environ ; la direction de son axe est le N. 48° O.

Elle se termine au sud par l'île des Pins, distante de 30 milles du cap N'doua, extrémité sud de l'île et au nord par l'archipel des Béleps, éloigné de 30 milles également de l'extrémité nord de l'île.

Ainsi que l'avait supposé Cook, elle est entièrement entou-

rée d'un immense récif madréporique, qui tantôt se rapproche de la côte, tantôt s'en écarte, à une distance considérable, comme dans le Nord, où il se projette à plus de 60 lieues au large ; ce récif enclave, dans ses replis capricieux, des îles coralliennes, des bancs de sable, des plages où vivent de nombreuses espèces de poissons le plus souvent remarquables par la beauté des formes et la richesse des couleurs.

Le récif de ceinture est coupé en un grand nombre d'endroits et offre des passes plus ou moins larges pour le passage des navires.

Il longe tout à fait la côte ouest entre Ouaraï et Gatop, sur une longueur de 100 milles, empêchant les gros navires de naviguer intérieurement entre ces deux points, mais permettant sur tout le reste de son développement une navigation remarquablement facile, même pour les plus forts navires.

La côte présente un grand nombre de mouillages ; elle offre dans ses découpures des rades et des abris excellents, sans compter plusieurs ports d'une sûreté absolue, tels que le port Duperré, dans la rade de Canala, le port de Tanlé, au nord de la baie de Nehoué, où la *Fine* put supporter le terrible ouragan du 5 avril 1872.

Le groupe des îles Loyalty, dépendance naturelle de la Nouvelle-Calédonie est composé de trois îles principales : Maré, Lifou et Ouvéa; il comprend en outre, un grand nombre d'îlots, mais qui sont de peu d'étendue et presque tous inhabités. L'ensemble du groupe, dont les îles Beaupré et le récif Durand forment les extrémités, se trouve sur une ligne parallèle à la Nouvelle-Calédonie ; le canal qui les sépare, a environ 45 milles.

Les quatre îles formant le groupe des îles Huon, situé à 150 milles dans le nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie, sont

arides et couvertes d'une très maigre végétation ; elles sont le rendez-vous d'innombrables tortues et les parages en sont extrêmement poissonneux. Ces îles sont couvertes d'une sorte de guano dû aux millions d'oiseaux de mer qui les habitent ; il a été exploité en 1879 et 1880.

A 500 milles au nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie, se trouve le groupe des îles Chesterfield, dont la France a pris possession en 1878, à la suite de la découverte d'un riche dépôt de guano. Comme les îles Huon, ces îles sont le rendez-vous d'immenses quantités de tortues, de poissons et d'oiseaux de mer. Elles sont fréquentées par des baleines de l'espèce dite *hump-back* qui visitent aussi les récifs de la Nouvelle-Calédonie.

A 250 milles dans le nord-est des Loyalty se trouve l'archipel des Nouvelles-Hébrides, composé de nombreuses îles très fertiles, couvertes de cocotiers où se trouvent d'importants établissements européens, formés, pour la plupart, par une société à la tête de laquelle se trouve M. Higginson, l'homme qui a le plus fait pour attirer des capitaux en Nouvelle-Calédonie. La société française de colonisation possède, dans ces îles, un domaine considérable que lui a concédé M. Higginson.

La Nouvelle-Calédonie est un pays couvert de nombreux massifs montagneux dont l'orientation est variable. Dans le sud, la chaîne serpentineuse, qui contient plusieurs montagnes très élevées : Humboldt, 1,610 mètres ; mont Mou, 1,269; Koghi 1,078; Table-Unio, 1,025 mètres, etc., suit sensiblement l'axe de l'île ; dans cette partie, les rivières coulant perpendiculairement à la mer, arrosent des vallées assez étroites, très boisées en général.

Cette chaîne serpentineuse s'infléchit et se divise entre Ouaraï et Canala pour reparaître à intervalles peu éloignés aux monts Mé-Maoya, Krapet, Mouéo, Kopélo, Koniambo,

Taom, Kaala, Tiébaghi, sur la côte ouest, où elle se termine à l'archipel de Bélep, puis constitue la chaîne de Canala à Mou, sur la côte est, et se retrouve dans l'intérieur de l'île au mont Hatoui (Amoa), Tchingou, Cantaloupaï, Foa-Tilou, et disparaît sous la formation de schistes anciens qui constituent la chaîne si fertile et si pittoresque qui commence à Touho et finit à l'île Balabio. La route qui va de Touho à Oégoa en traversant Hienghène, Oubatche, etc., parcourt un des plus beaux pays de la terre, et l'on peut rendre difficilement l'impression que l'on éprouve à la vue de l'admirable spectacle que présentent à chaque instant ces hautes montagnes, ces blanches cascades, ces ruisseaux innombrables dont l'eau claire roule en murmurant sur des cailloux pailletés de mille couleurs, ces forêts à l'ombre si fraîche, ces villages kanakes si coquettement placés, ces flots si bleus de l'intérieur des récifs.

Des montagnes de l'île coulent de nombreuses rivières, généralement torrentueuses et sujettes à de redoutables inondations ; les principales sont : la rivière de Bondé, ou Diahot, navigable jusqu'à 40 kilomètres de son embouchure ; c'est la plus grande rivière de l'île, elle se forme à l'ouest des grands massifs de Panié et arrose près de ses sources, des forêts de la plus grande beauté; puis sur la côte Ouest, la rivière de Gomen, celle de Témala, la rivière de la Foa, celle de la Tontouta, torrent impétueux, celle de la Dumbéa; et sur la côte Est, à partir du nord, la rivière d'Ouaiême, celle de Hienghène, qui vient déboucher dans la baie de ce nom, remarquable par les roches de calcaire siliceux qui la ferment ; celle de la Ti-Ouaka, la Tchamba, la rivière de Pounérihouen, celle d'Houaïlou, celle de Ni; enfin, tout au sud, la rivière qui arrose les remarquables forêts de la baie de Prony.

Les points principaux de l'île sont, après Nouméa qui en



Vallée de la Foa.

est la capitale, Païta, petit centre créé dès les débuts de la colonie; la Foa; Bourail, centre pénitencier, ainsi que Pouembout ; Koné, centre libre, à côté d'un autre pénitencier, Koniambo; Gomen, siège de l'importante fabrique de conserves de viandes, établie par MM. Digeon et Prévet ; Pilou, près de la tribu d'Arama, où se trouvent des gisements de cuivre exploités par M. Higginson ; Oégoa, ancien siège de l'exploitation de la mine Balade, aujourd'hui fermée ; Hienghène ; Pounérihouen; Houaïlou où se trouvait autrefois l'exploitation de la mine de nickel du Bel-Air ; Canala, pays important de production agricole ; Thio, centre de l'exploitation des mines de la société le Nickel.

Le recensement général de la population fait en 1887 a donné, pour la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, les résultats suivants :

Colons (hommes, femmes et enfants).......	5.585
Fonctionnaires, officiers et soldats.........	3.476
Indigènes....................................	41.874
Engagés indiens, chinois, néo-hébridais....	1.825
Libérés......................................	2.515
Condamnés aux travaux forcés............	7.477
	62.752

Climat. — La salubrité du climat de la Nouvelle-Calédonie est désormais indiscutable ; les travaux de force qui y ont été exécutés dans des conditions assez pénibles, n'y ont pas encore occasionné de maladies, et la mortalité y est notablement moindre qu'en France.

La température, grâce aux brises fraîches qui règnent presque toute l'année, n'y atteint jamais une limite très élevée. Pendant l'hivernage, de janvier à mars, elle dépasse rarement 30 degrés et ne descend guère au-des-

sous de 14 degrés pendant les nuits de juillet et d'août. Les températures extrêmes observées ont été + 38 degrés et + 7 degrés, mais ce sont des faits absolument exceptionnels.

La température n'est pas exposée à de brusques changements, comme à Tahiti.

On a attribué en partie la salubrité de l'île à la présence du niaouli (*melaleuca viridiflora*); mais par ailleurs il est certain que les terrains bas et fangeux situés aux embouchures des rivières ne sont pas à proprement parler des marécages, car on n'y trouve pas les plantes qui remplissent ordinairement les marais et, quoique les eaux y paraissent stagnantes et semblent privées de tout écoulement, elles se renouvellent constamment par la perméabilité du sous sol.

L'écoulement souterrain des eaux est fréquent en Nouvelle-Calédonie : la rivière Tontouta disparaît de son lit pendant plus d'un kilomètre. Mais le cours d'eau le plus remarquable en ce genre est la rivière de Hienghène qui, après avoir disparu, vient sourdre au milieu de l'îlot de sable Yehghabât, à 5,000 mètres environ de la côte.

Cet îlot de 19 hectares de superficie, est assis sur un plateau de corail et presque à fleur d'eau ; au milieu d'une plantation de cocotiers qui orne cette île, se trouve un puits de 2m,50 de profondeur qui donne d'excellente eau douce ; or tous les trous creusés à côté, ne donnent, par infiltration, au bout d'un temps plus ou moins long, dépendant de leur éloignement de la mer, que de l'eau extrêmement salée. En outre, les indigènes assurent que, pendant les pluies, on trouve dans ce puits des feuilles provenant d'arbres qui n'existent pas sur l'île et que l'on rencontre sur les montagnes dominant la vallée d'Hienghène.

Vents. — Les vents alisés de sud-est et d'est règnent le plus souvent en Nouvelle-Calédonie ; seulement, si ce fait est constant dans la partie nord de l'île, il offre de nombreuses exceptions dans la partie sud. La force et la direction du vent présentent souvent de singulières anomalies et il est difficile de donner des règles fixes à ce sujet.

En général et dans les circonstances atmosphériques normales, l'alizé d'est commence à se faire sentir près de terre vers huit heures du matin, prend de la force à dix heures, acquiert son maximum vers deux heures et tombe ensuite jusqu'au coucher du soleil.

Au large et loin des récifs, sa plus grande force est presque toujours de six à sept heures du soir.

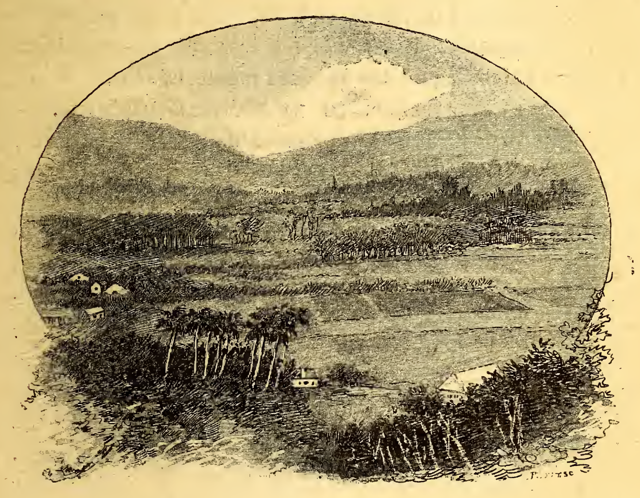
Les brises de terre, assez fréquentes sur la côte Ouest qu'on pourrait presque appeler la partie sous le vent de l'île, sont rares sur la côte Est généralement balayée jour et nuit par la brise du large ; elles ne s'étendent jamais jusqu'au grand récif extérieur et n'existent que dans les vallées importantes, à Yaté, Ounia, Canala ; elles cessent généralement vers huit heures du matin.

La partie nord de la Nouvelle-Calédonie étant plus étroite et plus basse que le reste de l'île et se trouvant en même temps par une latitude sous laquelle les vents alizés sont établis plus régulièrement, exerce sur eux une influence beaucoup moindre. La brise y est généralement plus fraîche et plus continue ; on y est cependant exposé particulièrement en septembre et octobre, à des orages très violents de la partie ouest, qu'annonce un temps brumeux, lourd, très chargé et un calme plat.

L'année se divise, en Nouvelle-Calédonie, en deux saisons distinctes : l'hivernage et la saison sèche. La première dure de la fin de décembre à avril ; le temps est très pluvieux pendant ces quatre mois, surtout lorsque le vent souffle

depuis l'est-nord-est jusqu'à l'ouest-sud-ouest en passant par le nord. Les brises y sont irrégulières, variables, souvent très fortes.

Ouragans. — Pendant tout l'hivernage, mais surtout en janvier et février, on est exposé à des ouragans qui sévissent parfois avec violence. Ils sont précédés par un temps



Canala.

couvert, incertain, une chaleur accablante, et leur passage n'est indiqué quelquefois que peu d'heures à l'avance par la baisse du baromètre.

En général, cependant, après quelques jours de temps à grains, de rafales accompagnées de pluies abondantes, avec un ciel uniformément gris et traversé par plusieurs couches de nuages cuivrés courant avec vitesse, le baromètre se maintenant entre $0^{m},748$ et $0^{m},750$, on doit se tenir en garde contre les ouragans.

Leur diamètre est généralement peu étendu, car ceux qui traversent le milieu de l'île ne se font nullement ressentir aux extrémités ; leur mouvement de rotation s'effectue de droite à gauche (sens inverse des aiguilles d'une montre) comme l'indique la loi des tempêtes pour l'hémisphère sud, et leur mouvement de translation dans le sud varie du sud-sud-ouest au sud-est. Toutes les parties de l'île sont exposées à ces phénomènes, qui se produisent pendant l'hivernage à des époques indéterminées.

Position géographique de la Nouvelle-Calédonie. — Si l'on jette les yeux sur une carte de l'Océanie, on voit que la Nouvelle-Calédonie est située dans l'intérieur d'un cercle qui aurait pour centre l'embouchure de la rivière Mackensie sur la côte orientale de l'Australie (province de Queen'sland) et pour circonférence les Nouvelles-Hébrides, les Fidji, l'archipel Santa-Cruz, les Salomon, la Nouvelle-Irlande, la Nouvelle-Bretagne, le Nouvel-Hanovre, la Nouvelle-Guinée, et enfin, au sud, la Nouvelle-Zélande.

A part les Nouvelles-Hébrides, tous ces archipels ont été annexés récemment par les Anglais ou les Allemands.

Dans l'Océanie centrale, sont situés les archipels des Tonga, des Samoa, des Gilbert, des Marshall etc., sur lesquels les Allemands élèvent des prétentions qu'ils s'efforceront un jour, malgré l'hostilité des Américains, de réaliser par une occupation pure et simple.

Seule, l'Océanie orientale est française avec Tahiti, les Marquises, les Gambier, les Tuamotu, les Tubuai et Rapa. Encore les Anglais viennent-ils de s'annexer Rorotoma, les Souwaroff, l'île Perrhyn, l'archipel de Cook, de sorte que la chaîne admirable de leurs possessions, qui était brisée des Fidji à la côte d'Amérique, se trouve complétée.

L'examen des diverses routes de navigation qui traver-

sent ces archipels montre que tout le commerce de la Chine avec l'Australie passe entre la Nouvelle-Calédonie, les Salomon et les archipels à l'est de la Nouvelle-Guinée, que le commerce entre les États-Unis et l'Australie suit la même voie, tandis que la route de retour passe près de Tahiti.

Lorsque l'isthme de Panama s'ouvrira à la navigation, le chemin direct de Panama à Sydney sera un peu au sud de Tahiti et au-dessous de la Nouvelle-Calédonie.

La ligne droite entre Sydney et San-Francisco coupe la Nouvelle-Calédonie.

Les grandes routes pour voiliers partant du sud de l'Australie et se rendant à Java pendant les moussons de sud-est sont également situées près de la Nouvelle-Calédonie. Enfin les routes de la Chine à l'Amérique du sud aussi bien que celles qui sont suivies par les voiliers allant du Mexique et de l'Amérique du sud aux ports de l'Australie, sont orientées sensiblement vers notre colonie.

Il est donc impossible de contester l'importance géographique de la Nouvelle-Calédonie et à ce point de vue seul la France a été bien inspirée en en prenant possession. La situation militaire de la Nouvelle-Calédonie est redoutable, elle permet à des croiseurs rapides de se rendre en peu de temps sur les côtes australiennes, elle peut offrir à notre flotte d'incomparables abris et à peu de frais, une protection efficace, au port Duperré, par exemple. Il ne faut pas oublier qu'en temps de guerre, l'escadre du Pacifique ne trouverait aucune aide sur la côte d'Amérique et serait réduite aux ressources de Tahiti et surtout de la Nouvelle-Calédonie qui pourrait devenir, grâce à son agriculture, à ses mines de charbon, à ses forêts et par la création d'ateliers faciles à établir avec la main-d'œuvre de la transportation, un point précieux de ravitaillement.

Si l'importance militaire de la Nouvelle-Calédonie est

grande, son importance commerciale ne le sera pas moins quand le port de Nouméa, muni de bassins de radoub, de chantiers de construction et de réparation, de tout ce qui fait aujourd'hui le commerce rapide et sûr, banques, télégraphe, assurances, pourra attirer dans ses eaux les produits des îles voisines, nacre, coprah, guano, huiles de baleine, de poisson, tripangs, bois précieux, ivoire végétal, poissons salés, écailles de tortue, etc.

Il est regrettable que le commerce maritime français n'ait pas porté ses efforts vers ces îles importantes dont les Anglais, les Américains et les Allemands savent tirer un si fructueux parti et dont la mise en valeur intelligente assurerait d'immenses bénéfices à nos marins, à nos industriels et à nos commerçants.

La Nouvelle-Calédonie peut diriger tous les produits qui se concentreront dans ses ports sur les divers marchés que sa position lui permet facilement d'atteindre, sur l'Australie d'une part, sur la Chine, cet immense marché de 400 millions d'âmes, sur l'Amérique, enfin sur Marseille où les marchandises peuvent être expédiées en quarante-deux jours par les *Messageries maritimes.*

Ethnographie. — Deux races très distinctes ont peuplé la Nouvelle-Calédonie :

1° La race mélanésienne brachycéphale, à la face prognathe, aux apophyses orbitaires énormes, aux membres grêles, aux cheveux crépus, à la peau noire, à la transpiration odorante ;

2° La race malayo-polynésienne, assez connue pour qu'il n'y ait pas lieu de la décrire.

Enfin, entre ces deux types que l'on rencontre rarement purs, existent de nombreux métis qui constituent le fond de la population, mais la prédominance de l'élément mélanésien est incontestable.

On en a conclu que la race polynésienne était arrivée la dernière. Cette hypothèse s'étaye sur la tradition et des exemples contemporains la rendent vraisemblable.

A une date peu reculée, une immigration considérable de gens de la côte occidentale de Wallis, chassés par la guerre, vint s'abattre sur l'île nord des Loyalty, à laquelle elle donna le nom d'Ouvéa, nom indigène de leur patrie d'origine. De là elle s'est répandue sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie, où elle a fondé plusieurs colonies, notamment Canala, Hienghène, Puébo.



Grottes de Hienghène.

L'île des Pins a été également peuplée par des Polynésiens d'un type moins pur que celui d'Ouvéa et présentant une grande ressemblance avec les indigènes des Fidji.

Le beau type polynésien de Tahiti, des Marquises ou de la Nouvelle-Zélande ne se rencontre pas en Nouvelle-Calédonie; ce type remarquable par une haute stature, un front large, des cheveux longs, une physionomie douce et intelligente, est déjà différent aux Wallis, aux Fidji, aux Tonga dont est peut-être venue l'immigration qui a contribué à donner aux Calédoniens le peu de sang polynésien qu'ils possèdent.

Le Calédonien est généralement robuste, dur à la fatigue, très adroit aux exercices du corps, excellent marcheur pendant les premiers jours, très orgueilleux, ce qui explique son indifférence pour une foule de choses que nous admirons, grand mangeur dans l'abondance, sachant dans les temps de disette vivre de rien, ardent à la guerre, gardant devant le danger un imperturbable sang-froid. Il ne craint pas la mort, il n'y attache pas cette idée de terreur que l'éducation chrétienne a si fort développée; c'est, comme il le dit, le soir d'un jour. L'indigène calédonien est essentiellement menteur, non par mauvais esprit, mais les longues guerres des vieux temps ont déposé dans la race un instinct de ruse dont la paix dont elle jouit aujourd'hui n'a pas encore pu la débarrasser; sa langue n'a du reste pas de précision, tout ce qu'il dit est entouré d'un tel surcroît de précautions et de contradictions, d'explications et de minuties inutiles ou indifférentes, qu'on n'arrive qu'après une longue expérience à pouvoir débrouiller ce qu'il veut dire.

Pour les choses les plus simples, il fait un long discours, car il est très bavard : l'éloquence indigène se mesure au temps pendant lequel l'orateur peut parler sans s'arrêter, et alors il se répète, sans ennuyer son auditoire qui l'écoute avec patience, ne l'interrompant jamais que par des sons gutturaux qui marquent la fin des phrases et excitent l'orateur.

Ne connaissant pas la mesure du temps autrement qu'en matin et soir, jour et nuit, il se sert pour apprécier l'éloquence d'un singulier moyen : il la mesure suivant la longueur des chemins et dit : « Un tel parle comme de tel endroit à tel autre, » voulant dire le temps nécessaire pour aller de tel endroit à tel autre.

Le costume des hommes est très sommaire; il consiste

en un chiffon, autrefois une feuille. On peut dire que s'ils étaient complètement nus ce serait un pas de fait vers la pudeur.

Une incision pratiquée au moyen d'un bambou tranchant, opération ayant les mêmes résultats prophylactiques que la circoncision, est en usage en Calédonie.

La femme calédonienne se flétrit rapidement lorsqu'elle a un enfant, car elle l'allaite pendant plus de trois ans; lorsqu'elle est vieille, elle est absolument repoussante.

La femme occupe dans la tribu une situation très inférieure : si elle rencontre un homme, fût-ce son fils, sur un sentier, elle doit s'en écarter et se cacher dans la brousse jusqu'à ce qu'il ait passé.

En voyage, elle porte les fardeaux; dans la tribu, elle s'occupe des travaux les plus pénibles, et concourt avec son mari ou ses parents mâles aux travaux de culture. Elle pêche certains coquillages et fait la cuisine.

Autant la jeune fille est libre dans toute l'acception du mot, autant lorsqu'elle devient la propriété d'un homme, elle lui doit, sous peine des plus cruels châtiments, la plus entière fidélité.

Autrefois l'adultère était puni de mort; aujourd'hui que les mœurs sont adoucies, le mari se contente de rouer sa femme de coups.

Les femmes étaient autrefois une cause constante de guerre : les indigènes les cherchant généralement dans d'autres tribus, les relations antérieures continuaient souvent et, lorsque les coupables étaient surpris, c'était une guerre qui durait parfois jusqu'à l'extinction de l'une ou de l'autre tribu, surtout si la femme appartenait à un chef.

Le nombre des femmes dans les tribus représente à peine les deux tiers du nombre des hommes. Les mariages

sont en général peu féconds; cette cause de dépopulation rapide, jointe à l'ivrognerie, fera disparaître la race indigène dans un délai rapproché. Les métis de femmes indigènes et de blancs sont robustes, intelligents.

L'administration fait rechercher dans les tribus les enfants métis abandonnés par leur père et les élève dans des orphelinats.

L'alimentation des indigènes est surtout végétale; leur nourriture habituelle se compose d'ignames, de taros, de pois canaques, de racines de maniania, de jeunes pousses de palétuviers, d'une foule d'autres racines ou feuilles dans les temps de disette, enfin de coquillages, de poissons de toutes sortes; les vers de bancoulier, les sauterelles, les roussettes, les canards sauvages, les pigeons ramiers, la viande de bœuf ou de porc, la volaille, sont des friandises fort appréciées par eux.

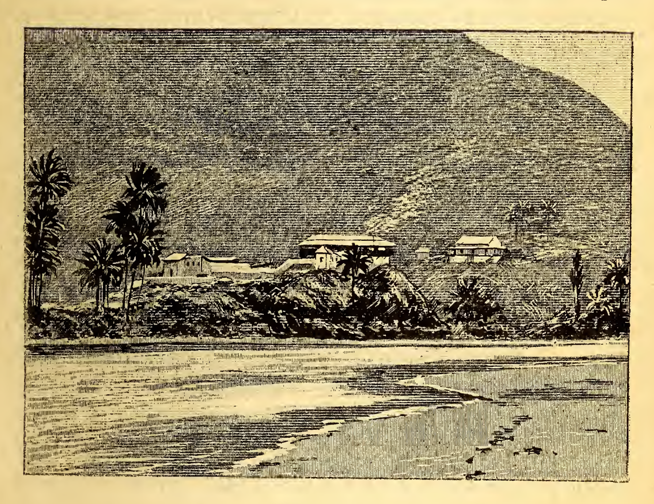
L'anthropophagie a existé de tout temps en Nouvelle-Calédonie; en 1878 encore, les Kanakes ont mangé plusieurs des blancs qu'ils avaient massacrés. Leur goût pour la viande humaine les entraînait parfois à des guerres dans le seul but de se procurer des cadavres que les deux tribus se partageaient le plus souvent après la lutte. Les morceaux les plus estimés étaient la tête, les mains, le cœur qui étaient distribués aux chefs. Les Polynésiens aussi partageaient à cet égard le goût des Calédoniens et, dans les surnoms qu'ils donnaient à leurs chefs, ils mentionnaient les parties du corps qu'ils préféraient.

En temps de disette, les Calédoniens mangent de la stéatite, roche magnésienne assez abondante dans certaines parties de l'île, notamment à Balade. Ils en avalent de petites quantités qu'ils mâchent longuement pour tromper la faim.

Malgré la pénurie des femmes, la polygamie existe au

profit des chefs et de leurs parents. Quelques grands chefs ont jusqu'à six femmes qui vivent entre elles en assez bonne intelligence.

Les missionnaires ont eu fort à lutter contre cette coutume, car les chefs tiennent à cette prérogative qui prouve leur richesse et leur rang, et qui s'explique d'ailleurs par



Houaïlou.

l'obligation assez rigoureuse de respecter la femme pendant tout le temps qu'elle allaite son enfant. Cette obligation poussait malheureusement aussi à l'avortement et à l'infanticide qui étaient une pratique constante dans les tribus et n'ont pas peu contribué à amener cette diminution qu'on constate aujourd'hui dans le nombre des femmes.

Lorsqu'un homme était arrivé à un âge très avancé, qu'il était à charge à ses parents, il était d'usage de réunir

un conseil de famille et d'y débattre, devant lui, la nécessité de sa mort. Lorsqu'il en était convaincu, il fixait lui-même la date des funérailles, une fête avait lieu pendant laquelle ses proches creusaient un trou dans une case et y enterraient vivant le malheureux, en lui tenant la tête en dehors et laissant quelques vivres à sa portée. Il devait être mort à la fin de la fête et si l'agonie était trop longue, un coup de casse-tête venait mettre fin à ses souffrances.

Cette hideuse coutume est encore aujourd'hui en usage aux Nouvelles-Hébrides.

L'indigène calédonien est très superstitieux et accompagne tous les actes de son existence, même les plus ordinaires, de cérémonies tendant à lui faire obtenir la bienveillance des mauvais génies. Il est à remarquer que tous ces génies sont malfaisants, à une seule exception près, dont il sera parlé tout à l'heure.

Ces génies affectent la forme de reptiles, de rats, de roussettes, d'aigles pêcheurs, et peuvent se reproduire. Il y en a d'affectés aux récoltes, à la guerre, à la pêche, au tonnerre, à la pluie ; il y en a de particuliers à la tribu, d'autres aux familles, et l'on n'entreprend rien sans leur offrir des sacrifices dans des cérémonies minutieusement conservées. Ces génies sont mâles, rarement femelles, et sont figurés par des cailloux de forme bizarre, des herbes, disposées dans un ordre établi, des os humains arrangés selon le rite, des écorces ornées de poils de roussette, etc.

Les incantations spéciales, précédées de cérémonies de purification très compliquées, accompagnent les offrandes qui consistent généralement en dons de nourriture préparée dans des marmites qui ne servent qu'à cet usage. L'invocation est faite, pour les affaires importantes, par des sorciers qui se rendent la nuit aux lieux consacrés, après s'être purifiés selon le rituel. Ces lieux consacrés

sont nombreux : c'est parfois un arbre gigantesque dans le fond d'une forêt, une énorme roche dans un ravin sauvage, un bouquet d'arbres au bord de la mer, quelquefois un îlot sur le récif; là, le sorcier, après avoir disposé ses ustensiles et préparé ses fétiches, allume le feu avec un bois spécial, fait cuire son offrande et invoque l'esprit dont il a besoin avec toute sorte d'éloges; au moindre bruit qu'il entend, il lui raconte le but de son sacrifice et, dans un langage parfois poétique, lui expose les bienfaits qu'il en réclame : c'est la victoire sur les ennemis, leur extermination et le pouvoir de leur prendre leurs femmes, leurs terres, leurs richesses; c'est encore une récolte abondante, la fin d'une sécheresse ou d'une pluie persistante, une pêche fructueuse, ou bien la santé du chef.

Au jour, le sorcier rentre dans la tribu et, si son sacrifice n'a pas amené de résultats favorables, il en est quitte pour invoquer un génie plus puissant ou pour recommencer aux frais de la tribu qui l'entretient grassement.

Malgré l'introduction du christianisme dans la plupart des tribus, malgré l'influence des missionnaires, ces pratiques sont encore aussi vivaces qu'autrefois.

Il a été parlé plus haut d'un des rares génies bienfaisants connus en Nouvelle-Calédonie. Ce génie est une femme jeune dont la sœur est douée du privilège de rendre fous les hommes qui goûtent les vivres qu'elle met à leur disposition dans les environs de l'endroit qu'elle habite, site toujours charmant d'ailleurs; aussi les indigènes se gardent-ils de rien y cultiver ou de pêcher des chevrettes et des poissons dans les ruisseaux avoisinants.

Le génie bienfaisant passe son temps à retirer des sentiers la nourriture que le mauvais génie prépare, ce qui explique qu'on n'en trouve que rarement; mais, moins

rouée que sa sœur, elle en oublie quelquefois. Alors malheur à l'imprudent qui, poussé par la faim, se permet de toucher aux cannes, aux bananiers, ou aux poissons des ruisseaux.

Inutile d'ajouter que les sœurs sont toujours en querelle, et que les Kanakes entendent souvent des bruits de coups provenant de ces disputes où le bon génie est constamment le moins fort.

A l'époque de la construction des routes muletières, il y a quelques années, un camp de condamnés était établi dans un de ces endroits; le surveillant qui le commandait faisait quelquefois pêcher des chevrettes par ses hommes dans les ruisseaux voisins; les Kanakes observaient avec soin ce sous-officier, et, le voyant constamment en bonne santé, ils étaient convaincus que le génie bienfaisant apportait d'autres ruisseaux les chevrettes qui venaient se faire prendre; mais, un jour, le malheureux surveillant fut frappé d'une insolation et devint fou; il n'en fallut pas davantage pour expliquer l'imprudence de ces blancs qui vont chercher eux-mêmes leurs chevrettes au lieu de les acheter tout simplement aux indigènes qui connaissent bien mieux les bons endroits et ne dédaignent pas les gros sous. Malheureusement, cet exemple n'a corrigé personne, et la sirène calédonienne est toujours prête à faire une nouvelle victime.

L'indigène de la Nouvelle-Calédonie est passionné pour les fêtes; les récoltes, les plantations, les mariages, les naissances, les funérailles, les constructions de cases, de pirogues, les déclarations de guerre, les traités de paix, sont autant de prétextes de réunions où l'on mange souvent les provisions de plusieurs mois, où l'on se ruine en cadeaux de toute sorte, où l'on danse des nuits entières, où l'on se livre à des orgies sans fin.

Ces fêtes, qui portent différents noms suivant les occasions qui les font naître, sont connues par les blancs sous le nom de *pilou-pilou.* Elles débutent par la réception des tribus voisines qui échangent les cadeaux d'usage; puis, vers le soir, les repas homériques commencent et sont



Femme kanake.

suivis de danses qui durent plusieurs jours, selon l'importance des provisions.

Ces fêtes ont un cachet très intéressant; elles dégénèrent aujourd'hui, comme toutes les cérémonies indigènes, et ne sont plus ce qu'elles étaient il y a quelques années encore; le spectacle de milliers d'indigènes armés hurlant et dansant avait réellement une grandeur sauvage.

Les chants monotones qui accompagnent les danses sont extrêmement doux; ils redisent les exploits des anciens

chefs, la grandeur de la tribu, la gloire des batailles ; plus la fête avance, plus les têtes se montent, et il n'était pas rare jadis de voir la cérémonie dégénérer en un sanglant combat dont les victimes étaient dévorées à belles dents.

Bien que cette coutume barbare ait été abolie, il faut déplorer que ces sortes de fêtes se terminent par une ivresse générale qui tue plus d'indigènes que les combats d'autrefois.

Les armes usuelles des indigènes sont la fronde, la sagaie et le casse-tête. La fronde s'emploie pour commencer le combat ; elle lance des pierres lourdes, que l'on polit et auxquelles on donne une forme ovoïde très allongée ; puis, lorsque la distance diminue, la sagaie est lancée au moyen d'un doigtier très ingénieux ; enfin les ennemis se rapprochent et se servent du casse-tête dans les luttes corps à corps.

Il existe deux sortes de casse-têtes : ceux à forme de champignon qui broient les crânes, et ceux à forme de bec d'oiseau qui les pénètrent profondément. Les blessures que font les derniers sont toujours mortelles.

Les Calédoniens ont une véritable escrime de cette arme ; elle se borne du reste à garantir la tête, seule partie du corps qu'ils cherchent à frapper. Ils se servent aujourd'hui de haches en fer, à long manche, et les manœuvrent avec une grande habileté. Ils usaient autrefois d'outils en pierre de serpentine dont ils savaient tirer un très bon parti.

L'arc et la flèche n'étaient employés que fort rarement et pour la pêche seulement.

Les pirogues indigènes sont fort grossières ; elles ne sont pas ornées de ces fines sculptures qui décorent si gracieusement les pirogues des Salomon et n'ont pas la forme élégante de celles des Caroline ; elles consistent simplement dans un tronc d'arbre creusé au feu, armé d'un

balancier fixé à la pirogue par deux perches quelconques. La pirogue, formée de deux troncs d'arbre, dont l'un plus petit que l'autre, réunis par une sorte de pont, sert aux longs voyages; il en existe à l'île des Pins qui peuvent porter une cinquantaine d'hommes et des provisions pour quelques jours. Les voiles de ces pirogues sont en natte grossière et ont une forme triangulaire. Les pirogues calédoniennes ne peuvent naviguer qu'avec un vent favorable et ne tiennent pas la grosse mer.

La pirogue simple chavire avec une grande facilité, ceux qui la montent en sont quittes pour un bain; ils la redressent très facilement, la vident et continuent leur voyage.

Les cases indigènes sont généralement rondes et affectent la forme de ruches. Les cases des étrangers sont ornées de sculptures, leur construction demande un travail considérable. Le sol des cases toujours exhaussé est recouvert de nattes ou d'une herbe incombustible qui donnent asile à la collection la plus complète d'insectes malpropres qui soit au monde. Quand, dans la saison chaude, viennent s'y joindre les moustiques, une nuit de séjour dans une case kanake est un réel supplice.

Les indigènes disposent en Calédonie d'un territoire de 313,737 hectares qui est propriété de l'État. Cette réserve indigène comprend des terres de toute beauté dont la colonisation tirerait un grand profit par la suite, si les Kanakes étaient obligés d'y planter, sous forme de prestation, des caféiers, des cocotiers et d'autres plantes économiques.

Chaque tribu est dirigée par un chef qui dispose d'un pouvoir considérable. Il existe deux sortes de chefs : ceux dont la case est surmontée d'un oiseau de bois grossièrement sculpté sont des descendants de grands

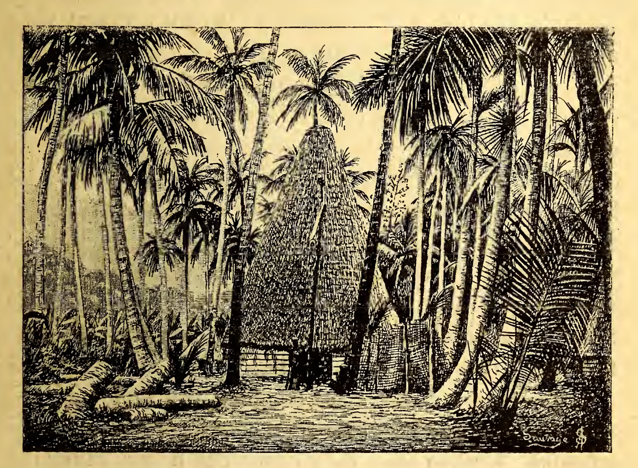
chefs, qui ont pu avoir plusieurs vallées sous leur domination; ceux dont la case est précédée de poteaux de bois dur, auxquels sont attachées de longues banderoles d'étoffes d'écorce de banian, sont des chefs inférieurs comme naissance, bien que souvent supérieurs en puissance aux premiers.

Le pouvoir est héréditaire dans la propre famille du chef; mais si l'héritier est un enfant, c'est le frère puîné du chef, à la condition toutefois que sa mère descende elle aussi d'un chef, qui prend la régence et la garde jusqu'à sa mort; cependant, les chefs peuvent adopter un enfant quelconque et le désigner à l'avance comme leur successeur, mais avec l'assentiment de la tribu. Ces adoptions sont fréquentes et causaient autrefois des guerres sans fin.

Les femmes sont rigoureusement exclues de l'administration des tribus; cependant à l'île des Pins, le vieux chef Vandégou étant mort sans héritiers mâles, ce fut sa fille qui lui succéda. Il n'existe pas d'exemple en Calédonie d'un manquement semblable à la loi salique. Les indigènes respectent beaucoup leurs chefs et leur permettent à peu près de tout faire; un conseil composé de vieillards tempère cependant cette toute-puissance qu'une seule personne a le pouvoir de braver : c'est le cuisinier du chef, qui a le droit de lui faire entendre toutes les vérités. Ce personnage porte dans la langue de Pouatié le nom d'Apouatomoua que l'on peut traduire ainsi « qui remplace la femme pour tous les soins du ménage du chef », car la popinée est considérée comme trop vile pour pouvoir apprêter la nourriture d'un personnage aussi puissant qu'un chef calédonien. Ce singulier usage, qui rappelle les fous de l'ancien régime, est général chez les grands chefs, qui n'ont pas le droit de se fâcher des observations que leur fait leur cuisinier.

Pour parler à sa famille ou au conseil, le chef adopte le pluriel quand il parle de lui. C'est le seul qui ait le droit d'employer cette forme du langage, et, lorsque les indigènes parlent de lui, ils emploient également le pluriel.

Le chef ne possède que ses terres personnelles; il les



Case de chef kanake.

fait cultiver par toute la tribu, il possède ainsi des champs dans les différents villages de sa tribu et en a souvent dans les tribus voisines; il n'a aucun droit sur les terres de ses hommes; l'indigène tient du reste beaucoup à ses champs qu'il cultive avec beaucoup de goût, et toute atteinte à son droit de propriété le blesse profondément. Le chef permet ou défend l'usage de certaines choses; bien que le tabou soit moins rigoureux en Calédonie que dans les îles Polynésiennes, il est cependant respecté et un indigène n'oserait toucher, par exemple, une canne à sucre

dans un champ où se trouverait le paquet d'herbe indiquant que le chef n'a pas encore permis d'y toucher.

Cette mesure a sa raison d'être chez une population aussi imprévoyante et douée d'une indifférence absolue à l'égard de ce qui peut lui arriver; elle mangerait aujourd'hui toute sa récolte, quitte à vivre le lendemain des aliments les plus extraordinaires; le chef prévient ainsi des disettes qui affaibliraient sa tribu et la disperseraient même; il n'exerce, en général, le tabou que sur les objets d'alimentation; ce sont les sorciers qui édictent les autres défenses.

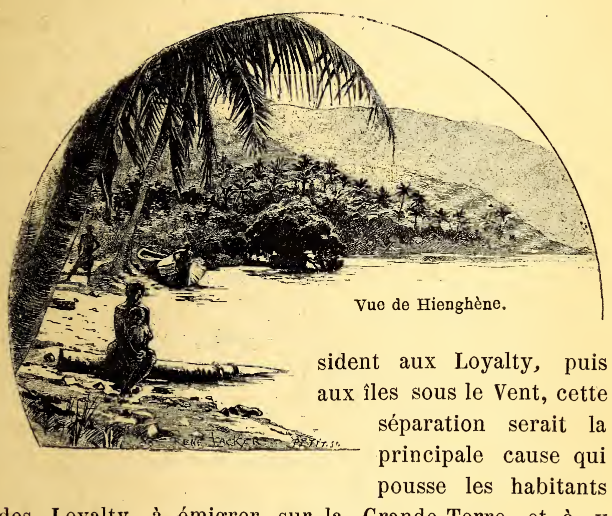
La langue indigène n'est pas la même dans toutes les tribus, mais le génie de ces différents dialectes est identique. On y remarque un grand nombre de mots malais et maoris. Il n'y a eu, sans doute, au début, qu'un petit nombre de langues, une seule peut-être qui s'est modifiée avec les immigrations et qui, n'étant pas écrite, s'est profondément transformée.

Cette transformation a été d'autant plus rapide qu'une singulière habitude accompagnait les guerres si fréquentes autrefois; lorsque dans les langues des tribus ennemies, des termes étaient identiques, on en proscrivait l'usage et on désignait un nom nouveau pour les remplacer; dans ces conditions, il est fort difficile de rechercher les origines du langage néo-calédonien; un dictionnaire en quatre langues comprenant la plus grande partie des mots usuels a été exposé par un des administrateurs de la colonie et peut permettre les comparaisons avec les langues malaise et maorie.

Nous n'avons pas décrit à part les coutumes et superstitions des indigènes des Loyalty; elles ne s'écartent pas en effet tellement de celles des Calédoniens qu'elles nécessitent un chapitre spécial. Signalons cependant quelques

points spéciaux. Encore plus que sur la Grande-Terre la coutume exige une séparation absolue entre le mari et la femme pendant la grossesse de cette dernière et pendant l'allaitement de son enfant. Cette séparation se prolonge quelquefois pendant près de deux ans.

D'après M. Tournois, officier fort distingué qui fut Ré-



Vue de Hienghène.

sident aux Loyalty, puis aux îles sous le Vent, cette séparation serait la principale cause qui pousse les habitants des Loyalty à émigrer sur la Grande-Terre et à y contracter des engagements chez les colons européens.

Ces engagements sont à court terme : généralement six mois, très rarement deux années.

Sauf quelques territoires appartenant en commun à toute la tribu, la propriété est individuelle.

Au moment de la récolte, l'indigène autorisé par le possesseur d'une terre à y faire des cultures doit apporter à ce dernier un igname ou un produit du sol : cette

redevance a pour effet de rappeler périodiquement les droits du propriétaire.

La figue, le tabac et le mouchoir de couleur sont les meilleurs objets d'échange avec les indigènes des Loyalty.

Enfin on retrouve aux Loyalty une coutume faisant partie des caractéristiques polynésiennes de M. E. Raoul : les enfants, très choyés, très aimés, très recherchés n'y sont en général pas élevés par leur mère.



Kanake.



Camp de condamnés.

CHAPITRE III

Administration.

Gouvernement. — Conseil privé. — Direction de l'intérieur. — Direction de l'Administration pénitentiaire. — Service judiciaire. — Autres services. — Divisions administratives. — Conseil général. — Représentation. — Municipalités. — Instruction publique. — Finances. — Presse. — Régime commercial et douanier. — Cultes. — Législation et Justice. — Administration pénitentiaire, transportation et relégation. — Composition du régime alimentaire. — Durée du travail. — Évasions. — Personnel administratif de la transportation. — Établissements du service pénitentiaire. — Pénitencier do l'île Nou. — Annexe du camp Est. — Hôpital. — Asile d'aliénés. — Ferme nord. — École. — Camp de Montravel. — Presqu'île Ducos. — Koé-Nimba. — Fonwhary. — La Foa. — Teremba. — Bourail. — Pouembout. — Koniambo. — Diahot. — Oegoa. — Baie du Prony. — Colonisation pénale. — Mise en concession d'un condamné. — Libérés. — Relégation. — Mise à la disposition de l'habitant. — Moyens de défense.

Gouvernement. — Le commandement général et la haute administration sont exercés par un gouverneur, représentant du président de la République; ce gouverneur reçoit du sous-secrétaire d'État des colonies les ordres du gouvernement.

Aux mains seules du gouverneur est l'autorité mili-

taire. Il est chargé de la défense de la colonie, déclare l'état de siège et pourvoit à l'administration de la justice. Dans l'exercice de ces pouvoirs, il a comme auxiliaires, placés sous ses ordres, un commandant militaire et les commandants des bâtiments de la station locale.

Les troupes sont composées d'infanterie de marine, d'artillerie de marine et de gendarmerie. Un colonel d'infanterie de marine est chargé des fonctions de commandant militaire.

Le gouverneur exerce l'autorité civile avec le concours d'un conseil consultatif dit conseil privé.

Les pouvoirs du gouverneur s'étendent sur toute l'administration, qui comprend trois grands services : direction de l'intérieur, direction de l'administration pénitentiaire, service judiciaire.

Un inspecteur des services administratifs et financiers est chargé de contrôler le fonctionnement des différentes administrations de la colonie. Il jouit du droit de correspondance directe avec le département.

Conseil privé. — Le conseil privé, présidé par le gouverneur, comprend, outre les chefs d'administration, deux conseillers coloniaux à la nomination du gouverneur.

De plus, le conseil privé connaît de toutes les questions contentieuses administratives, et ses décisions en cette matière sont de véritables jugements. Mais alors il est spécialement composé : il lui est adjoint deux magistrats désignés chaque année par arrêté du gouverneur.

Directeur de l'intérieur. — Le directeur de l'intérieur est chargé de l'administration intérieure générale de toute la colonie. Il a sous ses ordres, en outre du personnel de sa direction, les chefs des services des ponts et chaussées, de l'enregistrement, des douanes et contributions directes, de la police de la capitainerie du port du chef-lieu. Il n'a pas

à s'immiscer dans l'administration spéciale des territoires pénitentiaires.

Chef du service judiciaire. — Le chef du service judiciaire prépare et soumet au gouverneur les projets d'arrêtés, de règlements et d'instructions sur les matières judiciaires. Il règle, sous la haute direction du chef de la colonie, toutes les questions administratives intéressant le service de la justice.

Directeur de l'administration pénitentiaire. — Le directeur de l'administration pénitentiaire dirige le service de la transportation et de la relégation avec l'aide d'un personnel important d'administrateurs, de fonctionnaires techniques, d'un corps de surveillants militaires spécialement chargés de la garde des condamnés.

Services autonomes. — D'autres services autonomes sont confiés à des chefs qui ne relèvent que du gouverneur.

Ces chefs sont : le chef du service de santé de la marine, le directeur de l'artillerie, le trésorier-payeur, et enfin le chef des services administratifs de la marine chargé de l'administration et de la comptabilité des services militaires et maritimes.

Tous ces fonctionnaires sont appelés au conseil privé lorsqu'il est traité de questions se rapportant à leurs attributions.

Divisions administratives. — Le territoire de la Nouvelle-Calédonie est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Nouméa, Canala, Houaïlou, Touho, Oégoa.

Chacun de ces arrondissements, sauf le premier, est administré par un fonctionnaire qui a le titre d'administrateur.

Les îles Loyalty forment un territoire spécial placé sous l'autorité d'un administrateur-résident, ayant sous ses ordres

deux agents de service : l'un à Chépénehé (Lifou), l'autre à Tadinou (Maré).

Conseil général. — Un conseil général élu par le suffrage universel est investi à peu près des mêmes attributions que ceux de France. Toutefois, en ce qui concerne notamment le régime douanier de la colonie et certaines taxes et impôts, il jouit de pouvoirs plus étendus que les assemblées similaires de la métropole.

Représentation. — La colonie n'a pas de député, mais elle est représentée en France par un délégué au Conseil supérieur des colonies, élu par le suffrage universel.

Municipalité. — Le régime municipal existe dans la colonie. Un décret du 8 mai 1879 et certains articles de la loi du 5 avril 1883 ont constitué la commune de Nouméa, dont le budget s'élève en recettes et en dépenses à plus de 300,000 francs. Les autres localités reçoivent pour leurs dépenses une partie du produit de l'octroi de mer et des subventions fournies par le service local. Elles sont administrées par des commissions municipales, composées de trois membres élus par le suffrage universel et nommés pour deux ans.

Dans les centres où il existe une commission municipale, le président est de droit officier de l'état civil ; dans les autres, l'officier de l'état civil est à la nomination du gouverneur.

Chambre de commerce. — Nouméa possède une chambre de commerce composée de neuf membres nommés à l'élection pour une durée de trois ans et renouvelable par tiers annuellement.

Chambre d'agriculture. — On y trouve également une chambre d'agriculture composée de trente membres, dont quinze nommés à l'élection et quinze désignés par le gouverneur de la colonie. L'agriculture n'est pas encore très

développée et, jusqu'à présent, les principales richesses de la colonie consistent dans son bétail et dans ses mines.

Instruction publique. — L'instruction publique est distribuée dans quarante-cinq établissements dont un collège. Ces écoles reçoivent près de deux mille élèves



Pont de Bacouya.

et sont dirigées par des laïques ou par des congréganistes.

La colonie s'impose pour l'instruction publique des sacrifices considérables. Il est désirable que l'on développe de préférence en Calédonie l'instruction professionnelle très nécessaire dans un pays où les enfants sont destinés à être mineurs, éleveurs ou agriculteurs.

Finances. — Budget de l'État; budget de la transporta-

TION ; BUDGET DE LA COLONIE. — Les recettes et les dépenses sont réparties en trois budgets.

Les dépenses de souveraineté, d'administration générale et de protection, comprenant les subventions aux lignes de paquebots, sont à la charge de la métropole qui supporte également les dépenses du service de la transportation.

Le budget de la colonie ou budget local est délibéré chaque année par le conseil général, puis arrêté et rendu exécutoire par le gouverneur.

La métropole a, par les actes organiques en vigueur, rendu obligatoires certaines dépenses du budget local; les autres considérées comme facultatives peuvent être modifiées chaque année par le conseil général sans l'intervention du pouvoir central.

Le trésorier et son fondé de pouvoirs résidant au chef-lieu, on a dû établir des caisses de service sur les points de la colonie éloignés de Nouméa, afin de faciliter l'acquittement d'un grand nombre de dépenses.

Ces caisses, dont la direction et le contrôle appartiennent au trésorier-payeur, existent dans les agglomérations suivantes : Bouloupari, Fonwhari, Bourail, Koné, Gomen, Oégoa, Oubatche, Touho, Houaïlou, Canala, baie de Prony, île des Pins, îles Loyalty, Hienghène, Pounérihouen, La Foa. Elles sont confiées généralement au gérant du télégraphe; dans quelques points, à un représentant de l'administration pénitentiaire ou à l'instituteur.

PRESSE. — La presse officielle est représentée par le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie,* feuille hebdomadaire; le *Bulletin officiel de la Nouvelle-Calédonie,* publication mensuelle, et le *Bulletin officiel de l'administration pénitentiaire,* publication également mensuelle.

En dehors de la presse officielle, se publient : l'*Indépendant,* le plus ancien journal de la colonie ; la *France*

australe, le plus récent ; puis quatre journaux fondés à une époque intermédiaire : le *Néo-Calédonien,* l'*Avenir*, le *Colon,* l'*Écho de la France catholique.*

Régime commercial et douanier. — Les objets de toute provenance, à destination de la colonie, acquittent un droit de 4 pour 100 *ad valorem*, à l'exception de certains animaux et de certaines denrées qui sont frappés de droits spécifiques indiqués dans le tarif suivant :

Luzerne, foin, paille d'avoine et autres fourrages.......	3	fr.	les 100 kil.
Avoine, orge, légumes secs..	5	»	id.
Animaux de race ovine.....	5	»	par tête.
Animaux de race porcine...	15	»	id.
Viande salée...............	20	»	les 100 kil.
Conserves de bœuf, suif, graisses et saindoux......	20	»	id.
Chevaux, mulets...........	25	»	par tête.
Café......................	2	»	les 100 kil.

Les denrées et marchandises d'exportation ne sont soumises à aucun droit de sortie, à l'exception de la gomme de Kaori, qui paye 10 francs par tonne, et du minerai de cuivre qui paye 2 francs par tonne.

Les alcools importés ou fabriqués dans la colonie payent des droits de consommation non uniformes qui atteignent 200 francs pour l'hectolitre d'absinthe ; mais ils ne sont que de 10 francs pour la barrique de vin rouge.

Une taxe spéciale frappe les tabacs et les cigares : le tabac à fumer manufacturé paye 3 francs le kilogramme, et non manufacturé 2 fr. 40.

Enfin, l'opium doit acquitter une taxe fixée à 100 p. 100 de sa valeur.

Le Conseil général, désirant protéger les produits que peut fournir la colonie et favoriser l'industrie française, a demandé l'établissement de droits de douane.

Cultes. — En 1853, lorsque la France prit possession de

la Nouvelle-Calédonie une mission de maristes était établie dans le pays, sous la direction d'un préfet apostolique. Cette mission a continué depuis cette époque à assurer le service du culte catholique dans la colonie. Le chef de la mission reçoit une subvention et a le titre de chef du clergé.

Un pasteur protestant est établi à Nouméa et un autre aux îles Loyalty, dont la population appartient en grande partie au culte réformé.

Aucune rétribution n'est accordée aux ministres du culte musulman; l'islamisme n'a, il est vrai, qu'une centaine de représentants, tous Arabes, dans l'île.

Législation et justice. — Le Code civil, le Code de commerce et le Code pénal ont été promulgués en Nouvelle-Calédonie par le décret du 28 novembre 1866. La procédure civile et l'instruction criminelle ont été réglementées par le décret lui-même, qui, tout en s'inspirant des principes généraux de nos codes, a beaucoup simplifié leurs dispositions. Le Code pénal a de nouveau été promulgué en exécution du décret du 6 mars 1877; sauf en ce qui concerne le tribunal supérieur, qui a été entièrement réorganisé par le décret du 27 mars 1879, la plupart des dispositions du décret du 28 novembre 1866 relatives à la justice sont encore en vigueur.

Au point de vue judiciaire, la Calédonie forme un ressort particulier composé de : six justices de paix, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un tribunal supérieur.

Les tribunaux de paix ont leur siège à Nouméa, à Bourail, à Canala, à Oégoa, à Kuto (île des Pins) et à Chépenéhé (île Lifou). Ils sont composés d'un juge de paix nommé par le chef du pouvoir exécutif et d'un greffier



PANORAMA DE NOUMÉA.

nommé par le ministre. Le greffier remplit en outre partout les fonctions de notaire. Excepté celle de Nouméa, les justices de paix sont à compétence étendue; le commissaire de police, ou un agent à la désignation du parquet, remplit les fonctions de ministère public.

Le tribunal de première instance est composé d'un juge-président, de lieutenants de juge, qui remplissent les fonctions de juge d'instruction, d'un juge suppléant et d'un greffier.

Le tribunal de commerce est composé du président du tribunal de première instance et de deux assesseurs désignés par le tour d'inscription d'une liste de dix membres choisis par le gouverneur, sur une liste de vingt candidats élus par les patentés français.

Le tribunal supérieur est composé d'un président et de trois juges. Le greffier du tribunal de première instance est aussi greffier du tribunal supérieur.

Le tribunal supérieur constitué en tribunal criminel connaît de toutes les affaires qui ressortissent en France à la Cour d'assises. Il est formé avec l'adjonction de quatre assesseurs ayant voix délibérative sur la question de fait seulement. Ces assesseurs sont désignés par le sort sur une liste de trente notables dressée, chaque année, comme il lui convient, par le gouverneur.

Un procureur de la République, chef du service judiciaire, exerce l'action publique, et avec l'aide de deux substituts, remplit les fonctions de ministère public auprès des deux juridictions.

Enfin des défenseurs sont établis près les tribunaux; ils remplissent les fonctions d'avoués et d'avocats. Il y a deux notaires à Nouméa; l'un d'eux est le greffier des tribunaux.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE; TRANSPORTATION ET RELÉGATION. — La recherche d'un lieu de transportation éloi-

gné de France fut le mobile qui détermina la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie.

Mais la Guyane ayant été désignée auparavant comme le lieu où devait s'accomplir la peine des travaux forcés, aucun envoi de condamnés ne fut dirigé sur l'île après cette prise de possession.

Ce ne fut qu'une dizaine d'années plus tard qu'un décret, du 3 septembre 1863, consacra définitivement le projet de transportation en Nouvelle-Calédonie, à l'étude depuis 1853. Le choix de l'île offrait de nombreux avantages: elle était aux antipodes de la France, la salubrité y était parfaite, l'Européen pouvait y travailler la terre, fait presque unique dans la zone intertropicale.

Le premier convoi, comptant 250 condamnés aux travaux forcés, partit de Toulon le 2 janvier 1864.

Actuellement l'effectif de la population pénale transportée en Calédonie s'élève à 10,000 âmes, parmi lesquelles 190 femmes.

Aux termes de la loi de 1854, tout individu condamné en France à moins de huit ans de travaux forcés doit résider dans une colonie pénitentiaire, après sa libération, un temps égal à la durée de sa peine. Lorsque la peine prononcée est de huit ans ou au-dessus, le condamné est astreint à la résidence dans la colonie pour le reste de sa vie. Par contre, il lui est accordé dans la colonie, en cas de bonne conduite, une somme de liberté que ne comportait pas en France le régime du bagne. C'est ainsi que le condamné peut travailler chez les colons ou habitants de la colonie, obtenir une concession de terrain, recouvrer l'exercice d'une partie et même de la totalité de ses droits civils, afin de pouvoir jouir et disposer de ses biens.

Une réglementation du gouverneur Guillain répartissait

les condamnés en quatre classes et fixait leurs salaires ; le décret du 18 juin 1880 a établi une cinquième classe dans laquelle sont placés à leur arrivée dans la colonie les forçats ayant encouru déjà d'autres condamnations ou ceux qui ont une mauvaise conduite.

Par leur travail et leur conduite, les transportés peuvent s'élever graduellement de la 5e classe à la 1re, après une étape minima de six mois dans chaque classe. Les condamnés de la dernière classe sont soumis à un régime très rigoureux ; ils ne reçoivent ni vin, ni tafia, ni tabac, ni salaire ; ceux de la 4e classse ne touchent pas de salaires, mais ils peuvent obtenir à titre de récompense, deux fois par semaine, une ration de vin ou de tafia. Dans la 3e classe, les condamnés reçoivent du vin, du tafia, et peuvent être employés aux travaux publics ; mais ils ne reçoivent de salaires qu'à titre de gratification exceptionnelle. Les condamnés de la 2e classe sont occupés aux travaux agricoles ou aux travaux publics pour le compte de l'État ou de la colonie ; leur travail est rémunéré. Les condamnés de la 1re classe peuvent, sur leur demande, être mis en concession ou engagés chez les habitants. La ration normale des condamnés valides des trois premières classes en Nouvelle-Calédonie est composée conformément au tableau ci-après :

TABLEAU DE LA RATION NORMALE DES CONDAMNÉS VALIDES DES TROIS PREMIÈRES CLASSES.

DENRÉES.	UNITÉS.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.
Pain........	kilogr.	0.750	0.750	0.750	0.750	0.750	0.750	0.750
Viande fraîche........	»	0.250	0.250	0.250	0.250	»	0.250	0.250
Fèves........	»	»	»	»	»	0.120	»	»
Fayols ou fèves........	»	»	0.100	»	0.100	»	0.100	0.100
Riz........	»	0.060	»	0.060	»	0.060	»	»
Sel........	»	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010	0.010
Café........	»	0.015	0.015	0.015	0.015	0.015	0.015	0.015
Sucre........	»	0.015	0.015	0.015	0.015	0.015	0.015	0.015
Vin........	litre.	»	»	0.23	»	0.23	»	0.23
Tafia........	»	0.06	0.06	»	0.06	»	0.06	»
Vinaigre........	»	»	0.025	»	0 025	»	0.025	0.025

En outre, les jardins de la transportation fournissent à l'ordinaire des condamnés des légumes frais.

Durée du travail. — La durée de la présence sur les chantiers est fixée à huit heures ; de cinq et demie ou six heures, suivant les saisons, à neuf heures et demie ou dix heures le matin ; et de une heure ou une heure et demie à cinq heures ou cinq heures et demie du soir. A quatre heures et demie ou cinq heures du matin, a lieu le réveil, et dès le réveil, il est procédé à une distribution de café. Le déjeuner se prend à dix heures, le dîner à cinq heures et demie ; à huit heures, tous les condamnés doivent être couchés.

Personnel administratif de la transportation. — Le personnel de l'administration pénitentiaire comprend :

1° Le personnel administratif, chefs et sous-chefs de bureau, caissier, officiers d'administration, commis rédacteurs et commis ordinaires.

Ces employés sont répartis dans quatre bureaux, dont les attributions sont ainsi déterminées :

Premier	bureau. —	Secrétariat, comptabilité, caisse.
Deuxième	—	Surveillants et condamnés.
Troisième	—	Matériel.
Quatrième	—	Vivres et hôpitaux.

Les officiers d'administration représentent, sur les pénitenciers, les différents bureaux du chef-lieu, et s'occupent plus spécialement de la comptabilité, des vivres et des magasins.

2° Le personnel de commandement, composé de commandants supérieurs et de commandants particuliers, recrutés le plus souvent parmi d'anciens officiers de l'armée de terre ou de mer.

3° Le personnel de surveillance, recruté en vertu des dispositions du décret du 20 novembre 1867, parmi d'an-

ciens sous-officiers et soldats, qui sont organisés militairement. A ces surveillants militaires sont adjoints un certain nombre de gardes indigènes (125), chargés plus particulièrement de la recherche des évadés.

4° Le personnel technique, qui comprend, pour le service des travaux, des ingénieurs, des conducteurs, des piqueurs, etc., et pour le service agricole, des agents de colonisation et de culture.

5° Enfin, le budget de l'administration pénitentiaire entretient des instituteurs et institutrices, des aumôniers, un pasteur protestant, des officiers pour les conseils de guerre, des sœurs pour les hôpitaux et la surveillance des femmes condamnées, des médecins, des ouvriers mécaniciens, forgerons ou charpentiers.

Tous ces fonctionnaires, employés ou agents, sont placés sous les ordres d'un directeur qui a rang de chef d'administration, et qui centralise non-seulement le service de la transportation, mais encore celui de la relégation dont il sera parlé plus loin.

A côté de lui, et pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement, se trouve un sous-directeur. Enfin, des inspecteurs de la transportation, placés sous l'autorité directe du chef de l'administration pénitentiaire, sont chargés d'aller contrôler sur les pénitenciers l'emploi de la main-d'œuvre pénale et la marche des différents services de chaque établissement.

Établissements du service pénitentiaire. — Les établissements de la transportation pénitentiaire peuvent être divisés en deux catégories :

1° Les pénitenciers et camps proprement dits ;

2° Les centres agricoles.

Les pénitenciers et camps comprennent l'île Nou, Montravel, la baie du Sud et les chantiers de travaux de routes.

Les centres agricoles sont eux-mêmes divisés en deux catégories : les établissements destinés à la production des denrées consommées par l'administration, c'est-à-dire Koé-Nemba et Koutio-Koéta et les centres de concessionnaires, ou établissements mixtes, parmi lesquels il faut ranger la Fonwahary, Bourail, Pouembout-Koniambo et le Diahot.

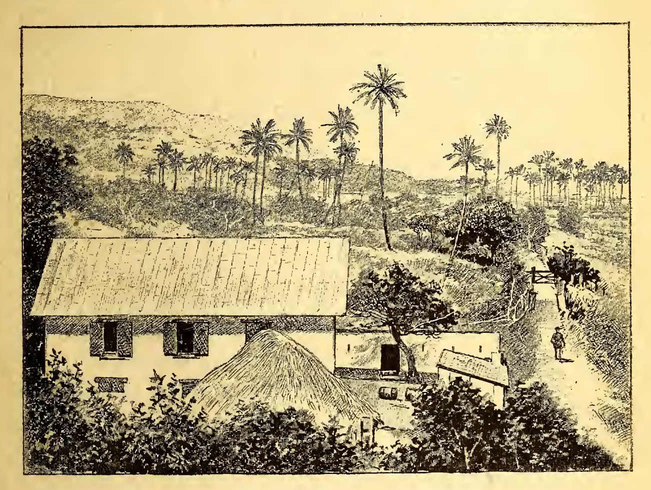
Pénitenciers de l'île Nou. — Après un premier classement au camp de Montravel, l'administration dirige sur l'île Nou les transportés qui exercent des professions industrielles, les récidivistes de la 5e classe, les transportés réputés dangereux et ceux dont la conduite a été mauvaise à bord du transport. Le pénitencier peut contenir 1,320 hommes, et le camp Est, annexe du dépôt, près de 1,000. De très belles constructions y sont affectées aux divers services et aux logements des fonctionnaires. Une caserne reçoit le détachement d'infanterie de marine destiné à prêter, le cas échéant, main-forte aux surveillants militaires. Il convient de remarquer que, jusqu'ici, il n'a jamais été nécessaire de recourir à son intervention.

Sur cet îlot, ont été concentrés des ateliers très importants pour les serruriers, les mécaniciens, les forgerons.

Une fonderie nouvellement installée va augmenter les moyens d'action de l'administration pénitentiaire. Cet établissement est appelé à rendre les plus grands services, car il sera le plus important, sinon le seul, qui existe dans la colonie. Cette nouvelle fonderie pourra livrer des pièces de 1,800 à 2,000 kilogrammes.

En arrière des ateliers se trouve un immense hangar où sont installés les charpentiers, les charrons et les tonneliers. Là sont confectionnés, par avance, toutes les boise-

ries nécessaires pour les maisons à construire, tant à Nouméa que dans l'intérieur de l'île, les cases démontables, etc. Les charrons livrent à l'administration les voitures, les tombereaux, les camions, les brouettes employés au transport des vivres, des récoltes et des matériaux ainsi que les instruments destinés aux établissements



Poste d'Oubatche.

agricoles. De plus, l'administration pénitentiaire exploite à l'île Nou une briqueterie qui peut fournir 400,000 pièces par an, une carrière de pierres à bâtir qui, par l'aspect et la dureté du grain, ressemblent beaucoup au marbre et un four à chaux adossé à un monticule de calcaire dont on peut extraire environ 24,000 mètres cubes par an. Le pénitencier possède aussi des ateliers d'habillements (tailleurs, cordonniers, chapeliers) pour les transportés et le personnel des surveillants, car la transportation tend à

fabriquer tout ce dont elle a besoin. Pour loger les condamnés, trente cases ont été bâties. Huit d'entre elles sont spécialement disposées pour recevoir les individus qu'il est nécessaire de surveiller plus étroitement : elles sont entourées d'un mur de ronde qui forme un quadrilatère aux angles duquel existent des tourelles de surveillance. A côté de ces cases sont situés les locaux de punition aménagés pour assurer l'exécution du décret disciplinaire du 18 juin 1880 (prisons, cellules et cachots).

Annexe du camp Est. — Le camp Est, annexe du pénitencier-dépôt, peut recevoir 1,000 hommes. Les citernes qui y ont été construites contiennent 12,000 hectolitres d'eau douce. Au camp Est sont concentrées les corvées qui vont chaque jour à Nouméa exécuter des travaux d'utilité publique.

Hopital. — L'hôpital du Marais, situé au bord de la mer, sur la côte ouest de l'île Nou, reçoit non seulement les malades du pénitencier-dépôt, mais encore les transportés et les libérés des pénitenciers et des camps de la colonie qui ne possèdent que des infirmeries. Il se compose de sept corps de bâtiments à rez-de-chaussée, formant douze salles de vingt lits et deux salles de quarante. Il peut donc recevoir trois cent vingt malades.

Asile d'aliénés. — Un asile d'aliénés existe non loin de l'hôpital. Il comprend deux salles communes, qui peuvent recevoir environ cinquante malades. Sept cellules d'isolement y sont annexées. Cet asile a été construit en 1879; mais, en raison de la fréquence des maladies mentales, il est aujourd'hui insuffisant, et l'administration se préoccupe d'en édifier un nouveau plus en rapport avec les besoins actuels.

Ferme Nord. — Derrière l'hôpital s'étend la ferme Nord. Cet établissement, exploité par la main-d'œuvre pénale,

fournit les fourrages nécessaires aux chevaux de l'administration. On y élève des vaches dont le lait est consommé par les malades de l'hôpital. La basse-cour fournit des volailles et des œufs au même service, et les cultures maraîchères permettent d'améliorer les rations à l'aide des légumes et des fruits récoltés.

Écoles. — L'école de l'île Nou, dirigée par un instituteur et par une institutrice pourvus, l'un et l'autre, du diplôme de l'enseignement primaire, reçoit environ trente-cinq élèves, tous appartenant à des familles d'employés ou de surveillants.

Les constructions et le matériel de l'île Nou tout entière représentent une valeur d'environ deux millions de francs.

Camp de Montravel. — Le camp de Montravel, établi à l'entrée de Nouméa, se compose de bâtiments entourés d'un mur d'enceinte avec tourelles de surveillance. Il peut contenir un millier d'hommes.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, c'est à Montravel que sont d'abord conduits les transportés à leur arrivée de France, et c'est là que s'effectue leur classement par catégories, d'après leurs aptitudes professionnelles.

Presqu'île Ducos. — La presqu'île Ducos, autrefois affectée à la déportation dans une enceinte fortifiée, a été reprise par le service de la transportation pour recevoir les libérés de la peine des travaux forcés qui ont encouru, depuis l'expiration de leur peine principale, une condamnation d'emprisonnement ou de réclusion. Un quartier spécial est réservé aux prévenus.

Au fond de la vallée M'bi, un refuge reçoit les libérés âgés et impotents. L'administration a dû se montrer sévère pour l'admission dans cet asile où les libérés affluaient autrefois. Les conditions nouvelles imposées par le règlement ont déchargé le budget de l'entretien d'une

grande quantité d'oisifs qui ont dû se résoudre à chercher dans le travail les moyens d'assurer leur existence. Les libérés malades sont traités dans un hôpital spécial situé dans la vallée de Numbo, où se trouvent internés les Arabes déportés à la suite de l'insurrection algérienne de 1871. Ces derniers se livrent à l'élevage du petit bétail et des volailles qu'ils vendent à Nouméa.

Une école a été établie par l'administration pénitentiaire, et elle est fréquentée par les enfants des employés et des surveillants.

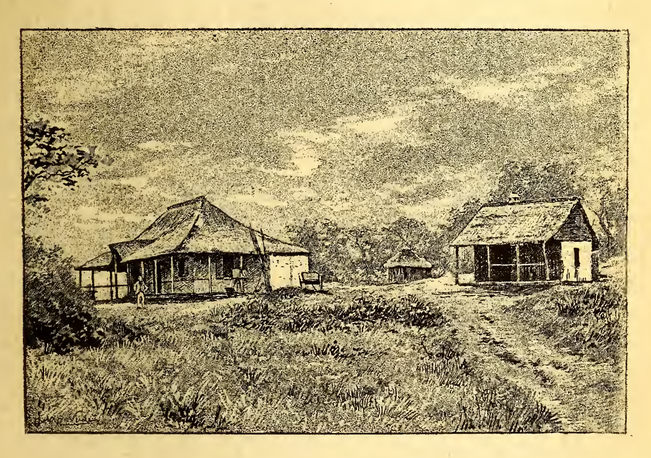
Koé-Nemba. — L'établissement de Koé-Nemba, situé sur les bords de la Dumbea, comprend 3,358 hectares de terres, dont 1,500 considérés comme propres à la culture et 1,858 au pâturage.

Ce domaine n'appartient pas à l'administration, qui le détient seulement à titre de colon partiaire et paye au propriétaire une rente basée sur le partage des fruits. C'est la plus grande propriété qui existe à proximité de Nouméa (18 kilomètres). Ce qui constitue surtout sa valeur, ce sont trois cours d'eau abondants qui la parcourent dans tous les sens, et dont l'altitude est telle que l'irrigation se fait naturellement.

Les terres de Koé, plantées en grande partie de cannes à sucre, ont été dévastées, il y a quelques années, par une invasion de sauterelles. Mais, grâce aux puissants moyens d'action dont dispose l'administration pénitentiaire, les plantations ont été refaites, et d'immenses terrains sont aujourd'hui couverts de cannes.

En 1883, l'usine à sucre établie sur ce point a produit 8 tonnes de sucre et 800 litres de tafia pour sa première campagne. Depuis, par suite de la transformation de l'outillage, cette production s'est considérablement accrue; ainsi, du 1er janvier au 31 décembre 1884, il est entré

dans les magasins de l'usine 19,817 kilogrammes de sucre et 6,220 litres de rhum, dont la vente a produit 7,352 fr. 15 cent. net, après prélèvement de la part revenant au propriétaire des terres. La récolte de 1887 a produit 105 tonnes de sucre et 100,000 litres de rhum. Si l'extension donnée à la culture de la canne est continuée, on espère que cet établissement pourra produire prochai-



BOURAIL. — Maison-Amic.

nement 400 tonnes de sucre et 400,000 litres de rhum et de tafia.

Une importante briqueterie, adossée à de vastes gisements de terre glaise, a été établie à Koé ; on y fabrique des briques ordinaires, des briques creuses, des tuiles de toiture, des faîtières, des tuyaux de drainage, etc. A la briqueterie est annexé un four à chaux qui peut donner 200 mètres cubes de matières par an. Un chemin de fer Decauville est projeté pour conduire les briques et la chaux

jusqu'aux rives de la Dumbéa, où ces matériaux pourront être embarqués sur des chalands à destination de Nouméa.

Dans les pâturages se trouvent des chevaux et des bêtes à cornes.

Il existe à Koé un vignoble de 2 hectares, qui comprend plus de 100 espèces ou variétés de vignes. La récolte en est vendue aux enchères ; des essais de fabrication de vin ont été tentés.

Fonwhary. — Au début, le centre de Fonwhary avait été organisé en établissement agricole. Les condamnés y faisaient, en quelque sorte, leur apprentissage avant d'être envoyés en concession.

Mais, pendant les dernières années, une partie des terres du pénitencier ont été distribuées à des concessionnaires d'origine pénale et, par suite, l'établissement a perdu de son importance comme lieu de répression ; la population pénale a été reportée sur le centre de la Foa, et tous les magasins, ainsi que les ateliers, ont été transportés à Teremba.

La Foa. — Le centre agricole de la Foa, situé à 10 kilomètres de la Fonwhary, comprend environ 1,500 hectares de terres qui sont réputées les meilleures de la Nouvelle-Calédonie. Une faible partie de cette superficie a été concédée à des condamnés ou à des libérés, qui se livrent principalement à la culture du maïs, des haricots et du café. Un certain nombre d'ouvriers, menuisiers, charrons, tailleurs et cordonniers, y exercent leur industrie. Les habitants sont installés au bord de la grande route et commencent à former un village. L'école reçoit une quinzaine d'enfants.

Teremba. — Teremba est le quai de débarquement qui dessert Fonwhary, Moindou et la Foa. Les ateliers et les

magasins qui y ont été transférés sont bien installés, mais le manque de terres cultivables s'opposera au développement de ce centre.

BOURAIL. — Le centre de Bourail, le plus important de la colonie, prend chaque année une extension nouvelle, et bientôt il ne devra plus être considéré comme un lieu de répression. Le comité syndical qui s'y est formé pour défendre, avec l'appui de l'administration, les intérêts des concessionnaires, éleveurs et cultivateurs, facilite les transactions de ces derniers. Il est permis de prévoir que bientôt ces colons d'origine pénale pourront, sans inconvénient, être abandonnés à eux-mêmes et soustraits à la surveillance pénitentiaire.

Afin de préparer cette transformation, les condamnés en cours de peine ont été réintégrés au pénitencier situé loin du centre principal.

Les transportés ne sont installés sur les concessions encore libres que s'ils n'ont pas plus de dix ans de peine à subir, afin que, vers l'année 1895, il ne reste à Bourail aucun condamné en cours de peine.

Pour faciliter les rapports commerciaux avec le chef-lieu, l'administration a fait mettre à l'étude un projet de construction d'un tramway qui, partant de Bourail, irait aboutir à la mer au port de Güaro. Les caboteurs pourraient alors prendre les marchandises à quai et les transporter par mer, à peu de frais, jusqu'à Nouméa.

A l'extrémité du village de Bourail est installé l'établissement qui reçoit les femmes provenant des maisons centrales de France transportées sur leur demande, dans la colonie pénitentiaire, pour y contracter mariage avec des condamnés concessionnaires.

Dans cette sorte d'asile, confié à la surveillance des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, les femmes sont soumises

à un régime moins rigoureux que celui des maisons centrales, et si le travail leur est imposé, il est du moins rétribué.

Elles sont autorisées à contracter mariage avec les concessionnaires qui ont mis en rapport une partie notable de leurs terres et qui sont possesseurs d'une habitation assez spacieuse pour loger un ménage.

Ces unions accomplies sous le patronage de l'administration, ont soulevé, d'ailleurs, de nombreuses critiques, et le département y a à peu près renoncé aujourd'hui.

Une statistique morale due à M. Babinet et insérée dans la notice de 1871-1875, a démontré que la vie de famille avait, la plupart du temps, des effets moralisateurs et développait chez les concessionnaires les habitudes d'ordre et de travail qui sont les meilleures garanties d'une bonne conduite ultérieure. Aussi l'administration des colonies favorise-t-elle le plus possible la réunion des femmes et des enfants qui demandent à aller rejoindre le chef de la famille, transporté en Nouvelle-Calédonie. Sauf de rares exceptions, ces derniers ménages donnent de bons résultats au point de vue de la colonisation pénale et quelques-uns même peuvent être cités comme des modèles de travail et de bonne conduite.

La population établie sur les concessions de Bourail se décompose comme il suit.

POPULATION LIBRE.

Hommes.

Enfants au-dessous de quatorze ans......	203
Célibataires..............................	183
Hommes mariés.........................	77
— veufs............................	8
A reporter.....	471

Report........	471
Femmes.	
Enfants au-dessous de quatorze ans......	107
Célibataires........................	98
Mariées............................	63
Veuves.............................	6
Total........	745

TRANSPORTATION.

Libérés astreints à la résidence.	
Hommes............................	191
Femmes............................	123
Condamnés en cours de peine.	
Concessionnaires....................	331
Engagés...........................	19
Dans les camps.....................	583
Femmes en cours de peine............	11
Total général...	2.003

Il y a eu, en 1887, 44 naissances, dont 38 provenant d'unions légitimes, et 20 mariages, dont un cinquième entre jeunes gens libres.

Usine de Bacouya. — L'administration pénitentiaire possède à Bacouya, près Bourail, une usine qui manipule les cannes provenant des terres du pénitencier et des récoltes particulières des concessionnaires.

Cette usine, après avoir subi, en 1883, un temps d'arrêt dans sa production par suite du retrait de la main-d'œuvre pénale affectée tout entière aux travaux de routes, a repris son fonctionnement normal vers le milieu de l'année 1884. La production de cette période a été cependant de 65,000 kilogrammes de sucre-cassonade et de 129,285 litres de tafia, qui représentaient une valeur totale de plus de 66,000 francs.

L'usine, au 1er janvier 1884, se trouvait entourée de 70 hectares plantés en cannes ; 30 hectares seulement avaient été mis en coupe faute de main-d'œuvre disponible. Cette récolte a produit 2,899,788 kilogrammes de cannes qui ont été manipulées. Le rendement de l'hectare a donc été de 96,650 kilogrammes en cannes, soit de 67 kilogrammes en produits, sucre ou tafia, pour 1,000 kilogrammes de matière brute. On étudie le moyen de relier à l'usine, par un chemin de fer Decauville, les concessions les plus éloignées, afin que le transport des récoltes puisse être effectué facilement.

Internat pour l'éducation des enfants d'origine pénale. — C'est à 12 kilomètres environ du village de Bourail, dans les bâtiments d'une ancienne ferme-école, qu'a été créé, en 1885, un internat agricole où sont réunis, à partir de l'âge de six ans et retenus jusqu'à seize ans, les petits garçons des concessionnaires. L'établissement comprend actuellement 120 élèves et est dirigé par des instituteurs congréganistes. Le programme de l'enseignement comporte l'instruction primaire et des leçons pratiques d'agriculture, de fermage, de charronnage, etc. En un mot, le but poursuivi est de préparer des contremaîtres de fermes, qui trouveront plus tard des emplois lucratifs.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour permettent d'espérer que cette institution rendra d'utiles services à la colonisation tout en assurant aux enfants qui y sont élevés les moyens de vivre honorablement.

Un établissement à peu près analogue a été également ouvert dans le village même de Bourail pour l'éducation des filles de la population pénale. Les exemples pernicieux qu'offrait le milieu dans lequel vivaient ces enfants a fait considérer comme un devoir de les soustraire à une influence démoralisatrice.

Les sacrifices que s'est imposés l'État en vue de l'éducation des enfants de la population pénale profiteront en entier à la colonie qui trouvera dans cette jeune génération des éléments sérieux pour le développement de sa prospérité agricole.

POUEMBOUT-KONIAMBO. — C'est en 1883 que furent entreprises à Pouembout les premières délimitations de concessions; 200 allotissements furent effectués par les géomètres de l'administration. Pouembout est situé au milieu de terrains boisés; une route de 3 kilomètres, large de 8 mètres, conduit à un débarcadère établi sur la rive droite de la rivière Pouembout, qui est utilisée pour les ravitaillements; des chemins sont tracés entre les concessions pour faciliter les communications.

Les condamnés qui avaient coopéré aux défrichements et aux travaux préparatoires d'utilité publique ont formé le premier noyau de concessionnaires.

Au 31 décembre 1887, la population de Pouembout-Koniambo comprenait :

POPULATION LIBRE.

Sexe masculin.

Enfants au-dessous de quartorze ans	26
Célibataires	18
Mariés	11
Veufs	1

Sexe féminin.

Enfants au-dessous de quatorze ans	23
Célibataires	2
Mariées	50
Veuves	3

TRANSPORTATION.

Libérés.

Hommes	26
A reporter	160

Report	160
Condamnés en cours de peine.	
Concessionnaires	219
Engagés	12
Dans le camp	184
Total général	575

L'administration pénitentiaire a réservé à Pouembout un certain nombre de lots d'une superficie d'un hectare ou d'un hectare et demi seulement. Ces terrains sont destinés à des condamnés qui, ayant dépassé cinquante ans, ne sont plus assez vigoureux pour défricher et mettre en rapport des concessions plus étendues.

Ces condamnés ne devront donc pas se livrer à la culture proprement dite, mais bien à l'élevage du petit bétail, aux travaux de jardinage, au commerce des œufs, des légumes et des fruits qui pourra leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Le centre de Koniambo est de formation toute récente. Les travaux de défrichement et d'installation ont été entrepris à l'aide de la main-d'œuvre pénale dans des conditions identiques à celles qui avaient été adoptées lors de la création de Pouembout; c'est-à-dire que les premières concessions ont été attribuées aux plus méritants des condamnés qui avaient coopéré aux travaux préparatoires.

Pouembout et Koniambo ont déjà 250 concessionnaires.

Les constructions d'intérêt général, les routes et les sentiers même ont été en grande partie terminés avant qu'on ait procédé à l'établissement des concessionnaires.

Cette façon de procéder donne un excellent résultat. Le centre de Pouembout-Koniambo est aussi prospère qu'il peut l'être dans les conditions économiques de la colonie.

Diahot. — Le pénitencier de Diahot est situé à l'extré-

mité nord de la Nouvelle-Calédonie. Les terrains propres à la culture ont été partagés entre 40 concessionnaires qui, faute de débouchés et à cause de l'éloignement du chef-lieu, y vivent dans des conditions assez précaires.

Oégoa. — Le camp d'Oégoa, voisin de Diahot reçoit les 300 travailleurs d'origine pénale qui sont occupés aux mines de Balade, en exécution du contrat passé le



Bourail. — Une Concession.

18 février 1878, lors de la cession à l'administration pénitentiaire des terrains et du matériel de la ferme de Bourail, avec le propriétaire de cette ferme.

Baie du Prony. — Actuellement, l'exploitation des bois de la baie du Prony est circonscrite aux forêts situées sur la partie du domaine pénitentiaire qui entoure la baie. Elle n'a porté jusqu'à présent que sur deux points : la forêt de Kaori et la grande forêt du Nord. La forêt de Kaori, attaquée en 1874, a été abandonnée en 1881. La

production pendant ces sept années a été de 1,800 mètres cubes de bois de Kaori et de 100 mètres cubes d'araucarias tous livrés aux divers services de la colonie.

La grande forêt du Nord est très riche en bois de Kaori; 1,000 pieds de cette essence peuvent y être abattus et produire 3,500 mètres cubes de bois de construction. Le territoire de ces deux forêts est couvert d'essences de valeur, telles que le tamanou, le chêne blanc et le chêne-gomme, l'acacia, le hêtre moucheté, l'ébène, le milnéa, l'araucaria, etc. Ces bois sont utilisables pour des travaux de toute sorte : menuiserie, ébénisterie, mâture, etc.

Les navires du plus fort tonnage peuvent venir en toute sécurité prendre leur chargement en eau profonde dans la baie, et si l'exploitation prend l'extension qu'elle comporte, cet avantage sera grandement apprécié.

En moyenne, la main-d'œuvre pénale abat chaque année environ 400 mètres cubes de bois d'œuvre représentant une valeur d'un peu plus de 19,000 francs. A cette somme il convient d'ajouter 3,000 francs, prix du bois de chauffage fourni tant au service « vivres » de la transportation qu'aux diverses administrations de l'État dans la colonie, et provenant de l'équarrissage des madriers ainsi que du débroussaillement des forêts. Des machines spéciales sont employées à la fabrication des sabots qui sont destinés aux transportés à la Guyane française.

Pour donner à l'exploitation le développement qu'il paraît désirable de lui voir acquérir, il y aurait nécessité de la doter plus largement de matériel : rails, chaloupes à vapeur, moteurs, scieries, etc. La dépense serait relativement importante; toutefois, l'État trouverait à bref délai, dans les recettes de cet établissement, de larges compensations.

Colonisation pénale. — La loi de 1854 a plusieurs buts :

1° Éloigner de la métropole un élément dangereux qui, rentré dans la société après la peine subie, était une menace perpétuelle pour les personnes et les propriétés ;

2° Faire progresser la colonisation de nos possessions d'outre-mer en faisant exécuter par les condamnés les travaux les plus pénibles de défrichements et d'utilité publique, préparant par là même le terrain à la venue ultérieure d'une nombreuse population libre ;

3° Faciliter aux condamnés qui veulent racheter leur faute et se réhabiliter par le travailles moyens de se créer une nouvelle existence en leur donnant la possibilité de rompre avec le passé et de tenter une vie nouvelle; en un mot moraliser le condamné par le travail et la famille.

Mise en concession. — A l'origine, l'administration procédait ainsi pour la mise en concession d'un condamné.

Un libéré, ou simplement un condamné ayant franchi les périodes de l'expiation et de l'amendement, c'est-à-dire un condamné de la première classe, bien noté, qui sollicitait cette faveur était mis en possession de 2 à 10 hectares de terre bien choisies et d'instruments aratoires; en même temps, la liberté lui était rendue et on lui accordait les vivres ainsi que l'habillement pour trente mois. De plus, la case qu'il était obligé de bâtir lui était payée : il recevait de ce chef une somme de 100 à 300 francs suivant l'importance de la construction. D'un autre côté, les concessionnaires mariés ou faisant venir leur famille de France recevaient un secours en argent de 150 francs, un trousseau et la ration de vivres pour leur femme pendant trente mois.

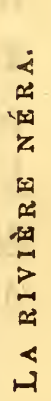
Aujourd'hui, l'administration tend à ne plus mettre les condamnés en concession que lorsque la case est construite, le terrain défriché, labouré, souvent même

ensemencé, et les routes faites par le moyen de la main-d'œuvre pénale. Elle paraît avoir choisi, en un mot, le système adopté en Algérie et qui consiste à préparer la concession de façon que le colon n'a plus qu'à entrer dans une maison toute prête à le recevoir et à entretenir une terre qui se trouve mise en valeur. C'est cette dernière méthode qui a donné récemment à l'administration pénitentiaire le succès de Pouembout-Koniambo.

Libérés. — A l'expiration de sa peine, le condamné qui n'a pas été jugé digne d'être mis en concession redevient libre. Chaque jour, la transportation rend ainsi à la liberté des libérés. Parmi ceux-ci, quelques-uns travaillent aux mines, d'autres sont employés par les colons; mais le plus grand nombre, n'ayant pas de moyens d'existence, parcourent la colonie, munis d'une autorisation, afin de chercher à gagner leur vie.

Cette situation devait préoccuper l'administration et pour apporter un frein à cet état de vagabondage qui permettait aux libérés de commettre de nombreux méfaits, un décret du 13 janvier 1888 a soumis cette catégorie d'individus à deux appels annuels. En outre, cet acte a replacé les libérés qui étaient justiciables des conseils de guerre, conformément au décret du 21 juin 1858, sous la juridiction des tribunaux de droit commun. Cette mesure a eu pour conséquence de permettre aux tribunaux de leur appliquer la peine de la relégation que les conseils de guerre n'avaient pas le droit de prononcer en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai sur la relégation des récidivistes.

Engagement des condamnés chez les habitants. — Conformément à l'art. 11 de la loi du 30 mai 1854, les condamnés arrivés à la première classe peuvent obtenir l'autorisation de travailler chez l'habitant. Les conditions de leur engagement sont réglées par un arrêté local du



La rivière Néra.

18 octobre 1880. Il sont considérés comme étant en état de liberté conditionnelle, et, sauf de rares exceptions, ils se signalent par leur bonne conduite et méritent d'être maintenus dans cette situation favorable jusqu'au moment de leur libération.

En outre, des contrats de main-d'œuvre pénale ont été consentis au profit de compagnies minières ou industrielles. Ces contrats ont eu pour conséquence de dégrever le budget de l'État de dépenses considérables. Quelques-uns qui remontent à des époques assez éloignées ont été conclus dans des conditions particulières, mais aujourd'hui il va être adopté un contrat type qui devra être accepté par tous ceux qui demanderont des condamnés. Le prix de la main-d'œuvre pénale est évalué à 1 fr. 50 par homme et par jour; mais ce prix est variable et pourra être augmenté si le nombre des demandes de main-d'œuvre continue à progresser.

Travaux exécutés par la main-d'œuvre pénale. — Conformément au vœu de de la loi du 30 mai 1854, les condamnés doivent être employés aux travaux d'utilité publique et à, ce point de vue, l'établissement de voies de communication a toujours été considéré comme la partie la plus importante du programme de colonisation qui incomberait à l'administration pénitentiaire.

Un arrêté du 1er avril 1884 a classé les routes de la Nouvelle-Calédonie.

Le réseau des routes coloniales est divisé en routes de grande communication et en routes coloniales secondaires; il comprend, en outre, des routes muletières.

Le tableau des routes coloniales de grande communication comprend 10 routes.

Le tableau des routes coloniales secondaires comprend 7 routes.

Les routes muletières sont au nombre de 10.

La largeur des routes de grande communication est fixée à 7 mètres entre fossés; celle des routes coloniales secondaires à 5 mètres, et celle des routes muletières à 2^{m},50.

Les chemins existant aux îles Loyalty sont déclarés également routes coloniales.

L'arrêté procédait en outre au classement des routes stratégiques au nombre de cinq, des routes communales au nombre de cinq également, et des routes pénitentiaires.

Un arrêté du 27 mai 1884 a complété le classement du réseau des routes de la Nouvelle-Calédonie.

Cet arrêté classait deux routes nouvelles comme routes coloniales secondaires; trois routes, comme routes muletières; vingt-deux routes, comme routes communales.

La largeur des routes communales ayant accès à la mer est fixée à six mètres entre fossés. Les courbes, pentes et rampes seront calculées de manière à permettre la pose d'un tramway sur l'accotement. La largeur des routes communales sur lesquelles l'établissement d'un tramway n'est pas prévu, est fixée à 5 mètres.

Le même arrêté déclarait en outre, d'utilité publique, 17 conduites d'eau et l'établissement d'un chemin de fer de Nouméa à Canala par Païta, Tomô et Nakéty.

L'administration a construit actuellement plus de 200 kilomètres : 51 kilomètres complètement achevés ont été livrés au service local; 90 kilomètres à peu près achevés vont être livrés dans le courant de l'année 1889; 59 kilomètres sont en cours de construction.

D'une autre côté, il existe environ 500 kilomètres de sentiers muletiers de 1 mètre à 1^{m},50 en état de viabilité auxquels il y a lieu d'ajouter 300 kilomètres de routes pénitentiaires servant de communication entre les différents centres de la transportation.

Il convient d'énumérer en outre les différents travaux exécutés avec le concours de la main-d'œuvre pénale et souvent avec le concours financier du budget de l'État.

Ces travaux sont les suivants.

Conduite d'eau de Nouméa. — Réseau télégraphique. — Arrasement de la butte Conneau. — Casernement de la gendarmerie. — École des frères. — Emplacement de l'Église de Nouméa. — Rue de Sébastopol. — Carte de la Nouvelle-Calédonie. — Lazaret de l'îlot Freycinet. — Logements des chefs d'arrondissement. — Construction du parc à charbon de l'île Nou. — Construction de la cathédrale de Nouméa, etc., etc.

Enfin des corvées de condamnés sont mises journellement à la disposition des services publics moyennant la faible redevance de 0,50 c. par homme et par jour.

On peut donc affirmer que la transportation a prêté largement son concours à la colonie. Cette opinion a d'ailleurs été loyalement exprimée par un membre du conseil général dans une des dernières séances de l'Assemblée locale.

« Il serait juste, a dit ce conseiller, de ne pas trop s'élever contre cette administration, qui, jetant des capitaux dans la colonie, est un des principaux éléments de son commerce, et qui a exécuté beaucoup des travaux des plus urgents et des plus indispensables. »

Relégation. — Un décret du 20 août 1886 a désigné l'île des Pins comme lieu de relégation des récidivistes.

Depuis le 18 novembre 1886, 6 convois de relégués ont été dirigés sur ce point et l'effectif actuel se décompose ainsi qu'il suit :

Hommes	1.006
Femmes	134
Total	1.140

Il y a eu 20 décès en 1887 et en 1888, ce qui donne une proportion par rapport à l'effectif moyen de 31 p. 100 en 1887, de 19 p. 100 en 1888.

Il n'est pas possible de prévoir aujourd'hui le parti que l'on pourra tirer de cette nouvelle main-d'œuvre. Il est certain que la tâche imposée à l'administration péniten-



Poste militaire de l'île Nou.

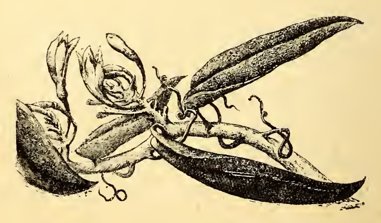
tiaire coloniale est difficile et qu'il lui faudra beaucoup d'énergie et d'esprit de suite pour former des ouvriers avec les malfaiteurs incorrigibles dont la loi du 27 mai 1885 a voulu débarrasser la métropole.

En ce moment, l'administration procède aux travaux d'installation et à l'organisation des chantiers et des ateliers. Mais il est évident que l'on ne pourra maintenir longtemps, à l'île des Pins, l'effectif complet des relégués et que, dans un avenir peu éloigné, il sera nécessaire d'évacuer sur la Grande-Terre les hommes

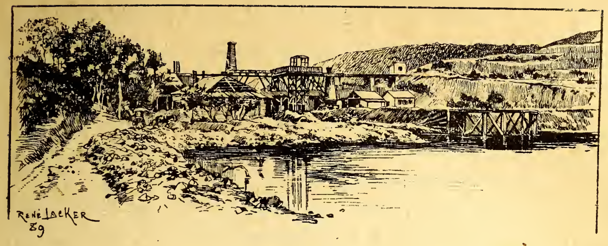
valides pour les employer aux travaux de routes et de culture.

Moyens de défense. — La Nouvelle-Calédonie a de merveilleuses défenses naturelles; sa ceinture de récifs l'entoure de toutes parts et n'offre que des passes étroites où souvent deux navires ne pénétreraient pas de front; cette ceinture, muraille à pic du côté du large, est presque partout à grande distance de terre, quelquefois pourtant elle s'en rapproche et en quelques endroits s'y applique. Sur presque tous les points où nous avons des établissements, à Nouméa, à Kanala, à Pam, à Teremba, à Bourail, le récif est à plusieurs milles d'eux, les protégeant par son éloignement et par sa continuité, les mettant à l'abri du tir à longue portée.

Il y a plus : entre le récif et la terre il se trouve des sentinelles avancées ; ce sont au ras de l'eau des îles de corail avec des soulèvements inégaux du sol et des écueils sous-marins. Elles sont çà et là comme des obstacles nouveaux aux navires qui auraient franchi les passes. Enfin sur la côte même, on rencontre des hauteurs qui, dominant la mer, protègent les passes du récif.



Le vanil'er.



Un haut fourneau.

CHAPITRE IV

Économie politique et sociale.

Divisions du sol. — Richesses minières. — Attributions du domaine agricole. — Division des cultures[1]. — Haricots. — Maïs. — Blés et céréales (réussite de la culture du blé). — Café. — Canne à sucre. — Cocotier. — Coton. — Manioc. — Mûrier. — Riz. — Tabac. — Vanille. — Vignes. — Arbres fruitiers. — Légumes. — Exploitation forestière. — Industrie sucrière. — Huiles et savons. — Briqueterie. — Élevage du bétail et conserves. — Minerais. — Commerce d'importation et d'exportation. — Colonisation libre et concessions. — Émigration, immigration et main-d'œuvre. — Conditions du travail et salaire. — Climatologie. — Pluies. — Cyclones. — Vents. — Hygiène. — Moyens de transports dans la colonie. — Moyens de transports de France en Calédonie et inversement. — Frets.

Divisions du sol. — Les terrains de la Nouvelle-Calédonie peuvent être classés d'après les six divisions suivantes :

1° Un peu plus de la moitié de la surface, soit plus d'un million d'hectares, de terrains miniers improductifs, mais dont une partie cependant pourrait se reboiser moyennant quelques mesures de protection ;

[1] Les renseignements relatifs au sol et aux cultures proviennent d'un travail encore inédit de M. E. Raoul.

2° 120,000 hectares environ consistant en forêts exploitables et propres à fournir des bois de charpente, de menuiserie, de constructions navales;

3° 400,000 hectares ne pouvant convenir jusqu'à nouvel ordre qu'au pâturage;

4° 45,000 hectares de terres d'alluvions aptes à recevoir la charrue et à produire toutes les plantes dont la culture est possible dans l'île;

5° 100,000 hectares de terres sédimentaires de qualité plus inférieure bonnes à être utilisées pour des cultures plus rustiques : manioc, canne à sucre, céréales;

6° Enfin près de 250,000 hectares pouvant, en dehors des cultures des terres de la catégorie précédente, servir surtout à des plantations arbustives : oliviers, vignes, caféiers, arbres à fruits, mûriers, etc.

Comme on le voit, le sol de la Nouvelle-Calédonie, loin d'être partout de même nature, présente une extrême diversité de composition et souvent une fertilité très médiocre. La colonie se trouve dans des conditions tellement particulières et tellement différentes de celles des contrées situées sous la même latitude, que l'on ne peut lui appliquer absolument les mêmes règles; il n'est donc pas surprenant que beaucoup d'expériences y aient été faites.

Les terres d'alluvion qui sont relativement les meilleures de celles qui viennent d'être énumérées ne sont souvent que des bandes longues, étroites, exigeant de nombreux kilomètres de routes spéciales pour desservir une faible superficie. Elles sont alors limitées par des montagnes abruptes ou des coteaux plus ou moins arides. Beaucoup de plaines sont encore insuffisamment colmatées et le thalweg de la vallée n'est pas très souvent le lit de la rivière mais bien le pied de l'un ou de l'autre des coteaux

qui l'encaissent; il s'ensuit que, lorsque la rivière sort de son lit, il s'établit au pied d'un des côtés des courants plus rapides que le courant principal, et c'est là un des inconvénients auxquels on se heurte lorsqu'on veut mettre en culture ces vallées.

Il n'est pas besoin d'insister sur les dangers qui résul-



BALADE. — Mines de cuivre.

tent, pour l'agriculture, des alternatives de sécheresses prolongées et de pluies persistantes à la périphérie de l'île.

MINES. — Au premier rang des industries qui ont appelé l'attention sur la Nouvelle-Calédonie, il faut citer les mines dont l'importance va grandissant tous les jours, depuis que l'on a pu trouver en France à la fois un débouché pour leurs produits et le capital suffisant pour les exploiter. Il a fallu longtemps pour les faire connaître,

mais leur exploitation est entrée aujourd'hui dans une voie qui leur assure une grande prospérité.

L'immense massif serpentineux qui constitue près du tiers de la superficie de l'île contient de nombreux gisements de nickel, de cobalt, de manganèse, de chrome et, en certains endroits, des dépôts de fer oxydulé et d'hématite brune, uniques au monde.

Le terrain houiller occupe en Calédonie une superficie de plus de 50,000 hectares, et la présence du charbon a été reconnue en un grand nombre de points. Les capitaux ont attendu jusqu'à ce jour avant de se lancer dans l'exploitation de nos houillères, que les travaux de recherche ordonnés par le Ministère et entrepris dans la colonie par l'Administration pénitentiaire aient prouvé qu'elles étaient utilement exploitables.

Le rapport adressé tout récemment par M. Porte au sous-secrétaire d'État des colonies, fournit des renseignements précieux à cet égard.

MM. Jules Garnier et Heurteau, qui ont fait des études très sérieuses sur les richesses minérales de la Nouvelle-Calédonie, avaient déjà signalé les gisements combustibles de Moindou, de Moméa, du Mont-d'Or, de la baie de Boulari, de Saint-Louis, des Portes-de-Fer et de la Dumbéa. Les recherches de M. Porte ont complété ces premières données. C'est ainsi que l'on a déterminé la présence de dix gisements dans le 1er arrondissement ; le second arrondissement en possède 5 ; dans le 3e arrondissement il n'y en a qu'un. Par contre, il y en a 2 dans le 4e arrondissement.

Le rapport conclut ainsi.

« Les richesses houillères de la Nouvelle-Calédonie peuvent être divisées en deux types très distincts : le premier, la houille anthraciteuse, capable de fournir du coke et surtout utilisable sous forme de briquettes, telles

qu'en contiennent les mines des Bruyères de Saint-Louis et celles de Moindou; l'autre, la houille bitumeuse, où le charbon est tantôt friable et pulvérulent, comme au Mont-d'Or, à Loyalty, à Moindou ou à Poquereux, à Sainte-Cécile, tantôt sous forme de blocs volumineux, comme aux Portes-de-Fer. Dans ce cas la houille acquiert une grande valeur, brûle facilement avec une courte flamme, en donnant très peu de fumée, et convient admirablement au chauffage des chaudières à vapeur. On y rencontre très peu de pyrites.

« L'exploitation constante et bien entendue des richesses houillères du sol néo-calédonien serait donc de nature à permettre, à bref délai, à la colonie, de s'affranchir du tribut qu'elle paye annuellement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, pour l'importation du charbon étranger. En outre, elle permettra d'assurer avec sécurité le service des bâtiments de commerce, des navires de guerre de la station locale et des paquebots des Messageries maritimes.

« La création de bassins dans le port de Nouméa, actuellement à l'étude, en attirant un plus grand nombre de navires de toutes les nations, assurera un débouché de plus aux productions houillères. Sans parler des 9,000 tonnes qui forment en moyenne la consommation annuelle des bâtiments de la station locale et des 22,000 tonnes achetées tous les ans à Sydney par les paquebots des Messageries maritimes, la colonie fournira aisément les 1,237,125 tonnes qui ont été importées des colonies anglaises pendant les dix dernières années.

« Le prix de revient du charbon indigène ne dépassera pas, dans les premiers temps, le prix moyen de 15 francs par tonne au maximum, et pourra même facilement être ramené à 12 fr. 50, prix du marché de Sydney. Or si l'on

songe que la tonne de houille importée d'Australie ressort à 33 fr. 50, on voit l'économie considérable que réaliserait la Nouvelle-Calédonie en employant ses richesses houillères, et le profit qu'elle retirerait de l'exploitation de ses mines. »

Il y a, en effet, un intérêt de premier ordre à ce que ces mines soient exploitées et à ce que les établissements de Calédonie soient affranchis du tribut qu'ils payent à nos navires et à l'Australie. La navigation trouverait en outre dans le charbon un élément de fret très précieux.

Les mines de cuivre sont situées dans le nord de l'île, principalement sur la chaîne qui forme la rive gauche du Diahot.

Elles occupent un espace considérable ; l'on peut suivre les affleurements des filons, de Koumac à la Pilou, sur une longueur de 60 kilomètres. Ils sont parallèles à une chaîne remarquable de calcaire siliceux qui se retrouve en plusieurs autres endroits de l'île.

Le cuivre est en général, associé au plomb, à l'argent et renferme, dans certains endroits, des traces d'or.

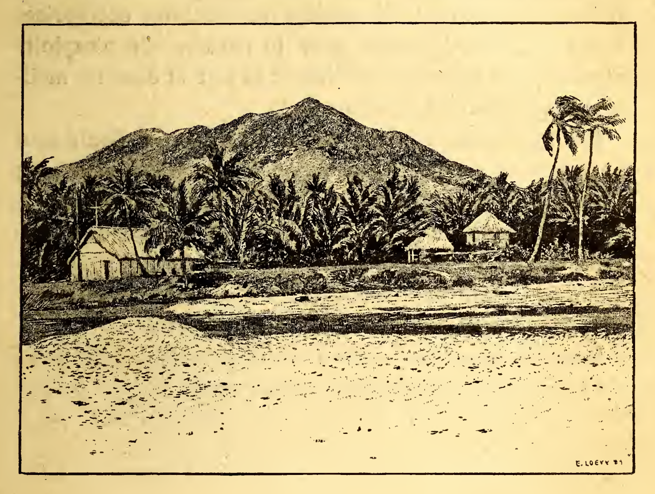
Un immense dépôt de cuivre a été exploité à Oégoa, sur la rive droite du Diahot et a fourni plus de 50,000 tonnes d'un minerai assez riche ; mais l'amincissement des filons exploités, leur brisure en failles nombreuses et irrégulières en ont arrêté l'exploitation en 1884.

Autour de ce dépôt connu sous le nom de mine Balade, se trouvaient de nombreux affleurements qui n'ont pas été exploités.

La présence de l'or a été reconnue sur plusieurs points, à Manghine sur la rive gauche du Diahot, où la mine la Fern Hill a donné de 1871 à 1875, 700,000 francs d'or ; mais, après avoir exploité la partie supérieure du filon, transformée par les agents atmosphériques, on s'est trouvé en présence de puissants filons pyriteux où la teneur en or

était si irrégulièrement répartie que l'exploitation en a été arrêtée.

L'or a été également observé dans le haut du Diahot, sur la côte Est à Panié, Taô, Galarino, dans la rivière de la Tiwaka où on l'a trouvé associé au mercure, enfin près de Nouméa aux « Grosses-Gouttes » dans le haut de la



INA.

rivière de Saint-Louis, au-dessus du terrain houiller, et associé au cinabre, au sulfure de molybdène, à l'antimoine; mais aucune de ces mines n'a donné lieu à de sérieuses exploitations.

D'importants gisements de plomb ont été découverts sur la rive gauche du Diahot, auprès de la chaîne de calcaire siliceux, non loin d'une grotte remarquable connue sous le nom de Djalabel; ces gisements sont exploités par la société des mines de cuivre. Le plomb y est, du reste,

associé au cuivre dans une proportion notable et contient une petite quantité d'argent.

L'antimoine a été découvert à Nakéty, à 12 kilomètres de Canala et a été l'objet d'une exploitation arrêtée aujourd'hui faute de capitaux.

Le cobalt est disséminé sur un très grand nombre de points et donne lieu à de petites exploitations entreprises à peu de frais; de même pour le chrome. On n'exploite ainsi que les gisements voisins de la mer et dans les meilleures conditions de bon marché.

Les ressources minières de la Nouvelle Calédonie sont encore inconnues sur la plus grande partie de sa surface; il n'est pas douteux, si l'on considère l'analogie qui existe entre la formation géologique des pays miniers de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et la formation géologique de la Nouvelle-Calédonie que l'on arrive à découvrir de grandes richesses dans notre colonie.

Domaine agricole. — Le territoire utilisable au point de vue agricole est presque entièrement aliéné; ce qui reste n'est guère propre qu'à être utilisé pour le pâturage. Les propriétaires qui se partagent le domaine sont de quatre sortes :

1° Les indigènes;

2° L'État;

3° Les colons;

4° L'administration pénitentiaire.

Par voie de décret 100,000 hectares ont été, dans ces dernières années, affectés à l'administration pénitentiaire, en sus du domaine forestier de la baie du sud.

Au point de vue de l'étendue, le territoire utilisable, soit pour l'agriculture, soit pour le pâturage, se divise à peu près de la manière suivante :

1° 175,000 hectares occupés par les indigènes;

2° 175,000 hectares appartenant aux colons;

3° 100,000 hectares à l'administration pénitentiaire;

4° 150,000 hectares non aliénés.

A cette énumération il faut ajouter environ 120,000 hectares de forêts qui, si on sait les faire respecter, seront une grande ressource pour la Calédonie le jour prochain où la Nouvelle-Zélande manquera de bois, en raison des déboisements inconsidérés auxquels on se livre dans ce pays; cela se produira infailliblement dans une quinzaine d'années.

La Nouvelle-Calédonie, avec ses nombreuses petites vallées, est essentiellement propre à la création de petites propriétés d'un nombre restreint d'hectares, mais où les conditions de l'existence seront exceptionnellement larges et faciles.

Généralement les terres s'acquièrent par voie de concessions; les ventes des terrains entre particuliers sont assez rares.

Le prix des terres à pâturage a oscillé entre 25 et 30 francs l'hectare et celui des terres à culture entre 350 et 500 francs l'hectare.

La Nouvelle-Calédonie, comme tous les pays montagneux, présente des terres de diverses qualités. Au-dessus des riches alluvions du fond des vallées, propres à toutes sortes de cultures, se trouvent des flancs de coteaux facilement irrigables, capables de donner d'excellentes récoltes, enfin des terrains de pâturages d'une étendue considérables susceptibles de nourrir de nombreux troupeaux.

Avec le peu de main-d'œuvre dont la colonie dispose, les cultures les plus faciles sont les seules possibles; les cultures de longue haleine se font petit à petit au moyen des bénéfices réalisés, et c'est ainsi que se créent, depuis quelques années, de nombreuses caféeries.

Presque tous les légumes d'Europe viennent en Nouvelle-Calédonie; ils n'ont certes pas la saveur des beaux produits des environs de Paris, mais n'en sont pas moins fort bien venus sur les tables du pays.

Les arbres fruitiers sont encore peu répandus : on ne rencontre en général, chez les colons, que quelques orangers et des pêchers, quelquefois aussi des manguiers, des litchis, des avocatiers, ces derniers en petit nombre.

Toutes les espèces d'arbres à fruits des pays situés sous les mêmes latitudes s'acclimatent facilement, à condition qu'on en connaisse la culture.

Un jardin botanique approvisionné de toutes les plantes utiles dont la culture pourrait être profitable aux colons, manque encore en Nouvelle-Calédonie. M. l'amiral Guillain avait cherché à l'établir à la ferme modèle d'Yahoué; mais cette création si utile fut abandonnée, et les innombrables envois de plantes précieuses venues de tous les points du monde ont été disséminés et si peu soignés que la colonie est d'une pauvreté regrettable à cet égard.

Elle pourrait cependant échanger de nombreuses espèces de cannes indigènes, de fougères, d'essences forestières avec des plantes utiles provenant des admirables jardins de Batavia, Maurice, etc., et créer, à peu de frais, un jardin botanique qui rendrait les plus grands services.

Principales cultures. — En première ligne se place la culture des haricots et du maïs.

Haricots. — Un grand nombre de variétés de haricots réussissent dans la colonie, mais jusqu'à présent les espèces provenaient presque toutes de pays froids. Parmi ces dernières une variété plus rustique que les autres, désignée dans l'île sous le nom de *Haricot de Païta,* donne un bon rendement et s'accommode de sols assez médiocres. Malheureusement sa réputation toute locale ne lui permet

pas de débouchés au dehors. On fait deux récoltes par an et, sur un hectare, on peut récolter près de trois tonnes de païta. Mais cette culture étant très facile, et de plus générale dans l'île, l'extrême abondance du produit amène sa dépréciation vénale. La tonne de haricots est souvent



Habitation européenne.

offerte à 100 francs. Une mauvaise récolte et les besoins de l'administration en ont cependant un jour relevé la valeur jusqu'à 600 francs. Ce sont là des faits absolument exceptionnels. L'exportation du païta hors de la colonie n'est pas possible. Peut-être celle des quatre dernières variétés introduites par un botaniste en mission : lima, cap, java et vigna sinensis le sera-t-elle un jour. En effet le *Lima*, entre autres, est une variété de première qualité, recherchée sur tous les marchés du monde et joignant à

l'avantage d'être une culture tropicale l'avantage plus grand encore d'être vivace.

Le maïs réussit bien dans les terrains d'alluvion. Les meilleurs rendent jusqu'à quatre tonnes à l'hectare. Les terres ordinaires ne donnent guère plus de deux tonnes. On peut faire deux récoltes. Beaucoup de colons se contentent de creuser en terre un trou de 10 centimètres de profondeur où ils jettent deux grains de maïs. La maturité de l'épi se produit à la fin du quatrième mois.

Comme pour les haricots, la superproduction amène l'avilissement du prix qui oscille entre 60 [1] et 225 francs la tonne, avec un cours moyen de 100 francs. Le maïs est un produit exportable, il vaut en Australie de 7 à 15 francs les 100 kilogrammes. L'exportation de ce produit devient possible pour les planteurs calédoniens aussitôt que le cours dépasse 12 fr. 50 à Sydney.

Pressés d'obtenir une récolte, n'ayant d'ailleurs à leur disposition ni conseils techniques, ni semences, ni machines, les premiers colons pénitentiaires se sont surtout adonnés à la culture des haricots et du maïs qui leur offraient l'avantage de pousser très vite, de n'exiger aucune préparation industrielle et de leur constituer, en cas de non-écoulement, une ressource alimentaire.

Ananas. — L'ananas introduit de Tahiti en Calédonie y vient aussi bien qu'à Tahiti et il y est beaucoup plus parfumé : les deux produits ne sont pas à comparer. Quoique d'une importance restreinte, il n'est pas douteux néanmoins que ce ne soit là une culture d'un certain avenir pour le pays, le jour où la colonie sera très peuplée.

Comme le manioc, l'ananas vient en Calédonie dans

[1] Le maïs est descendu un instant à ce bas prix exceptionnel en août 1885.

presque toutes les terres. Au bout de la deuxième année, chaque plante donne plusieurs fruits. M. Rouzeaud avait obtenu la première année sur un hectare 15,000 fruits ayant donné 7,500 litres de jus qui, à la distillation, avaient rendu 750 litres d'alcool à 62°. La meilleure récolte se fait à la fin de janvier.

L'ananas calédonien est tellement suave qu'il n'est pas impossible qu'il puisse battre un jour tous ses concurrents sur le marché australien.

Blés et céréales. — Réussite de la culture du blé. — Dès les premiers jours de la colonisation, on s'était préoccupé des résultats que pourrait donner la culture des céréales. De nombreuses tentatives furent faites, mais, entreprises par des personnes dépourvues de connaissances techniques, elles échouèrent.

En 1881, ces essais furent repris par M. Perret, inspecteur de la transportation. N'ayant à sa disposition que des semences provenant de France, ce fonctionnaire n'obtint pas, lui non plus, de résultats satisfaisants.

Mais, sur des indications qui lui avaient été fournies par M. E. Raoul, lequel avait apporté dans la colonie une petite quantité de semences de l'Inde, du Pérou et du Transwaal, M. Perret, devenu inspecteur des cultures, tenta, en 1887, une expérience en grand et simultanée sur les pénitenciers de Bourail, Fonwhari, Koé et Ducos.

Il fit venir de la South-Australia, où la culture du blé remonte jusqu'au 30e degré de latitude, des semences de céréales cultivées dans les parties les plus septentrionales, c'est-à-dire les plus chaudes de ce pays.

Cette fois les résultats obtenus dans la Nouvelle-Calédonie où la culture du blé était réputée impossible et qui est réduite à tirer d'Australie un produit dont elle ne saurait se passer, ont donné, aussi bien avec les semences d'Aus-

tralie qu'avec celles de l'Inde et du Pérou, des résultats dépassant les espérances les plus optimistes.

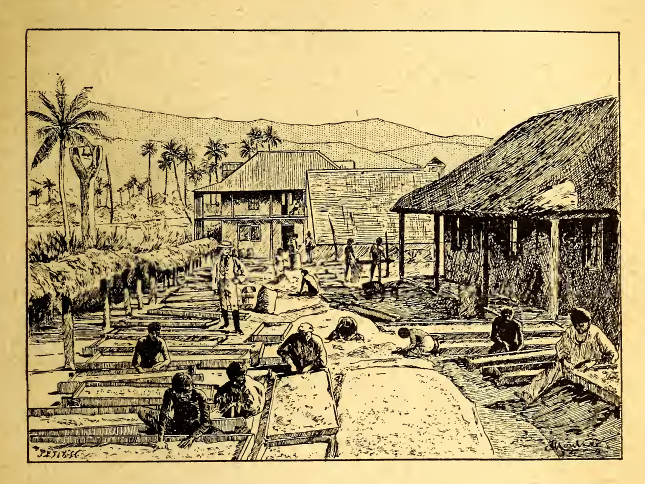
Un blé d'Australie, à paille rouge, a donné 38 hectolitres à l'hectare, soit plus du double du rendement moyen de la France. Une variété d'orge d'Australie a rendu 45 hectolitres à l'hectare. La farine du blé contenait 12 pour 100 de gluten. Quatre mois et demi (de juin à octobre 1887) avaient suffi pour que le blé arrivât à maturité.

Cent vingt pains fabriqués avec la farine provenant de ces blés calédoniens ont été distribués en ville afin de convaincre les incrédules.

On ne doit pas néanmoins se hâter trop tôt de triompher. Il convient, en effet, d'attendre encore le résultat des essais nouveaux entrepris avec des semences provenant de la récolte calédonienne et qui ont pour but de vérifier si les semences de blé obtenues en Calédonie sont bien fertiles. Les produits de ces semis seront comparés avec ceux des nouvelles graines demandées par M Perret en Australie. On saura alors si la semence introduite a dégénéré et dans quelles proportions. On saura également si cette semence peut se perpétuer indéfiniment ou si elle a besoin d'être renouvelée de temps à autre.

Café. — Quelques colons de la Réunion ont tenté, dès les premiers temps de la colonisation calédonienne à Kanala et à Nakéty, la culture du café. Les premiers résultats furent très beaux et la qualité du produit ne laissa rien à désirer, malgré sa préparation défectueuse. Dépourvus de conseils techniques, les imitateurs calédoniens de ces premiers colons de la Réunion plantèrent leur café un peu partout, sans savoir que cet arbrisseau ayant une racine pivotante, il lui fallait une grande épaisseur de terre végétale, et qu'en second lieu il ne pouvait prospérer sans être légèrement abrité. Aussi, les caféiers, bien venus au début,

moururent-ils presque partout : d'où le découragement des planteurs, l'abandon de cette culture et, par suite, un retard considérable dans la production agricole de la colonie. Eussent-ils su qu'il fallait abriter les caféiers que les planteurs n'en auraient pas moins manqué des plantes à croissance rapide qu'on emploie pour la formation de ces



Préparation du café calédonien.

abris. Aussi bien les créoles de la Réunion qui ont persisté dans cette voie, ont-ils cherché des abris tout formés ; ils en ont trouvé dans les forêts des coteaux ou des montagnes.

Dans peu de temps il deviendra possible de se livrer à cette culture en dehors des forêts. M. E. Raoul a introduit en effet dernièrement à Koé les cinq espèces d'arbres qui, d'après ses expériences comparatives, poussent le plus vite dans la zone intertropicale, essences bien supérieures au fameux bois noir usité encore dans quelques pays,

mais en voie d'être abandonnée partout[1]. Ces arbres sont les suivants.

Le caféier ne rapporte qu'une fois par an. Il commence à donner en Calédonie dès la troisième année; il est en plein rapport la cinquième année. Il est indispensable qu'il soit abrité un peu avant qu'il ne commence à rapporter. Un hectare peut en contenir au maximum 2,500 pieds qui, adultes, rapportent très exceptionnellement 1,000 kilogrammes de café[2]; le prix local oscille entre 1 fr. 65 et 2 fr. 50 le kilogramme avec un cours moyen de 2 francs.

Le coffea arabica est celui qui vient le mieux. L'exposition de 1889 a fait connaître la bonne qualité des cafés calédoniens.

On aurait grand tort de planter du libéria qui demande un climat deux fois plus chaud que le climat de la Calédonie.

La culture du café serait destinée à devenir une source considérable de richesses pour la colonie si les cyclones ne détruisaient pas les plantations. Aussi convient-il de choisir pour établir les caféeries des localités bien abritées.

Canne a sucre. — La Calédonie est la terre classique des cannes à sucre Il est pourtant très probable qu'elle n'était pas indigène dans cette île et qu'elle y a été apportée par les émigrations. Malheureusement la plupart des belles variétés figurées par M. de Greslan ont disparu depuis l'introduction du bétail dans l'île. Un fait à remarquer c'est qu'en Calédonie la canne à sucre réussit assez bien même dans des terres plus que médiocres.

1. Schizolobium excelsum, albizzia moluccana, albizzia stipulata, cœsalpinia arborea, cœsalpinia dasyrrachbis.

2. Aux Antilles, la récolte moyenne est de 500 kilogrammes par hectare.

Longtemps arrêtée dans son essor et, pour ainsi dire, anéantie par l'invasion des sauterelles, puis par la baisse énorme sur les sucres survenue en 1883, l'exploitation de la canne à sucre tend à reprendre en Calédonie. Il serait même possible qu'en transformant l'outillage actuel, la fabrication du sucre devînt une industrie d'un grand profit pour une colonie qui a, dans son voisinage, des débouchés immenses : la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie et l'Australie du sud. Quoi qu'il en soit, dans les très bonnes terres calédoniennes, on peut récolter jusqu'à 135 tonnes de cannes à l'hectare, ce qui correspond à près de 7 tonnes de sucre à l'hectare. Les sirops peuvent donner 1,550 litres de tafia dont le prix dans la colonie n'est pas inférieur à 0 fr. 50 c. le litre. Quant au sucre, le prix des grosses adjudications se rapproche en général du chiffre de 450 francs la tonne.

Cocotier. — Le cocotier vient bien dans le nord de la Calédonie ; par contre, dans le sud de l'île des Pins, il est à sa limite de production. S'il se trouvait une terre encore plus au sud, le cocotier pourrait y pousser, mais il n'y fructifierait pas. Déjà à Nouméa et à la Baie du sud il pousse avec une lenteur extrême. Dans la partie septentrionale de l'île, c'est un bon produit à exploiter. Le cocotier se plaît la tête dans le feu, les pieds dans l'eau salée ; les terrains qui lui conviennent le mieux sont les plages madréporiques inutilisables pour toute autre culture. Il commence à rapporter, dans les petites îles du nord de la colonie, entre sept et huit ans ; plus on descend vers le sud, plus augmente le nombre d'années nécessaires à la fructification. Le cocotier donne de 60 à 85 fruits dans le nord de l'île, de 40 à 60 dans le sud.

On l'utilise soit en extrayant l'huile de la noix, soit en l'expédiant en Europe sous forme de coprah, substance

employée par les savonneries de Marseille. Dans le nord de l'île, il faut de 600 à 650 cocos pour obtenir 100 litres d'huile.

Pour préparer le coprah on fend la noix en deux d'un coup de hache et on fait sécher au soleil sur des plaques de vieille tôle ou de vieux fer blanc les morceaux de l'amande intérieure. En soustrayant à l'action de la pluie le coprah, pendant la dessiccation, on a un produit plus marchand. Le coprah se vend de 200 à 300 francs la tonne.

Du sud au nord de l'île, un hectare planté en cocotiers rapporte de une à deux tonnes de coprah. Les cocotiers se plantent à 5 mètres ou à 8 mètres les uns des autres. La nécessité de défendre les jeunes pieds contre la dent du bétail fait que cette culture, à de très rares exceptions, n'est pas possible pour le colon isolé, le petit cultivateur. Elle n'est qu'à la portée des grands propriétaires possédant une vaste étendue de terrains.

Coton. — Le coton vient très bien en Calédonie et donne au bout de six mois une belle récolte. Il n'a pu être cultivé jusqu'ici parce que les deux seules espèces qui existaient dans la colonie mûrissaient leurs capsules au moment de la saison des pluies. Un magnifique coton sea-island introduit récemment ne se trouve pas dans ces conditions défavorables et produit beaucoup. C'est encore là une culture très facile et à la portée du petit colon puisque ce dernier peut vendre son coton même non égrené. Il ne faut pas cependant s'illusionner; quelle que soit la belle qualité des sea-island calédoniens, ce coton trouvera dans ceux du Queensland des concurrents contre lesquels il ne pourra guère lutter, et d'autre part l'irrégularité des saisons menacera toujours les récoltes.

Manioc. — Le manioc réussit en Calédonie même dans des terrains sans valeur. Il vient bien dans les terres

meubles. On a cité des pieds qui, dans des terres très médiocres, donnaient 50 kilogrammes de racines.

La variété cultivée est le manioc aïpi ou manioc doux



Hôtel du gouverneur à Nouméa.

qui n'est pas vénéneux. Au bout de deux à trois ans on peut récolter. Un hectare rend une centaine de tonnes.

Un botaniste dont il a déjà été parlé avait introduit à Koé le manioc industriel dit manioc des féculeries (manihot utilissima), le seul qui soit employé pour la fabrication du

tapioca et de la fécule parce qu'il donne plus de 200 tonnes de produit à l'hectare et parce que la racine est dépourvue de fibres ligneuses. L'administration a fait détruire la plantation de ce manioc industriel dans la crainte que les condamnés s'en servissent dans un but criminel; sa racine est en effet vénéneuse, tant qu'elle n'a pas subi une préparation.

Le manioc ne doit être cultivé ni dans les terrains marécageux ni dans les terres inondées. Il se reproduit merveilleusement de bouture. Pour le petit cultivateur, c'est un produit précieux, car il ne demande aucune préparation et sert aussi bien à l'alimentation de l'homme qu'à celle des animaux et particulièrement du bétail dont il favorise l'engraissement.

Murier. — De tous les mûriers essayés un seul a réussi en Calédonie : le multicaule. Encore ne pousse-t-il pas bien en plaine. Mais, par contre, il vient avec vigueur sur les coteaux, même à une très faible altitude, à 50 mètres par exemple. On essaye en ce moment à Koé la culture des espèces indiennes suivantes : mûrier blanc du Pendjaube; mûrier noir; mûrier de Velati; mûrier changamanga.

Riz. — Le riz vient bien en Calédonie, mais il y est très peu cultivé. Cette culture exige en effet un terrain excessivement humide ou mieux un terrain pouvant être inondé à volonté. Or le régime de distribution des cours d'eaux de la colonie se prête peu à ces sortes d'irrigation Aussi la culture du riz en Calédonie est-elle peu rémunératrice.

Ainsi 2 hectares donnent au maximum 3 tonnes de riz, et le prix local est surtout déterminé par l'abondance de l'approvisionnement de Nouméa en riz étrangers. Il oscille entre 250 et 350 francs la tonne. Le riz de Canghi, riz rouge ou riz de montagne, qui a l'avantage de pousser sur les mamelons secs de la colonie est moins estimé, se vend moins bien et n'est pour ainsi dire pas cultivé. La Calé-

donie importe annuellement pour 200,000 francs de riz.

TABAC. — Le tabac pousse bien dans l'île, mais il brûle mal. Il est vrai que les variétés essayées dans ces derniers temps n'étaient pas les variétés dites tropicales. Quelques-unes de ces dernières ont été introduites récemment en Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. Ce sont : les tabacs de Java, de Saint-Domingue, le Déli et le rano de Sumatra et enfin une fort belle variété hybride de la Réunion.

On réussit la culture du tabac avec le plus de succès sur les emplacements des forêts ou des broussailles récemment défrichées par le feu, là en un mot où les cendres constituant au sol un véritable engrais lui donnent les sels alcalins indispensables pour que le produit obtenu ait des qualités marchandes. Les essais commencés diront si la Calédonie pourra exporter du tabac ou si elle devra se borner à en fabriquer pour sa consommation. Trois concessionnaires de Bourail se livrent à cette culture.

VANILLE. — La vanille vient bien dans toutes les régions un peu humides de la colonie; mais elle donne deux fois moins dans le sud de la colonie. Les coteaux couverts de hauts taillis ou de bois sans valeur peuvent être utilisés pour cette culture qui, plus encore que celle du café, exige un soleil tamisé.

VIGNES. — Depuis les premiers jours de l'occupation, on s'est demandé si l'on pourrait en Calédonie cultiver la vigne et faire du vin. On estime que la vigne peut donner de bons résultats dans le sud de la Calédonie, entre 300 et 600 mètres d'altitude.

Un très beau vignoble a été planté à Koé; on y évalue à 500 francs les frais de culture d'un hectare de vigne pouvant donner 100 hectolitres de vin.

Il y a en Calédonie plus de 250,000 hectares de terre où la vigne peut pousser indépendamment des terres d'alluvion.

Arbres fruitiers. — Un grand nombre d'arbres fruitiers réussissent en Calédonie ; entre autres, l'oranger, le citronnier, le manguier, le bananier, le litchi, l'avocatier, le pêcher et le goyavier. Le pêcher surtout vient merveilleusement ; il rapporte au bout de vingt mois, et ses fruits, quoique petits, sont savoureux et de bonne qualité. Les vergers de la Dumbéa contiennent un grand nombre d'arbres fruitiers, apportés pour la plupart par M. de Greslan, le grand introducteur de plantes utiles en Calédonie.

Légumes. — Pendant la saison fraîche on obtient en Calédonie tous les légumes de l'Europe. Le jour où les jardiniers seront nombreux, la Calédonie n'aura rien à envier sous ce rapport à aucun pays.

La pomme de terre donne deux récoltes. Petite sur le littoral, elle s'améliore sur les sommets un peu élevés de l'île. La colonie en importe annuellement pour 100,000 fr.

Exploitation forestière. — La Calédonie contient des bois magnifiques dont beaucoup ne sont connus que d'hier. Parmi ces bois qui rivalisent avec ceux du Japon comme beauté et leur sont supérieurs en variétés et quantités, il faut citer, en premier lieu, le *tamanou* de rivière, le *tamanou* de montagne et le *tamanou* des pentes, bois comparables aux plus belles essences de l'univers. La Nouvelle-Zélande seule est mieux dotée que la Nouvelle-Calédonie. Ce qui constitue la supériorité des essences calédoniennes sur celles des autres contrées tropicales, ce n'est pas exclusivement leur beauté, c'est surtout la facilité avec laquelle un grand nombre d'entre elles se laissent travailler, tandis que les essences de la zone intertropicale sont souvent à peu près impossibles à ouvrer. Les forêts de la Nouvelle-Calédonie ne sont ni assez vastes ni assez nombreuses pour qu'on puisse les laisser exploiter par l'industrie privée. L'île est déjà trop dénudée par les incendies qu'allument

à plaisir les indigènes pour qu'on risque, par un déboisement inconsidéré, de modifier désavantageusement le régime déjà si irrégulier des pluies.

On ne saurait donner ici la liste complète des bois calédoniens, un volume n'y suffirait pas; nommons seulement, après les trois tamanous cités, l'ébène, le hêtre moucheté, le chêne gomme, le kohu, le houp, le santal, le bois de rose, le milnéa, le faux gaïac, et parmi les bois relativement faciles à travailler, les quatre espèces de kaori, les cinq espèces d'araucarias dont une porte le nom que Cook lui donna (pin colonnaire), le pigeon, les trois acacias, le niaouli; ce dernier, qui a l'avantage de pousser dans des terrains secs où d'autres essences ne réussissent pas, est très utile aux colons, car on le trouve presque partout sur place pour la confection des barrières. Avec son écorce épaisse, composée d'un grand nombre de feuil-



Masque de guerre.

lets libériens, on fait des toitures pour les cabanes, les hangars, les abris passagers. Beaucoup de personnes attribuent à la présence du niaouli la salubrité si grande de la Nouvelle-Calédonie. Ce qui est hors de contestation c'est que les marais de la Nouvelle-Calédonie sont d'une innocuité absolue.

Huiles et savons. — Il a déjà été donné, à propos du cocotier, quelques renseignements sur l'huile de coco. Un arbre très répandu en Calédonie, le bancoulier (*aleurites triloba*), produit en abondance une amande dont on peut extraire 62 pour 100 d'huile siccative de bonne qualité. Le bancoulier, ayant un feuillage d'une couleur claire toute spéciale, se distingue de fort loin. A Bourail, des condamnés ont essayé la fabrication de l'huile au moyen des arachides, des semences du lin, du ricin et de moutarde noire.

Aux portes de Nouméa un colon a établi une fabrique d'huile de coco et une savonnerie. Avec les produits secondaires de son industrie, les tourteaux de coco, cet industriel fait engraisser un nombreux troupeau de porcs, ce qui vient ajouter aux bénéfices de son entreprise.

Briqueterie. — Dans presque toute l'étendue de la colonie, on trouve de la terre convenable pour la préparation des briques, tuiles, etc. La briqueterie est actuellement une industrie calédonienne. L'administration pénitentiaire, d'une part, et l'industrie privée, de l'autre, fabriquent tous les genres de briques et de tuiles.

Élevage du bétail. — Le bétail vient admirablement en Nouvelle-Calédonie, les petits troupeaux des débuts de la colonisation ont si bien prospéré que l'on estime à 120,000 têtes le nombre de gros bestiaux existant dans la colonie. Les troupeaux sur certains points sont encore

très mal soignés. Rien n'a été fait pour maintenir ou améliorer les races importées, lesquelles ont incontestablement dégénéré. On estime dans le pays que la valeur d'un troupeau dépend du nombre des animaux qui le composent, tandis qu'en réalité, c'est le poids des animaux qui en fait la vraie valeur.

La consommation annuelle de la colonie est d'environ un million et demi de kilogrammes de viande, le prix de bétail sur pied est de 0 fr. 55 le kilo; cette consommation exige une natalité de 6,000 têtes. Or l'augmentation annuelle des troupeaux est bien supérieure à cette quantité; mais une fabrique de conserves de viande établie à Gomen est outillée de façon à utiliser toute la quantité de bétail impossible à vendre sous forme de viande fraîche.

Grâce à cette usine, les troupeaux de la colonie pourront en peu de temps être ramenés à un chiffre en rapport avec les besoins du pays; lorsque ce but sera atteint, il faut espérer que les éleveurs ne laisseront plus leurs troupeaux errer à l'abandon, empêcheront leurs ravages dans les plantations indigènes et dans les forêts et traiteront leurs animaux avec les soins qu'on leur donne dans les autres pays.

Naturellement les colons se sont préoccupés principalement d'introduire des races de boucherie et non des races laitières tropicales, races fort rares comme on le sait.

On ne peut avoir une vache laitière, choisie isolément, à moins de 150 francs. En troupeau, taureaux, bœufs et vaches se vendent de 25 à 50 francs la tête.

Le prix du lait à Nouméa a oscillé, dans ces trois dernières années, entre 0 fr. 75 et 1 fr. 25 le litre.

Les moutons prospèrent bien en Nouvelle-Calédonie,

mais ils ont à redouter une graminée assez répandue, connue dans le pays sous le nom d'herbe à piquant (andropogon austro-calédonicum). Les graines en sont ornées de piquants qui, pénétrant sous la peau, traversent le derme et causent ainsi des accidents graves; on peut cependant brûler les pâturages au moment où la graine se forme et les inconvénients que cause cette herbe ne sont plus à redouter. Le prix d'un mouton ne descend guère au-dessous de 25 francs.

Le porc vaut sur pied de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilogramme, la graisse peut être vendue 2 francs le kilo.

Chevaux. — Les chevaux sont en général petits, mais fort adroits; ceux que possède la colonie descendent de chevaux anglais provenant d'Australie où cet élevage est fait dans les meilleures conditions; on rencontre cependant chez certains éleveurs des chevaux de forte taille, de formes élégantes, d'allures très douces, d'un fond excellent, mais moins propres que les chevaux plus petits au dur service du bétail.

La gendarmerie, l'artillerie et les divers fonctionnaires montés par l'administration, ont, en général, d'excellents chevaux, capables de rendre les meilleurs services.

Les petits norfolks ou croisés norfolk coûtent de 200 à 600 francs; les chevaux de plus grande taille coûtent de 600 à 1,000 francs.

Pour affranchir la colonie du lourd tribu qu'elle paye pour l'achat des mulets, l'administration pénitentiaire a fait venir des ânes du Poitou.

Volailles. — Toutes les espèces de volailles prospèrent bien. Les maladies qui les déciment quelquefois sont toujours apportées de l'étranger.

Pêche. — L'innombrable quantité de poissons qui fréquente les côtes de la Nouvelle-Calédonie pourrait donner



UNE FORÊT EN CALÉDONIE.

lieu à un commerce considérable avec la Chine, l'Inde et la Réunion. La sardine abonde sur les côtes de la Calédonie de janvier à mars; sa conserve trouverait un écoulement avantageux en Australie.

Le requin, la raie, le dugong viennent fréquemment sur les plateaux de corail, et la baleine dite *hump back* est assez nombreuse pour que la pêche en soit avantageuse.

Nacres et coquilles nacrées. — Les huîtres nacrières, dans lesquelles se rencontrent d'ailleurs quelquefois des perles, sont trop petites pour être l'objet d'une exportation importante; par contre un certain nombre de gros coquillages nacrés sont recherchés et trouvent preneurs à des prix variant de 15 à 60 francs les 100 kilos suivant qualité.

Commerce d'importation et d'exportation. — Les tableaux du commerce d'importation et d'exportation publiés à la fin de cet ouvrage permettront au lecteur de se renseigner d'une façon plus complète sur l'importance et le détail du commerce de notre colonie. Il faut néanmoins remarquer que, sur 8,053,378 francs de marchandises introduites, plus de 4,000,000 de francs l'ont été pour le compte de l'administration pénitentiaire. Toutefois le commerce de la Calédonie augmentera singulièrement d'importance quand il existera des moyens de communication à bon marché et quand les nombreuses mines de la colonie seront toutes exploitées.

Importation. — Le commerce d'importation qui se chiffrait en 1877 par 9,252,700 francs, après être monté à plus de 10 millions en 1883, est retombé en 1887 à 8,052,378 francs. Dans ce dernier chiffre les marchandises étrangères (Australie et Nouvelle-Zélande principalement) figurent pour 4,286,160 francs et les marchandises françaises pour 3,767,218 francs seulement.

Exportation. — De 3,000,938 francs le commerce d'exportation, après s'être élevé à 8,745,257 francs en 1882, par le fait de l'activité de l'industrie minière, est retombé à 2,406,475 francs en 1887; dans ce chiffre les marchandises à destination de France entrent pour 177,000 francs.

L'ouverture de la ligne subventionnée des Messageries maritimes a fait passer le commerce des maisons étrantrangères aux maisons françaises et a diminué d'un million, au profit de la métropole, le tribut que la colonie payait à l'étranger pour ses importations.

Entre la France et la colonie le commerce se fait à quatre-vingt dix jours à dater de l'embarquement des marchandises. Nouméa est le port d'importation et d'exportation, sauf pour quelques minerais qui se chargent directement aux lieux de production.

Colonisation libre et concessions. — Voici les conditions et avantages faits à la colonisation libre et dont le bénéfice peut être réclamé par tous les immigrants venant se fixer en Calédonie.

Les biens qui dépendent du domaine peuvent être concédés gratuitement ou sous certaines conditions imposées au concessionnaire. Ces concessions sont faites :

1° Aux immigrants;

2° Aux officiers et fonctionnaires, aux sous-officiers et agents assimilés, aux militaires et marins congédiés ou retraités dans la colonie;

3° Aux enfants nés dans la colonie.

Un arrêté du 27 mai 1884 règle les conditions dans lesquelles sont faites les concessions gratuites. En voici le texte :

Article premier. — Les immigrants qui viendront en Nouvelle-Calédonie pour se livrer au travail de la terre, et

par suite, être mis en concession, seront l'objet des avantages énumérés ci-après :

1° Passage gratuit de Nouméa au lieu de la concession;
2° Délivrance de vivres à titre gratuit;
3° Concession de terre à titre gratuit;
4° Délivrance d'outils et de graines.

Art. 2. — Le passage gratuit est dû à l'immigrant et à sa famille. Le transport des bagages et du matériel agricole que chaque immigrant peut posséder est également gratuit.

Art. 3. — La ration entière de vivres est délivrée à l'immigrant et à sa femme, s'il est marié. Il est délivré une demi-ration aux enfants jusqu'à l'âge de quatorze ans. A partir de cet âge, la ration est entière. Cette délivrance a lieu pendant six mois, à compter du jour de l'arrivée sur le lieu de la concession.

Art. 4. — Une concession gratuite est accordée à tout immigrant. Cette concession se compose d'un lot de village, d'un lot de culture et d'un lot de pâturage.

Le lot de village mesure 10 ares.

La concession rurale mesure une superficie totale de 24 hectares, dont 4 hectares de terre à culture, et 20 hectares de terre à pâturage.

Art. 5. — Chaque enfant né dans la colonie d'immigrants concessionnaires a droit à une superficie de deux hectares de bonnes terres.

Art. 6. — Il est délivré à chaque immigrant pour une somme de 150 francs d'outils, graines, semences et animaux. Certains instruments aratoires, tels que charrues, herses, etc., etc., sont donnés par groupe de plusieurs immigrants.

Art. 7. — Les immigrants qui voudront jouir de ces avantages auront à satisfaire aux obligations ci-après :

1° La concession est provisoire pendant quatre années pour les immigrants mariés; six années pour les célibataires, à l'expiration desquelles elle devient définitive. Pendant cette période, la concession ne peut être vendue.

2° Pendant ces quatre et six années, résidence obligatoire et culture de la terre par le concessionnaire.

3° Obligation de clôturer sa propriété par des haies vives.

4° Mise en rapport de la moitié au moins de la concession pour les immigrants mariés et des trois quarts pour les célibataires.

5° Construction d'une maison habitable, soit sur le lot de ville, soit sur la concession.

Faute de remplir ces obligations, le concessionnaire



Village kanake.

peut être déchu de ses droits, et la concession fait alors retour au domaine.

Art. 8. — En cas de décès du concessionnaire marié avant l'expiration des quatre ans de résidence, la concession revient à la femme et aux enfants, s'ils résident dans la colonie, à la condition qu'ils se conforment aux obligations imposées. Ils deviennent alors propriétaires définitifs, quatre ans après l'installation du concessionnaire décédé.

Art. 9. — Les mêmes avantages seront accordés aux

militaires et marins, qui voudront prendre leur congé dans la colonie. Ils recevront, en outre, une prime de 250 francs représentant le prix du voyage de France en Nouvelle-Calédonie.

Les mêmes obligations que ci-dessus sont imposées aux militaires et marins.

Art. 10. — Les immigrants possédant un métier, qui voudront s'établir dans les centres de l'intérieur, pour l'y exercer, auront droit à un lot de village de 20 ares.

Ce lot deviendra leur propriété au bout de cinq ans ou dès qu'une construction habitable aura été élevée sur le terrain provisoirement concédé.

Dans le cas d'abandon et dans le cas de changement de domicile avant la délivrance des titres de propriété, ce lot fera retour au domaine.

Outre les avantages résultant de cet arrêté, l'administration construit une case sur le lot de village, pour abriter l'immigrant dès son arrivée.

Telles sont les concessions gratuites.

Concessions a titre onéreux. — Le prix des terres du domaine est fixé à 24 francs par hectare. Ce prix est payable en douze ans de la façon suivante :

Il est versé	0f 50	par hect.	et par an	pendant les 3 premières années
—	1 »	—	—	les 4e, 5e et 6e —
—	2 50	—	—	les 7e, 8e et 9e —
—	4 »	—	—	les 3 dernières —

En dehors de ces conditions, les terres dépendant du domaine sont acquises de gré à gré aux enchères publiques ou par voie d'échange.

Préalablement à toute aliénation, il est procédé par un géomètre à la délimitation des terrains. Les demandeurs ou leurs représentants doivent toujours assister à cette opération.

Dans les terrains vendus ou concédés à titre, soit gratuit, soit onéreux, il est fait réserve par l'État des mines, sources et cours d'eau déclarés d'utilité publique.

Une société philantropique, la « société de colonisation », a rendu de grands services à des travailleurs sans ressources et aux immigrants en favorisant leur envoi dans nos colonies salubres de l'Océanie et leur établissement sur place par l'intermédiaire de ses agents ou représentants dans les colonies.

Le représentant en Calédonie de cette société aussi humanitaire que pratique est l'honorable M. Puech, bien connu dans le pays qu'il habite depuis plus de vingt ans.

La société qui aide les immigrants de ses conseils, de sa bourse et de son influence a son siège à Paris, 1, rue de Néva. Elle a pour président M. Milhet-Fontarabie, sénateur de la Réunion, et pour secrétaire général M. Henrique, commissaire spécial de l'Exposition coloniale de 1889.

Émigration. — Malgré l'assistance de l'État et de la société de colonisation, le nombre des émigrants se rendant en Calédonie est très faible. De 1879 à 1883, date de la fondation de la société de colonisation, en comptant non seulement les Français, mais aussi les individus de race blanche venus de tous les points du monde, il ne s'était fixé en Calédonie que 640 personnes.

Depuis 1883 le nombre des émigrants a légèrement augmenté, mais il est encore excessivement faible et ne peut être comparé, même de très loin, au mouvement d'émigration européenne vers l'Australie ; il est juste de dire que chaque colonie australienne dépense annuellement plusieurs millions pour faire venir des Européens.

Immigration néo-hébridaise. — Les immigrants des Nouvelles-Hébrides sont une ressource précieuse pour les colons calédoniens dans les périodes trop rares où ils peuvent se procurer cette main-d'œuvre.

Ils sont propres à tous les travaux qui n'exigent pas une

trop grande vigueur physique. On peut donc les employer partout, sauf dans tous les travaux de l'industrie minière où ils ne peuvent être utilisés pour l'attaque et l'exploitation directe de la mine, mais où ils sont néanmoins recherchés pour les travaux accessoires.

Il y a en Calédonie environ 2,000 Néo-Hébridais.

Immigration chinoise. — En Calédonie immigre aussi le Chinois agriculteur, travailleur remarquable; quand il a gagné dans les travaux des champs un petit pécule, il se fait négociant et, grâce aux aptitudes commerciales étonnantes de sa race, grâce à sa sobriété extrême, il occupe bientôt dans le commerce une place prépondérante.

Main-d'œuvre. — Malgré la présence dans la colonie de près de 4,000 libérés, la main-d'œuvre fait défaut. On estime que si l'agriculture pouvait, au lieu de travailleurs intermittents, se procurer des travailleurs sur lesquels on puisse compter, elle en emploierait deux mille de plus. On le voit, ce n'est pas un gros desideratum et il ne serait pas difficile de lui donner satisfaction. L'administration est tellement pénétrée du bien-fondé des plaintes des colons et industriels à ce sujet qu'elle n'a pas hésité à concéder en grand nombre des condamnés en cours de peine aux entreprises industrielles.

Conditions du travail et salaire. — Il importe de distinguer entre le travail des indigènes et celui des Européens.

1° *Travail indigène.* — L'indigène travaille par boutades et surtout pour ramasser la somme nécessaire à l'acquisition d'un objet quelconque; dès qu'il a gagné cette somme il ne fait plus rien; s'il est parfaitement capable de mener à bien un jour ou deux une tâche très ardue et même très fatigante, il s'en lasse vite, et un labeur pénible de chaque jour ne saurait lui convenir. Aussi ne

fournit-il qu'un travail intermittent sur lequel on ne peut compter.

Les salaires des Calédoniens varient dans la brousse entre 1 franc et 3 francs.

Plus travailleurs, plus constants et plus actifs sont les indigènes des Loyalty ; mais ils n'aiment pas le travail de



LIFOU. — Configuration de la côte.

la terre et préfèrent s'employer comme domestiques ou matelots. Ils ne s'engagent presque jamais pour plus de six mois ; dans ce cas, ils sont payés à raison de 25 francs par mois, nourriture non comprise.

2° *Travail des Européens.* — Un manœuvre est payé à Nouméa de 5 à 7 francs par jour, mais un ouvrier d'art y trouve une rémunération très satisfaisante de son travail. Voici un aperçu des principaux salaires quotidiens :

Mécanicien-forgeron....................	12 à 16 fr.
Ferblantier-zingueur..................	12 à 16 —
Ébéniste............................	12 à 16 —

Menuisier	10 à 14 fr.
Charpentier	12 à 15 —
Maçon	10 à 12 —
Bourrelier-sellier	12 à 15 —
Cordonnier	6 à 10 —
Peintre	8 à 10 —

Les briquetiers et tailleurs de pierre sont rares et très demandés.

Avec ces salaires relativement élevés, un ouvrier peut vivre en ne travaillant que quelques jours par semaine.

Dans l'intérieur, les manœuvres sont moins rémunérés qu'à Nouméa.

Climatologie. — L'année, au point de vue de la température se divise en deux périodes : la saison chaude, qui dure quatre mois, du 21 novembre au 21 mars ; la saison fraîche, du 21 mars au 21 novembre ; on ne souffre nulle part de la chaleur en Nouvelle-Calédonie, sauf dans quelques rares localités abritées de la brise, comme Nouméa ; mais dans cette ville bâtie au pied de collines interceptant toute brise, il n'est pas rare de voir en été la température s'élever à 35 et même 36 degrés.

Par contre, dans aucun point de la colonie, on ne souffre du froid, le thermomètre n'y descend pas au delà de 12°. Cependant, on a noté exceptionnellement une température de 7° à la Dumbéa.

En somme, à part Nouméa, le climat de la colonie est un printemps perpétuel suivi d'un été de quatre mois facile à supporter. Le climat de l'île des Pins est tellement agréable, qu'aucune contrée du monde, sauf la Nouvelle-Zélande, n'en possède un semblable.

Pluies. — Au point de vue hygrométrique, l'année est très irrégulière. Cependant on peut dire, en généralisant, que la saison pluviale est comprise le plus souvent entre le 21 décembre et le 21 juin ; mais il ne faudrait pas croire

qu'une règle à peu près fixe préside ainsi au régime des pluies, il faut s'attendre à de fréquentes irrégularités. Sur la côte Est, moins déboisée et plus accore, les pluies sont plus régulières et beaucoup plus fréquentes que sur la côte Ouest, où les îles et presqu'îles éloignées de la chaîne centrale sont souvent éprouvées par des sécheresses persistantes.

La moyenne de la pluie tombée à Nouméa est, du 21 décembre au 21 juin, de 120 millimètres, et du 21 juin au 21 décembre, de 60 millimètres seulement.

Cyclones. — Au point de vue des troubles atmosphériques et du régime des vents, l'année est divisée également en deux saisons : du 21 juin au 21 décembre, saison calme avec une pression barométrique moyenne de 762 millimètres, des maxima fréquents de 771 et des minima de 752 ; du 21 décembre au 21 juin, c'est-à-dire pendant l'hivernage, on est exposé à des cyclones, fort rares heureusement, qui se montrent plus particulièrement en janvier et février ; ces cyclones, qui sont toujours annoncées par une dépression barométrique considérable, causent de grands dégâts dans les villes, dans les plantations : elles sont particulièrement dangereuses pour les caféeries. Elles constituent à peu près le seul inconvénient de la Nouvelle-Calédonie ; du reste, on demeure quelquefois plusieurs années sans ressentir leurs effets. Leur mouvement de rotation s'effectue de droite à gauche, et leur mouvement de translation, dans le sud, varie du sud-ouest au sud-est. Leur diamètre est peu étendu, ceux qui traversent le nord ou le centre de l'île ne causent pas de dommages dans le sud et inversement.

En dehors de ces cyclones, on n'entend presque jamais le tonnerre sur la côte Ouest.

Vents. — L'île reçoit les alizés du sud-est et de l'est-

sud-est. Ils sont établis d'une façon assez régulière dans le nord de l'île. Dans le sud, ils sont plus variables, on ressent fréquemment des sautes au nord-ouest et à l'ouest. Ces sautes, accompagnées d'orage et de pluies torrentielles, ne durent le plus souvent que quelques heures. Le passage du vent au sud et même d'abord au sud-ouest, est le précurseur de la fin de l'orage.

En généralisant encore, on peut admettre que la chaîne centrale divise l'île en deux parties : la partie du vent (côté est), la partie sous le vent (côté ouest). Le régime des pluies différant d'un côté à l'autre, vient appuyer cette division moins nette ici qu'à la Nouvelle-Zélande, à la Réunion, Madagascar, etc.

Hygiène spéciale a la colonie.— La Nouvelle-Calédonie étant tout aussi salubre que la France sinon plus, et beaucoup plus salubre que l'Algérie, il n'y a lieu à aucune précaution spéciale. Cependant les moustiques y étant nombreux, principalement dans les régions marécageuses, il faut durant le sommeil se préserver de leurs piqûres, au moyen d'une moustiquaire en tulle.

Comme partout, il convient de rechercher l'eau la plus pure. Néanmoins, les affections du tube intestinal sont très rares en Calédonie, et consistent presque toujours en simples rectites dysentériques *a frigore*. La fièvre est absolument inconnue dans ce beau pays.

Moyens de transport dans la colonie. — Tous les transports, sauf ceux du bétail, se font à l'intérieur par le canal d'eau tranquille, circonscrit entre le récif et le littoral.

Une compagnie emmène deux fois par mois passagers et marchandises de Nouméa à chacun des points de la colonie.

Un départ mensuel se fait par Bouloupari, Teremba-

Bourail, Mouéo, Koné-Gomen, avec escale obligatoire, au retour, à Bourail, Teremba et Bouloupari seulement.

Un autre départ mensuel se fait par Thio, Canala, Houaïlou, Pounerihouen, Touho, Hyenghène, Oubatche et Pam, avec escale obligatoire, au retour, à Oubatche, Houaïlou et Canala seulement.

Tous les mois, il y a également un bateau pour la baie du



HIENGHÈNE. — Les tours Notre-Dame.

Prony et l'île des Pins; mais il ne se passe guère de semaine sans qu'il y ait une occasion pour un de ces deux points.

Une diligence fait le service tous les deux jours entre Nouméa et Bouloupari. Au delà de Bouloupari, les courriers sont faits à pied par des indigènes, aussi bien sur la côte Est que sur la côte Ouest.

Une ligne télégraphique faisant le tour complet de la colonie est desservie par des bureaux situés dans tous les points importants.

Moyens de transports de France en Calédonie et inversement. — On peut se rendre de France en Calédonie et inversement :

1° Par les paquebots de la Compagnie des messageries maritimes Un départ de Marseille a lieu le 1er de chaque mois à 4 heures du soir pour Nouméa, avec escales à Port-Saïd, Suez, Aden, Mahé, King's Georges Sand, Adélaïde, Melbourne et Sydney. La durée totale de la traversée est de quarante-deux jours. Les prix sont fixés à 1,875 francs en 1re classe, 1,150 francs en 2e classe, 575 francs en 3e classe et à 460 francs pour les passagers de pont.

2° Par les navires de l'Orient Line, qui suivent la même voie que les paquebots des Messageries maritimes avec une vitesse à peu près semblable, ou par les paquebots de la ligne de Chine des Messageries maritimes et de la Compagnie péninsulaire, mais, dans ce dernier cas, avec transbordement à Colombo.

3° Enfin, par les paquebots de *la British India,* qui passent par le détroit de Torrès et ont pour tête de ligne Brisbane, où il faut transborder pour Sydney.

La ligne des Messageries maritimes dite d'Australie, est la seule qui conduise, directement et sans transbordement, les passagers à Nouméa.

Toutes les autres lignes aboutissent à Sydney, où il faut transborder pour se rendre à Nouméa, soit par l'annexe des Messageries maritimes, soit par les steamers de la Compagnie A S N. Ces derniers relient Sydney aux Fidji avec escale à Nouméa, deux fois par mois, à l'aller et au retour.

De Nouméa à Sydney, la durée du trajet est de trois jours et demi par le grand paquebot, de quatre jours par l'annexe des Messageries, et de six jours par le Gunga ou le Fidgian de l'A S N.

Le prix du voyage par les paquebots des Messageries

maritimes de Sydney à Nouméa est de 250 francs en 1re classe, 150 francs en 2e classe, 75 francs en 3e classe et de 60 francs sur le pont.

Fret d'un point a l'autre de la Calédonie. — L'élévation du prix des transports d'un point à l'autre de la colonie est le principal obstacle au développement de l'agriculture et de l'industrie en Nouvelle-Calédonie ; le prix exigé pour transporter une tonne de marchandise du Diahot à Nouméa est plus élevé que celui demandé pour la faire transporter de Nouméa à Londres. Ainsi, le transport d'une tonne de marchandise du Diahot à Nouméa ne s'élève pas à moins de 65 francs.

Fret de Nouméa a Sydney. — De Nouméa à Sydney, le prix du fret par vapeur est de 25 francs par tonne. De Sydney à Londres, le prix du fret est de 30 à 35 francs.

N'étaient les ennuis des deux transbordements, les négociants français auraient avantage à expédier leurs produits par l'Angleterre.

Fret de Nouméa en France. — Le prix du fret de Nouméa à Marseille par paquebot des Messageries est fixé à 80 fr. par tonne de 750 kilogrammes ou d'un mètre d'encombrement.

Par voiliers, le fret de Nouméa en France est généralement de 45 à 50 francs par tonne de 1,000 kilogrammes, ou de 1m,44 d'encombrement.

Les diverses Compagnies prennent les minerais à un prix bien inférieur à ce taux, et le fret pour ce chargement peut être obtenu à 25 francs la tonne.

Les petits colis et échantillons de Marseille à Nouméa sont taxés comme il suit :

De 1 kilogramme et au-dessous..............	2 fr.
— 1 à 2 kilos ou 3 à 6 décimètres cubes	4 —
— 2 à 3 — 6 à 9 —	6 —

de 3 à 4	kilos	ou 9 à 12	décimètres cubes	8	fr.
— 4 à 5	—	12 à 15	—	10	—
— 5 à 10	—	15 à 30	—	15	—
— 10 à 15	—	30 à 45	—	20	—
— 15 à 20	—	45 à 60	—	25	—

Enfin, les primes d'assurances sont fixées pour la Calédonie à 0,87 $\frac{1}{2}$ pour les marchandises, et à 0,37 $\frac{1}{2}$ pour les valeurs.

Résumé. — La Nouvelle-Calédonie, avec ses deux millions d'hectares, son climat délicieux, est, par excellence, une colonie de peuplement, et peut nourrir une population considérable.

Ses richesses naturelles de toutes sortes, facilement développables, ses mines si variées, sa position militaire et commerciale, lui assignent un des premiers rangs parmi nos possessions d'outre-mer.

Mais elle est un pays de petites propriétés, car elle ne possède pas encore la main-d'œuvre nécessaire à la culture d'espaces considérables.

Il existe une catégorie de colons que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont cherché à s'attirer, et qui constitue dans ces pays un appoint très sérieux ; ce sont les anciens officiers ou fonctionnaires coloniaux, déjà habitués à la vie dans les pays chauds, toujours plus large qu'en France, et qu'il serait facile de fixer en Nouvelle-Calédonie, en leur vendant quelques années avant leur retraite, des concessions de 25 à 50 hectares, sur lesquelles ils emploieraient leurs économies; ces concessions deviendraient ainsi, au grand avantage de la colonie, des plantations en rapport au moment de la retraite de leurs propriétaires.

Ces colons, habitués au pays, pourraient aider de leurs conseils et de leur expérience les immigrants français

toujours forcément dépaysés et un peu découragés dans un pays si différent de celui qu'ils viennent de quitter.

Il est à souhaiter que l'Exposition fasse connaître les nombreux produits que la Nouvelle-Calédonie peut fournir et qu'elle appelle l'attention des gens désireux de changer une existence parfois difficile en France contre une aisance facile à acquérir par le travail, la sobriété et la persévérance.



Un kanake.

Renseignements statistiques.

DÉPENSES.

Dépenses extraordinaires :	Chapitre I. — Dettes exigibles.....	180.998 78
	— II. — Administration.....	1.190.787 28
	— III........................	386.226 21
	— IV........................	146.634 73
	— V. — Exercices clos et périmés.............	»
	Dépenses pour ordre..............	205.000 »
	Total général....	2.109.626 »

RECETTES.

Recettes ordinaires :	Chapitre I. — Contributions directes	165.995 »
	Chapitre II. — Contributions indirectes........................	916.950 »
	Chapitre III. — Produits divers...	821.681 »
	Recettes pour ordre..............	205.000 »
	Total général......	2.109.626 »

Tableau général de la valeur des importations et des exportations de l'année 1888.

1° COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Importations de France dans la colonie...........................	3.862.516
Exportations de la colonie en France	1.139.436
Total..........	5.001.952

2° COMMERCE DE LA COLONIE ET DE L'ÉTRANGER.

Importations en marchandises étrangères, par navires français, de France et de l'étranger.	923.823	
Importations en marchandises étrangères par navires étrangers.....	4.385.626	
Total.....	5.309.449	
Exportations pour l'étranger de denrées et marchandises de la colonie.	1.842.297	
Total.....	7.151.746	7.151.746
Total général.........		12.153.698

Bibliographie.

X. Montrouzier. — *Notices sur la Nouvelle-Calédonie.* 1860, Lahure, Paris.

E. Vieillard. — *Plantes de la Nouvelle-Calédonie.* 1865, Leblanc-Hardel, Caen.

M. Garnier. — *Essais sur la Géologie de la Nouvelle-Calédonie.* 1867, Dunod, Paris.

A. Bavay. — *Étude sur le Niaouli et l'Anacardier.* 1869, Cusset, imprimeur, Paris.

E. Heurteau. — *Rapport sur la constitution géologique et les richesses minérales de la Nouvelle-Calédonie.* 1876, Dunod, Paris.

Ch. Lemire. — *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie.* 1878, Challamel et C[ie], Paris.

L. Gauharou. — *Géographie de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.* 1882, Imprimerie du Gouvernement, Nouméa.

G. Gallet. — *Notice sur la Nouvelle-Calédonie.* 1884, Imprimerie du Gouvernement, Nouméa.

L. Moncelon. — *Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides.* 1886, Conférence à la Société de Colonisation.

L. Moncelon. — *Bulletin de la Société de Géographie commerciale.* Passim, travaux nombreux.

D[r] Hamy et de Quatrefages. — *Crania ethnica.* 1882-1887, Baillère et fils, Paris.

V. Perret. — *Notice sur la culture du blé en Nouvelle-Calédonie.* 1889, A. Loustau, imprimeur, Nouméa.

A.-M. Porte. — *Essai sur les recherches de houille en Nouvelle-Calédonie.* 1887, Nouméa.

— *Rapport au Sous-Secrétaire d'État.* Journal Officiel, 9 septembre 1889.

A. Sagot. — *Manuel des cultures tropicales et des plantations des pays chauds.* Ouvrage édité après sa mort et complété, pour les chapitres inachevés, par M. E. Raoul. Challamel et Cie (pour paraître en 1890).

E. Raoul. — *L'Évolution économique de la Nouvelle-Calédonie et la colonisation pénale.* Bibliothèque de philosophie contemporaine. Félix Alcan (pour paraître en 1890).

Notices du bureau de l'Administration pénitentiaire sur la transportation en Nouvelle-Calédonie. 1889, Imprimerie nationale, Paris.

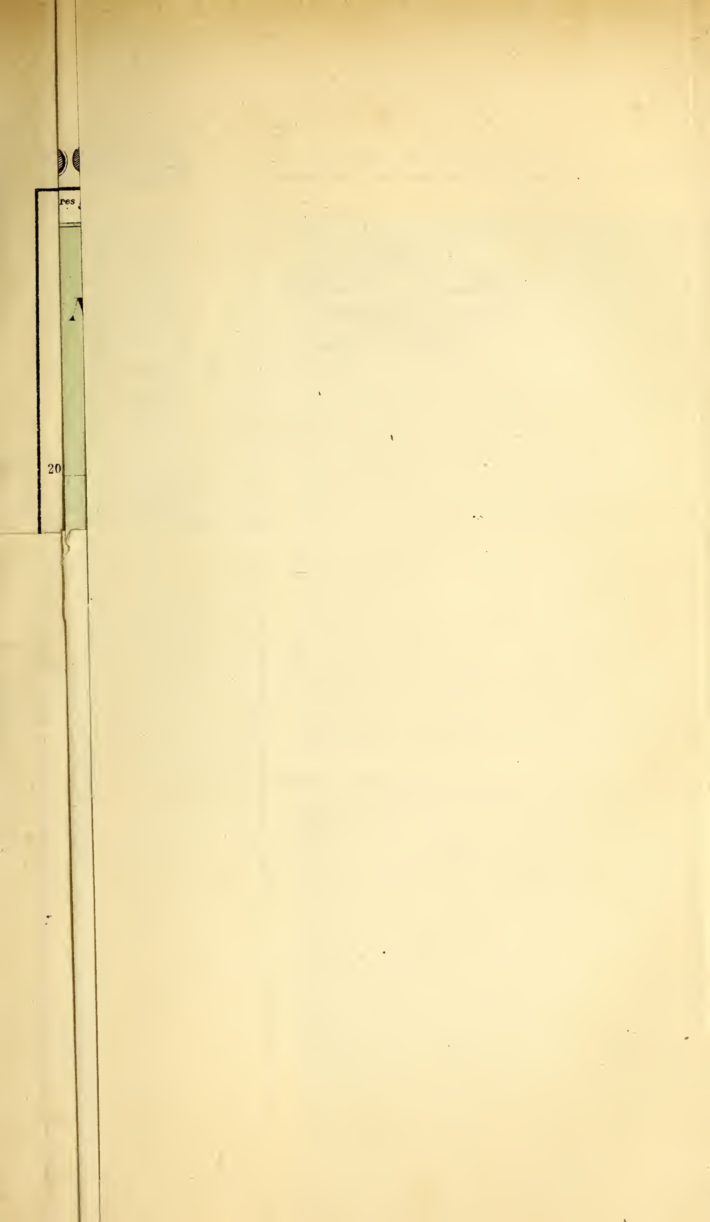
Notice du bureau de l'Administration pénitentiaire sur la relégation. 1889, Imprimerie nationale, Paris.

L. Vignon. — *Les Colonies françaises.* 1886, Guillaumin, Paris.

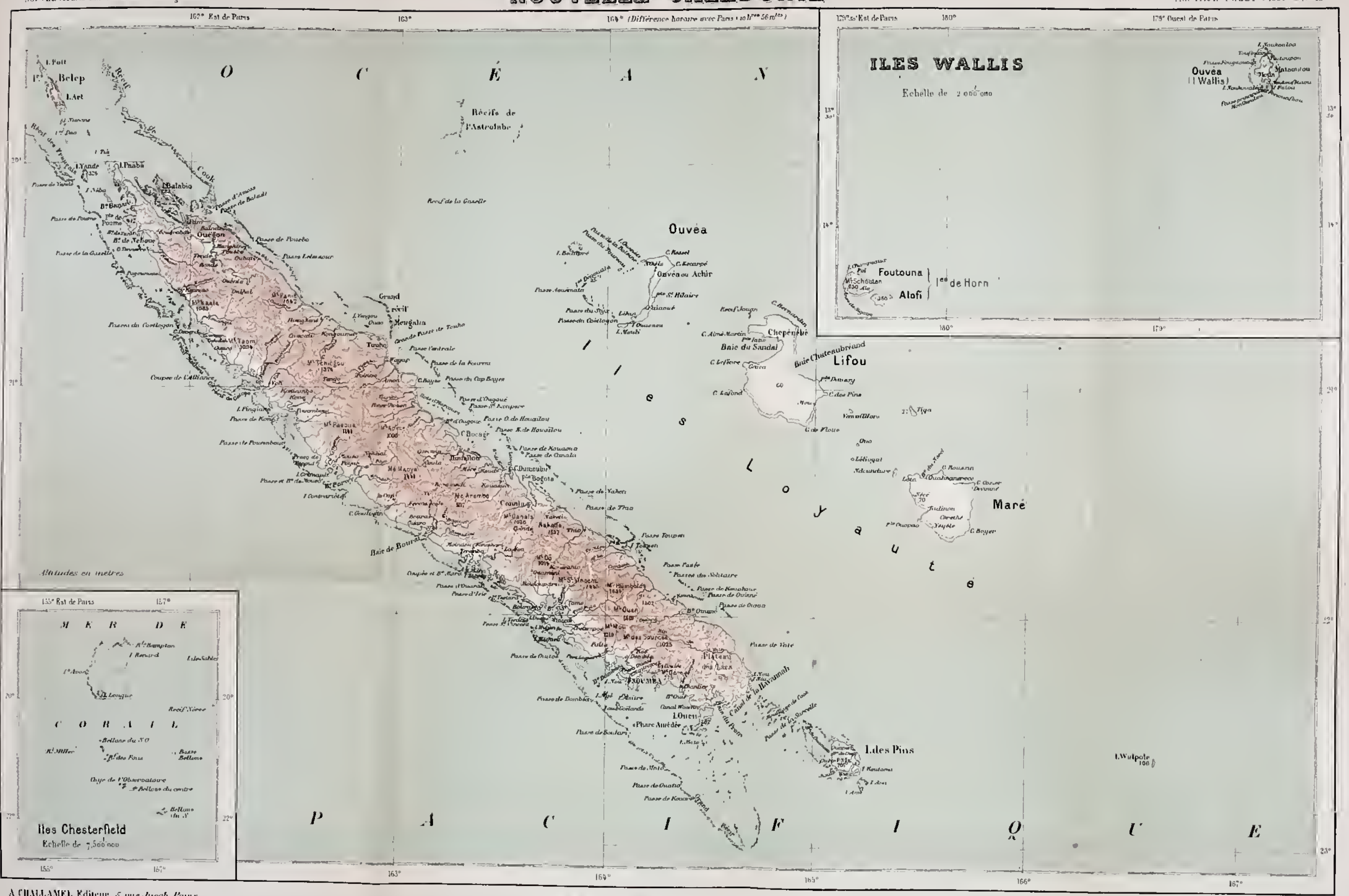
E. de Greslan. — *Monographie illustrée des cannes à sucre de la Nouvelle-Calédonie.*

P. Delabaume. — *La Nouvelle-Calédonie devant la France.* 1886, Chaix, imprimeur, Paris.

Collections photographiques de MM. Robin, de Greslan, Peace, Devambez.


res
20

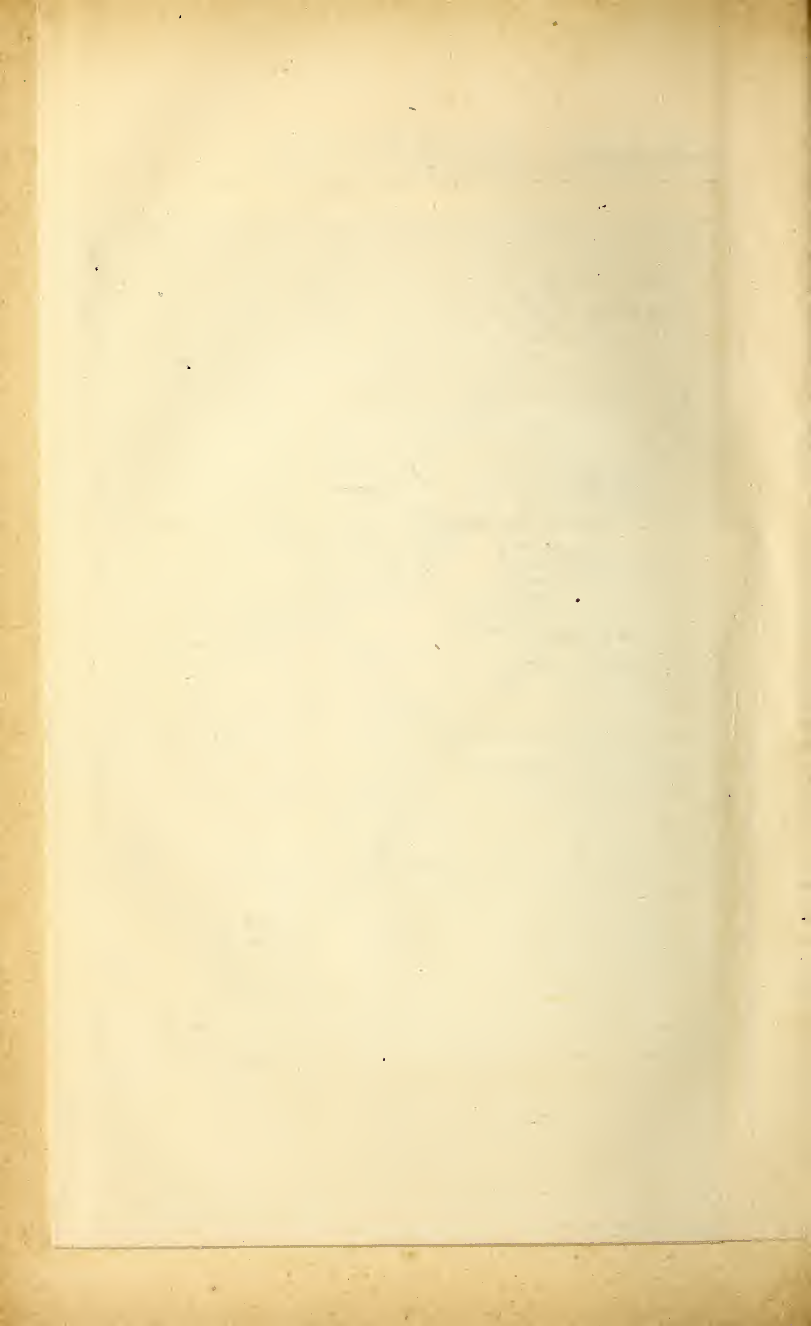
NOUVELLE CALÉDONIE

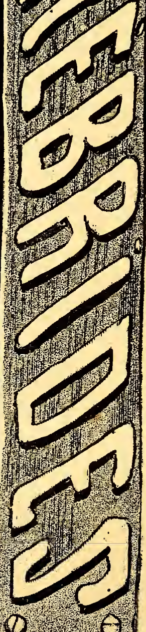


A CHALLAMEL Editeur, 5 rue Jacob, Paris

Echelle de 1:2 000 000

Gravé par R Hausermann, Paris, Imp Lemercier et Cie





Les Nouvelles
HEBRIDES



Un défrichement aux Nouvelles-Hébrides.

NOUVELLES-HÉBRIDES

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

Découverte de l'île *Espiritu-Santo* par Fernandès de Quiros. — Bougainville. — Cook. — La Pérouse. — D'Entrecasteaux. — Dumont d'Urville. — Dillon. — La question des Nouvelles-Hébrides. — Convention franco-anglaise du 24 octobre 1887.

Les Nouvelles-Hébrides furent découvertes en 1606 par Fernandès de Quiros qui reconnut l'île Saint-Esprit à laquelle il donna le nom emphatique de « Terra Australia

del Espiritu Santo », croyant avoir enfin trouvé le continent qu'il cherchait dans le Pacifique.

BOUGAINVILLE. — Philippe III fut saisi d'une requête de Quiros qui, sans s'être donné la peine d'explorer les côtes de ce prétendu continent, sollicitait de son souverain la faveur d'en prendre possession. Cette démarche n'eut pas de suite, mais l'erreur de Quiros ne fut prouvée qu'en 1768 par le navigateur français Bougainville qui visita successivement plusieurs îles de l'archipel auquel il donna le nom de *Grandes-Cyclades*.

COOK. — Cook, six ans après, compléta l'œuvre de notre compatriote en fixant la position des Grandes-Cyclades qu'il appela Nouvelles-Hébrides. Cette dénomination devait être définitive. Les différentes îles reçurent, à la même époque, des noms spéciaux dont plusieurs ont été empruntés à la langue indigène.

Les terres les plus au nord, sur le prolongement de la chaîne sous-marine des Nouvelles-Hébrides, n'ont pas été visitées avant Bligh, mais Quiros a dû les apercevoir.

Depuis, les Nouvelles-Hébrides furent explorées à diverses reprises par La Pérouse, d'Entrecasteaux, Dumont d'Urville, Dillon et l'amiral Dupetit-Thouars.

LA PÉROUSE. — Le plus célèbre de ces marins, le savant La Pérouse, avait reçu une mission particulière du gouvernement français qui, se rappelant la part prise par Bougainville dans la découverte des archipels des mers du sud, ne voulait pas que l'Angleterre en recueillît seule toute la gloire. Chargé d'étendre pacifiquement les relations de son pays, La Pérouse partit de Brest en 1785 avec les frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe,* pour faire un voyage autour du monde. Il doubla le cap Horn, toucha à l'île de Pâques, aux Sandwich, longea la côte N.-O. de l'Amérique Septentrionale, mouilla aux Philippines et à Macao, recon-

nut les îles du Japon, franchit le détroit qui a gardé son nom, visita les Kouriles, s'arrêta à Petropolowski, fit route au sud en traversant l'archipel des Amis, et, le 26 janvier 1788, parvint à *Botany-Bay*. A partir de ce moment, on n'a plus eu de ses nouvelles.

D'ENTRECASTEAUX. — Le chevalier Bruni d'Entrecasteaux, envoyé à sa recherche avec Huon de Kermadec en 1796, reconnut la Tasmanie, découvrit les îles Curtis et Raoul, lesquelles reçurent les noms de ceux qui les aperçurent les premiers, longea la Nouvelle-Calédonie, reconnut nombre d'îles déjà visitées par Bougainville et Cook, et mourut en mer avant d'avoir pu recueillir aucun indice.



La Pérouse.

DUMONT D'URVILLE. — C'était à Dumont d'Urville qu'était réservée la gloire de retrouver les traces de l'illustre et infortuné navigateur, dont la fin mystérieuse avait excité au plus haut point la pitié en France, éveillant en même temps la curiosité du monde savant. Dans son second voyage en Océanie, d'Urville, qui montait la *Coquille,* appelée pour la circonstance l'*Astrolabe,* partit avec la mission bien déterminée de trouver le lieu où avait péri La Pérouse. Après avoir relevé avec soin les côtes de la Nouvelle-Zélande et fixé la situation topographique de quantité d'îles dans les archipels Tonga et Viti, il relia ses opérations avec celles de d'Entrecasteaux, prit connaissance des îles les plus méridionales des Nouvelles-Hébrides, confirma l'existence des Loyalty et, après diverses pérégrinations, vint mouiller dans le canal d'Entre-

casteaux, près d'Hobart-Town où il apprit que le capitaine anglais Peter Dillon (1827) avait vu les restes de l'expédition de La Pérouse à Vanikoro. Dumont d'Urville se dirigea aussitôt sur cette île et retrouva, en effet, les carcasses de l'*Astrolabe* et de la *Boussole*. Un modeste monument fut élevé, au lieu même du désastre, en 1828, par l'équipage français, afin de perpétuer la mémoire de La Pérouse et de ses malheureux compagnons. Tous les débris qu'on put ramasser sur les bancs de coraux, autour de l'île, furent soigneusement rapportés à bord de la nouvelle *Astrolabe*, puis déposés au musée de la marine à Paris; là aussi se trouvent les objets qui furent retrouvés bien plus tard par le commandant Bénier du *Fabert*.

Les Nouvelles-Hébrides tombèrent dans l'oubli jusqu'en 1840. Le manque de santal en Chine y attira à cette époque plusieurs navires de commerce, et les naturels racontent que les capitaines de ces bâtiments firent des coupes considérables dans les forêts de l'archipel. Le bois de santal, qui y était extrêmement abondant, est devenu relativement rare depuis cette époque.

Quand l'amiral Febvrier des Pointes prit possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853, il trouva, établi dans le port de Nouméa même et sur l'île Nou, le capitaine Paddon qui vivait dans ces parages depuis une douzaine d'années, dirigeant des opérations commerciales d'une certaine importance. Propriétaire de neuf navires, Paddon trafiquait sur les côtes de la grande terre et surtout dans ses dépendances, les Nouvelles-Hébrides. La cession de l'île Nou au gouvernement français n'avait pas rompu ces relations commerciales; des goélettes appartenant à des armateurs néo-calédoniens firent continuellement le trajet de Nouméa aux îles de l'archipel, et le chef-lieu de notre colonie peut être justement considéré comme ayant tou-

jours servi d'entrepôt au commerce de ces îles. On peut dire que la question des Nouvelles-Hébrides date du jour où la France a hissé son pavillon sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

L'amiral Febvrier des Pointes avait reçu l'ordre d'annexer cette île et ses dépendances; mais il ne prit pas immédiatement possession de l'archipel néo-hébridais qui est, sans conteste, une annexe géologique, géographique et commerciale de notre colonie.

La question des Nouvelles-Hébrides. — La question des Nouvelles-Hébrides a traversé des phases diverses qui ont fait l'objet d'échanges de notes entre les cabinets de Paris et de Londres.

Les Nouvelles-Hébrides ont été considérées comme faisant partie de droit des dépendances de la Nouvelle-Calédonie jusqu'à l'année 1877, époque à laquelle les missionnaires presbytériens organisèrent des meetings, à Melbourne notamment, pour déterminer un mouvement en faveur de l'annexion anglaise.

Le moment était d'autant plus mal choisi par les Australiens pour solliciter du gouvernement anglais la prise de possession des Nouvelles-Hébrides, que les colons d'origine britannique résidant dans cet archipel prenaient alors le parti de réclamer l'annexion française, seule solution qui leur parut équitable et conforme aux intérêts généraux de leur commerce. La pétition que les planteurs anglais de l'île Vaté avaient adressée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 1876, est concluante à cet égard. En voici le texte :

Vaté, port Havannah, mai 1876.

A son Excellence le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Les planteurs et résidents de Vaté vous pré-

sentent avec le plus grand respect la requête suivante :

Considérant la position géographique de cette île par rapport à la Nouvelle-Calédonie et aux autres îles dont vous êtes le gouverneur ;

Considérant que, depuis bientôt huit ans, des relations commerciales existent entre les deux colonies par des bâtiments de commerce, relations qui vont croissant chaque année ;

Considérant, en outre, qu'aucune puissance n'a pris cette colonie naissante sous sa protection ;

Nous venons demander avec instance au représentant de la France de placer cette île sous le protectorat de cette nation.

Beaucoup d'entre nous résident dans cette île depuis cinq ou six ans et ont toujours vécu en paix avec les indigènes. Nous pouvons affirmer que vous n'aurez pas besoin d'un personnel nombreux pour nous gouverner.

Ce que les colons demandent surtout, ce sont les moyens réguliers de se procurer les bras nécessaires, soit pour la culture, soit pour la pêche ; une surveillance convenable sur les engagés et sur les engagistes et les privilèges ordinaires d'un commerce intercolonial.

Il ne fut pas donné suite à cette demande, et les difficultés ne firent qu'augmenter.

Pour y couper court, le gouvernement français et le cabinet de Londres conclurent un arrangement provisoire qui découlait de notes n'ayant nullement la valeur ni la portée d'un traité diplomatique formel, mais bien le simple caractère d'un échange de vues entre les deux gouvernements.

Aussitôt après l'échange des notes qui constituent ce qu'on a appelé improprement la *Convention de* 1878, le gouverneur des îles Fidji, sir Gordon, fut nommé *High Commissionner* par le gouvernement de la reine. En 1881, ce haut fonctionnaire avisa, par une circulaire spéciale, tous les colons anglais établis dans les îles encore indé-



VÉGÉTATION DU LITTORAL. (NOUVELLES-HÉBRIDES.)

pendantes de l'Océanie, qu'ils eussent à faire enregistrer leurs titres de propriété en Australie ou aux Fidji, s'ils voulaient que ces titres fussent, par la suite, reconnus et respectés. En même temps, ces colons furent prévenus que tout gouverneur des colonies australiennes ou des Fidji était autorisé à leur délivrer des permissions pour le recrutement, dans ces îles, des travailleurs nécessaires à l'exploitation de leurs domaines agricoles.

Un navire de guerre anglais stationna, dès lors, dans les eaux de l'archipel néo-hébridais ; son capitaine eut la mission de trancher les différends entre colons anglais et indigènes, d'intervenir dans leurs transactions, de régulariser enfin les titres de propriété, en leur donnant un caractère d'authenticité.

Les armateurs et négociants de la Nouvelle-Calédonie, qui avaient tant d'intérêts aux Nouvelles-Hébrides, s'émurent de cet état de choses ; ils craignirent que, malgré « l'échange de vues » entre l'Angleterre et la France, l'archipel ne devînt terre anglaise par le seul fait de l'accaparement du sol par les colons d'origine australienne.

C'est alors qu'un des principaux négociants de notre colonie océanienne, M. Higginson, connu par son intelligente activité et son dévouement à sa patrie d'adoption [1], réunit les colons calédoniens et fonda avec eux une société, dite *Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides.*

Le but de cette société était de faire en grand, grâce aux relations commerciales que ses membres entretenaient

1. M. Higginson, Australien d'origine irlandaise, a reçu ses lettres de grande naturalisation en 1876, pour services rendus à la France et a mérité par son dévouement aux intérêts français la croix de la Légion d'honneur qui lui a été accordée il y a quelques années.

avec les habitants des Nouvelles-Hébrides, ce que les Anglais n'avaient fait qu'en petit jusque-là : acheter des terres par des contrats en bonne forme; encourager les immigrants français à venir s'établir dans un pays où les attendaient les sympathies de la population; créer des comptoirs de commerce et des communications régulières entre Nouméa et les divers ports de l'archipel; rétablir le courant d'immigration dont les propriétaires de la Nouvelle-Calédonie ont besoin pour le travail des mines et la culture des terres.

Pour affirmer la prépondérance de la France aux Nouvelles-Hébrides, M. Higginson, s'appropriant les procédés de la politique anglaise, a pris hardiment l'initiative d'acquisitions de terres considérables aux Nouvelles-Hébrides ainsi qu'il le disait dans une lettre adressée au ministre des affaires étrangères, le 1er juin 1885 : « Sans les Nouvelles-Hébrides, notre colonie (la Nouvelle-Calédonie) amoindrie perdrait la plus grande partie de sa valeur; de la possession de cet archipel qui est son complément nécessaire, dépendent entièrement son indépendance et son avenir. » A peine créée, la société française des Nouvelles-Hébrides prospéra au-delà de toutes les espérances; à la fin de 1882, elle avait déjà racheté 150,000 hectares de terre appartenant aux Anglais, et acquis 200,000 hectares par suite de contrats passés en bonne forme avec les indigènes. Les titres des propriétés cédées par les Anglais étaient déjà régularisés par les autorités britanniques elles-mêmes, qui les avaient enregistrés soit aux Fidji, soit en Australie.

L'exposé des opérations commerciales de la société calédonienne trouvera sa place au chapitre 4, mais nous ne pouvons passer sous silence, dans ce précis historique, la fondation de l'établissement de Port-Havannah qui fut

suivie d'un traité d'amitié avec les trois principaux chefs de l'île Mallicolo. Cet événement mérite d'être inscrit dans les annales de la Nouvelle-Calédonie; M. Charles Lemire en a fait un récit émouvant [1].

« Dans les derniers jours d'octobre 1884, le parlement australien de la Nouvelle- Zélande était saisi d'une proposition de garantir les intérêts d'un capital de 25 millions destiné à l'exploitation commerciale des Hébrides par une société anglo-australienne.

« Aussitôt la nouvelle connue à Nouméa, l'administrateur de la société française, les directeurs, des négociants, des marins, un capitaine d'infanterie de marine s'embarquaient pour les Nouvelles-Hébrides sur un vapeur, le *Néoblie,* affrété à la hâte et arrivaient trente-six heures après à Port-Havannah, siège de la compagnie française. Là, ils prenaient à la remorque le ponton le *Chevert,* ancien navire de guerre français qui portait notre pavillon en Océanie et qui, dans une nuit sans lune, entraîné par les courants, était allé sombrer sur les récifs.

« Cette épave du naufrage, la compagnie l'avait achetée et fait réparer. Elle s'en servait comme magasin flottant, en rade de Port-Havannah.

« A la tombée du jour, on se mit en route pour l'île de Mallicolo, le vapeur de la compagnie traînant après lui le ponton. Dans la nuit, la remorque casse sous les violences de la mer furieuse. Il faisait noir ; on se cherchait ; les embarcations mises à l'eau tenaient difficilement la mer et l'accostage était périlleux. Néanmoins on parvint à force d'efforts à ressaisir les amarres, à rétablir la remorque et à reprendre la route.

1. *Extrait du Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris,* 1885-1886, tome VIII, 3e fascicule.

« Le 9 novembre, on était à l'entrée du port Sandwich dans l'île de Mallicolo ; mais, aux approches de l'île, la nuit s'était faite : nuit sombre, mer agitée, forte brise ; la difficulté croissait.

« Que l'on se représente un navire pris la nuit entre deux mascarets. Il est entouré d'une redoutable barrière de corail contre laquelle les vagues mugissantes se brisent avec fracas. On ne distingue que des montagnes d'écume blanchissante retombant en pluie sur les navigateurs qui s'approchent. Le moment est critique : rester en dehors, c'est risquer de perdre le *Chevert;* manquer la passe, qui s'ouvre entre ces invisibles brisants, c'est manquer l'expédition, c'est aller à une perte certaine, corps et biens.



Femme d'Aoba.

« Impossible de sonder le gouffre ! Des marins intrépides hésiteraient : nos colons français n'hésitent pas.

« Le chef de l'expédition, M. Higginson, décide qu'on entrera. On arme un canot ; on y descend le capitaine Gaspard ; on y place les feux de position du navire.

« Le vapeur et son ponton remorqué n'avaient plus qu'à suivre la direction du canot...

« A dix heures du soir on est dans l'avant-port, et, après un silence interrompu par les roulements des lames sur les récifs, retentit le double commandement : Mouillez ! Des vaillants, des Français, au mépris de leur vie, des dangers de la nuit et de la mer, s'implantaient dans l'une des grandes îles du groupe hébridais...

« Le lendemain, au jour, les Kanakes assemblés sur la plage restaient stupéfaits en voyant ce grand navire désemparé qui était entré de nuit dans leur port, à travers les récifs. Comment une telle opération avait-elle pu se faire? Ils n'en croyaient pas leurs yeux.

« Bientôt les chefs viennent à bord. Ils signent, après traduction par des interprètes connus d'eux, une convention par laquelle ils *déclarent se mettre sous la protection des Français*. Le pavillon français était hissé à l'unique mât du *Chevert*. Acte était dressé en bonne forme des opérations et de la convention, et Mallicolo devenait pacifiquement un établissement français... »

L'arrangement de 1878 n'avait pas mis un terme aux réclamations de plus en plus âpres des colons australiens. Les grandes colonies anglaises de l'Océanie envoyèrent même dans la métropole, en 1883, une députation qui avait pour mission d'obtenir du Foreign-Office « une protection efficace pour les habitants des Nouvelles-Hébrides et la suppression des abus produits par la traite ». Ces délégués, sous le couvert d'un but humanitaire, réclamaient, en réalité, la prise de possession de l'archipel.

La réponse évasive que fit lord Derby à cette requête ne découragea pas, tant s'en faut, la propagande annexionniste; cette fois l'argumentation de la colonie de Victoria, la plus ardente dans la discussion, fut basée sur le danger que pourraient courir les établissements australiens si la France venait à établir un dépôt de récidivistes aux Nouvelles-Hébrides, comme le bruit s'en était répandu.

Ces menées d'outre-mer prirent bientôt un tel caractère, que notre chargé d'affaires à Londres, le comte d'Aunay, remit à lord Granville, le 10 juillet 1883, une note dans laquelle il demandait si le gouvernement de

S. M. Britannique attribuait toujours la même importance aux termes de l'arrangement de 1878.

« Dès cette époque, disait la note en question, le Gouvernement français avait fait connaître le prix qu'il attachait, en raison des rapports établis entre ses établissements de la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides, à ce qu'aucun changement ne fût apporté à la situation politique de ce dernier groupe d'îles. Loin de diminuer, l'importance de ces rapports n'a depuis lors cessé de s'accroître ; ils présentent aujourd'hui pour notre colonie un intérêt de premier ordre. Le gouvernement de la République a, par suite, le devoir de s'assurer si les déclarations de 1878 ont, pour le gouvernement de la Reine, comme pour lui, conservé toute leur valeur, et d'insister, s'il y a lieu, sur le maintien de l'état de choses actuel.

« Le cabinet de Londres ne sera pas surpris qu'en présence du mouvement d'opinion auquel la démarche des colonies australiennes a donné lieu et des manifestations qui pourraient en résulter inopinément de part et d'autre, le gouvernement français tienne à être fixé à bref délai sur la manière dont la question est envisagée par le gouvernement de S. M. Britannique. »

La réponse du gouvernement anglais fut aussi précise que possible dans le sens du maintien du *statu quo* aux Nouvelles-Hébrides. La validité des notes échangées en 1878 fut reconnue avec la plus grande franchise par lord Derby. Les droits et les intérêts de la France étaient absolument garantis aux Nouvelles-Hébrides.

Mais, à la suite du congrès des colonies australiennes réuni à Sydney en décembre 1883, les manifestations les plus significatives se produisent sans relâche; les colons australiens, affichant hautement leurs idées d'indépen-

dance vis-à-vis de la métropole, en arrivent à demander, sans ambages, l'application à leur profit de la doctrine Munroë pour toutes les terres du Pacifique encore dépourvues de maîtres européens.

Le cabinet de Londres répondit à ces déclarations inopportunes en signant avec l'Allemagne les conventions de juin 1885, qui consacrent le partage des îles Salomon et de la Nouvelle-Guinée entre les deux nations. Au mois de décembre suivant, une seconde convention entre la France et l'Allemagne nous assurait du désintéressement complet de cette puissance quant aux Nouvelles-Hébrides; l'Allemagne se réservait uniquement la faculté d'y recruter des travailleurs indigènes.

Les négociations furent en même temps reprises entre les cabinets de Paris et de Londres. La France s'engageait, si elle prenait possession des Nouvelles-Hébrides, à protéger tous les colons et missionnaires d'origine britannique établis dans ces îles; elle renonçait, en outre, à transporter des condamnés aux Nouvelles-Hébrides.

Ces propositions, si conciliantes, étaient très acceptables. Le gouvernement britannique crut devoir les soumettre aux colonies australiennes : toutes, sauf celles de la Nouvelle-Galles du sud et de la Nouvelle-Zélande, les repoussèrent avec énergie.

Sur ces entrefaites de graves événements vinrent prouver une fois de plus combien les habitants européens de l'archipel néo-hébridais avaient besoin d'une protection efficace.

En avril 1886, les indigènes d'Ambrym, de Port-Vila (Sandwich), de Port-Stanley, ayant massacré des colons français représentants de la compagnie calédonienne, les sieurs Klein et Joachim entre autres à l'île Toby, et des vols importants ayant été en même temps commis sur plusieurs

points de l'archipel, aux dépens de la compagnie française, la France envoya des troupes dans l'archipel : Port-Havannah dans l'île Sandwich, et Port-Sandwich dans l'île Mallicolo, furent occupés par des détachements d'infanterie de marine expédiés de Nouméa. Le pavillon national fut arboré sur les cantonnements, sans que cette opération suscitât aucun trouble dans la population.

Le conseil général de la Nouvelle-Calédonie envoya un télégramme à Paris pour solliciter le maintien des troupes dans l'archipel néo-hébridais et son annexion définitive. Cette manifestation eut pour contre-coup une protestation des missionnaires anglais des Nouvelles-Hébrides.

Pour mettre un terme à un différend qui était une cause permanente d'agitation et de difficultés, les cabinets de Paris et de Londres conclurent la convention du 24 octobre 1887, qui régla en même temps les questions du canal de Suez et des îles sous le Vent.

Convention franco-anglaise du 24 octobre 1887. — Il n'est pas sans intérêt de faire connaître le texte de cette convention, qui a résolu diplomatiquement la question des Nouvelles-Hébrides.

Article premier. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique consent à procéder à l'abrogation de la déclaration de 1847, relative au groupe des îles sous le Vent de Tahiti, aussitôt qu'aura été mis à exécution l'accord ci-après formulé pour la protection, à l'avenir, des personnes et des biens aux Nouvelles-Hébrides, au moyen d'une commission mixte.

Art. 2. — Une commission navale mixte, composée d'officiers de marine appartenant aux stations françaises et anglaises du Pacifique, sera immédiatement constituée; elle sera chargée de maintenir l'ordre et de protéger les personnes et les biens des sujets français et britanniques dans les Nouvelles-Hébrides.

Art. 3. — Une déclaration à cet effet sera signée par les deux gouvernements.

Art. 4. — Les règlements destinés à guider la commission seront élaborés par les deux gouvernements, approuvés par eux, et transmis aux commandants français et anglais des bâtiments de la station navale du Pacifique, dans un délai qui n'excédera pas quatre mois à partir de la signature de la présente convention, s'il n'est pas possible de le faire plus tôt.

Art. 5. — Dès que ces règlements auront été approuvés par les deux gouvernements et que les postes militaires français auront pu, par suite, être retirés des Nouvelles-Hébrides, le gouvernement de Sa Majesté Britannique procédera à l'abrogation de la déclaration de 1847. Il est entendu que les assurances relatives au commerce et aux condamnés qui sont contenues dans la note verbale du 24 octobre 1885, communiquée par M. de Freycinet à lord Lyons, demeureront en pleine vigueur.

Il résulte de cet arrangement que les intérêts généraux du commerce et de la civilisation sont désormais sauvegardés dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, grâce à l'action simultanée des marines française et anglaise.

La convention du 24 octobre 1887 suffit pour assurer aux planteurs la tranquillité nécessaire à leurs travaux agricoles et industriels; c'est, en définitive, le maintien du *statu quo* régularisé d'un commun accord.

Il appartient aux colons français et à la compagnie calédonienne de compléter l'œuvre de colonisation qu'ils ont entreprise, en transformant pacifiquement, en un vaste champ d'exploitation commerciale, ces îles si magnifiquement douées par la nature. La France y exerce déjà, grâce au trafic de ses nationaux de jour en jour plus considérable, une suprématie certaine que les colons anglais sont les premiers à reconnaître.



Pirogue à balancier des Néo-Hébridais.

CHAPITRE II

Description géographique.

Aspect général de l'archipel. — Volcans. — Division de l'archipel en trois groupes. — Revue successive des îles. — Population. — Ethnographie. — Mœurs. — Condition de la femme. — Éducation des enfants. — Autorité du père de famille. — Langage. — Habitation. — Alimentation. — Anthropophagie. — Danses, musique et chants. — Armes et ornements.

Aspect général. — L'archipel des Nouvelles-Hébrides s'étend sur une longueur d'environ 700 milles, du nord nord-ouest au sud sud-est, entre les parallèles de 9°45′ et 20°16′ de latitude, et les méridiens de 165°40′ et 170°30′ est. L'île Anatom, la dernière au sud, est à peine à 150 milles de Lifou, l'une des Loyalty, dépendance de la Nou-

velle-Calédonie. Les Nouvelles-Hébrides se rattachent si bien, physiquement, à la Nouvelle-Calédonie que les commotions de l'île volcanique de Tanna sont ressenties à Nouméa.

Dans leur ensemble, elles forment une longue chaîne dont les sommets varient entre 100 et 1,000 mètres d'altitude; l'axe d'éruption de ce soulèvement volcanique est déterminé par cinq volcans en activité. Ceux de Tanna et d'Ambrym méritent d'être particulièrement cités. Les tremblements de terre sont fréquents, mais les secousses horizontales généralement peu violentes. A côté d'îles ayant l'apparence de sommets soulevés, on remarque, aux Nouvelles-Hébrides, des terres d'aspect tout différent, formées de plateaux de corail successifs, sortes de gradins de 20 à 40 mètres de hauteur, qui se coupent à angle droit. Dans ces dernières, les coraux composant l'assise même de l'île ne se prolongent pas au delà de la côte qui est accore, mais souvent les pentes des collines descendent jusqu'à la mer; une bordure étroite constitue alors le rivage, entre les promontoires.

Situés entre la Nouvelle-Calédonie et les Fidji dont les côtes sont entourées de récifs à fleur d'eau, les parages des Nouvelles-Hébrides ne présentent de bancs coralliens que dans les Santa-Cruz, à Vanikoro notamment. Cette absence de corail *autour des îles* a été attribuée, par plusieurs navigateurs, à la destruction des zoophytes par la chaleur des volcans. Les éruptions sous-marines échaufferaient l'eau de telle sorte qu'elles mettraient obstacle au développement de la vie animale ou végétale. C'est là une opinion toute hypothétique que nous relatons à titre de simple curiosité.

Un fonctionnaire des colonies chargé d'une mission scientifique aux Nouvelles-Hébrides, affirme que la plupart

de ces îles, comme nous venons de le dire, seraient de formation madréporique : la présence des coraux et des coquilles que l'on trouve jusque sur le sommet des montagnes, ne laisse aucun doute à cet égard. Quelques-unes sont de formation basaltique et madréporique tout à la fois, Espiritu-Santo entre autres.

VOLCANS. — La constitution de ces îles est soumise à des révolutions continuelles ; tel chenal, qui, la veille, se trouvait ouvert

Place pour la danse du *Pilou-Pilou.*

à la navigation, est obstrué le lendemain par un banc de corail, qu'une éruption a soulevé pendant la nuit. Au mois de décembre 1887, après des grondements prolongés, des flammes s'élevèrent à une certaine hauteur au-dessus de la mer, à Port-Sandwich, et une colonne d'eau d'un volume considérable fut projetée en l'air.

Le 12 mars 1888, le transport la *Dives,* qui ramenait à Nouméa les troupes d'infanterie de marine provenant des Nouvelles-Hébrides, conformément aux clauses de la con-

vention du 24 octobre 1887, se dirigeait à cinq heures du soir vers Port-Sandwich, par un très beau temps. Dans la nuit suivante, on remarqua à bord, vers trois heures du matin, que le cratère du volcan d'Ambrym s'était déplacé: autrefois situé vers le milieu de l'île, il était alors à la pointe Est, sur le sommet conique près de la mer. On signala aussi trois autres petits cratères dont on ne distinguait que les lueurs.

M. A.-H. Markham, lieutenant de la marine royale britannique, qui a visité les Nouvelles-Hébrides en 1872, à bord du *Rosario,* a donné, dans une conférence à la Société de Géographie de Londres, de curieux détails sur les volcans des Nouvelles-Hébrides.

La ligne des volcans, dit-il, suit la direction générale des îles du sud sud-est au nord nord-ouest. Une ligne menée du volcan en activité de Tinacula à celui de Tanna, sur une étendue de 600 milles, passe presque par le volcan de Ureparapara, les sources bouillantes de Vanua-Lava et les deux cratères en activité d'Ambrym et de Lopevi. La ligne coupe aussi Santa-Cruz, Santa-Maria, la partie sud de l'île Pentecôte et Api, qui ont toutes des pics pointus ayant l'apparence de volcans éteints. Le *Rosario* se trouva en calme à la hauteur du volcan de Tinacula, pendant toute la nuit du 28 novembre et la journée du 29. Ce volcan affecte la forme d'un cône parfait, sortant de la mer et s'élevant à une hauteur de 732 mètres; la base, jusqu'à un tiers de la hauteur, est couverte de verdure; le reste est complètement nu.

Pendant les deux jours, il y eut des projections de flammes et de fumée, à intervalles variant de 10 à 50 minutes, et, dans les moments de repos, la lave s'écoulait à la mer en nappe brillante sur le côté nord nord-ouest du cratère. Ce volcan semble être perpétuellement en activité, car, en

1595, Mendana observa les mêmes éruptions, et, bien que le capitaine Carteret ne parle que de fumée en 1767, le volcan jetait une flamme large et brillante lorsque le *Duff* passa en 1796. En suivant la ligne d'action volcanique vers le sud, le premier phénomène que l'on observe, ce sont les sources bouillantes de Vanua-Lava qui sont à moitié de la montagne principale sur le côté nord. Les officiers du *Rosario* ont pu voir la source jaillir au milieu des arbres, puis disparaître dans les nuages épais qui les couvraient. Plus au sud, c'est le volcan d'Ambrym. Les mêmes officiers étaient en calme à 3 milles sur la côte nord de cette île, et à 14 milles du cratère, à vol d'oiseau ; ils entendirent alors très distinctement les explosions à intervalles de quinze minutes, les unes plus fortes, les autres moins fortes. Le bâtiment était couvert d'une épaisse couche de cendre rougeâtre ; mais le volcan lui-même était caché par une rangée de collines.

La petite île de Lopevi, au sud d'Ambrym, ressemble tout à fait à Tinacula : c'est encore un cône parfait, sortant de la mer; sa hauteur est environ le double de celle de Tinacula, et la base est plus large en proportion. Pendant deux jours et deux nuits, les officiers du *Rosario* surveillèrent attentivement le cratère, mais de gros nuages qui flottaient autour en dérobaient la vue. A quelques intervalles pendant lesquels le pic se dégageait, ils purent distinguer des filets de fumée blanche qui s'élevaient dans l'air; mais ils n'entendirent point d'explosions, et par rapport à ceux de Tinacula, d'Ambrym et de Tanna, le volcan de Lopevi était au repos à ce moment.

Le volcan le plus puissant du groupe est celui de Yasowa, dans l'île de Tanna; c'est aussi le plus au sud de la ligne. Il est à environ 1 mille de Sulphur-Bay, et à 8 milles de Port-Résolution.

M. Markham descendit à terre à six heures et demie du matin, avec l'intention de visiter le cratère en compagnie de M. Nilson, le missionnaire. Voici son récit.

« En approchant du sommet des premières collines, à environ 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, nous rencontrâmes des îlots où le soufre chaud vient à la surface ; la vapeur s'échappait de nombreuses crevasses. En avançant à travers des broussailles épaisses et en traversant des rangées de collines dans la direction du mont Yasowa, nous entendîmes des échos bruyants, semblables aux bordées d'un vaisseau de guerre, se succédant rapidement. Après une route de 7 milles et demi environ, nous sortîmes tout à coup des broussailles, et nous eûmes devant nous un large espace couvert de scories, et le cône nu s'élevant à environ 183 mètres au-dessus de nous. Nous grimpâmes à quatre-vingt-dix mètres sur la pente raide de la montagne, à travers les scories, et nous nous trouvâmes au pied du cratère actuel. Les guides refusèrent de nous accompagner plus loin, et nous recommandèrent bien, si nous persistions à tenter l'ascension, de garder le plus profond silence. Les gens de Tanna croient que le volcan est un mauvais esprit, dont la colère serait éveillée par n'importe quel bruit qui ne serait pas produit par sa gorge puissante. Quand nous atteignîmes le bord du cratère, nous nous trouvâmes en face d'une plate-forme de quatre mètres de large environ, dont la muraille interne est verticale. L'ouverture a à peu près 212 mètres de long, sur 152 mètres de large, et j'estime qu'il y avait 60 mètres de la plate-forme à la lave brûlante. Dans les intervalles des explosions, nous crûmes remarquer que trois canaux distincts fonctionnaient, et après les explosions nous pûmes voir les ruisseaux de feu liquide retournant dans leurs lits. Je marquais les explosions à la montre et je vis qu'elles

se produisaient toutes les trois minutes. Elles étaient accompagnées d'un bruit assourdissant; on sentait parfaitement les chocs, et de grandes masses de scories étaient projetées à une hauteur d'au moins 300 mètres. La plus grande partie retombait dans le cratère, mais quelques morceaux tombaient sur la plate-forme, sous le vent de l'endroit où nous nous tenions. En même temps, de grands nuages de poussière et de fumée s'élevaient dans l'air et cachaient le cratère aux observateurs en mer. Au pied du volcan, sur le côté nord, se trouve un lac d'eau douce d'un mille de long, situé à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer.

« La ligne d'activité des volcans passe entre les plus grandes îles, qui ne participent pas à l'activité souterraine; mais les nombreux pics coniques répandus dans tant de groupes semblent indiquer que toutes les îles ont fonctionné... »

L'aspect des îles montagneuses de l'archipel a toujours excité l'admiration des voyageurs; Bougainville et Cook en donnent des descriptions enthousiastes dans leurs journaux de campagne. Couvertes de forêts impénétrables, ces terres élevées, aux côtes irrégulières et abruptes, sont échancrées par des baies spacieuses qui forment autant de havres généralement bien abrités contre la violence des lames. La végétation s'étend, luxuriante, jusque sur les roches qui surplombent la mer. Des eaux profondes, d'une limpidité cristalline, baignent ces murailles naturelles, donnant asile à une multitude de poissons qui constituent une des richesses particulières de ces parages; des myriades d'oiseaux de mer nichent dans les falaises.

Les îles à récifs du groupe de Santa-Cruz n'offrent pas l'aspect des autres îles de formation corallienne du Paci-

fique, telles que les Tuamotu, lesquelles sont généralement composées d'un attoll ou anneau de coraux, avec un lagon ou lac circulaire au centre. Ce sont ici des blocs de corail sans lagon et de forme très variable qui ont parfois une étendue considérable; leur végétation, assez maigre, consiste en arbustes épineux et en cocotiers.

On connaît très peu l'intérieur des îles de l'archipel, la plupart d'entre elles sont restées inexplorées jusqu'à ce jour; les marais croupissants, les lianes qui interceptent les forêts vierges, rendent les excursions très difficiles, dangereuses même à cause des fièvres dont sont atteints les Européens qui ne craignent pas de traverser des eaux viciées par leur stagnation.

La forêt vierge commence à la plage pour finir à la crête des montagnes. Aucune route ne permet de la traverser ou de remonter sous bois le versant de la chaîne; les sentiers kanakes ne donnent passage qu'à des hommes marchant en file indienne et ce mode de locomotion est assez dangereux dans des pays où la population s'est souvent montrée très hostile aux étrangers : l'explorateur, tout en faisant marcher ses guides devant lui, peut être assailli par des indigènes cachés de chaque côté du chemin, dans la *brousse* épaisse de la forêt.

Les communications par terre sont donc extrêmement difficiles. La Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides a pourtant entrepris sur certains points de percer la forêt vierge en y faisant passer de véritables routes, travail des plus pénibles et auquel les indigènes ne se soumettent pas aisément.

Des rivières et de nombreux ruisseaux arrosent le sol des îles. Les navires de passage peuvent renouveler leur provision d'eau dans la plupart des baies où ils viennent mouiller; il suffit d'envoyer à terre une chaloupe munie

d'une manche en toile pour servir de conduite. L'eau des aiguades, au bord de la mer, est généralement bonne.

Division de l'archipel en trois groupes. — Les Nouvelles-Hébrides comprennent trois groupes distincts :

Les Nouvelles-Hébrides du sud;

Les Nouvelles-Hébrides du nord;

Les îles de Banks, de Santa-Cruz et Torrès.

L'île Vanikoro, célèbre par le naufrage des frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*, compte parmi les terres de Banks ou de La Pérouse. Dans l'est, on remarque encore trois îles isolées : Tikopia, Cherry et Mitre.

Ces trois groupes sont séparés entre eux par des canaux d'une largeur d'environ 60 milles. Le groupe méridional se compose des cinq îles suivantes.

Anéitum ou Anatom (27 milles de long, 21 de large, hauteur maxima 850 mètres); — Futuna (4 milles de long, hauteur maxima 588 mètres) ; — Tanna (28 milles de long, 40 de large, hauteur maxima 910 mètres) ; — Niua ou Immer (hauteur maxima 30 mètres) ; — Erromango (30 milles de long, 22 de large, hauteur maxima 910 mètres).

Le groupe septentrional comprend les îles Sandwich ou Vaté ; — Api (25 milles de long, 70 de large, hauteur maxima 853 mètres) ; — Mallicolo (50 milles de long, 20 de large) ; — Ambrym (22 milles de long, 17 de large, hauteur maxima 1067 mètres) ; — Pentecôte (30 milles de long, 5 de large, hauteur maxima 610 mètres) ; — Aurore (30 milles de long, 5 de large, hauteur maxima 610 mètres); — Aoba ; — Ile Saint-Esprit ou Espiritu-Santo ; — Saint-Barthélemy ; — plus un certain nombre d'îlots ou rochers. Entre Api et Ambrym, se trouve Lopevi, volcan de 1,500 mètres.

Le troisième groupe est formé par des îles moins impor-

tantes que la plupart de celles qui constituent les groupes nord et sud. Ce sont notamment : Sainte-Marie (hauteur maxima 610 mètres) ; — Vanua-Lava (hauteur maxima 853 mètres) ; — Mota ou *Sugarloaf* (10 milles de tour, hauteur maxima 411 mètres) ; — Torrès (hauteur maxima 180 mètres) ; — Santa-Cruz (24 milles de long, 10 de large) ; — Vanikoro, Tevai, Lord-Howe, Topua et Tinakoro. — Plus au nord, sont les îles Duff, découvertes et nommées par Quiros.

Chacune des îles de ces divers groupes mérite de fixer l'attention. Nous les décrirons en allant du sud au nord.

Anatom ou Anéitum. — (Lat. S. 20°71′ ; — Long. E. 167° 15′.) Cette île est la plus rapprochée du groupe des Loyalty ; la distance qui la sépare de Maré n'excède pas 220 milles.

Découverte par Cook en 1774, elle a été successivement reconnue par d'Entrecasteaux en 1793 et Dumont d'Urville en 1827. Les ports du Sud et Patrick sont très accessibles, mais le premier, connu sous le nom de Port-Inyang ou Anéitum, est plus sûr que toutes les autres baies de l'île.

Quand on a longé les côtes de la Nouvelle-Calédonie et vu ses montagnes aux flancs rougeâtres, ses îlots couverts d'un maigre humus où le cocotier, si facile à vivre, enfonce ses fines racines, ses baies que décorent les niaoulis à l'écorce blanche, on a une idée à peu près exacte de l'aspect d'Anéitum. La végétation des vallées, profondément creusées dans le sein du massif central, paraît cependant plus abondante que celle du littoral de notre colonie.

La population d'Anéitum est évaluée à 1,200 âmes. Elle a été décimée, à plusieurs reprises, par des épidémies de variole et de rougeole importées par des bâtiments anglais. Les fièvres paludéennes qui sévissent sur les terres basses,



Tabou tam-tam de Mallicolo.

coupées par de nombreux marécages, atteignent également les indigènes et les résidents étrangers. Aussi, les kanakes émigrent-ils pour la plupart dans les petites îles du voisinage.

Les habitants d'Anéitum sont beaucoup plus civilisés que ceux des autres terres de l'archipel avec lesquels ils communiquent peu. Les missionnaires presbytériens ont résisté aux épreuves du climat de ce pays malsain, et, depuis quarante-six ans, y ont installé plus de quarante écoles.

Erroman ou Futuna. — (Lat. S. 19° 1′; — Long. E. 167° 27′.) Découverte par Cook, a été visitée en 1793 par d'Entrecasteaux, et en 1827 par Dumont d'Urville.

La population est de 9,000 âmes, d'après les rapports des missionnaires.

Sortant de la mer sous la forme d'un cône aride, peuplée de tribus peu hospitalières, Erroman n'attire pas les colons. La fièvre paludéenne y sévit comme à Anéitum.

Tanna. — (Lat. S. 19° 18′; — Long. E. 167° 6′.) Cette île a quarante kilomètres de tour; son volcan, le plus remarquable de l'archipel, est toujours en activité, lançant des colonnes de fumée au-dessus des épaisses forêts qui tapissent la montagne. Ces forêts renfermaient jadis le sandal, si apprécié par les Chinois; les capitaines marchands qui en faisaient le commerce entre les Nouvelles-Hébrides et le Céleste Empire, ont à peu près fait disparaître cette essence de l'île.

A Tanna abondent les racines féculentes (taros, ignames, patates douces), la canne à sucre, les cocos. Les navires s'y approvisionnent facilement de porcs de bonne qualité, et la pêche est des plus fructueuses sur la côte.

Les naturels échangent leurs denrées contre des étoffes communes, des colliers, des pipes, des couteaux et surtout

contre de la poudre et des armes de guerre. On trouve à Tanna des fusils Snider, Lefaucheux, Martini-Henry, provenant de ces trocs ou apportés par des travailleurs qui ont passé un certain temps à la Nouvelle-Calédonie ou en Australie, car les indigènes émigrent beaucoup.

Quatre tremblements de terre qui l'ont bouleversé en 1875 ont beaucoup fait souffrir *Port Résolution*, le port le plus connu de Tanna.

Les phénomènes volcaniques distinguent l'île Tanna de ses voisines de l'archipel néo-hébridais. On y rencontre des sources chaudes, et l'une des mines de soufre les plus remarquables que l'on connaisse au monde. Cette mine appartient à la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides.

On ne peut déterminer le chiffre de la population de Tanna, qui est une des plus belliqueuses de l'archipel. Les tribus de la côte sont en luttes continuelles avec celles de l'intérieur.

Immer ou Niua. — (Lat. S. 19° 9′; — Long. E. 167° 10′.) N'a pas plus de 20 mètres de hauteur; c'est la seule île basse du groupe méridional. Son assise de corail s'élève brusquement au-dessus des flots qui semblent devoir l'engloutir au moindre coup de vent.

Les deux cents habitants de Niua n'ont pour toute boisson que l'eau de coco. Le cocotier est d'ailleurs leur seule ressource pour nourrir les porcs et les volailles, former la toiture des cases, etc.

Erromango. — (Lat. S. 18°, 29′, 30″; — Long. E. 166°, 28′, 21″.) Est une île montagneuse et l'une des plus étendues de l'archipel. Elle possède deux ancrages dans la baie de Cook et de Polenia, mais ses abords sont, d'une manière générale, assez difficiles. Les récifs rendent la navigation côtière dangereuse pour les bâtiments de fort tonnage.

Exaspérée par les brutalités des équipages appartenant aux navires qui faisaient le commerce du sandal, la population d'Erromango est restée très hostile aux Européens.

On remarque à la pointe nord d'Erromango une caverne extrêmement curieuse qui sert de lieu de sépulture ; les naturels y transportent leurs morts dont on peut voir les squelettes fixés sur des claies en bois et adossés aux parois des rochers.

Vaté ou Sandwich. — L'île de *Vaté* ou *Sandwich* (Lat. S. 170° 13′ 20″; — Long. E. 166°, 36′, 21″) ne mesure pas moins de 48 kilomètres de tour; elle est considérée comme la plus fertile de toutes les terres de l'archipel dont elle occupe le centre.

Cook fut émerveillé par la richesse de Vaté. Il dit dans son journal de campagne : « Sandwich est certainement une île magnifique, et sa beauté diffère de celle des autres îles que nous avons visitées auparavant ; des terrains remplis de douces ondulations sont couverts de l'abondante et riche végétation des tropiques. »

Sandwich a deux centres de colonisation bien connus, Port-Havannah et Port-Vila ou Franceville, qui sont les rades les plus fréquentées de l'archipel.

Toutes les cultures entreprises à Sandwich ont merveilleusement réussi. L'igname, dans les terres profondes, donne 25,000 kilogrammes à l'hectare; les fruits de l'arbre à pain atteignent trente centimètres de diamètre. Le cocotier, la canne à sucre, l'oranger, le pommier de Cythère, le figuier, l'amandier, douze variétés de bananier et d'autres arbres fruitiers suffisent, avec les féculents, à la nourriture des indigènes qui savent fort bien utiliser leurs terres, les déboisant par le feu pour les défricher, et les irrigant au moyen de systèmes de canalisation très ingénieux.

Les colons européens ont introduit à Sandwich la plupart de nos légumes qui y poussent parfaitement; ils font jusqu'à quatre récoltes de maïs par an, à raison de 2,500 à 3,000 kilog. à l'hectare. Malgré les résultats surprenants de cette culture, ils tendent à l'abandonner pour celles du café et du coton. Le café est de qualité excellente, le coton vaut celui des Fidji, qui jouit d'une réputation méritée; mais les frais de transport de la marchandise brute sont encore trop élevés. Le manioc, le tabac, le ricin sont d'un rendement supérieur.

Les gras pâturages de Sandwich permettraient l'élevage de troupeaux considérables. Les moutons sont nombreux sur les plateaux des montagnes, et leur chair est savoureuse. Les porcs pullulent.

L'émigration est plus active à Sandwich que partout ailleurs aux Nouvelles-Hébrides. Les naturels sont par suite plus civilisés, quoique leurs allures guerrières ne puissent pas inspirer grande confiance aux planteurs européens.

La Société calédonienne a fait disparaître le pavillon anglais des plantations de l'île Sandwich, pour le remplacer par le pavillon français, en rachetant aux colons d'origine australienne leurs concessions de terres.

FLY (*la Mouche*). — Petite île basse au nord-est de Sandwich.

MONTAGU (*Nguna*). — (Lat. S. 17°14′; — Long. E. 166°.) Ile fort montagneuse, ayant quatre kilomètres de longueur. Les habitants sont au nombre de huit cents. Le havre Na-Ora-Matua à l'ouest, n'est qu'un mouillage de passage.

Entre Montagu et les îles Vaté et Hichinbroak (Lat. S. 17°,15′; — Long. E. 166°,4′), se trouve un canal très navigable, mais beaucoup moins large en réalité qu'on serait tenté de le croire; les côtes sont bordées de bandes de récifs dont il faut se méfier.

Deux-Collines (*Mataso*). — (Lat. S. 17°, 9′; — Long. E. 166°, 2′.) La plus élevée des deux collines qui composent cette île a 500 mètres; une langue de terre, souvent envahie par la mer, réunit les deux pics. A l'est des *Deux-Collines* se trouve l'île *Monument,* rocher inhabité, qui affecte la forme d'une pyramide.

Trois-Collines. — Cette île ou *île Maï,* est habitée par des indigènes parlant trois dialectes différents. Les abords de cette terre sont dangereux; on remarque notamment à l'ouest un banc de corail signalé pour la première fois par Cook. L'eau douce manque à Trois-Collines, les navires s'y arrêtent d'ailleurs rarement; il leur est possible cependant de mouiller au N.-O. de l'île par onze mètres d'eau.

Les Shepherd. — Le groupe des *Shepherd* comprend trois îles principales: Tongoa, Tongariki, Laïka, Akwoisy, Broilingah et Ufelair; il fut découvert par Cook en 1774 et reçut le nom d'un des amis de l'illustre navigateur, le docteur Shepherd, professeur d'astronomie.

Api (*Tasiko*). — (Lat. S. 16°, 26′; — Long. E. 166°, 3′.) Cette île a au moins 80 kilomètres de tour et se fait remarquer par la fertilité de son sol; ses montagnes, très boisées, sont coupées par des vallées et des plaines qu'arrosent plusieurs ruisseaux. La population est considérable, ses mœurs sont plus douces que celles des populations des îles voisines; la Nouvelle-Calédonie et l'Australie recrutent à Api un grand nombre de travailleurs.

Lopevi. — *Lopevi* est une île volcanique avec cratère en activité, à 1,520 mètres; cette terre aride et peu peuplée est à 5,000 milles d'Api au N.-E.

Paum ou Paama. — *Paum* ou *Paama* est également une île volcanique. Son mouillage est de 22 mètres de profondeur, à l'ouest.

AMBRYM. — *Ambrym* (Lat. S. 16°,12';— Long. E. 165°,27'), que Cook appelle le *bijou* de l'archipel néo-hébridais, est une île de formation volcanique souvent secouée par des tremblements de terre; elle a, d'ailleurs, un cratère en activité qui s'ouvre à plus de 1,067 mètres de hauteur.

Sa population est nombreuse et fournit de gros contingents aux navires qui font le service de l'émigration pour l'Australie et le Queensland.

On trouve à Ambrym plusieurs ports, entre autres deux bons mouillages, l'un au nord de la pointe Dip, l'autre au sud de la pointe nord de l'île (*Rodds anchorage*).

MALLICOLO. — *Mallicolo* (Lat. S. 16°,15'; — Long. E. 165°,11') est la seconde île de l'archipel par sa superficie. Elle n'a pas moins de 160 kilomètres de tour. Forster la décrit en quelques mots : « Les montagnes sont très élevées, couvertes de forêts; le sol est riche et fertile comme celui des plaines des îles de la Société; les productions végétales semblent être abondantes et fort variées. »

Port Sandwich est le havre le plus sûr de Mallicolo. La *baie du sud-ouest* compte aussi parmi les meilleurs ports de l'archipel.

Cook a comparé les habitants de Mallicolo à des orangs-outangs: est-ce parce qu'ils sont disproportionnés et plus noirs de peau que les autres naturels de l'archipel?...

La population est estimée à 6,000 âmes.

SAINT-BARTHÉLEMY. — *Saint-Barthélemy* (Lat. S. 15°,17'; — Long. E. 164°,27') est une île très boisée, placée entre Mallicolo et Espiritu-Santo. Elle forme avec la première le détroit de Bougainville et avec la seconde le canal du Segond. Elle ne possède pas de ports proprement dits, mais une baie à l'*ouest* qui peut servir de mouillage. L'eau douce y fait défaut. La population de Saint-Barthélemy est de mœurs paisibles.

Pentecote. — *Pentecôte* (Lat. S. 16°, 1′; — Long. E. 265°, 29′) a été découverte par Bougainville en 1768. Elle renferme des montagnes importantes et paraît plus cultivée que les autres îles de l'archipel.

Il y a plusieurs mouillages à Pentecôte, entre autres la *baie de la Falaise* (Steep Cliff bay). L'aspect de l'île est des plus pittoresques; des cascades tombent du sommet des falaises jusque dans la mer. La végétation est très vivace. La côte nord-ouest est plate et pourrait fournir aux colons de beaux terrains de culture. L'atterrissement est facile sur ce point de l'île.

Les Lépreux ou Aoba. — *L'île des Lépreux* ou *Aoba* (Lat. S. 15°,12′; — Long. E. 165°,18′) est placée à l'ouest de Pentecôte et d'Aurore faisant face au canal qui les sépare.

Découverte par Bougainville comme Pentecôte et appelée d'un nom repoussant par suite d'une maladie de peau qui sévit d'ailleurs dans toute l'Océanie, l'île des Lépreux est peuplée par une race plus belle que celle d'Api et de Mallicolo. Le type des Aobiens est fort beau et ne diffère guère de celui des Maoris de Tahiti.

Le mouillage de Bice-road, sur la côte nord est assez bon, mais l'eau douce y manque. Les cocotiers sont répandus par milliers sur toute l'île Aoba.

Aurore. — L'*île Aurore* (Maiwo) (Lat. S. 15°,10′; — Long. E. 165°,24′) tient son nom de ce fait que Bougainville la découvrit à l'aurore. Les montagnes boisées de cette terre sont sillonnées de cascades; les cocotiers n'apparaissent que très rarement parmi les arbres si variés de la forêt vierge.

On remarque trois bons ancrages sur la côte ouest d'Aurore : la baie Narovo-Rovo dont l'entrée est assez difficile, celle de Latoto, un peu au S.-E., et au N.-O. la baie Laka-Réré connue par ses chutes d'eau.

Les indigènes d'Aurore sont aussi doux que ceux d'Aoba et échangent facilement les produits de leur île, notamment les cocos et le taro, contre des perles, de la cotonnade et du tabac. L'igname est plus rare à Aurore qu'à l'île des Lépreux où l'on doit s'en approvisionner de préférence.

SAINT-ESPRIT. — *Saint-Esprit (Espiritu-Santo,* ou simplement *Santo)* (Lat. S. 15°,18'; — Long. E. 164°,26') est la plus grande île de l'archipel (220 kilomètres de circuit). Elle a



Indigènes d'Ambrym.

été découverte par Quiros en 1606 et successivement visitée par Bougainville et Cook. Elle n'a pas moins de 100 kilomètres de longueur sur 50 de largeur.

Ses côtes sont élevées et très boisées. Ses vallées fort larges, couvertes de cocotiers et d'orangers, arrosées par de nombreux ruisseaux qui descendent de la montagne, sont très fertiles. Les plantations sont étendues et très prospères sur tout le littoral.

La partie est de l'île est formée de hautes montagnes dont le versant s'incline jusqu'à la mer. De beaux mouillages, notamment ceux de *Port-Olry,* la baie du *Requin* et le port de l'île *Aore,* attirent plus particulièrement les navigateurs de ce côté. Au nord-est se trouve le golfe

de Saint-Philippe et Saint-Jacques où Quiros mouilla pour la première fois le 1er mai 1606. Cet estuaire est très profond et procure un abri parfait aux plus gros navires.

A l'extrémité de la baie, se trouve le port de Vera-Cruz, situé entre deux rivières auxquelles le navigateur portugais a donné les noms de *Jourdain* et *Saint-Sauveur*.

Quiros, en prenant possession de l'île au nom de Philippe III, jeta les fondements de la *Nouvelle-Jérusalem* qu'il dota immédiatement d'une administration spéciale, avec alcades et corrégidors qui durent, au bout de très peu de temps, s'enfuir à bord de leur vaisseau pour ne pas être dévorés par les naturels. Quiros, dans son rapport au roi d'Espagne, prétendit avoir découvert sur les bords du Jourdain des pépites d'or; plusieurs Européens ont payé de leur vie les recherches qu'ils ont faites dans cette région, sans jamais trouver trace de ce métal. Les colons, moins ambitieux et plus pratiques, qui se contentèrent de chercher fortune en tirant parti des richesses du sol, sans inquiéter les naturels, ont, au contraire, réussi au delà de leurs espérances.

On rencontre encore des vestiges de l'œuvre de Quiros, près du cap de Cumberland, ruines considérables que recouvrent en grande partie la brousse et les lianes de la forêt, végétation envahissante, plus forte que partout ailleurs dans l'archipel.

Les habitants de l'île Saint-Esprit sont grands, bien faits, de couleur noire, leurs cheveux sont laineux comme ceux des indigènes des terres les plus méridionales de l'archipel néo-hébridais. Quiros assure dans ses mémoires qu'il a vu à Santo des naturels de nuance cuivrée, sans doute des immigrants d'origine malaise qui se sont depuis confondus avec les Mélanésiens; on remarque, d'ailleurs,

dans l'idiome actuel du pays, des mots se rapprochant de ceux de la langue maorie.

Outre les productions végétales que l'on trouve dans les autres îles, cocos, ignames, taros, cannes à sucre, etc., Saint-Esprit fournit aussi de l'écaille de tortue de première qualité et de la nacre en abondance.

ILES BANKS. — L'archipel des *Banks* est le prolongement des Nouvelles-Hébrides au nord. Bligh le découvrit en 1789; Dumont d'Urville le retrouva en 1838.

Les îles Banks se composent de deux terres assez étendues : *Sainte-Marie* et *Vanua-Lava,* et de plusieurs îlots ou rochers, tous de constitution volcanique à l'exception des Torrès qui proviennent du soulèvement des récifs madréporiques.

Les productions des îles Banks sont les mêmes que celles des Nouvelles-Hébrides septentrionales. Le bois de rose y est très commun.

Sainte-Marie, la plus fréquentée des îles Banks par les marchands, a deux mouillages : Lakova à l'ouest et Losolava à l'est. La baie de Lakova permet aux navigateurs de refaire leur provision d'eau : les aiguades fournissent une eau douce et saine.

Les naturels des îles Banks sont farouches, ce qui n'a pas empêché les maisons françaises de la Nouvelle-Calédonie d'y établir des représentants. Le commerce du bois de rose peut y être productif.

A l'est des îles Banks et de l'archipel Santa-Cruz, sont situées les terres de *Tukopia, Anuda, Fataka,* les bancs *Charlotte* et *Strahmore,* qui ne présentent aucune particularité intéressante.

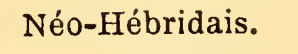
LES SANTA-CRUZ. — Les *Iles Santa-Cruz* comprennent plusieurs terres dont deux beaucoup plus étendues que les autres : *Nitendi* ou *Santa-Cruz* découverte par Men-

dana en 1595, et *Vanikoro* où périt Lapérouse avec les équipages de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* en 1788. D'Entrecasteaux recherchant les restes de cette expédition, vit de loin Vanikoro en 1793 et la désigna même sous le nom de l'île de la *Recherche,* sans l'approcher.

Dumont d'Urville fut plus heureux que d'Entrecasteaux en 1828; nous avons vu déjà (ch. Ier) comment il rapporta en France plusieurs objets provenant du lieu du sinistre, après avoir élevé un monument à la mémoire des illustres victimes. Ce monument subsiste encore [1].

Le climat de Vanikoro passe pour malsain; la Société calédonienne y entretient cependant des agents préposés à la garde et à l'entretien de propriétés importantes.

On remarque à Vanikoro comme à Tukopia (l'une des îles voisines du groupe des Banks) une population du type polynésien le plus pur mais qui, réduite à deux cents âmes environ, tend à disparaître complètement.



Néo-Hébridais.

L'île *Santa-Cruz* est élevée et beaucoup plus peuplée que Vanikoro et les îlots voisins. Ses habitants ont une spécialité : leurs nattes sont très estimées. Hardis, ils n'hésitent pas à faire de grands voyages en mer et sont en re-

1. Un des plus anciens trafiquants des Nouvelles-Hébrides affirme que l'île où est mort l'infortuné La Pérouse contient encore de curieuses traces de l'expédition de 1788. Il a rapporté, en 1886, à Nouméa, deux pièces d'argent portant l'effigie de Charles III d'Espagne et le millésime 1779; une partie de l'exergue est encore lisible: « Carolus III... Dei gratia ». Ces pièces ont été découvertes par les indigènes au pied d'un banian, sur le territoire de Peïou où

lation avec toutes les îles de leur archipel ; leurs pirogues doubles sont parfaitement construites. Les navires qui vont à Santa-Cruz mouillent de préférence dans la baie Graciosa, située sur la côte nord.

Races. — La race qui prédomine dans l'archipel néo-hébridais est la race mélanésienne répandue dans les divers groupes de l'Océanie occidentale, ainsi qu'en Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Calédonie. Mais les caractères primordiaux de cette race se sont modifiés suivant les pays et les immigrations. A Anatom, à Mallicolo, à Erromango, on rencontre le type du nègre océanien bien caractérisé. Les habitants de ces îles ont le teint noir de suie, les cheveux laineux et en toison entremêlée, la bouche grande, les dents très blanches, le nez largement épaté, les pommettes saillantes et le crâne allongé ; leur poitrine est étroite, les membres sont grêles.

Les populations de Tanna et de Sandwich sont aussi de race papoue, mais métissées par d'anciennes migrations malayo-polynésiennes.

A Tanna, les indigènes sont plus forts et plus intelligents que dans les autres îles de l'archipel. Ils ont la peau couleur chocolat plutôt que noire ; leurs muscles sont plus vigoureux, et leurs membres mieux proportionnés que ceux des habitants des autres îles. Leur barbe est épaisse, noire et bouclée ; leur chevelure, également abondante, est arrangée avec un soin particulier *à la porc-épic*. Ils se barbouillent la face d'un enduit rouge tiré des terres

s'étaient établis les naufragés, s'il faut en croire les traditions locales. Ce trafiquant affirme d'après Dick Clifton, qui était d'ailleurs à son service, qu'il existe au-dessus du village de Peïou, dans un ancien défriché, un monument encore inconnu des Français et se rattachant à l'expédition de La Pérouse ; ce monument entouré de lianes épaisses serait d'accès difficile et visible seulement actuellement pour un observateur placé en dehors des récifs.

ocreuses. Tout indique chez eux l'apport du sang polynésien. C'est le peuple le plus belliqueux des Nouvelles-Hébrides. Chaque homme a au cou une patte de crabe taillée en sifflet, pour appeler les guerriers de sa tribu, en cas de combat. Les femmes de Tanna ressemblent peu aux *popinées* de la Nouvelle-Calédonie, leurs formes sont beaucoup plus sveltes. Une corde en liane à laquelle pendent des fibres de bananier est leur seul vêtement. Dans leur chevelure crépue s'enfonce le peigne de bambou sculpté qu'on retrouve également aux Salomon et aux Fidji.

Ce qui frappe, c'est la facilité avec laquelle, dans certaines îles, la race si belle et si franchement accusée des Polynésiens se mélange à l'élément mélanésien. Le croisement des deux races est remarquable à l'île Saint-Esprit où les hommes sont grands et forts, les femmes plus petites, plus grasses et fort bien proportionnées.

Le costume des femmes de Saint-Esprit consiste uniquement en plusieurs rangs de colliers, en ceintures, en bracelets faits avec un nombre infini de petits coquillages blancs enfilés et en une feuille mince de bananier retenue par devant et par derrière, par un cordonnet garni des mêmes coquilles. Celui des hommes est aussi primitif, mais beaucoup plus compliqué : qu'on se figure une espèce de fuseau en bois blanc, long de 30 à 40 centimètres, large de 10 à 15 à son milieu, et placé en arrière sur les lombes. Des deux extrémités de ce fuseau partent de nombreux cordons chargés de fragments de corail ou de petits fruits rouges, qui viennent se croiser en avant et former une draperie à jour, un voile qui ne cache absolument rien. Cette ceinture est surmontée d'une liane aplatie qui fait 7 ou 8 fois le tour des reins en s'appliquant toujours sur elle-même, de telle sorte que la taille est entourée d'un plan circulaire mince et saillant de 5 ou 6 centimètres ; les

hommes qui ne peuvent se payer un pareil ornement se contentent de suspendre à un cordon circulaire deux feuilles retombant, une devant, une derrière.

On ne voit pas seulement aux Nouvelles-Hébrides des Papous de race pure et des naturels tenant le milieu entre le type papou et le type polynésien; on rencontre aussi, dans cet archipel, soit dans des îles distinctes, soit dans des villages différents, mais appartenant à la même île, des Polynésiens proprement dits qui ont l'aménité de caractère en même temps que la couleur et la physionomie des Maoris.

A l'île des Lépreux, notamment, les indigènes ont la réputation d'être aussi hospitaliers à tous les points de vue que le sont les habitants de la Nouvelle-Cythère. Les hommes sont parfaitement faits et reçoivent, sans être armés de casse-tête et d'arcs aux flèches empoisonnées comme leurs voisins les Papous, tous les étrangers qui les visitent. Leurs compagnes, les belles Aobiennes, ont les traits du visage et l'expression du regard singulièrement doux ; elles possèdent la grâce des Maories de nos établissements français d'Océanie, et sont également passionnées pour le chant et les danses voluptueuses.

L'île de Tukopia est peuplée par des Polynésiens au teint brun, aux cheveux plats. Dumont d'Urville vante la bonhomie de ces sauvages et prétend dans ses mémoires qu'ils lui exprimèrent la plus grande horreur pour leurs voisins des autres îles, à têtes crépues.

D'après le capitaine Mackham, les naturels de l'île Cherry n'ont rien de commun avec les nègres : ils ont le type maori et fabriquent de la tapa ou étoffe d'écorce d'arbre comme tous les indigènes de cette famille.

En résumé, on doit constater que la population des

Nouvelles-Hébrides et des îles qui s'y rattachent est très mélangée, par suite de migrations diverses.

Moeurs. — Les habitants des Nouvelles-Hébrides sont d'une sauvagerie bien connue. Ils ont de la méfiance et de la haine contre tous les étrangers. Leur vengeance ne peut être assouvie que dans le sang. Quelques-uns emploient le poison, mais le but ne varie pas; l'insulteur doit payer de sa vie son imprudence ; s'il échappe aux poursuites des naturels qu'il a trompés ou frappés, les Européens qui viendront après lui dans la même île auront à supporter tôt ou tard la colère de la tribu, quelle que soit leur nationalité propre.

Les Néo-Hébridais, à l'exception, peut-être, de certaines peuplades métisses de Saint-Esprit et des habitants d'Aoba, sont très jaloux de leurs femmes. L'étranger qui les blesserait dans leurs mœurs, à ce point de vue, serait voué à une mort certaine.

Ils sont généralement paresseux et ne travaillent que si on les transporte dans un pays autre que le leur. Chez eux ils ne se livrent guère qu'à la pêche et à la chasse, en dehors des luttes guerrières qui les occupent trop souvent. Leur seule besogne sérieuse consiste à récolter des ignames au mois de juillet.

Condition de la femme. — C'est la femme qui travaille aux Nouvelles-Hébrides; son époux s'en sert comme d'une bête de somme, ce qui en Océanie est d'après M. E. Raoul une caractéristique mélanésienne.

Elle cultive la terre, laboure, sème et récolte; on la voit en plein soleil chargée des fardeaux les plus lourds, les épaules pliant sous les poids, tandis que l'homme dort à l'ombre. La garde de la maison, la préparation des aliments lui sont aussi confiées. Pour prix de tant de peines, elle ne recueille guère que les brutalités de l'époux qui



L'ANCIEN CAMPEMENT DE L'INFANTERIE DE MARINE
A PORT-HAVANNAH.

l'a achetée et tient à sa propriété comme à un instrument de travail avantageux. Dès que la jeune fille est nubile, quelquefois seulement lorsqu'elle se marie, les parents la livrent à une vieille qui lui enlève les deux incisives de la machoire supérieure en les faisant sauter avec des cailloux. C'est à ce signe qu'on reconnaît les femmes mariées parmi les indigènes d'un grand nombre d'îles des Nouvelles-Hébrides, et notamment de Mallicolo. Ces malheureuses sont vite flétries, et cessent d'être fécondes vers 30 ans; elles n'ont que très rarement plus de trois enfants; les fatigues de leur labeur exagéré les empêchent souvent d'accoucher à terme. L'avortement est, d'ailleurs, assez employé dans l'archipel, et s'obtient au moyen de plantes dont les propriétés sont parfaitement connues de tous les indigènes. La femme d'un chef doit lui donner une postérité; si elle a le malheur d'être stérile et que son époux vienne à mourir avant elle, un guerrier de la tribu voisine est désigné immédiatement pour la faire périr à son tour par strangulation. Cependant ces coutumes tendent à disparaître.

Éducation des enfants. — Les Néo-Hébridaises ont leur existence si remplie par les travaux domestiques de tous genres qu'elles s'occupent peu de leurs enfants, sauf pour les allaiter; l'allaitement se prolonge même pendant trois ou quatre ans. Dans le premier âge, elles portent leurs rejetons suspendus à leur cou par une écharpe d'écorce d'arbre. Dès qu'ils sont assez forts pour se redresser, ils se tiennent sur l'une des épaules de leur mère, en se faisant un point d'appui de sa chevelure crépue qu'ils prennent à pleines mains. A dix ans, on pratique aux garçons une incision ayant les mêmes caractères prophylactiques que la circoncision.

Aux Nouvelles-Hébrides les enfants n'ont pas les traits

repoussants des hommes faits. Leur physionomie est souriante. Dans beaucoup d'îles ils subissent, dès leur naissance, des déformations du crâne. Suivant l'usage de la tribu à laquelle ils appartiennent, les pressions destinées à les produire s'opèrent circulairement ou latéralement seulement.

Tandis que les garçons s'exercent, dès qu'ils peuvent tenir un arc, au métier de la guerre, chassent avec leur père dans la forêt et l'accompagnent à la pêche en pirogue, les petites filles font de bonne heure l'apprentissage de l'esclavage qui est réservé à leur sexe. Elles aident leur mère dans les travaux les plus pénibles.

L'AUTORITÉ DU PÈRE DE FAMILLE. — Elle est absolue : le père a droit de vie et de mort sur tous ses enfants de même que sur sa femme. L'adultère dans les Nouvelles-Hébrides est puni de mort.

LANGAGE. — Les idiomes varient d'une île à l'autre aux Nouvelles-Hébrides, et n'ont même souvent guère d'analogie entre eux. Dans certaines îles, on retrouve des mots appartenant à la langue si douce des Maoris où les voyelles sont en prédominance marquée et qui contrastent étrangement avec les sons durs et sifflants des dialectes mélanésiens.

Ces dialectes, dans les grandes îles, à Espiritu-Santo et à Erromango principalement, se spécialisent par village.

On possède quelques vocabulaires des Nouvelles-Hébrides; Cook en a composé deux en langues de Tanna et de Mallicolo; Dumont d'Urville en a fait un autre en langue de Vanikoro. Quiros lui-même aurait dressé un dictionnaire en langue Tanmaco (îles Duff).

D'après le capitaine Markham, il existerait une grammaire manuscrite en Tanna, œuvre de M. Health. Cette langue, dit le commandant du *Rosario*, a une forme particulière qui permet de parler de trois personnes et qui se

distingue du duel et du pluriel ; elle est pleine d'inflexions.

Habitations. — Dans certaines îles, les cases sont grandes et bien aérées; dans d'autres, elles sont étroites, sales et tellement enfumées qu'on est à demi suffoqué en y entrant.

Les naturels se retirent de très bonne heure dans leurs huttes et n'en sortent que tard, le matin, lorsqu'ils sont sûrs que le soleil a séché les herbes. Cette précaution hygiénique qui leur est dictée par l'expérience est essentielle en raison du climat.

La forme des habitations varie suivant les peuplades; les unes sont rondes et reposent sur une perche centrale, les autres se composent d'une charpente rectangulaire qui soutient une toiture fort inclinée. Elles sont uniformément recouvertes avec des feuilles de cocotier très rapprochées et fixées à l'intérieur au moyen de traverses horizontales. Ces cases ne renferment aucun meuble ; le centre est invariablement occupé par un foyer sans cesse allumé. Aux parois de la case sont suspendus les armes, les idoles, les provisions et les instruments de musique.

Fortifications. — Dans plusieurs îles de l'archipel, les cases sont entourées de palissades défensives; les villages eux-mêmes sont parfois ceints de véritables fortifications.

A Santa-Cruz, ces fortifications sont formées de parapets en pierre de quatre pieds de haut, semi-circulaires et placés en quinconces sur le front des bourgades, bâties presque toujours elles-mêmes au bord de la mer.

Dans les grandes terres, à Saint-Esprit notamment, les naturels ont, au contraire, l'habitude de construire leurs villages dans les vallons les plus reculés, en pleine forêt, à mi-hauteur des collines. Dans cette dernière île, non seulement le village en entier est entouré d'une première et

solide barrière, mais chaque case, chaque dépendance est environnée d'un clayonnage de roseaux longs et serrés. Il faut de plus, avant de pénétrer dans le compartiment principal, suivre un labyrinthe étroit et sinueux établi devant la porte, et traverser ensuite plusieurs cours palissadées pour visiter les huttes des natifs. Il en résulte un enchevêtrement de barrières, une série d'obstacles, à travers lesquels il serait difficile de retrouver son chemin en cas d'alerte ou d'agression.



Femme d'Api.

Pirogues. — Les pirogues des naturels ne mesurent pas plus de 6 à 9 mètres de longueur et sont toutes munies d'un balancier. Elles sont simples ou doubles et portent rarement plus de trois personnes. Les natifs manœuvrent ces embarcations primitives avec une grande sûreté de main, en se servant de petites pagaies avec poignée en travers, ou de longues pelles.

Nourriture. — Aux Nouvelles-Hébrides, tous les aliments nécessitant une coction sont grillés sur des charbons ardents ou cuits à l'étuvée. Dans leurs fours, construits comme aux îles de la Société, les naturels placent une pâte épaisse composée de bananes et d'ignames râpées, divisée par fragments de la grosseur du poing et enveloppée de feuilles de bananier. Cette pâte cuit sur des cailloux rougis au feu.

Les Néo-Hébridais mangent à toute heure et gloutonnement. Outre la pâte de bananes et d'ignames, ils aiment beaucoup la bouillie d'arbre à pain et de coco râpé. Avec les diverses racines et les fruits de leurs arbres, ils ont encore comme nourriture habituelle le poisson, très abondant

sur les côtes de leurs îles, qu'ils dévorent cru, au fur et à mesure qu'ils le pêchent. Ils réservent pour les jours de fête les volailles et les cochons, qui pullulent autour des cases.

Boisson. — Une boisson faite avec la racine du *piper methysticum* ou kava, en usage dans une grande partie de l'Océanie, est encore celle qui plaît le plus aux naturels des Nouvelles-Hébrides.

Les peuplades des Nouvelles-Hébrides ne connaissent ni le bétel, ni l'opium ; ils avaient naguère encore de la répugnance pour l'eau-de-vie dans un certain nombre d'îles.

Anthropophagie. — Comme les Kanakes de Calédonie, les Néo-Hébridais sont anthropophages. Ils sont même d'une férocité inouïe. Non contents de dévorer leurs ennemis, morts pendant le combat ou faits prisonniers, ils iraient même jusqu'à déterrer parfois les cadavres pour les manger. Ces festins, fort heureusement de plus en plus rares, sont l'occasion de monstrueuses orgies, où les libations de kava se succèdent jusqu'à parfait anéantissement des convives.

Tatouage. — Le tatouage ordinaire est peu usité chez les Néo-Hébridais *mélanésiens ;* mais, en revanche, ils ont les bras et les flancs couverts de cicatrices, lignes géométriques ou dessins rappelant certaines fleurs, le feuillage des arbres, etc. Ces tatouages en relief se présentent sous forme de levures et sont obtenus le plus souvent par des brûlures auxquelles se soumettent de gaieté de cœur les patients, voire même les femmes, dans le but d'ajouter à leurs grâces naturelles.

A l'île des Lépreux, habitée par des *Polynésiens,* hommes et femmes supportent avec un courage stoïque l'opération du tatouage telle qu'elle se pratique encore aux îles Marquises. L'opérateur a la main droite armée d'un bambou sur lequel est fixée une lamelle en os, dentelée comme une scie à son extrémité ; il trempe cet instrument dans un

mélange de suie et d'ocre et fait pénétrer la substance colorante sous l'épiderme en l'entaillant à petits coups répétés, tandis que de la main gauche il étanche le sang avec de la bourre de coco huilée.

Outre les tatouages divers, les Néo-Hébridais se teignent souvent la peau, celle de la figure surtout, avec du vermillon, du noir ou du blanc.

DANSES. — Les Néo-Hébridais ne le cèdent en rien aux Néo-Calédoniens dans leur passion pour les danses guerrières du pilou-pilou ; on voit des peuplades entières prendre part à ces exercices.

MUSIQUE. — Dans l'archipel, les instruments de musique usités sont ceux que l'on trouve dans toute l'Océanie : la flûte de Pan en bambou, la conque marine et aussi les courges percées de trous. Les naturels se servent avec beaucoup d'habileté de ces instruments primitifs ; les symphonies qu'ils obtiennent en soufflant dans leur flûte faite de roseaux d'inégale longueur sont fort douces ; les conques marines sont employées surtout comme moyens d'appel à de très grandes distances. On voit aussi, assez souvent, au centre des villages kanakes des Nouvelles-Hébrides, des troncs d'arbres de dimensions différentes, creusés et fendus d'un côté ; ces orchestres comprennent de douze à quinze instruments; le son s'obtient en frappant sur la fente et varie suivant la hauteur et la grosseur de chaque tronc.

CHANTS. — Les chants qui accompagnent la danse aux Nouvelles-Hébrides ont un caractère différent, selon qu'il s'agit d'une mimique guerrière ou d'une danse d'amour; mais la rudesse de leurs dialectes ne permet pas aux Néo-Hébridais de rivaliser avec les Polynésiens dont les mélodies sont si justement vantées.

ARMES ET ORNEMENTS. — Les armes des naturels des

Nouvelles-Hébrides consistent en arcs et en flèches, en casse-tête et en lances.

Dans la plupart des îles, les arcs varient de forme et de force. Ils ont, l'arc de Mallicolo par exemple, une courbure remarquable et les extrémités pointues. Leur longueur moyenne est de $1^{m},50$. Ils sont faits en casuarina, bois très dur et facile à polir; la corde est un boyau double tordu.

Formées avec des tiges légères de roseau, les flèches ont un mètre de long environ et sont garnies, à une de leurs extrémités, d'ossements humains, d'os de poisson affilés ou d'une baguette de bois durci au feu, pointue et barbelée, réunis au corps de la flèche par des enroulements et des nœuds élégamment disposés. L'extrémité pointue de la flèche est enduite d'une matière vénéneuse, noire et visqueuse. La nature de ce poison n'est pas encore déterminée d'une manière certaine; on assure, cependant, que les indigènes ont l'habitude de plonger leurs traits dans les viscères en décomposition d'un animal mort. Les hommes qui sont atteints par ces flèches empoisonnées meurent du tétanos[1].

En Océanie, l'usage de l'arc et des flèches serait d'après M. E. Raoul une caractéristique mélanésienne.

Les casse-tête sont de différentes formes, mais généralement maniés d'une seule main. Ceux à deux mains sont de dimensions peu ordinaires. A Erromango, le plus commun est le casse-tête étoilé, tandis que, dans les îles du nord, le simple bâton noueux à un bout est le plus en vogue. Aux îles Santa-Cruz le casse-tête est en forme de pirogue. Tous ces casse-tête sont en bois de casuarina. Les naturels

1. D'après MM. Hagen et Pineau, le poison des flèches des Néo-Hébridais serait sans danger.

prennent aussi l'habitude de convertir en tomahawk les fers des haches qui leur sont données, en échange des produits de leurs terres, par les négociants européens : ces armes sont terribles entre les mains des Néo-Hébridais.

En bois de fer, de 3 à 5^{m},50 de longueur, les lances sont barbelées jusqu'à 0^{m},90 du bout; elles se terminent souvent par un os humain aiguisé, péroné ou cubitus. Quelques-unes ont trois ou quatre pointes et sont armées de plusieurs rangées de dents de requin ou de fragments de corail. Toutes sont ornées de sculptures délicates.

La sagaie, mince tige durcie, est une arme redoutable, admirablement équilibrée et bien en main, soit que les natifs s'en servent sans l'abandonner, soit qu'ils la lancent avec force, après lui avoir imprimé un mouvement de vibration.

Ornements. — Outre les plumes et les fleurs qu'ils mettent dans leur chevelure toujours arrangée avec le plus grand soin, la plupart des Hébridais portent des ornemet en os, en corail ou en pierre polie. Ils ont dans quelques îles la cloison des narines percée et y introduisent des anneaux qu'ils mettent également dans le lobule de l'oreille agrandi, de telle sorte qu'ils arrivent à l'allonger presque jusqu'au niveau du menton. Souvent, au lieu d'anneau, les oreilles sont ornées de rondelles de bambou. Le collier et le bracelet en os, en coquille ou en coco travaillé, sont très à la mode pour les hommes. Le bracelet du bras gauche supporte, d'ordinaire, un couteau et une pipe.

A Santa-Cruz, les boucles d'oreilles se composent de chaînes en écaille de tortue, composées parfois de douze anneaux qui retombent sur les épaules. Les chefs des îles Santa-Cruz et Sivallow portent des cuirasses de diverses dimensions faites de coquilles blanches et qui ont de 14 à 23 centimètres de diamètre.

On a vu que le vêtement n'existait pas pour les sauvages des Nouvelles-Hébrides. Il ne cache que les organes génitaux et souvent d'une façon grotesque. Les insulaires chrétiens s'entourent les reins d'un pagne de nuance voyante.



Déformation circulaire du crâne.



Arbres évidés servant de tam-tam aux Néo-Hébridais.

CHAPITRE III

Régime politique. — Principaux ports.

Autorité des chefs indigènes. — Religion. — Principaux ports de l'archipel : Juyang (Anatom); Uaisisi (Tanaa); baies Polenia et de Cook (Erromango); Port-Vila et Port-Havannah (île Sandwich); baie du Nelson et mouillage du Forcland (île Api); mouillage de Rodds (île Ambrym); port Sandwich et port Stanley (Mallicolo); Narovo-Rovo (île Aurore); baie Saint-Philippe (Saint-Esprit); mouillage de Péou (Vanikoro).

Chefs indigènes. — Il n'y a pas, dans les îles de l'archipel néo-hébridais, de constitutions politiques analogues à celles de certaines îles de la Polynésie où l'autorité appartient à un roi ou à une reine, assistés par des chefs qui se réunissent en conseil pour délibérer sur les différentes questions d'intérêt public. Les naturels des Nouvelles-

Hébrides sont d'un caractère très indépendant et choisissent généralement leurs chefs par village. Ces chefs ont une autorité réelle en cas de lutte avec une tribu voisine; ils conduisent les guerriers au combat et décident du sort des vaincus qui sont trop souvent, comme on l'a vu, mis à mort et dévorés par les vainqueurs. En temps de paix, dans certaines îles du moins, ils ont droit de vie et de mort sur les hommes de leur village. Ils sont revêtus d'un caractère sacerdotal, ils président aux fêtes religieuses et célèbrent les sacrifices par lesquels la tribu inaugure toute entreprise importante.

Sorciers. — Il existe aussi d'autres prêtres ou *sorciers* nombreux et redoutés; on les consulte avant de commencer la guerre et l'on s'adresse encore à eux pour savoir à quelle époque devront être plantés le taro et les ignames. D'après les croyances des natifs, ces sorciers ont le pouvoir de rendre malades les plantes, les bêtes et les gens, dont on obtient la guérison en connaissant et en apaisant, par des présents, l'esprit malin qui a provoqué la maladie. Les sorciers frappent souvent d'interdiction une case, un chemin ou un arbre; c'est le *tabou* polynésien introduit dans l'archipel par les immigrants de cette race.

Religions. — On rencontre dans plusieurs îles des idoles en bois grossièrement façonnées, mais on ne voit pas de temples proprement dits. Les naturels croient aux esprits, aux mauvais surtout, et à la continuation de la vie par delà le tombeau; aussi ne manquent-ils pas, au moins pendant les premiers jours qui suivent la mort, de déposer des provisions sur les tombes des chefs ou de ceux qu'ils aimaient.

En 1839, la Société des Missions de Londres envoya quelques missionnaires indigènes des Samoa aux Nouvelles-Hébrides pour catéchiser les naturels. Deux d'entre eux

furent massacrés en débarquant à Erromango; les autres descendirent à Anatom et à Tanna. Il y a actuellement des missionnaires dans ces mêmes îles, ainsi qu'à Futuna, Niua, Vaté, Montagu et Saint-Esprit.

Ces missions prospèrent-elles? La réponse n'est affirmative que pour Anatom où la population est convertie. Pour les autres îles, les résultats obtenus sont faibles. D'ailleurs, la vie des sauvages convertis ne diffère pas sensiblement de la vie de ceux qui ne le sont pas : un pagne autour des reins au lieu d'un accoutrement bizarre ou d'une nudité complète, telle paraît être jusqu'ici la modification la plus profonde imprimée par la conversion.

Des missionnaires catholiques avaient essayé, en 1858, de s'installer aux Nouvelles-Hébrides. Ils en avaient été repoussés par la rigueur du climat, mais de nouveaux ont pris leur place en 1886.

Ports. — Il existe une quantité de mouillages forains plus ou moins mauvais, où il est très difficile de trouver le fond. On ne le rencontre généralement qu'à toucher terre, dans des conditions telles qu'un bâtiment de dimensions ordinaires aurait à peine son évitage et ne pourrait pas filer de chaînes. Mais les Nouvelles-Hébrides possèdent des ports qui sont fréquentés par des bâtiments de guerre et de commerce. Il convient d'en citer les principaux.

Inyang. — *Inyang*, dans le S.-O. de l'île Anatom, est formé à l'est, par une langue de terre et par deux îlots de sable; au sud, par un large récif de corail. Les deux petits îlots sont très rapprochés l'un de l'autre et semblent, du large, n'en faire qu'un.

Ce port est ouvert à l'ouest; l'entrée se trouve entre le récif du large et quelques hauts-fonds de roches situés très près du récif de corail tenant à l'île.

Le mouillage n'est sûr que d'avril à octobre. Les forts grains d'ouest que l'on reçoit pendant l'hivernage y ont fait quelquefois naufrager les navires.

Uaisisi (Ouaisisi). — *Uaisisi* ou *Wea-Sisi* (Tanna) est un mouillage qui a été pris par le *Segond* en 1879. Il est à 6 milles dans le N.-O. de Port-Résolution qui est devenu impraticable à la suite d'un tremblement de terre. On peut trouver ce point à l'aide du seul relèvement île Immer ou Niua au N. 470° E. La petite baie de sable noir qui forme ce mouillage est située derrière la falaise haute et à pic, traversée par une raie rougeâtre à sa base qu'on aperçoit en venant du sud, après les plages de sable blanc ou noir qui courent au nord de Port-Résolution. Vue du nord ou de l'est, la pointe est de la baie (pointe Ingofu) se présente sous la forme d'un cône couvert de verdure, haut d'environ 100 mètres. La baie, ouverte au nord, est limitée à l'est par le petit récif de la pointe Ingofu, auquel il faut donner un peu de tour, car il n'est pas accore. De ce mouillage à terre les fonds décroissent régulièrement ; un petit navire pourrait mouiller près du récif d'Ingofu et près de terre, par 12 mètres.

Baie de Polénia. — La *baie de Polénia* (Erromango) a plus de 8 milles de largeur sur 2 ou 3 milles de profondeur. Le cap des Traîtres forme son côté S.-E. et la met à l'abri des vents alizés. La côte ouest de la baie est garnie de cocotiers.

Le capitaine Cook mouilla en 1774 dans cette baie, où son canot fut attaqué par les naturels. La *Résolution,* qu'il montait, laissa tomber l'ancre sur la côte N.-O. du cap par 31 mètres d'eau, fond de sable brun, à un demi-mille du rivage, en relevant la pointe du cap au S. 18° E., le Rocher-Elevé (Hight-Rock) au N.-E. S.-E. et la pointe N.-O. de la baie au N. 32° O.

Anse Walter. — Il existe un bon mouillage à l'extrémité S.-O de cette baie, à l'entrée de l'*anse Walter*. Les sondes y sont régulières et diminuent graduellement depuis vingt-six mètres jusqu'à neuf mètres, sable noir, à un mille environ du rivage.

Baie de Cook. — La *baie de Cook* (Erromango) située au sud du cap des Traîtres, est profonde. Ses rives sont basses et les terres adjacentes semblent être fertiles; des deux côtés elles sont revêtues de forêts touffues. La baie est exposée au vent du S.-E., et pour cette raison, jusqu'à ce qu'elle soit mieux connue, celle du nord est préférable; elle paraît cependant contenir quelques criques profondes et bien abritées.

Port-Vila. — *Port-Vila* (île Sandwich). Ce port est situé sur la côte S.-O., au S.-E. d'une vaste baie bien formée au nord par la pointe ouest de l'île, nommée pointe *Tépeuin* ou du *Diable,* et au sud par la pointe S.-O. de l'île, nommée *Falipan, Falepu* ou *Fango.* Cette baie s'appelle baie du sud-ouest ou baie de Melé.

L'atterrissage est facile, car il existe au sud et tout près de Port-Vila une montagne élevée, le mont Vila, qui se voit de très loin et est très facile à reconnaître. Quand on le voit dans le nord-ouest ou l'est, il se présente sous forme d'un sommet isolé, ayant deux versants, l'un tourné vers la gauche du navigateur, à pente très rapide, l'autre descendant en pente douce vers la droite. Quand on l'a au nord, l'aspect de cette montagne se modifie sensiblement; elle se présente alors comme un plateau isolé, dont les chutes sont en pente douce, surtout celle de l'est. En approchant, on voit sur ses flancs des stries parallèles et transversales, qui la font paraître comme formée par des plateaux superposés.

Port-Vila est formé par l'île Vila, qui gît dans le nord de

la montagne du même nom et est reliée à la terre dans sa partie sud par un récif. Cette île forme le côté sud de la passe; sa pointe nord-est projette un petit récif peu étendu, ainsi que la pointe *Lapoa* ou *Malapoa*, qui forme le côté nord de l'entrée.

Dans l'intérieur du port et près de la côte de Sandwich se trouve la petite île de Léliki qui divise le port en deux parties : la première, entre elle et la grande terre, forme une espèce de bassin étroit, à l'intérieur duquel on rencontre de grands fonds, mais qui est rendue inaccessible par deux récifs reliant l'île à la terre à ses deux extrémités; l'autre partie de la baie, située entre Léliki et Vila, est celle où mouillent les bâtiments qui visitent ce port.

Port-havannah. — Le *Port-Havannah* (Sandwich), auquel l'amiral Erskine, qui le découvrit en 1849, donna le nom de son bâtiment, est compris entre la grande île Vaté au sud et à l'est, l'île Moso ou Déception au nord, et l'île Leausan ou Protection à l'ouest. Il a la forme d'un long boyau avec trois passages, l'un dans le nord-est, entre l'île Déception et l'île Vaté, praticable seulement pour les embarcations, et les deux autres dans l'ouest. Le premier de ceux-ci est entre les îles Protection et Déception : c'est la passe du nord ou petite passe; le second se trouve au sud de l'île Protection : c'est la passe du sud, la meilleure.

Après avoir doublé la pointe White Sand dans la passe sud, on voit par tribord, sur l'île Vaté, s'ouvrir deux petites baies, séparées l'une de l'autre par une pointe basse de sable noir.

La plus au sud-ouest de ces baies, nommée *baie Matapu* est le port proprement dit et le seul mouillage fréquenté aujourd'hui. Il possède une aiguade.

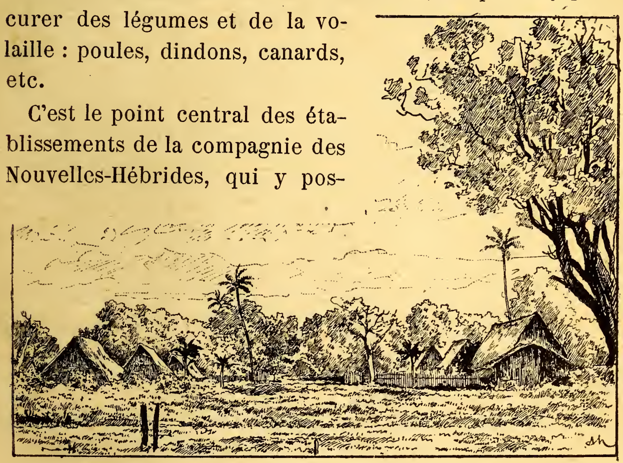
On mouille par 33 mètres, fond de sable, près de terre.

L'établissement du port est de 7 heures environ, la montée de l'eau $1^{m},20$.

Il faut, en entrant dans les passes avec un bâtiment à voiles, veiller les voiles hautes, à cause des rafales très violentes qui tombent de ces terres. Cette observation s'applique surtout à la passe du sud.

A Port-Havannah l'eau est excellente ; on peut s'y procurer des légumes et de la volaille : poules, dindons, canards, etc.

C'est le point central des établissements de la compagnie des Nouvelles-Hébrides, qui y possède un magasin. Elle peut fournir des bœufs, des moutons ou des cochons.



Village des immigrants français.

Baie Nelson. — La *Baie Nelson* (île Api) offre un bon mouillage par 14 mètres sable, à 3 encâblures d'une plage de sable noir. Quand l'alizé est frais, la houle du large entre un peu en contournant la pointe. Les petits bâtiments peuvent mouiller par 10 mètres, un peu plus à l'abri. Une rivière se déverse dans la baie pendant la saison des pluies.

Mouillage du Foreland. — Immédiatement au nord du cap *Foreland* (île Api), on trouve un très bon abri, dans la saison des alizés, pour des bâtiments de toutes dimensions, qui mouillent sur une seule ancre par 20 mètres de fond sable, en relevant au S. 35° O. l'extrémité du cap, à 4 encâblures de distance. A l'exception de la roche *Miranda,* qui gît au nord de la tête du cap Foreland et dans le nord de ce mouillage, la baie est saine et spacieuse, avec une bonne plage de sable pour l'accostage des embarcations. Il y a, au large de la plage, quelques roches dont il faut se défier quand on accoste.

Mouillage Rodds. — Le mouillage de Rodds (île Ambrym) est à l'ouest de la pointe nord d'Ambrym, devant une petite plage de sable blanc, enclavée dans une côte bordée de falaises. Cette plage est seule de son espèce dans les environs.

Port Sandwich. — Le Port *Sandwich* (île Mallicolo) est situé à environ 9 milles au nord de la pointe sud-est de l'île. Il est excellent, c'est le meilleur des Nouvelles-Hébrides.

Le mouillage est sous la pointe Observatoire, par 18 mètres, fond de vase. On est dans un vrai bassin, à l'abri de tous les vents. Le d'*Estrées* y a reçu un cyclone sans éprouver aucune avarie sérieuse.

Si l'on ne veut pas aller en dedans, on peut mouiller par 20 à 30 mètres, sous la première pointe que l'on trouve à tribord en entrant.

On peut, à ce mouillage, faire de l'eau douce; mais il faut pour cela remonter à marée haute la rivière Erskine, jusqu'à une distance de 2 ou 3 milles. Le bois à brûler y est très abondant et ne coûte que la peine de le couper.

Le capitaine Moresby, qui mouilla à Port-Sandwich

en 1872, dit que la rivière Erskine ne peut être recommandée comme aiguade, la marée se faisant sentir jusqu'à une grande distance de son embouchure. En outre un canot ne peut y entrer qu'à marée haute ou aux 3/4 de flot. Cette entrée s'obstrue d'ailleurs rapidement; pour la trouver, il faut contourner le banc par le sud, à l'endroit où il rentre vers l'ouest, et, lorsque l'entrée paraît au nord nord-est, passer entre un récif qui assèche et une pointe de palétuviers.

On peut se procurer des cochons et des poules dans les villages qui sont sur la côte est de l'entrée, mais en petite quantité. On y trouve des cocos, des goyaves, des ignames, etc. Il est possible de prendre du poisson avec la senne sur les plateaux de la rivière.

Port Stanley. — A 8 ou 9 milles au nord de la baie Brulon, commence une série d'îles qui bordent la côte nord-est de Mallicolo.

L'île Urikiki, la plus sud de ces îles, se reconnaît à une petite colline pointue qui est dans sa partie sud. Cette île est prolongée vers le sud par un récif très large et toujours découvert, qui la relie à une longue presqu'île basse rejoignant la grande terre.

On mouille près de la côte nord-ouest d'Urikiki par 30 mètres.

Port-Stanley est très bien abrité, c'est un des meilleurs ports des Nouvelles-Hébrides.

Baie Narovo-Rovo. — La baie Narovo-Rovo (île Aurore), est située sur la côte ouest, à dix milles dans le sud de Laka-Réré et à 10 milles de l'extrémité sud de l'île Aurore. On y trouve une aiguade. On peut reconnaître sa position à ce qu'elle est par le travers de l'isthme bas de terre.

On mouille à 4 encâblures de terre, en relevant la pointe S.-O. de la baie au S. 55° E., par 22 mètres de fond,

presque en face d'un ruisseau où l'on peut faire eau. Une embarcation peut se rapprocher à moins de deux à trois fois sa longueur de ce ruisseau. L'établissement du port est de six heures, la montée de l'eau d'environ 1^{m},50.

Baie de saint-philippe. — La Baie de Saint-Philippe (île Saint-Esprit), est une vaste baie, située sur la côte nord de l'île. Elle est formée, à l'ouest, par le cap Cumberland, au sud, par de grandes plaines fertiles qu'arrose une belle rivière qui se jette dans la baie, et à l'est, par le cap Quiros. Ce fut là que vint mouiller Quiros en 1606.

Au fond de la baie, les eaux sont profondes; la *Pearl* a eu des sondes de 36 à 55 mètres à 2 encâblures de la plage, excepté immédiatement devant l'entrée de la rivière Jourdain, d'où s'avance une langue couverte de 9 mètres d'eau à 1 encâblure de distance, et au delà de laquelle les fonds augmentent rapidement et atteignent 31 mètres à 1 encâblure 1/2.

La baie Saint-Philippe est un très bon endroit pour faire de l'eau. La plupart du temps les embarcations peuvent entrer en rivière.

Il est possible de se procurer des cochons et des ignames auprès des naturels qui paraissent bien disposés. Les chasseurs trouvent à tirer des canards sauvages dans la rivière et dans les marais. Il y a aussi du poisson, mais il faut bien veiller à la qualité, car il y a des espèces nuisibles.

Mouillage de Péou ou Payou. — Il y a un très bon mouillage vis-à-vis le village de Péou (Vanikoro), près duquel s'étaient établis les naufragés de l'*Astrolabe* et de la *Boussole,* et d'où ils sont repartis, aprés y avoir construit un petit navire qu'ils mirent dix mois à achever.

Une jolie rivière, la *rivière Laurence,* qu'une baleinière peut remonter à environ 1 mille 1/2, se jette dans le fond

de la baie, entre deux étroites plages de sable. Des cocotiers indiquent, sur la rive ouest de son embouchure, l'emplacement du village kanake de Péou.

Les naturels de Péou sont misérables et très craintifs; ils ont conservé la tradition du naufrage de La Pérouse dans la fausse passe du grand récif.



Établissement d'un colon dans la baie de Vila.

CHAPITRE IV

Économie politique et sociale.

Le sol et ses productions. — Flore et faune. — Division des cultures. — Productions industrielles : bois, soufre, minerais. — Commerce d'importation et d'exportation. — Colonisation : compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides. — Émigration et immigration. — Population. — Climatologie. — Hygiène spéciale à l'archipel. — Moyens de transport dans l'archipel.

Nature du sol. — Le sol des Nouvelles-Hébrides est formé de matières volcaniques et de débris de corail ; les cendres, la pierre ponce, les scories, se mélangent à l'humus produit par la décomposition des végétaux. Cette terre est d'une fertilité merveilleuse, quel que soit l'élément qui y domine. Elle varie de couleur suivant cet élément : grasse et noirâtre à Sandwich et à Saint-Esprit, elle est

jaune à Mallicolo, maigre et grise à Erromango, rougeâtre à Tanna et à Ambrym. La couche d'humus qui recouvre l'assise madréporique est par contre quelquefois si mince que l'on voit, par endroits, le corail à nu.

Flore. — La flore des Nouvelles-Hébrides est particulièrement intéressante; elle procède de celle des îles malaises ainsi que de la flore des îles polynésiennes.

La végétation de l'archipel, d'une activité extraordinaire, se manifeste en espèces des plus diverses. Parmi ces espèces, celles qui ont été transportées, dans le principe, par les vents variables du Pacifique, se sont implantées sur le sol vierge, formant des forêts d'une richesse incomparable. On remarque aux Nouvelles-Hébrides, à côté de l'igname, du taro, du bananier, de l'arbre à pain et de la canne à sucre, des cocotiers en quantité innombrable, des goyaviers, des pommiers de Cythère, des châtaigniers australiens, des palmiers de tous genres; le palmiste, le sagoutier, l'ivoire végétal, l'oranger, le dracéna, le frangipanier, puis le palétuvier sur les rives. Le banian, le géant des arbres de cette partie du monde, étend au-dessus des cases des naturels ses rameaux gigantesques qui pourraient abriter une tribu.

Faune. — Aux Nouvelles-Hébrides, la faune est aussi peu variée que dans les îles de la Polynésie. On ne connaît guère, comme animaux importés d'ancienne date dans le pays, que la poule et une espèce de porc sauvage aux défenses longues et recourbées, dont la chair est de bonne qualité. Ces porcs s'apprivoisent et forment des troupeaux dont la garde est confiée aux vieillards. Les rats pullulent et font de grands ravages dans les plantations; les chauves-souris, très nombreuses aussi, se nourissent des fruits des figuiers. Les chevaux, les moutons, les bœufs, les chats, ont été importés aux Nouvelles-Hébrides

par les colons européens. Ils ont été amenés récemment des îles de la Société à Tanna et à Mallicolo.

On voit aux Nouvelles-Hébrides des sarcelles, des tourterelles, des pigeons, des perruches, des martins-pêcheurs et des hirondelles; on y rencontre aussi des cagous.

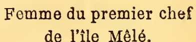
Les seuls animaux nuisibles sont les moustiques et certaines mouches dont la piqûre est mauvaise. Les serpents sont inconnus dans l'archipel.

La mer qui baigne les côtes des Nouvelles-Hébrides est très riche en poissons d'une grande variété.

Dans certaines îles, on prend des tortues dont l'écaille est renommée.

Cultures. — Les cultures principales de l'archipel sont celles du cocotier, du maïs, de l'igname, du tabac et du café.

Le cocotier constitue la grande richesse du pays. Les indigènes recueillent l'amande du coco qu'ils font sécher et la cèdent, sous le nom de coprah, aux commerçants européens contre du tabac, des hachettes, des coutelas, des fusils, de la poudre et de menus objets de bimbeloterie.



Femme du premier chef de l'île Mêlé.

L'usage de l'argent leur est inconnu.

Le maïs des Nouvelles-Hébrides est particulièrement beau. Les colons et les indigènes le cultivent sur une grande échelle ; on pourrait en récolter des milliers de tonnes car il pousse avec une facilité remarquable. Tout le maïs recueilli aux Nouvelles-Hébrides se vend à la Nouvelle-Calédonie.

L'igname est une des productions les plus utiles de l'archipel. Ce turbecule forme la base de la nourriture des

Kanakes. Les propriétaires fonciers qui emploient des indigènes aux travaux de la terre, en Nouvelle-Calédonie, sont tenus de les nourir avec des ignames. Cet aliment est donc une matière d'échange de première importance. C'est par récoltes d'ignames que se comptent les années.

Le tabac est d'un usage tel chez les indigènes, qu'ils le demandent, avant toute chose, dans leurs marchés avec les Européens. Les variétés de Sumatra introduites par la mission E. Raoul, ont donné aux colons qui les cultivent des résultats magnifiques. Le tabac des Nouvelles-Hébrides rivalise avec celui de la Virginie, par la largeur, la couleur et le parfum de ses feuilles.

Outre ces divers produits, on pourrait aussi tirer profit, dans ces îles, des bananes et des ananas qui se vendraient très bien en Australie. Ces fruits donnent lieu, en effet, sur Sydney, à des exportations importantes de Lévuka et de Suva, ports de Fidji, qui sont plus éloignés de l'Australie que les Nouvelles-Hébrides.

Produits industriels. — Les forêts des Nouvelles-Hébrides sont remplies de bois magnifiques dont les essences aux tons variés pourraient servir à l'ébénisterie, tels que le chêne tigré, le cohu, l'arbre à canot, le gaïac, le tamanou, le faux bois de rose, le bourao, le milnéa. Le plus applicable aux besoins de l'industrie européenne, le *casuarina* ou bois de fer, est très commun dans les diverses îles; c'est avec ce bois que les naturels construisent leurs cases, leurs embarcations, leurs armes.

Jadis, le bois de sandal a donné lieu à une exploitation réglée, entre autres avec la Chine. Mais on a dépeuplé de cette essence les forêts des Nouvelles-Hébrides, tout au moins celles qui avoisinent la côte.

On a vu que le soufre était très abondant dans les îles volcaniques de l'archipel néo-hébridais. Il y a aussi divers

minerais de cuivre, de fer, de nickel. On a découvert à Saint-Esprit des schistes ardoisiers.

Commerce d'importation et d'exportation. — Le commerce d'importation, en raison de la sauvagerie des indigènes, ne peut encore être très rémunérateur. Les alcools qui sont une des matières principales d'importation, dans les îles de la Polynésie, ne sont pas aussi appréciés dans les Nouvelles-Hébrides. Les étoffes n'ont de prix que pour les naturels convertis qui portent des pagnes de cotonnade. Les conserves de viande, de biscuit, les légumes secs ne sont achetés que par les colons européens. En somme, les objets d'échange avec les Néo-Hébridais ne consistent guère qu'en armes, poudre, pipes et tabac.

Par l'émunération des produits du sol hébridais, on s'est facilement rendu compte des éléments du commerce d'exportation dans l'archipel. On pourrait étendre ce commerce en entreprenant la coupe des bois d'ébénisterie et surtout l'exploitation des solfatares. La pêche donnerait aussi des résultats très appréciables. Celle de la baleine, qui attirait autrefois les navires américains dans ces parages, est à peu près abandonnée, les baleines étant devenues très rares aux Nouvelles-Hébrides.

Colonisation. — La colonisation de ces îles a été tentée par la formation de la *Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides* (1882).

Se substituant aux colons anglais, cette compagnie a acheté leurs titres, puis elle a fait d'importantes acquisitions de terre par des contrats avec les chefs indigènes (transactions que régularisèrent les commandants des bâtiments de guerre français); enfin elle s'est rendue maîtresse des principaux ports. En un mot, elle a su profiter des lèçons de colonisation données par les planteurs d'origine

australienne, installés aux Fidji et dans les différentes possessions océaniennes de la Grande-Bretagne.

Elle a fait des Nouvelles-Hébrides un archipel français, le sol cultivable de ces terres appartenant maintenant à des négociants de notre colonie calédonienne.

La compagnie a progressé rapidement. Au bout d'un an, à la fin de 1882, elle avait la pleine propriété de 350,000 hectares de terres; elle possède actuellement 700,000 hectares et les établissements de Port-Vila, de Port-Havannah à Vaté, ainsi que ceux de Port-Sandwich à Mallicolo.

Immigration. — Le capitaine Towns fut le premier qui eut recours à l'immigration des travailleurs des Nouvelles-Hébrides; il envoya un de ses bâtiments pour prendre les naturels dans leur pays et confia leur engagement à Ross Lewin, qui avait une grande habitude du caractère et des divers idiomes des Hébridais.

En 1865, à la suite de plusieurs affaires regrettables entre les Néo-Hébridais et les engagistes, le commodore William Wiseman visita l'archipel à bord du *Cuiracoa* et débarqua 178 hommes à Tanna pour y détruire villages, plantations et pirogues. Cette croisière fut loin d'être avantageuse pour les relations ultérieures entre les indigènes et les Européens.

En 1867, les naturels se vengèrent, par des meurtres nombreux sur les colons et les marins de passage, des enlèvements d'hommes qui avaient été opérés dans leurs îles; 382 Hébridais avaient été importés au Queensland, avec des engagements de trois ans, et 78 seulement avaient été rapatriés à l'époque convenue.

En 1868, huit missionnaires des Nouvelles-Hébrides adressèrent une pétition au gouverneur de Queensland, dénonçant la « traite des travailleurs ». Les législateurs de Queensland émirent alors le *Polynésian labourers act*,

qui avait pour but de surveiller les engagements des travailleurs et d'assurer leur entretien en même temps que leur rapatriement régulier. Mais cette loi n'eut pas d'effets appréciables; les capitaines des navires anglais continuèrent à recruter les Néo-Hébridais sans apporter dans l'exécution des contrats qu'ils passaient avec ces malheureux la bonne foi nécessaire à des engagements de ce genre.

Actuellement, la plus grande partie des travailleurs occupés à la culture en Australie et aux Fidji, provient des Nouvelles-Hébrides.

L'immigration hébridaise à la Nouvelle-Calédonie a passé par diverses phases. Au début, elle fut pratiquée par les colons français au moyen de contrats quelquefois aussi illusoires que ceux qu'on reproche aux Anglais.

Elle fut suspendue à la Nouvelle-Calédonie le 30 juin 1882, afin de donner de l'ouvrage aux libérés; mais les colons réclamèrent contre cette mesure, faisant remarquer que les condamnés, rendus à la vie ordinaire à l'expiration de leur peine, ne pouvaient pas trouver une rémunération suffisante en s'adonnant aux travaux d'agriculture confiés aux Néo-Hébridais; ils déclarèrent enfin, que leurs cultures ne pourraient subsister si on les privait de la main-d'œuvre des immigrants étrangers, les indigènes de la Calédonie se refusant absolument à leur prêter le secours de leurs bras, d'une façon régulière.

L'immigration fut rétablie le 26 novembre 1883, mais à certaines conditions. Elle était soumise au contrôle de commissaires du gouvernement choisis avec soin; les capitaines de navires employés au recrutement des travailleurs kanakes devaient être Français et ne pouvaient quitter Nouméa sans indiquer leur itinéraire; un interprète agréé par le bureau d'immigration devait accompagner le commissaire sur chaque bâtiment; il était réservé

une tonne 1/4 par immigrant pour les navires au-dessous de 50 tonneaux, une tonne 1/10 pour les navires de 50 à 75 tonneaux, et une tonne pour les navires de 75 à 100 tonneaux; afin d'éviter toute méprise, lors du rapatriement, il était recommandé de déterminer exactement le lieu où l'immigrant avait été enrôlé; une seule embarcation devait être employée au recrutement; le bateau recruteur ne pouvait subir aucune modification pendant son voyage, ni intérieure, ni surtout extérieure, comme par exemple, une nouvelle couche de peinture; le recruteur devait savoir parler français et être agréé par l'administration; lorsque le commissaire ne pouvait pas aller dans l'embarcation de recrutement, il devait s'assurer, dès l'arrivée de chaque immigrant, que son enrôlement avait été opéré en toute liberté.

L'engagement des indigènes devait avoir une durée de trois ans, à raison de 300 à 400 francs par tête, payés à l'agence de recrutement. Le salaire était de douze francs par mois, plus la nourriture.

Les stipulations si sages de l'acte du 25 novembre 1883 ne donnèrent pas les résultats qu'on espérait; il y eut des plaintes très vives.

Le gouvernement français, en 1885, se vit dans la nécessité de supprimer définitivement l'immigration. Il convient de dire que les colonies anglaises recrutent toujours un grand nombre de travailleurs et retiennent à elles seules un sixième de la population des Nouvelles-Hébrides.

Ajoutons aussi qu'aux termes de la convention relative aux îles sous le Vent, l'Allemagne jouit également du privilège de pouvoir recruter des travailleurs dans tout l'archipel néo-hébridais.

Population. — Missionnaires ou résidents européens

varient dans les chiffres qu'ils fournissent sur la population des diverses îles de l'archipel.

Ceux qui suivent sont empruntés à M. Élisée Reclus.

		Superficie en kil. carrés.	Population.
		—	—
Archipel de Santa-Cruz	Santa-Cruz......	560	5.000
	Vanikoro...... .	164	
	Autres îles......	214	
Iles de Banks et de Torrès................		926	4.500
Nouvelles-Hébrides	Espiritu-Santo...	4.858	20.000
	Mallícolo........	2.258	8.000
	Ambrym........	644	3.000
	Vaté (Sandwich).	518	3.000
	Erromango......	1.041	2.000
	Tanna..........	381	10.000
	Anatom.........	160	1.280
	Autres îles......	3.259	15.000
Iles de l'est : Tukopia, Anuda, etc.......		66	650
Ensemble des divers archipels.. ..		15.157	72.430

Ce qui ferait de quatre à cinq habitants par kilomètre carré, s'il était possible de tenir compte d'une moyenne, alors qu'il s'agit d'îles très nombreuses dans lesquelles la densité de la population varie beaucoup.

Climatologie. — Sous le double rapport de la chaleur et de l'humidité, les Nouvelles-Hébrides partagent complètement les conditions thermiques et hygrométriques des pays compris dans les régions similaires de la zone tropicale. L'année y est divisée en deux saisons: l'une sèche, relativement fraîche, de mai en octobre ; l'autre chaude et très humide, de novembre en avril.

La direction normale des vents alizés est sud sud-est, mais le voisinage des terres la modifie sensiblement, et

des calmes souvent très longs règnent dans les canaux intermédiaires. Pendant la saison chaude, ces calmes sont parfois brusquement remplacés par des vents violents du sud-est, et presque chaque année, l'archipel est éprouvé par des cyclones.

Les opinions sur les conditions hygiéniques de l'archipel sont des plus contradictoires ; les médecins qui n'ont visité que les côtes affectent un pessimisme que viennent heureusement corriger les rapports des colons et des voyageurs qui ont pénétré dans l'intérieur des îles. L'assainissement du pays, au dire de beaucoup de navigateurs qui l'ont exploré, deviendrait la conséquence des déboisements que les colons feront subir aux forêts vierges où la circulation de l'air est arrêtée par la puissance de la végétation ; encore faudra-t-il que ces déboisements soient faits avec précaution, pour ne pas entraîner vers la mer la couche d'humus retenue aux flancs des montagnes par les arbres et plantes qui les recouvrent.

Hygiène spéciale a la colonie. — L'agent de la *Société française de colonisation* aux Nouvelles-Hébrides, M. Lamaille, s'exprime littéralement comme il suit, dans un rapport rédigé en 1887 : « Les maladies qui dominent sont : la fièvre, l'anémie et la dysenterie.

« La fièvre : — elle existe, et toute personne qui séjourne dans les îles est certaine de devenir fiévreuse. La fièvre n'aide pas à supporter les maladies que l'on peut avoir, mais, par elle-même, elle n'est pas mortelle. Il n'a pas encore été constaté d'accès pernicieux certain.

« L'anémie : — mais elle existe dans tous les climats chauds, même à la Nouvelle-Calédonie.

« La dysenterie : — nous avons eu cette année une épidémie de dysenterie. J'ai été un des premiers et des plus gravement malades, mais c'était une épidémie.



CASE DE CHEF DE TRIBU A PORT-VILA. (ILE SANDWICH.)

« Il est bien vrai que le climat des Nouvelles-Hébrides n'est pas celui que l'on pourrait rêver, où il n'y aurait aucune affection. Cependant, si l'on procède par voie de comparaison, on reconnaît que la mauvaise renommée du climat des Nouvelles-Hébrides est exagérée, que ce climat, au contraire, est relativement sain, et le deviendra peut-être tout à fait quand on aura débroussé. »

Il faut que les personnes qui partent pour ces contrées soient des sujets vigoureux, pris pour ainsi dire exclusivement parmi les agriculteurs rompus aux travaux de la terre, et qu'ils fassent en sorte d'arriver dans l'archipel au moment de la belle saison, de mai à octobre, pour que l'acclimatement soit facile.

Ce qui importe dans ces archipels, c'est surtout l'hygiène. Aussi les colons sont-ils contraints de prendre certaines précautions indispensables, quant au choix du lieu de leur résidence. La fièvre paludéenne, qui règne à l'état endémique dans les divers groupes des Nouvelles-Hébrides, est due aux marais croupissants, aux rivières qui forment étangs, ne pouvant s'écouler vers la mer faute d'une pente suffisante, aux brouillards du matin et du soir, enfin à la composition du terrain dans laquelle entrent des madrépores non desséchés aux émanations malsaines. Le colon, à son arrivée, doit se préoccuper de trouver, pour y bâtir sa case, un endroit élevé et bien aéré ; il doit aussi éviter de se baigner dans les cours d'eau du littoral, où il suffit de se plonger quelques instants pour sortir impaludé. Il n'a qu'à imiter les indigènes qui, autant que possible, ne sortent jamais le matin de leurs cases avant l'heure où le soleil a acquis assez de force pour sécher les hautes herbes couvertes pendant la nuit par la rosée, et pour dissiper la brume. Le terrain avoisinant l'habitation des colons doit être soigneusement débroussé,

c'est-à-dire débarrassé de tous les arbrisseaux et des lianes qui s'opposent à l'aération, de telle façon que les gros arbres destinés à servir d'abri contre les fortes chaleurs soient seuls conservés.

Un voyageur, qui a visité les îles de l'archipel hébridais et a vu tous les principaux colons européens maîtres des plus importantes exploitations du pays, affirme, d'après leurs renseignements, « que le climat de ces terres tropicales est très supportable pour le blanc, à condition toutefois qu'il sache se conformer aux principes d'hygiène auxquels les pays chauds nous astreignent ».

Moyens de transport. — Il y a quelques années, les moyens de communication entre les Nouvelles-Hébrides et les archipels voisins, notamment avec la Nouvelle-Calédonie, étaient réduits aux bateaux appartenant à la compagnie calédonienne et aux bâtiments de passage. La situation s'est depuis sensiblement améliorée. Un service régulier fonctionne entre Nouméa et l'archipel néo-hébridais. Un vapeur subventionné par l'État, va à travers les divers groupes, faisant escale dans les principaux ports pour prendre les produits de la compagnie, ainsi que les colons libres, et les porter à destination. De plus, un service de bateaux anglais qui relâchent à Port-Sandwich, relie Sidney aux Fidji.

C'est à Nouméa qu'arrivent toutes les marchandises d'exportation néo-hébridaise ; elles peuvent, de là, être expédiées, soit en France par la voie des Messageries maritimes, soit à Sidney par la même compagnie (grand paquebot mensuel, ou annexe également mensuelle), ou par les navires de la compagnie A. S. N., et les bâtiments à voile faisant les transports entre Nouméa et l'Australie.

Prix du fret. — Le prix du fret des Nouvelles-Hébrides à Nouméa, est en moyenne de 20 francs par tonne.

Quant au prix du fret de Nouméa à Marseille par paquebot des Messageries, il est fixé à 80 francs par tonne de 750 kilogrammes ou d'un mètre d'encombrement.

Par voiliers, le fret de Nouméa en France est généralement de 45 à 50 francs par tonne de 1,000 kilogrammes ou de $1^{m},44$ d'encombrement.

La création projetée d'une ligne de paquebots destinée à relier Sidney à Tahiti, par Nouméa et les Hébrides, amènera indubitablement un abaissement notable des prix que nous venons de donner.



Renseignements statistiques.

Iles malésiennes faisant partie de la chaîne néo-hébridaise, ou placées dans la sphère d'influence des grandes îles de cette chaîne. *Ces îles appartiennent à des nations européennes, comme les îles de l'Amirauté et l'archipel Bismarck (à l'Allemagne) ou sont neutralisées comme les Nouvelles-Hébrides.*

ILES.		SUPERFICIE en kil. carrès.	POPULATION présumée.
Iles de l'Amirauté		1.952	2.000
Iles Mathias		660	
Autres îles occidentales		651	
Archipel Bismarck	New-Hanower	1.476	70.000
	Tombara (New-Island. New. Mecklenburg)	12.950	
	Birara (New-Britain, New-Pommern)	24.900	100.000 (Bridge)
	New Lauenburg (York-Island)	58	
	Autres îles	1.578	
Iles dites françaises.	Raoul	400	20.000
	Villaumez	140	
	Giquel	100	
	Autres îles	180	
Ile Rook		705	
Ile Longue		600	
Ile Dampier (Karkar)		320	10.000
Iles Voisines		430	
Iles de Trobriand		440	
Iles Mouyou (Woodlark)		1.427	
Iles Salomon.	Bougainville (Douka) et îles voisines	10.210	
	Choiseul (San-Marcos)	5.850	
	New-Georgia et îles Voisines	3.220	
	Yzabel et îles Voisines	5.590	175.000
	Guadalcana et Savo	6.560	
	Malaïta (Ramos) Meramasiki, etc.	6.380	
	San-Cristobal (Arossi-Baura)	3.113	
	Iles Voisines	2.697	

Archipel de Santa-Cruz.	Santa-Cruz	560	5 000
	Vanikoro	164	
	Autres îles de l'archipel	214	
Iles de Banks et de Torrès		926	4.500
Nouvelles Hébrides.	Espiritu-Santo	4.857	20.000
	Mallicolo	2.268	8.000
	Ambrym	644	3.000
	Vaté (Sandwich)	518	3.000
	Erromango	1.041	2.000
	Tanna	380	10.000
	Anatom	160	1.280
	Autres îles	3.259	15.000
Iles de l'Est, Tukopia, Anuda, etc		66	650

Bibliographie.

BRENCHLEY. — *South Sea Islands.*

MEINICKE. — *Zeitschrift der Gesselschaft für Erdkunde*, nos 52, 53; 1874.

OTTO TINSCH. — *Antropologische Ergabnisse einer Reise in der Südsee.*

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris. Passim.

C. MACKAM. — *Cruise of Rosario among the New-Hébrides.*

HIGGINSON. — *Les Nouvelles-Hébrides. In Atlas colonial de Mager.* Ch. Bayle, édit. Paris.

Dr HAMY ET DE QUATREFAGES. — *Crania ethnica*, 1882, Baillière et fils, Paris.

ELISÉE RECLUS. — *Océan et terres océaniques.* 1889, Hachette, Paris.

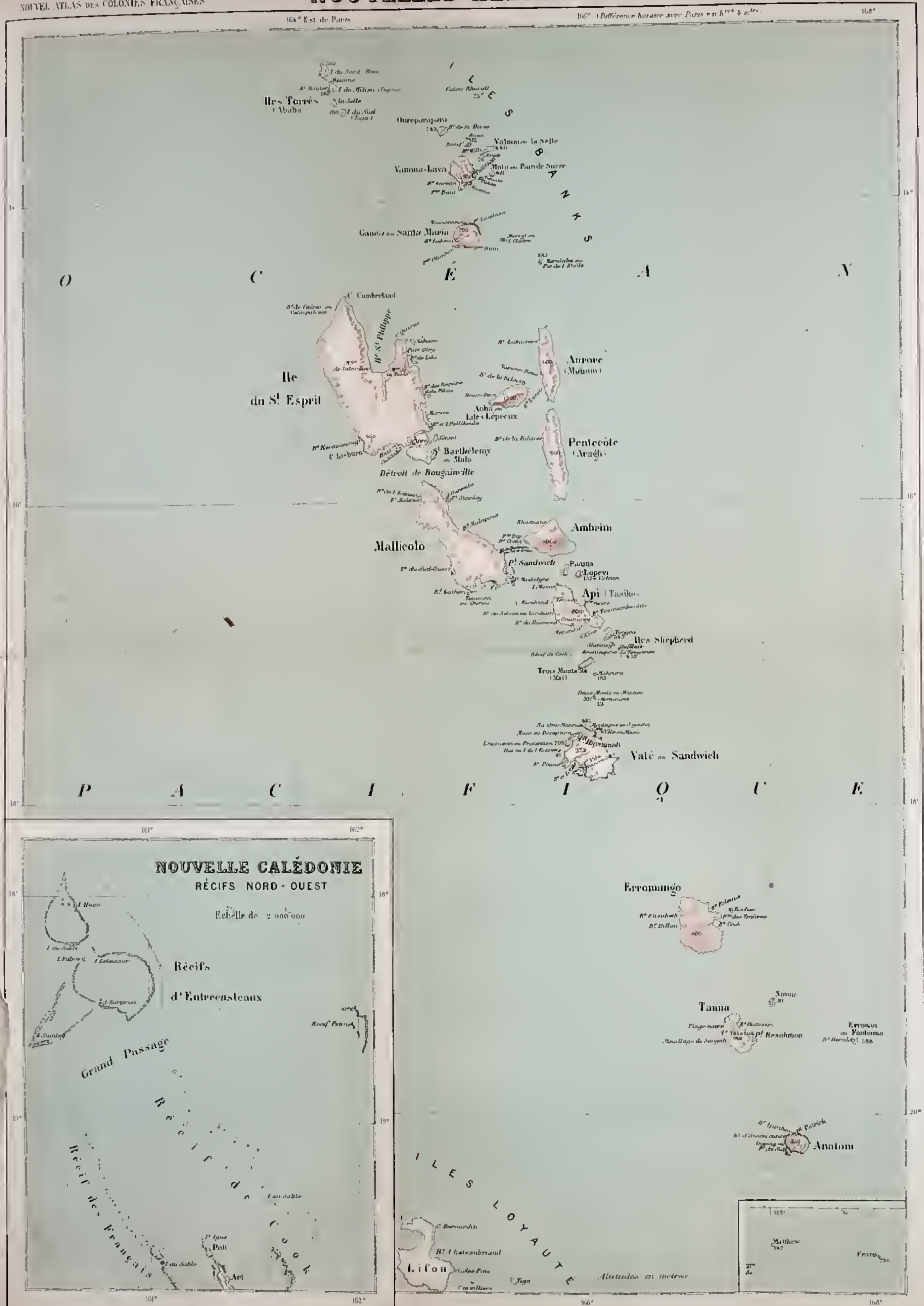
Dr HAMY. — *Revue d'ethnographie.* Leroux, édit. Paris, *passim.*

E. RAOUL. — *Notes inédites d'un voyage autour du monde.*

Collections photographiques de MM. E. Raoul, Ormières et Peace.

NOUVELLES HÉBRIDES

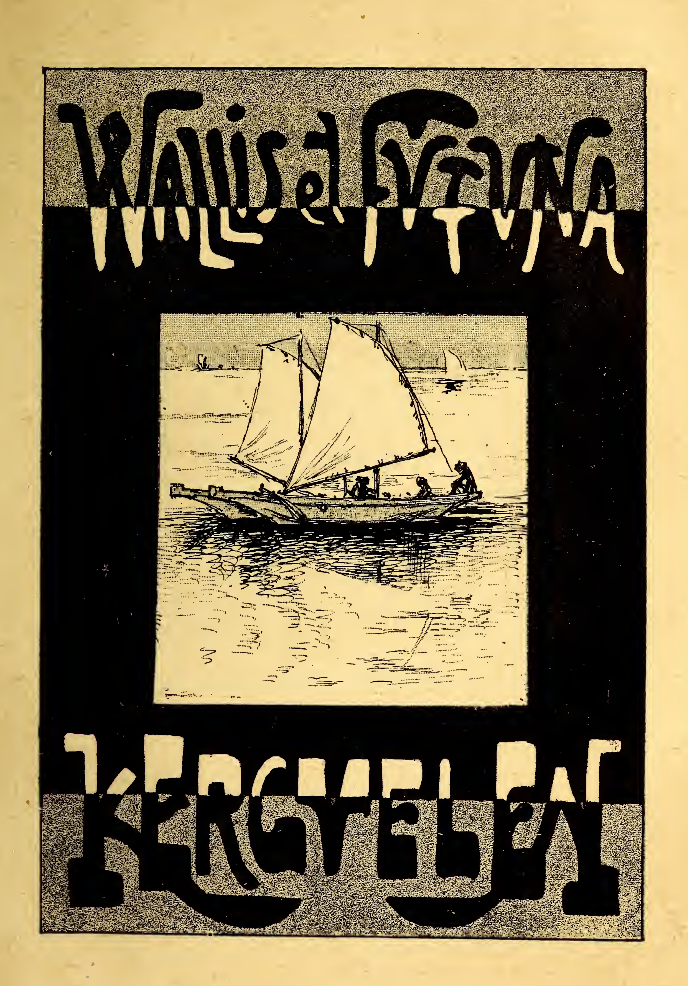
PAR PAUL PELET _ 1889 _ N° 19



A. CHALLAMEL Editeur, 5 rue Jacob, Paris

Echelle de 1/3 000 000

Gravé par E. Hausermann   Paris, Imp. Lemercier et Cie


WALLIS et FUTUNA
KERGUELEN

LES ILES WALLIS

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

Découverte de l'archipel. — Fondation de la mission catholique française. — Le P. Bataillon, évêque d'Énos. — Déclaration du roi Lavélua et des principaux chefs des Wallis, du 4 novembre 1842. — Traité de paix et d'amitié conclu entre le roi des Wallis et M. le capitaine de corvette Mallet, représentant le roi des Français. — Règlement de commerce et de police du 4 novembre 1842. — Acceptation par le roi Louis-Philippe du protectorat demandé par les Wallisiens (1844). — Décret du 5 avril 1887 ratifiant les premiers traités. — Décret du 17 novembre 1887, rattachant administrativement les îles Wallis à la Nouvelle-Calédonie.

Le groupe des îles Wallis, appelées par les indigènes îles Uvéa (Ouvéa), a été découvert en 1767 par le navigateur Wallis. Il se compose d'une terre principale, Uvéa ou Namo, et d'une douzaine d'îlots madréporiques. (Lat. S. 13°, 21′; — Long. 0.178°, 29′.)

Toute l'histoire de la civilisation de ces îles se confond avec celle de la vie du P. Bataillon, fondateur de la mission des maristes à Uvéa qui, pendant quarante ans, lutta contre les usages et les mœurs des naturels, et parvint, à force de patience, à les transformer complètement.

M. Aylic Marin, dans son ouvrage intitulé: *En Océanie*, raconte ainsi l'arrivée du P. Bataillon aux îles Wallis.

« Le P. Bataillon, simple missionnaire à cette époque, vint aux îles Wallis après avoir fondé la mission des Tonga, en 1837.

« Lavélua, qui régnait aux Wallis, était l'ennemi acharné des Européens ; plusieurs équipages de navires baleiniers avaient déjà été massacrés par ses ordres pour s'être aventurés à Uvéa. Des missionnaires protestants, venus de Tonga-Tabou, avaient eu le même sort.

« Ces terribles précédents n'intimidèrent point le P. Bataillon, qui débarqua à Uvéa absolument seul, n'ayant pour tous moyens de défense que sa connaissance profonde des dialectes de l'Océanie centrale, une grande habitude de la vie des indigènes et une fermeté qui en imposait aux plus farouches.

« Le roi Lavélua le manda aussitôt dans sa case pour lui demander : *Ce qu'il venait faire aux Wallis et s'il était ministre du Dieu des étrangers...*

« Le P. Bataillon lui répondit simplement qu'il n'était pas missionnaire wesleyen, et venait pour apprendre aux Uvéens les secrets de la civilisation.

« Alors, repartit Lavélua, nous pouvons causer. Je t'ai dit que nous ne voulions pas ici de la religion des blancs. Notre culte est celui des ancêtres. Quand nous avons besoin de leurs lumières, ces divins esprits *soufflent* des conseils aux oreilles des prêtres et des femmes inspirées qui haranguent aussitôt le peuple. Cela nous suffit. Mais, dis-moi, connais-tu le grand chef des guerriers blancs, Napoléon Ier ?

« — Napoléon? je crois bien, c'est le roi de mon pays! répliqua avec un imperturbable sang-froid l'habile missionnaire, se souciant peu de commettre un anachronisme.

« Ce mot sauva le P. Bataillon. Lavélua consentit à le garder aux Wallis, par respect pour sa nationalité.

« Le missionnaire put alors, très discrètement, commencer à enseigner à quelques naturels les préceptes de la religion nouvelle. Les souffrances qu'eut à supporter l'apôtre sont inimaginables. Il se voyait traiter comme le dernier des hommes par les Uvéens qui étaient tous d'un orgueil indomptable et méprisaient singulièrement les hommes *à face pâle*.

« Un jour, le Conseil des chefs des Wallis déclara que le blanc, s'occupant de prêcher une religion étrangère à celle du pays, serait relégué sur un des îlots déserts qui entourent Uvéa et condamné à y mourir de faim. Lavélua, faible de caractère, ne s'opposa pas à cette décision.

« C'en était fait du missionnaire si la reine, qu'il avait gagnée à sa cause par sa grande bonté, n'avait eu alors une heureuse inspiration. Elle avertit sa fille Amélia, fort choyée par l'excellent prêtre, du danger qu'il courait, et lui dit : « Ton père, Lavélua, doit revenir dans une heure « du grand Conseil ; va au devant de lui, prosterne-toi à « ses pieds et *pleure pour ton blanc.* »

« La fillette pleura si bien que Lavélua ne voulut pas contrarier l'esprit de l'enfant et lui accorda la grâce demandée.

« Le P. Bataillon resta donc à Uvéa, défiant toutes les persécutions et nourri par la petite Amélia qui, chaque jour, lui donnait en cachette la moitié de ses repas. »

Ce récit de M. Aylic Marin est en concordance avec tous les rapports des missionnaires et des officiers de marine qui ont visité les Wallis, notamment avec le journal de campagne de l'amiral Aube, qui commandait la *Mégère* dans la station du Pacifique en 1869, et avec les journaux

plus détaillés encore que MM. Pigeard (commandant le *Bucéphale* en 1847) et Mallet (commandant l'*Embuscade* en 1842), ont rédigés au temps où les premiers débuts du P. Bataillon aux Wallis étaient encore narrés aux voyageurs par les indigènes, témoins de son audacieuse entreprise.

Promptement familiarisé avec les principales expressions de la langue uvéenne, le P. Bataillon, doué, en outre, d'une « puissance de regard » qui frappait beaucoup ce peuple superstitieux, exerça bientôt sur quelques naturels de la petite île de Nuku-atéa un ascendant tout particulier. Le jeune chef de cette tribu, Tungahala, qui trouvait, en protégeant le missionnaire, un moyen de satisfaire sa propre ambition, se déclara ouvertement en faveur de l'Européen et manifesta la volonté formelle de poursuivre quiconque oserait le persécuter davantage ; il engagea même ses guerriers à écouter les exhortations du prêtre.

Deux années s'écoulèrent, après la déclaration de protection faite par Tungahala en faveur du P. Bataillon, sans que le nombre des adeptes de la foi nouvelle s'accrût dans des proportions notables. Un événement imprévu changea tout à coup la face des choses. M. le lieutenant de vaisseau Pigeard a exposé cette phase décisive de la conquête pacifique du missionnaire français. Le récit de cet officier de vaisseau semble, en plein XIXe siècle, une légende du moyen âge.

« Les païens pillèrent les champs d'ignames des catholiques et ceux-ci, privés de ressources, se réunirent à l'appel de Tungahala pour en tirer vengeance. Le P. Bataillon calmant leur ressentiment conçut l'idée de faire servir cette circonstance au succès de sa mission en tentant une sorte de croisade pour attirer à lui le reste de la population de l'archipel. Il prit un signe de ralliement et, grou-

pant ses fidèles autour de cet étendard, les conduisit en pirogues de Nuku-atéa au village de Saint-Joseph dans la grande île.

« Là, le P. Bataillon, dans un discours éloquent, acheva d'élever les cœurs à la hauteur de la noble tâche qu'ils entreprenaient, en recommandant à ses gens de n'avoir recours à aucun moyen violent. En même temps, Tungahala rattachait à sa cause une partie des habitants de Saint-Joseph qui, jusque-là, étaient restés indécis, et la troupe s'achemina vers l'intérieur, au bruit des chants sacrés; elle grossit de plus en plus, et finit par compter dans ses rangs la partie marquante de la population, excepté celle du village de Saint-Jean-Baptiste résidence du roi Lavélua dont les catholiques avaient surtout à se plaindre. Cernée de tous côtés par les croisés qui s'emparaient des dissidents assez hardis pour sortir du village, cette tribu se divisa et se rangea peu à peu sous la bannière du P. Bataillon. De cette époque date l'entière conversion des naturels d'Uvéa. »


Le P. Bataillon.

Intimidé par l'attitude de Tungahala qui était devenu en réalité le chef principal de l'archipel, sollicité, influencé par sa fille Amélia, le roi Lavélua lui-même finit par renoncer au culte de ses ancêtres. Quand il mourut, sa sœur, tante de la jeune Amélia, lui succéda suivant la coutume du pays ; l'œuvre du P. Bataillon, devenu évêque d'Énos, fut dès lors assurée.

Amélia prit le pouvoir à la mort de sa tante, et depuis elle est restée dévouée à la religion de sa première enfance

ainsi qu'aux représentants du culte, auxquels elle a remis son autorité tout entière. Le P. Bataillon mourut en 1876, après un apostolat qui restera célèbre dans l'histoire des missions.

Les relations amicales des naturels des Wallis avec tous les navigateurs français qui fréquentèrent leurs îles depuis l'établissement définitif de la mission à Uvéa, d'une part, et certaines tentatives des rois des archipels voisins pour renverser le gouvernement d'Uvéa en substituant la doctrine de Wesley à celle du catholicisme, d'autre part, engagèrent le roi Lavélua, ainsi que les chefs Apalahamo et Maulisio, à constituer leur pays en un état libre et indépendant, tout en le plaçant, en raison de la communauté de religion, sous la protection du roi des Français. Cette détermination motiva la déclaration du 4 novembre 1842.

Le même jour, le capitaine de corvette Mallet, commandant l'*Embuscade* et représentant le roi des Français, conclut avec Lavélua, roi des îles Wallis, sur la propre demande de ce dernier, un traité de paix et d'amitié dont voici les principales dispositions.

Article premier. — Il y aura paix et amitié perpétuelle entre Sa Majesté le roi des îles Wallis et Sa Majesté le roi des Français.

Art. 2. — Les bâtiments et les sujets de Sa Majesté le roi des Français seront reçus aux îles Wallis sur le pied de la nation la plus favorisée ; ils y jouiront de la protection du roi et des chefs, et seront assistés dans tous leurs besoins.

Art. 3. — En aucun cas on n'exigera d'autres droits pour l'ancrage et l'eau que ceux fixés par le tarif aujourd'hui en vigueur.

Art. 4. — La désertion des marins embarqués sur les navires français sera réprimée sévèrement par le roi et les chefs, qui devront employer tous leurs moyens pour faire arrêter les déserteurs. Les frais de capture seront payés



Katoaga a Lano.

par les capitaines à raison de 3 piastres ou 15 francs pour chaque déserteur.

Art. 5. — Les marchandises françaises ou reconnues de provenance française, et notamment les vins et eaux-de-vie, ne pourront être prohibées ni payer un droit d'entrée plus élevé que 2 pour 100 *ad valorem.*

Art. 6. — Aucuns droits de tonnage ou d'importation ne pourront être exigés des marchands français, sans avoir été consentis par le roi des Français.

Art. 7. — Les habitants des îles Wallis qui viendront en France ou dans les possessions de Sa Majesté le roi des Français y jouiront de tous les avantages accordés à la nationalité la plus aimée et la plus favorisée.

Ce traité d'amitié avait été précédé par un traité de commerce et un règlement de police en date, également, du 4 novembre 1842, qui admettaient tous les étrangers à résider aux Wallis pourvu qu'ils se conformassent à la religion et aux lois du pays. Ces immigrants pouvaient acquérir des terrains après avoir obtenu une autorisation du roi ; ils en disposaient ensuite suivant leur gré. En cas de mort, aux Wallis, d'un étranger n'y laissant aucun parent apte à recueillir sa succession, le traité prévoyait qu'un conseil d'Européens serait nommé pour veiller aux intérêts du décédé et recevoir ce qui lui appartiendrait pour en tenir compte à sa famille.

D'après le règlement de police, nul ne pouvait s'établir aux Wallis sans prouver ses moyens d'existence et sans fournir un certificat de bonne conduite. Ainsi tout capitaine de bâtiment en relâche qui laisserait à terre un homme de son équipage sans en avoir obtenu l'autorisation du roi, serait dénoncé à son gouvernement comme ayant violé les lois du pays, et justice en serait demandée. Les déserteurs qui n'auraient pu être remis à leur bord

avant le départ du bâtiment, devraient, en cas de capture ultérieure, être employés aux travaux des routes jusqu'à l'arrivée d'un bâtiment de guerre de leur nation auquel ils seraient alors livrés.

Les règlements de commerce et de police du 4 novembre 1842 sont communiqués régulièrement par le pilote à tous les bâtiments qui s'arrêtent aux Wallis. Si les capitaines ne voulaient pas s'y soumettre, s'ils commettaient des actes de violence, ils seraient, d'après les dispositions locales, dénoncés à leurs gouvernements respectifs qui devraient donner satisfaction.

En 1844, l'amiral Bruat signifia à Lavélua, roi des Wallis, l'acceptation par Louis-Philippe du protectorat demandé dans la déclaration du 4 novembre 1842.

L'annexion de l'important archipel des Fidji par l'Angleterre et les entreprises des Allemands aux Samoa, ont inquiété les indigènes des Wallis. En 1870, le consul de l'Allemagne du Nord aux Samoa, M. Weber, fonda un comptoir à Mua, mais il dut, devant les résistances de la reine dévouée à la France, renoncer à créer des plantations. Dix ans plus tard, sir Arthur Gordon, gouverneur des Fidji, envoya son secrétaire, M. de Rumilly, aux Wallis, pour pressentir les dispositions de la reine à l'égard de l'Angleterre. La princesse Amélia exprima la volonté de demeurer indépendante, et elle fit connaître en même temps à nos missionnaires son désir d'être protégée par la France contre les tentatives d'annexion des autres puissances. Elle renouvela ce vœu en 1883.

En 1886, le commandant du croiseur le *Decrès,* chargé de faire la *tournée des missions* dans l'Océanie centrale, recueillit encore des propositions de la reine plus catégoriques que par le passé, et le 19 novembre de la même année le contre-amiral Marcq de Saint-Hilaire, agissant au

nom du gouvernement de la République française, signa avec Amélia un traité qui renouvela et compléta la convention du 4 novembre 1842.

Aux termes du traité de 1886, les îles Wallis sont placées sous notre protectorat; leur pavillon est écartelé des couleurs françaises; un résident, nommé par le gouvernement de la République, avec l'assentiment de la reine, a entrée dans le conseil des ministres.

Un décret du président de la République française inséré au *Journal officiel* le 5 avril 1887, a confirmé d'une manière définitive le traité du 19 novembre 1886.

Ce décret contient les dispositions suivantes.

« Sont ratifiés: 1° le traité du 4 novembre 1842, par lequel le roi Lavélua, assisté des principaux chefs du pays, a placé les îles Wallis sous le protectorat de la France;

2° Le traité de commerce passé le même jour avec le roi Lavélua;

3° Le traité du 19 novembre 1886, par lequel la reine Amélia, fille du feu roi, a accepté de nouveau le protectorat français. »

En vertu de cet acte, le pavillon du protectorat français flotte aujourd'hui dans une partie du Pacifique où l'Angleterre et l'Allemagne ont déjà une position importante, l'une par l'annexion des Fidji, l'autre par l'influence qu'elle exerce aux Samoa.

L'établissement de notre protectorat aux Wallis a été notifié à toutes les puissances. Cette formalité qui n'est obligatoire, d'après les décisions de la conférence de Berlin, qu'à l'égard des acquisitions des nations européennes sur les divers points des côtes d'Afrique, a cependant son utilité quand il s'agit des archipels océaniens. Elle a pour résultat de prévenir toute réclamation ultérieure et d'obtenir une reconnaissance des droits que nous ont à di-

verses reprises conférés les traités passés avec les souverains indigènes.

Aucun gouvernement n'a protesté contre le traité du 19 novembre 1886 qui n'a fait que cimenter les liens d'une vieille et constante amitié entre les indigènes des Wallis et les représentants de notre nationalité dans ces lointains parages.

Jusqu'à l'année 1887, le gouverneur de Tahiti était plus



Femme indigène du couvent de Sofala.

particulièrement appelé à intervenir dans les affaires intéressant l'archipel des Wallis ; d'autre part, les bâtiments placés sous la direction du contre-amiral commandant en chef la division navale de l'océan Pacifique, chargés de visiter annuellement les établissements des maristes dans ce groupe en même temps que dans les différentes îles de l'Océanie centrale, partaient toujours du port de Papeete, capitale de nos établissements français de la Polynésie. Cependant les îles Wallis étaient géographiquement plus rapprochées de la Nouvelle-Calédonie que de Tahiti. Pour trancher les doutes qui auraient pu s'éle-

ver ultérieurement sur la question, un décret du Président de la République, du 27 novembre 1887, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, a rattaché administrativement et financièrement les Wallis à la colonie de la Nouvelle-Calédonie.

L'archipel des Wallis servira de station intermédiaire entre Tahiti et la Nouvelle-Calédonie. Sa défense serait très simple en cas de guerre, car la passe principale qui permet seule aux navires de fort tonnage d'arriver dans l'intérieur du groupe, est fort étroite et d'un accès difficile.

CHAPITRE II

Description géographique.

Aspect général du groupe des Wallis. — Uvéa et les îlots de l'archipel. — Rades et passes dans les récifs. — Ethnographie. — Race. — Mœurs. — Occupations journalières. — Travaux de construction. — Langage.

Position géographique. — Pour déterminer la position géographique des Wallis, les observations qui paraissent offrir le plus de garanties sont celles de M. Pailhès, enseigne de vaisseau à bord du *Vaudreuil,* en 1873. De son observatoire situé à la pointe nord-ouest de Nuku-Fétau, il donne : latitude 13°,21′,30″ S., longitude 178°,29′ O.

Variations. — La variation est de 8°,45′ N.-E. dans la baie de l'*Allier* (1875) et seulement de 6° dans la baie de Mata-utu; cette divergence est attribuée à des gisements ferrugineux.

Vents. — Les différents bâtiments de guerre français qui ont laissé des documents sur les îles Wallis y ont séjourné pendant les mois de juin, juillet et août. A cette époque de l'année, les vents régnants sont de la partie de l'est, entre l'E. S.-E. et le N. N.-E. Quelques brises de N. et de N. N.-O. ont été constatées avec un temps à grains et de la pluie.

Marées. — Dans la baie de Mata-utu, le jusant dure huit heures et le flot quatre heures seulement. La mer, qui passe par-dessus le récif extérieur, rend quelquefois les marées très irrégulières. Lorsque la brise est fraîche

et de la région du N.-E. à l'E. S.-E., les courants de flot sont presque insensibles.

Aspect de l'archipel. — Le groupe des Wallis se compose d'une île centrale Uvéa, et d'une série d'îlots madréporiques jetés en cercle autour de cette terre, mais plus particulièrement situés dans le nord-est et dans le sud. L'archipel tout entier est enveloppé d'un grand récif qui présente quatre coupures; celle du sud, nommée passe d'Honikulu, est la seule praticable pour les grands navires.

Judlay dit qu'il y a probablement passage tout autour d'Uvéa, entre le récif et la terre; cette allégation est inexacte, le passage est complètement obstrué à deux milles au nord de Mata-utu, par des bancs de sable et par cinq îlots groupés à la pointe N.-E. d'Uvéa.

Uvéa. — L'île Uvéa, la seule qui soit d'origine volcanique dans tout le groupe, ne dépasse pas, à son point culminant, une hauteur de 200 mètres; elle mesure environ six milles du nord au sud et trois milles de l'est à l'ouest. Il existe dans l'intérieur du pays, à trois kilomètres environ de Mua, dans le nord nord-ouest, un petit lac d'eau douce dans le cratère d'un ancien volcan. Il n'y a pas dans toute l'île d'aiguade abondante et vraiment commode. L'eau douce, partout ailleurs que dans la baie de l'*Embuscade*, se fait même très difficilement à cause de l'éloignement où l'on se trouve de la terre et des dangers de l'accostage, les plages des autres anses de l'île Uvéa n'étant composées que de coraux.

Vu du large, l'archipel Wallis offre un coup d'œil enchanteur grâce à la richesse de sa végétation. Lorsqu'on parcourt ces îles, on est encore plus porté à admirer ce que la nature a fait pour elles : ce n'est qu'un bouquet d'arbres de différentes espèces, d'une grande hauteur

généralement, coupé par de petits chemins où le soleil se montre à peine, les branches formant un berceau au-dessus de la tête du promeneur. On va d'un bout à l'autre de l'île, ou dans les diverses baies que longe une route continue, sans être incommodé par la chaleur et sans être mouillé dans les forts grains de pluie. On trouve à Uvéa les vestiges de deux anciens volcans; les pourtours des cratères sont revêtus d'une riche végétation.

Ilots de l'archipel. — Les îlots groupés autour d'Uvéa sont, au sud : Faoa continuellement baigné par les vagues qui se brisent sur le récif extérieur tout près de la passe d'Honikulu, Nuku-atéa, Nuku-afo, Faïoa, et divers rochers parmi lesquels on remarque le Sail-Rock que les indigènes appellent Nukuta-akimua. Cette roche, plantée sur plateau de corail, hors de l'eau, à la manière d'un menhir breton, affecte de loin la forme d'une embarcation à la voile.

Nuku-atéa. — Après Uvéa, l'île Nuku-atéa est la plus grande du groupe. Elle charme la vue du voyageur par ses bois toujours verts; ses rivages, comme ceux des îlots voisins, sont très riches en coquilles dont plusieurs fort rares.

Nuku-fétau. — L'île Nuku-fétau a attiré l'attention des navigateurs comme pouvant être utilisée pour l'établissement d'un parc à charbon; des appontements de peu d'importance permettraient aux navires de s'approcher assez pour s'approvisionner de charbon sans employer au transport leurs embarcations. Ce dépôt de charbon ne pourrait être installé dans ces conditions favorables sur l'île d'Uvéa qui est entourée de masses coralliennes formant une bande souvent très large devant ses côtes.

Au nord-est d'Uvéa sont placés, en allant du sud au nord, les îlots de Nukuhifala, Luaniva, Fugalei, Tekuaviki, Nukutéatéa, Nukuloa et Nuku-fotu.

La ligne des brisants qui enserre tout le groupe des Wallis est coupée par les passes Mata-utu, Fatu-manini, Fugauvea, à l'ouest; elles ne sont accessibles que pour les embarcations. Les indigènes seuls s'aventurent dans ces passages toujours dangerenx à cause des hauts-fonds qui les interceptent en partie et de la grande violence de la mer.

Passe d'Honikulu. — La passe sud d'Honikulu, qui donne directement accès dans la baie de l'Allier, est toujours praticable pour un bâtiment à vapeur. La force du courant et le peu de largeur du chenal obligent les navires à voiles à n'y entrer que vent sous vergues et avec mer étale ou flot.

C'est à M. le commandant Ménard, qui visita l'archipel Wallis en 1883, que sont dus les derniers renseignements fournis sur la passe d'Honikulu.

Le *Hugon* qu'il montait a franchi la passe, marchant à la vapeur, à mer presque basse, avec une vitesse de neuf nœuds et demi; le jusant, encore violent, portait sur le récif ouest, qui est un peu convexe vers l'est, comme l'indique la carte du Dépôt de la Marine, numéro 3830. Le récif est est un peu concave vers l'ouest, de sorte que la passe n'est pas tout à fait droite; on peut néamoins la franchir, le cap au N. 32° E.

La plus grande partie des eaux semble venir du côté est de la rade et frapper directement l'angle nord-est du récif de l'ouest. Le courant file avec rapidité le long de l'accore de ce récif et dans la moitié ouest de la passe; au contraire, dans la partie est où il y a des remous, il est bien moins violent. Une ligne de courant sépare ces remous du courant qui existe près du récif ouest; cette ligne occupe à peu près le milieu du passage. Aussitôt en dedans, le courant diminue beaucoup et il n'y a aucune difficulté à suivre la route indiquée par les instructions

nautiques. Les courants d'Honikulu ont causé la perte d'un croiseur français, du même type que le *Hugon*, le *Lhermitte*, dont on voit encore les chaudières, à sec sur le récif ouest.

M. le commandant Ménard a remarqué que le récif des Wallis n'est pas accore du côté du large, et que les fonds inégaux, où il paraît y avoir de cinq à neuf mètres d'eau, s'étendent au moins à une centaine de mètres de la volute vers le sud. De sorte qu'il est donc bien nécessaire de prendre la direction de la passe d'Honikulu d'un peu loin en entrant et de la garder quelque temps en sortant.

M. Ménard signale, en outre, l'existence d'un banc de quarante mètres de diamètre au moins, sur lequel il n'y a que quatre mètres d'eau à mer basse et qui gît à trois cents mètres au N. 76° E. de Nuku-atéa. Ce banc, qui ne figure pas sur la carte numéro 3830 publiée par le Dépôt de la Marine en 1882, n'est pas loin dans le nord de la route à faire depuis la passe d'Honikulu pour atteindre un des mouillages de l'intérieur. Il est facile à distinguer par la couleur verte de l'eau ; le courant de flot doit porter dessus.

MOUILLAGES DES WALLIS. — Quand les navires ont franchi la passe d'Honikulu, mettant le cap sur la pointe nord de Faïoa, île basse et couverte de cocotiers, ils se trouvent dans la vaste baie de l'Allier. Le mouillage à un demi-mille du *Rocher-Voile*, en le relevant au nord, est par un fond de quarante et un mètres, sable et corail. L'inconvénient du mouillage est son éloignement des centres de population.

MUA. — Le mouillage de *Mua* offre, au contraire, des ressources aux bâtiments qui veulent s'approvisionner de vivres frais, tels que volailles, porcs, ignames, taros, patates douces.

Il y a deux passes pour se rendre au mouillage de Mua, l'une à l'ouest et l'autre à l'est de Nukuta-akimua (Rocher-Voile). Le *Vaudreuil* qui, en 1872, a corrigé et complété le croquis de la baie de l'Allier, recommande la passe de l'est. On doit laisser tomber l'ancre par 15 mètres de fond, sur sable, lorsqu'on est Est ou Ouest avec la pointe sud de Nuku-fétau. On relève alors le clocher de Mua au N. N.-O.; c'est une tour carrée en pierres noirâtres qui domine un peu les arbres de la côte. Le mouillage de Mua est situé à un demi-mille du village. La bande de récifs qui borde la terre rend le débarquement incommode surtout à marée basse.

MATA-UTU. — Le mouillage de *Mata-utu* (Regina Spei) situé à l'est d'Uvéa est maintenant le plus fréquenté de l'archipel. La reine Amélia a sa résidence au village de Mata-utu et tient beaucoup à voir les navires de guerre s'arrêter dans cette baie plutôt que dans celle de Mua dont le chef lui a jadis disputé le pouvoir. Le village où habite la reine est le centre de population le plus important d'Uvéa et le lieu où réside le supérieur de la mission catholique. L'église bâtie en pierres, est située sur le bord de la mer; les maisons des indigènes sont construites à droite et à gauche, formant une petite place irrégulière.

En 1887, le *Seignelay* a mouillé devant Mata-utu et a levé le plan du mouillage et de la côte est d'Uvéa. Par un temps clair, surtout lorsque le soleil est dans le S.-E. ou l'E., en faisant gouverner de la mâture, on peut facilement arriver au mouillage, malgré le dédale de bancs de coraux qui semblent, au premier abord, obstruer presque complètement l'espace compris entre la côte et le récif extérieur.

Le *Hugon,* en 1883, a mouillé à 1,200 mètres environ dans

le S. 71° E. de l'église Regina Spei, et il a trouvé des inégalités de 17 à 7 ou 9 mètres. Tous les fonds inférieurs à 10 mètres paraissent être du corail nu, mauvais pour le mouillage. Entre les pâtés de coraux le fond est de bonne tenue; c'est de la vase grise très ferme. Les coraux sont d'ailleurs assez espacés pour permettre de jeter l'ancre au bon endroit.

A marée basse, le débarquement n'est pas facile devant Mata-utu. Les embarcations ne pouvant pas franchir l'accore du récif de terre, on est obligé de courir, sur un espace de deux cents mètres environ, avec de l'eau jusqu'aux genoux, à moins qu'on ne se serve d'une pirogue. A mer haute, les embarcations légères peuvent venir accoster la plage, un peu à droite de l'église, à l'entrée même du village. Un appontement faciliterait singulièrement l'accostage à cet endroit.

Ethnographie. — Les Uvéens appartiennent à la race polynésienne, leur physionomie est douce, expressive, leur corps bien proportionné; leur taille dépasse souvent cinq pieds de hauteur. Une chevelure noire, épaisse et lisse, orne la tête de ces insulaires. Quelques-uns portent des tatouages réguliers allant de la ceinture aux genoux, mais cet usage tend à disparaître. Les Uvéennes ont le visage un peu plat, le nez fortement renflé aux narines, les joues bouffies, le corps gros et gras, la démarche pesante et nonchalante. Elles portent la tête haute et les jeunes filles secouent continuellement, avec un mouvement gracieux, leur opulente chevelure. Les femmes mariées ont les cheveux courts.

Les femmes des Wallis ont le teint un peu moins foncé que les hommes et un peu plus jaunâtre. Cela tient à ce qu'elles s'exposent plus rarement au soleil, et à ce qu'elles ont l'habitude de se frotter le corps avec la poudre du

curcuma, *linga* dans la langue du pays, coutume qui d'après M. E. Raoul est une caractéristique indonésienne.

MOEURS. — Contrairement à la plupart de leurs congénères de la Polynésie qui sont avides de liqueurs fortes, les habitants des Wallis sont sobres. Les hommes ne demandent pas de spiritueux, et jamais on n'a pu en faire boire aux femmes. Les mœurs actuelles de cette population diffèrent de celles de la population d'autres îles de la Polynésie : les Wallisiennes se conduisent avec sagesse; déjà, avant l'arrivée des missionnaires, l'adultère était sévèrement puni à Uvéa. La polygamie existait bien dans l'archipel; mais, lorsqu'une femme était convaincue d'infidélité conjugale, elle avait le nez coupé, et quand elle apprenait que son mari avait eu avec une autre des relations, elle avait à son tour le droit d'arracher avec les dents le nez de cette rivale.

Il existait, avant l'arrivée des missionnaires, un usage barbare dont la reine Amélia elle-même a eu à souffrir : à la mort d'un parent ou d'un ami, les naturels se coupaient une ou deux phalanges du petit doigt. En 1842, la majeure partie des habitants n'avait plus de petit doigt.

OCCUPATIONS JOURNALIÈRES. — Les Uvéens passent leur temps à aller à la pêche sur les récifs, à cultiver la terre, à construire leurs cases, leurs pirogues, et même à élever des édifices en pierres qui font l'étonnement des voyageurs. Les enfants sont élevés et instruits dans les écoles dirigées par les missionnaires.

Outre les soins qu'elles donnent à leurs derniers-nés qui n'ont pas encore atteint l'âge voulu pour être admis dans les écoles, les femmes sarclent le petit champ de siapo (mûriers) ou de bananiers qui entoure la demeure de la famille, cherchent à marée basse quelques coquillages ou petits poissons qu'elles dévorent tout crus, et font parfois un peu

de couture. Mais leurs occupations les plus importantes consistent à fabriquer des tapas et des nattes.

Pêche. — La pêche sur les récifs, en pirogue, se pratique comme dans toutes les îles de l'Océanie centrale, soit à la lance ou au trident en bois de palétuvier, le jour et surtout la nuit, à la lueur des torches en roseau, soit à la ligne avec des hameçons en nacre fort artistement taillés dans la coquille de la pintadine, soit enfin au filet.

Culture des terres. — Sans aborder la question des produits du sol qui sera traitée au chapitre IV de cette étude sur les Wallis, il est intéressant d'examiner ici le mode de culture employé par les indigènes pour les champs d'ignames.

L'igname est la grande ressource alimentaire du pays; les tubercules, dont les plus volumineux peuvent peser jusqu'à vingt kilogrammes, acquièrent par la cuisson une saveur délicieuse, comparable à celle de la pomme de terre de première qualité.

La terre d'Uvéa, malgré son apparence de grande richesse végétale, perd après un défrichement et un labour de trois ans consécutifs, une grande partie de sa fertilité et quelquefois même devient stérile. Les naturels, pour ne pas épuiser la terre, ont bien soin de varier les cultures, en alternant avec l'igname et le bananier dont les fruits sont également excellents dans l'archipel.

Chaque année, dit M. Aylic Marin, les Uvéens coupent au ras du sol les taillis et herbages, les laissent pendant quelques jours sécher sur le terrain, puis les brûlent; l'incendie gagne les arbres voisins, dessèche les racines et détruit le feuillage. Les naturels creusent ensuite des trous avec des pieux, au milieu des racines, autour des troncs des arbres, et y plantent des ignames dont les tiges grimpantes sont dirigées vers ces tuteurs improvisés. Au

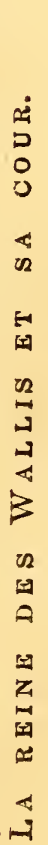
bout de six mois, on fait la récolte des ignames et on remplace ces plantes par des bananiers.

Il est reconnu aux Wallis que les meilleures terres sont celles où croissent les bouraos. A Uvéa on ne trouve guère ces arbres que dans les districts du sud et de l'est; aussi ceux de l'ouest et du nord forment-ils la propriété de la classe la plus infime de la population.

Cases et pirogues.— Les habitations actuelles des naturels des Wallis sont extrêmement simples.

Ces cases sont ovales; le toit, en trapèze, est supporté par des petites colonnettes de bois, et fait de feuilles de cocotier ou de pandanus. Un tronc d'arbre creusé couvre horizontalement le sommet du toit. Les parois de cette maisonnette sont fort basses et se composent uniquement de nattes grossières formant comme autant de stores qu'on relève à volonté avec des cordelettes en tresse de coco. Au centre de la case se trouve un foyer qui sert surtout à allumer les pipes et à produire la fumée nécessaire pour chasser les moustiques. Le sol est un peu exhaussé à l'une des extrémités de l'habitation afin de former la chambre à coucher des époux, chambre séparée maintenant par des nattes verticales du reste de la case. Aux poutres du toit, intérieurement, sont suspendus les filets, les nattes, les tapas de la famille et les fusils des hommes. Comme ustensiles et meubles on ne voit guère sur le sol que des petits tabourets concaves, en bois, destinés à servir d'oreillers, des coupes de coco poli, des calebasses et l'inévitable plat à kava, coupe en bois de rose, ronde ou ovale, reposant sur trois pieds.

Pirogues. — Les pirogues des Wallisiens, moins gracieuses de forme que celles des naturels des îles Tonga, leurs voisins, sont cependant mieux construites pour la mer et dénotent une certaine connaissance des principes de la



LA REINE DES WALLIS ET SA COUR.

navigation. Au lieu d'être d'un seul morceau, étroites du haut comme du bas, ces embarcations, fort légères, se composent ordinairement de plusieurs pièces artistement réunies et s'évasent jusqu'à la largeur de cinq pieds, de sorte que deux personnes s'y tiennent aisément de front. Elles ont, d'ailleurs, la même voilure que les autres pirogues des archipels de l'Océanie centrale, des pagaies, des godilles et des plates-formes semblables.

On trouve encore aux Wallis quelques pirogues doubles, anciennes pirogues de guerre, mais elles sont fort rares. Ces pirogues doubles sont de véritables bateaux de haute mer. Les Uvéens franchissent avec elles les quarante lieues qui séparent leur île de Futuna où ils ont eu plusieurs fois l'occasion d'aller pendant ces dernières années pour chercher les bois de construction nécessaires aux plus grosses charpentes de l'église de Mua.

Les habitants des Wallis ont été de tout temps très renommés pour leur passion des voyages, et ce n'est qu'à grand'peine qu'on les empêche d'émigrer. Pour y parvenir, la reine a dû défendre par édit aux pilotes patentés de conduire en dehors des récifs, afin de les aider à gagner le large, les imprudents qui, à tous moments, abandonnaient leur terre natale, sur de mauvaises pirogues, pour aller à l'aventure à la recherche de pays nouveaux. On cite des naturels qui, à défaut d'embarcation, ont voulu s'embarquer dans de grands plats à kava.

Construction d'édifices en pierre. — Dès l'année 1858, le Fe Junillon, qui a été l'architecte de la plupart des monuments élevés par les maristes français dans les archipels de l'Océanie centrale, a fait construire par les indigènes d'Uvéa une maison en pierre, suffisamment spacieuse, saine et commode, destinée à servir d'habitation aux missionnaires résidant à Mata-utu. Cette maison qui est très

large et comporte un étage, étonna beaucoup les Wallisiens. Ils n'avaient encore jamais vu que des constructions en bois et prédirent aux Européens que les murailles de pierres s'écrouleraient sur leur tête à la première tempête. Survint un cyclone qui ravagea l'île Uvéa, renversant partout les cases et les cocotiers : la maison des Européens n'avait pas bougé. L'exemple n'était que trop probant pour les naturels; ils ne changèrent cependant en rien leur manière de s'abriter, ne songèrent même pas à remplacer par des maisons plus solides leurs misérables cabanes en nattes, mais ils acceptèrent de bâtir, sous la direction de quelques missionnaires, des églises qui font l'étonnement de tous les voyageurs par la largeur de leurs proportions et la grande régularité de leur construction.

Cette aptitude spéciale des Wallisiens pour les travaux de maçonnerie et de charpentage est très curieuse. On peut en juger par la véritable cathédrale qu'ont élevée les habitants du district de Mua à Uvéa.

Cette église est gothique, style ogival du XIIIe siècle, avec fenêtres géminées et rosaces; la construction est en pierres de taille d'égale grandeur, de sorte qu'à l'intérieur comme à l'extérieur, toutes ces pierres forment des lignes parfaitement régulières. Les murs extérieurs sont flanqués de quatorze contreforts surmontés de leurs clochetons et ornés de gargouilles, monstres marins et fabuleux, le tout exécuté par les tailleurs de pierre wallisiens dont l'habileté est surprenante. Une flèche de soixante pieds de haut couronne le frontispice de cette église. L'édifice mesure 140 pieds de long. Les plans ont été faits par le P. J.-Louis Pichelin, et exécutés en six ans par les indigènes, sous la surveillance de leur missionnaire, le P. Padel, qui a dû souvent suppléer au manque d'outils par des prodiges

d'industrie et de patience. Aucun autre moyen de transport n'existant dans le pays, les indigènes ont porté sur des brancards les blocs énormes dans lesquels ont été taillées les pierres.

Le district de Mua se composant de onze tribus, l'église a été divisée en onze parties; à chaque village était réservé le soin de construire la partie qui lui avait été désignée par l'évêque. Un village travaillait pendant une semaine sur le chantier de construction ; il en restait dix pour cultiver les terres, extraire, transporter et tailler les pierres.

Tailleurs de pierres et maçons ont tous été successivement formés par les missionnaires. Le travail le plus pénible a été l'extraction et le transport des pierres. Les naturels étant très imprudents, il ne fut pas possible de faire usage de la poudre de mine, et il fallut arriver au même résultat au moyen de coins et de marteaux.

De pareils travaux permettent d'apprécier très favorablement l'intelligence, et en même temps le caractère énergique, la persévérance des habitants des Wallis.

Fabrication de la tapa et des nattes. — Les femmes des îles Wallis fabriquent des tapas ou étoffes en écorce d'arbre fort renommées dans toute l'Océanie centrale. La tapa est confectionnée avec l'écorce du *siapo*. Cette écorce est râclée avec soin, puis immergée dans l'eau douce pour être assouplie. Au bout de vingt-quatre heures, elle est retirée de l'eau et étendue par lamelles sur un long morceau de bois bien poli. Chaque femme frappe ensuite sur sa provision de siapo ainsi préparée, pendant plusieurs heures et à coups redoublés, au moyen d'un maillet à quatre faces, afin d'aplatir les fibres et de les relier ensemble, de manière à former des pièces d'étoffe qui atteignent souvent plus de trente mètres de longueur sur

quatre de largeur. Quand les Uvéennes battent le siapo, le bruit produit est insupportable. On dirait une centaine de moulins qui font résonner au loin leur tic tac.

Ces tapas sont généralement enduites d'un côté de *koka,* sorte de résine qui les rend à peu près imperméables, et de l'autre chamarrées de jolis dessins noirs, jaunes et rouges, du genre écossais. Ces impressions, vraiment remarquables par leur finesse et leur netteté, s'obtiennent avec des moules en bois qui portent le dessin en relief. Ces moules sont empreints de couleurs végétales au moyen d'un petit tampon, puis juxtaposés sur l'étoffe humide. L'empreinte du dessin s'opère à la suite de pressions légères pratiquées avec un battoir rembourré.

Nattes. — Les nattes des Wallisiennes ne sont pas moins estimées que leurs tapas. Elles sont tressées avec les fibres de l'écorce d'un arbre du pays, dont on a préalablement réparé les parties ligneuses au moyen d'une coquille tranchante. Ces filaments ainsi préparés donnent un produit magnifique qui égale par sa finesse, sa blancheur et sa solidité, ce que nous avons de plus beau en Europe. Il n'est pas douteux que ces fibres, provenant d'un arbuste très commun en Océanie et qu'il serait facile d'y multiplier davantage, ne fournissent entre les mains d'hommes industrieux de très beaux tissus. L'écorce du *fau* donne un cordage léger, d'une grande résistance, qui sert pour l'armement des pirogues. Les nattes les plus fines des Wallis, comme les plus grossières utilisées pour les cloisons extérieures des cases, sont faites à la main par les Uvéennes qui ne se servent même pas de navettes dans leur confection.

Langage. — Comme celle des Tahitiens, la langue des Wallisiens est douce et mélodieuse. Elle possède nos cinq voyelles. L'*u* se prononce *ou;* les diphtongues n'existent

pas. Il n'y a que dix consonnes, qui ne se suivent jamais dans l'intérieur d'un mot : *f, g, k, l, m, n, p, s, t, v.* Ces consonnes se prononcent d'une manière particulière. *G* est toujours dur et a le son nasal; il s'articule, au commencement d'un mot, comme s'il était précédé d'un *n. L* a un son qui se rapproche de *r*, dans certains mots; *malié* se prononce *marié.* Le *t* a le son dur à moins qu'il ne se trouve placé devant l'*i;* la syllabe se prononce alors *tsi.*

Beaucoup d'habitants des Wallis parlent le français, qu'ils ont appris à l'école. Un plus grand nombre encore s'expriment très facilement en latin; quelques-uns ont des notions des langues anglaise et italienne.

Chants. — Les chants des Wallisiens sont d'une grande justesse sans avoir le charme des *hyménés* des indigènes de Tahiti. Les hommes ont la voix grave et sonore, mais les femmes dont le registre est fort élevé, mêlent trop souvent une note criarde aux mélodies des chœurs.

On ne trouve aux Wallis, comme instrument de musique, qu'une sorte de tambour formé d'un cylindre de bois creusé, revêtu à l'une de ses extrémités d'une peau tendue; les hommes s'accompagnent en chantant, avec cet instrument, dont ils frappent la terre de l'extrémité ouverte.

Les chœurs sont dirigés par un chef d'attaque; le chant, mélodie fort simple, sur trois ou quatre notes, est exécuté par les choristes assis en rond. La moitié du cercle fait une partie, l'autre alterne, mais en même temps les femmes se livrent avec les mains et les bras à une sorte de mimique, qui rappelle un peu les danses javanaises et beaucoup les danses de gestes des îles Samoa et Tonga.

Le Dr Emile Deschamps, le savant et sympathique médecin de l'*Orne,* lors du voyage autour du monde accompli

par ce transport, ajoute que « souvent, au lieu de frapper des mains ou de décrire des courbes avec les bras, les Wallisiennes, au milieu de certaines mélodies, inclinent tout le haut du corps en cadence comme si elles voulaient imiter le roulis d'un navire.

« Outre les chants avec gestes, les habitants d'Uvéa ont encore, ajoute-t-il, plusieurs danses de caractère très gracieuses. Les femmes ont une légèreté d'allure dans leurs pas, qui ne le cède en rien à celle des Européennes formées aux exercices chorégraphiques. »

CHAPITRE III

Administration locale.

De l'autorité de la reine. — Le conseil des chefs. — Division de l'île Uvéa en districts. — Rôle du résident depuis l'établissement du protectorat.

Autorité de la reine. — Le gouvernement du petit groupe des Wallis est monarchique; le pouvoir est héréditaire en ligne collatérale au premier degré. La reine Aliki Lavelua jouit de hautes prérogatives; elle a le droit de vie et de mort sur tous ses sujets. Elle impose à son gré les *tapu* ou prohibitions qui rendent inviolables certaines cultures, ou s'opposent, dans un but de protection, à l'exercice de la pêche ou de la navigation sur divers points du littoral, pour un temps déterminé.

Pour l'administration des districts, la reine est assistée de plusieurs chefs (*Malapules*) qui, par l'intermédiaire du ministre ou Kivalu recevaient autrefois ses ordres. Le fils du dernier des *Kivalus* d'Uvéa, vit à Mua, dans un des principaux centres de population de l'île, et n'a gardé des diverses fonctions de ses ancêtres que celle de grand électeur.

Les tua. — Les *tua* ou hommes du peuple ne sont grevés d'aucun impôt, mais pourvoient par des dons volontaires en nature, ignames, cocos et porcs, aux besoins de la reine, quand le produit de ses terres ne lui suffit pas.

Inaliénabilité de la terre. — « La terre est inaliénable aux Wallis; la reine a le pouvoir d'en concéder la *jouissance* aux étrangers pour une période de 10 années et moyennant une redevance annuelle de 100 piastres, soit 500 fr.

Si l'étranger s'établit, non sur un terrain du domaine royal, mais sur la propriété d'un sujet, chef ou homme du peuple, il doit payer, outre le droit de 100 piastres à la reine, un loyer de 25 à 30 piastres au propriétaire lui-même, suivant l'étendue de la concession[1]. »

Divisions d'Uvéa. — L'île Uvéa se divise en trois districts : *Hihifo*, au nord et à l'ouest ; — *Hahake*, à l'est et au centre ; — *Mua*, au sud, à l'ouverture de la passe.

Mata-utu, résidence de la reine, est dans le district de Hahake.

Les ministres. — Les principaux chefs ou ministres répartis dans les districts doivent être réunis tous les mois à Hahake, pour discuter en conseil les affaires du pays. Depuis deux ans, les ministres habitant le district de la reine cherchaient à la circonvenir à leur profit, en annihilant l'influence de leurs collègues des autres circonscriptions, chose d'autant plus facile que lors de la mort du père de la reine Amélia, lorsque la succession au trône était agitée, un chef de Mua avait voulu se saisir du pouvoir. Depuis, la reine se défie de ce canton révolutionnaire.

Seuls, les chefs de Hahake étaient appelés aux *fono* ou conseils, et seuls ils délibéraient avec la reine. Le premier ministre ou Kivalu, chef de Mua, n'était jamais convoqué à ces assemblées. Et cependant c'était lui qui avait précédemment le privilège d'indiquer le souverain lors de la vacance au trône; des fonctions de grand électeur qu'il remplissait autrefois, il ne lui reste qu'un titre purement honorifique.

Défi et Conflit. — Une sourde irritation régnait donc dans les deux districts sacrifiés ; une petite déprédation commise

1. Docteur E. Deschamps, médecin-major de l'armée, ancien médecin de la marine.

sur la propriété de Urui, frère de la reine Amélia et l'un des prétendants à la couronne, fut le prétexte d'un conflit. Sans prévenir la reine, ce chef revêtit son costume de guerre et, après avoir réuni ses partisans, alla à Mua *jeter son défi*.

Les chefs de Mua, tout en se préparant à la lutte, ne voulurent pas répondre à cette provocation sans avoir vu la reine. Le résident qui venait d'être installé, après l'établissement définitif du protectorat français, intervint fort à propos ; sur sa demande, sans tenir compte du rang, ni du degré de parenté du rebelle, la reine Amélia le déclara déchu de tous ses droits et le frappa ainsi que ses partisans d'une forte amende, en les soumettant pour l'avenir à une surveillance particulière.



Séminariste de Lano.

A la suite de cet événement, Amélia, qui a toujours montré autant de bon sens que de fermeté dans la conduite des affaires de son pays, reconnut que les troubles qu'elle venait de réprimer provenaient en partie de sa partialité vis-à-vis de son propre district, et décida que dorénavant tous les chefs de l'île Uvéa, sans exception, assisteraient mensuellement au *fono* et prendraient part aux diverses délibérations sous sa présidence, en présence du résident.

Cet acte de justice établit le calme dans les esprits, et, depuis, l'administration des Wallis, soumise au contrôle du représentant de la République française, n'a plus été troublée.

C'est le 14 novembre 1887, qu'a eu lieu l'installation officielle, aux îles Wallis, du protectorat français.

Le *Fabert* étant arrivé en rade de Mata-utu, le commandant Bénier se rendit immédiatement auprès de la reine et lui déclara que le Gouvernement français avait accepté le protectorat des Wallis. La reine réunit le même jour le grand *fono* ou assemblée générale des chefs du pays, annonça solennellement la nouvelle à ses ministres et présenta à son peuple le résident, comme étant le représentant officiel de la République française.

Tous les chefs de l'archipel prirent successivement la parole et remercièrent la reine d'avoir demandé et obtenu la protection de la France.

Le résident doit habiter dans le district de la reine. Il assiste aux délibérations des conseils des chefs.

CHAPITRE IV

Économie politique et sociale.

Du sol et de ses productions. — Le Kava. — Flore et faune. — Industries des indigènes. — Commerce d'importation et d'exportation. — Colonisation. — Émigration et immigration. — Population. — Climatologie. — Hygiène. — Moyens de transport.

Du sol et de ses productions. — Le sol aux îles Wallis est généralement bas, et irrégulièrement accidenté. La terre est noirâtre, mêlée de sable au voisinage des grèves, formée d'humus à l'intérieur du pays, argileuse sur les mornes. Les végétaux sont grands et vigoureux, à l'exception de l'arbre à pain qui n'atteint qu'une médiocre dimension. Les plantations d'ignames et de taros sont fort bien entretenues, les racines féculentes de ces plantes formant la base de la nourriture des habitants. Le fruit à pain ne sert qu'à la varier, et se mange ordinairement mélangé à l'amande et au lait de coco.

Les Européens ont naturalisé à Uvéa le coton, l'ananas, la pomme de Cythère, l'orange et un certain nombre de fruits qui réussissent sous la zone torride.

On pourrait avoir de fort belles plantations de coton aux îles Wallis car ce produit y est de première qualité, mais il serait indispensable de l'égrener sur place pour que la culture fût suffisamment rémunératrice; le prix du fret du coton non égrené équivaut, en effet, à peu près, à sa valeur intrinsèque.

Les cocotiers et les bananiers sont très abondants à Uvéa et donnent des fruits excellents; les bananes, très nutritives, sont une des grandes ressources des indigènes et constituent pour les équipages de passage des vivres frais, agréables au goût et reconstituants. La canne à sucre pousse naturellement aux Wallis et les essais de plantations de caféiers paraissent devoir donner de bons résultats; il est à craindre, cependant, par suite de la nature du sol qui est de formation madréporique, sur les côtes tout au moins, que ces arbrisseaux qui ont besoin pour se nourrir d'une couche très épaisse de terre végétale ne puissent vivre au delà de quelques années. On constate toutefois, aux îles Tonga (à Tonga-Tabou notamment, dans certains districts où le sol ne diffère pas sensiblement de celui des Wallis), que le café réussit à merveille. L'expérience de cette intéressante culture devra donc être faite avec beaucoup de soin et de persévérance à Uvéa avant qu'on puisse porter un jugement définitif sur la question.

On trouve aux Wallis, outre les principales essences de Tahiti, un bois dur et liant, analogue au teck et qui serait utilement employé pour la confection des membrures et du bordage des bâtiments.

Le Kava (*Piper methysticum*) des îles Wallis a beaucoup de réputation et les naturels se servent de la racine de cet arbrisseau pour composer leur breuvage favori.

Il joue un rôle tellement important dans la vie des indigènes des îles Wallis et des nombreux archipels qui s'étendent au sud et à l'ouest, qu'il mérite de fixer quelques instants l'attention.

Le kava a donné son nom à une cérémonie, véritable institution locale qui précède toutes les réunions publiques ou privées, ainsi que les moindres démarches reli-

gieuses ou civiles et les affaires politiques ou commerciales.

Dans une assemblée, les hommes auxquels est confié le soin de préparer le kava, se forment en demi-cercle sur plusieurs rangs, selon l'importance de l'événement et le nombre des personnes présentes. En face ou au centre sont placés les principaux chefs et parfois les étrangers en l'honneur desquels le kava est offert. Tous les naturels faisant partie du cercle se tiennent assis, les jambes croisées, et suivant les règles de la plus stricte étiquette. Nulle part peut-être, les préséances, les différences de condition sociale ne sont plus étroitement observées.

La souche de kava est d'abord présentée à la personne qui préside l'assemblée ou à laquelle on veut faire honneur. L'indigène chargé d'offrir la racine s'assied devant cette personne; cette position, qui est considérée aux Wallis comme la plus respectueuse, est de rigueur. Le kava est mâché et formé en boulettes, appelées *maaya*, qui sont placées avec soin dans un morceau de feuille de bananier; ces boulettes sont jetées ensuite avec une certaine quantité d'eau dans les plats à kava, vases très larges et peu profonds ne servant qu'à cet usage. Les boulettes s'étant désagrégées sous l'influence de l'eau, les ligaments ligneux flottent bientôt au milieu d'un liquide trouble, d'aspect savonneux. Ces détritus sont très adroitement retirés du plat au moyen de filaments de pandanus ou de fragments de bourre de coco qui font l'office d'écumoire. Le breuvage ainsi obtenu et parfaitement clarifié est le kava.

Quand le kava est parfaitement pur, l'indigène qui l'a préparé prévient les chefs en frappant plusieurs fois ses mains l'une contre l'autre; le plus grand silence règne dans l'assemblée souvent très considérable.

Un héraut placé près de la reine ou du chef qui préside la réunion fait alors un appel de toutes les personnes présentes, en exceptant toutefois le président. Chaque élu, à l'appel de son nom, doit frapper trois coups dans ses mains et reçoit solennellement la coupe en coco remplie de kava. On suit dans cette distribution un ordre qui ne varie jamais, d'après la situation de chacun dans la hiérarchie du pays.

Lorsque le Kava a pour but un acte public, la délibération d'une loi, par exemple, dès que la liqueur est préparée, le chef le plus élevé prévient les personnes qui l'entourent du motif de la réunion. L'affaire est discutée gravement, les orateurs parlent en toute liberté au milieu du plus grand recueillement, et on ne procède à la distribution du kava qu'après l'adoption ou le rejet des propositions du président de l'assemblée.

Quand on va visiter un personnage important il est indispensable de se présenter dans sa demeure en ayant à la main la racine de kava. Le souverain et les missionnaires sont seuls exempts, en principe, de cette vieille coutume.

Le kava ne peut être réellement apprécié que dans son pays d'origine et avec son mode de préparation spécial. La racine acquiert par suite de l'influence de la salive une saveur qui augmente la qualité du produit.

Cependant, lors du dernier voyage du *Fabert,* aux Wallis, on offrit à nos officiers la boisson favorite que des jeunes filles venaient de fabriquer avec du kava qui, au lieu d'être dissocié par la mastication, avait été simplement râpé.

La saveur du kava, d'abord douce, devient au bout de peu de temps piquante.

La quantité à absorber se calcule par le nombre de bouchées de racines mâchées. « Deux bouchées » de kava étendues dans une coupe d'eau, sont la dose ordinaire de



MATA-UTU.

ceux qui recherchent l'ivresse, qu'elles amènent au bout d'un quart d'heure ou de vingt-cinq minutes suivant le degré d'habitude. Une dose double prise de la même façon cause une ivresse presque foudroyante.

A dose faible, et c'est ainsi qu'on en use aux Wallis, le kava est une boisson tonique et stimulante, procurant une excitation que les Polynésiens trouvent agréable.

« A dose élevée, dit M. G. Cuzent qui le premier a étudié le kava au point de vue de la chimie et de la pharmacologie, le kava détermine une ivresse triste, silencieuse, somnolente, complètement différente de celle que produisent les boissons alcooliques. A-t-on l'habitude de ce breuvage, l'ivresse qu'il engendre ne dépasse guère deux heures; mais si l'on en boit rarement, l'ivresse dure quelquefois penaant douze heures.

« Le kava se boit dans une coupe formée d'une moitié de coco grattée qui devient ainsi légère et transparente. Après un certain temps, cette coupe prend une belle teinte jaune et acquiert un vernis éclatant. A la beauté du vernis l'on jugeait dans certaines îles polynésiennes de la richesse de celui à qui appartenait la coupe. »

Le propriétaire d'une coupe bien jaune s'enorgueillit de sa couleur comme en France certains jeunes gens sont fiers d'une pipe « bien culottée ».

Flore et faune. — La flore des Wallis n'a pas encore fait l'objet d'une étude spéciale; elle paraît être intermédiaire entre celle des îles de la Polynésie et celle de la Mélanésie, participant de l'une et de l'autre.

La plupart des animaux que l'on rencontre aujourd'hui aux Wallis y ont été importés par les missionnaires français. Les porcs et les volailles y abondent; de nombreux pigeons, de grosse taille, peuplent les bois de l'île Uvéa, et sur les deux lacs formés par les cratères de l'intérieur,

volent beaucoup de canards sauvages très difficiles à tirer. Les oiseaux ne comptent en somme qu'un nombre assez restreint d'espèces; citons seulement une sorte de perruche et des aigrettes blanches et grises.

Des poissons d'espèces nombreuses remplissent la partie de mer comprise entre la ligne des récifs qui entoure l'archipel et la terre centrale d'Uvéa. Les naturels les dédaignent souvent pour leur préférer les tortues et les crustacés qu'ils trouvent le long des côtes et dont ils apprécient fort la chair. Ils pêchent les tortues entre les îles, en suivant les chaussées naturelles formées par les bancs de coraux qui permettent à marée basse d'aller, à pied sec ou à peu près, d'Uvéa aux petites terres avoisinantes.

Industries. — Les naturels des Wallis, grâce à l'éducation qu'ils ont reçue, sont beaucoup plus industrieux que les habitants des autres archipels de l'Océanie centrale.

Dès l'année 1843, l'évêque d'Amata laissa au P. Bataillon devenu évêque d'Énos, un matériel très important qui compléta celui que possédait déjà la mission. Entre autres choses ce matériel comprenait une imprimerie complète, plusieurs métiers à tisser, et beaucoup d'outils de charpentier et de terrassier. Les missionnaires formèrent une véritable exploitation agricole ou ferme-école au collège de Lano, fondé par M. Mériais. En 1846, la vaste propriété de la mission n'était qu'une forêt inculte; trente à quarante enfants et jeunes gens y étaient élevés, ne vivant que du fruit de leurs travaux. L'amiral Bérard, qui commandait alors le *Rhin*, fit présent au P. Bataillon d'un taureau et d'une vache. En 1856, la Mission possédait dix têtes de bétail, parmi lesquelles quatre vaches laitières d'une fort belle race.

Outre les agriculteurs, la ferme de Lano forme aussi des menuisiers, des tailleurs de pierres, des maçons qui savent fabriquer de la chaux avec les coraux et des briques avec une terre du pays. Plusieurs indigènes font d'excellents imprimeurs; tous sont instruits de manière à faire au besoin du pain et un peu de cuisine.

Le F. Louis Pichelin avait établi à Lano, lors de la confection de la charpente de l'église, une toute petite scierie fort curieusement actionnée par le vent.

Importation. — Aux îles Wallis les importations consistent en cotonnades légères ou indiennes, en haches, couteaux et autres objets de quincaillerie. Les denrées alimentaires de provenance européenne et les liqueurs fortes ne trouvent pas d'acheteurs à Uvéa. Les quelques Européens qui vivent dans cette île se nourrissent comme les indigènes, de taros, d'ignames, de patates douces, de poissons, de porcs et de volailles.

Exportation. — Les exportations portent sur le coprah, le kava et les nattes fines.

On a fait aux Wallis, en 1887, plus de six cents tonnes de coprah à 200 francs la tonne. La production annuelle est en moyenne de cinq cents tonnes. L'exportation des racines de kava atteint 1,200 piastres, soit en monnaie française 6,000 francs. Ce kava est surtout demandé aux îles Fidji. On en expédie aussi, à l'état sec, en Amérique où il est employé par les pharmaciens comme diurétique. Le kava des Wallis est fort estimé.

Le commerce des Wallis est entre les mains de sept *treaders*, les uns établis à leur compte, les autres comme agents des maisons des Samoa.

Colonisation. — Les terres encore neuves des Wallis pourraient être employées fructueusement aux diverses cultures déjà indiquées, ainsi qu'à d'autres cultures tropicales.

Uvéa aurait besoin d'animaux reproducteurs : taureaux, vaches, béliers et brebis. Les pâturages y sont excellents.

Des industriels qui arriveraient à Uvéa, munis d'une machine à égrener le coton, feraient sans doute une opération avantageuse, car le coton des Wallis vaut celui si estimé des Fidji. Cependant il ne faudrait pas perdre de



Katoaga à Lano.

vue que la main-d'œuvre indigène est d'un prix assez élevé.

Un règlement du 3 novembre 1842 établi par le commandant de l'*Embuscade,* M. Mallet, le capitaine de la goélette néo-zélandaise l'*Atlas,* et MM. Smith, Nye et Pauthcart, capitaines des baleiniers américains l'*Ohio,* le *Levé-Straback* et la *Lyda,* fixe à une piastre et demie, plus la nourriture, le salaire dû à un naturel ouvrier charpentier,

pour une journée de travail. Celui des simples manœuvres qui louent leurs services aux planteurs européens pour le défrichement de la terre ou les soins de culture à donner aux plantations de coton, n'atteint pas, par jour, une somme supérieure à 5 francs dans le district où les prétentions des indigènes sont les plus élevées.

Ce règlement du 3 novembre 1842 qui a surtout trait aux droits de pilotage (16 piastres pour les bâtiments de guerre, 12 ou 10 piastres pour les navires de commerce suivant qu'ils jaugent 300 tonneaux et au-dessus ou moins de 300 tonneaux), a eu aussi pour but de faciliter les transactions entre les bâtiments de commerce et les naturels en déterminant la valeur des objets et denrées d'échange, étoffes, effets confectionnés, tabac, savon, viande de porc, ignames, patates douces.

Émigration. — Nous avons dit plus haut la passion qu'ont les Uvéens pour l'émigration et les mesures qu'a dû prendre la reine Amélia pour s'opposer au départ des jeunes gens toujours prêts à s'expatrier. L'une des îles Loyalty, appelée elle-même Uvéa, est peuplée par une race qui tire son origine des Wallis, et il est très vraisemblable que nombre d'îles de la Polynésie ont été colonisées par des émigrations des Wallis.

Immigration. — L'immigration blanche est à peu près nulle dans l'archipel où les ressources manquent aux Européens pour les besoins de la vie ordinaire et où, d'ailleurs, le commerce n'a que peu d'importance.

En 1852, la population d'Uvéa s'est accrue par suite de l'arrivée d'un certain nombre de naturels des îles Tokelau. Au mois d'avril de cette année, le P. Padel, mariste, fut chargé par son évêque, alors en résidence aux Samoa, d'aller aux Wallis chercher 16,000 cocos et de les apporter, sur un brick frété pour la circonstance, aux îles Tokelau

à 170 lieues N.-O. de l'île Upolu, afin de secourir les naturels ruinés par une tempête qui avait renversé tous les cocotiers, seule richesse du pays : 300 indigènes du Tokelau étaient déjà morts de faim, 200 s'étaient embarqués en pirogues et avaient disparu, 700 restaient dans leurs îles, attendant la mort. Le P. Padel avait pour mission de ramener tous ceux qu'il pourrait déterminer à quitter leur misérable pays. Un édit du roi Lavélua imposa à chacun des habitants des Wallis une contribution en cocos et au bout de trois jours, les 16,000 cocos demandés étaient entassés devant l'église de Mata-utu; 50 pirogues les transportèrent à bord du brick. Des secours en cocos furent distribués aux habitants des îles Tokelau qui n'ont d'autre nourriture ordinaire que ce fruit. Parmi les 700 survivants, 500 consentirent à suivre le P. Padel et allèrent ainsi grossir la population des Wallis, où les indigènes prodiguèrent vivres et vêtements aux nouveaux venus tout étonnés de tant de générosité.

Déjà, en 1846, plusieurs insulaires du groupe Tokelau, que la famine avait chassés de leur pays, avaient abordé aux Wallis, entraînés dans leurs faibles embarcations par les courants de la mer, et étaient restés à Uvéa.

Population. — La population des îles Wallis, autrefois très réduite par suite des guerres que se faisaient entre elles les diverses tribus de l'archipel, a continuellement suivi une marche ascendante depuis l'établissement de la Mission qui, par son influence, a fait cesser les guerres et détourné les indigènes de l'usage des liqueurs fortes. Les naturels se marient fort jeunes et il n'est pas rare de voir des femmes ayant huit à dix enfants. L'île Uvéa compte maintenant plus de 4,000 habitants.

Climatologie. — La température, aux Wallis, atteint souvent jusqu'à 32 degrés; la chaleur est ordinairement

atténuée par les brises d'est, mais elle devient intense dans les calmes. Au mois d'octobre, la température n'est guère que de 25 à 26 degrés.

HYGIÈNE. — D'après les médecins de la Marine qui ont passé aux Wallis, les maladies les plus communes dans cet archipel sont l'éléphantiasis des jambes et du scrotum et un grand nombre d'affections cutanées causées, d'après M. E. Raoul, par les abus du kava.

« De toutes les affections qui se sont le plus souvent présentées pendant notre séjour à Uvéa, dit M. Poplin, médecin de la Marine, les plus fréquentes sans contredit étaient le résultat d'altérations respiratoires; on les remarquait spécialement, soit dans les membranes séreuses, soit dans le tissu cellulaire, les muqueuses ou la peau... C'est spécialement pour des cas d'hydropisie et surtout d'hydrocèles, presque tous chroniques, que nous avons été le plus souvent consulté. Les causes les plus probables de ces maladies, autant que nous avons pu nous en informer par des interprètes, étaient les suivantes : inflammations chroniques des membranes séreuses ou de celles qui sympathisent le plus avec elles ; répercussion de la transpiration, les indigènes étant à peine couverts et quelques nuits fraîches succédant à des journées très chaudes ; habitation dans des lieux bas et voisins de marécages; immersion fréquente des membres dans l'eau de mer; le poisson et les coquillages formant une partie de leur nourriture... Peut-être faut-il ajouter à ces causes l'usage trop souvent répété d'une préparation connue sous le nom de kava dont la base comme on le sait, est une espèce de poivre... »

En 1842, sur 2,800 habitants, plus de cent individus âgés pour la plupart de vingt-cinq à quarante ans étaient atteints d'hydrocèles dont quelques-uns doubles. Les Euro-

péens en tant qu'individus se portent bien aux Wallis; les missionnaires ne sont pourtant pas exempts de l'éléphantiasis. Cette affection est attribuée, à tort croyons-nous, à l'alimentation indigène que subissent la plupart des Européens, trop peu fortunés pour pouvoir se procurer des vivres que les bâtiments de commerce ne cèdent qu'à des prix élevés. On prétend aux Wallis que l'éléphantiasis est quelquefois guéri par le retour à l'alimentation européenne, mais c'est là une simple assertion ne s'appuyant sur aucune preuve.

Moyens de transport. — Il n'existe aucun service régulier de bateaux reliant les îles Wallis à nos colonies de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie. Les Maristes appelés à voyager entre les archipels Samoa, Tonga et Wallis, prennent passage sur les goélettes qui font le commerce du coprah ou sur les navires de guerre qui visitent chaque année les principaux groupes de l'Océanie centrale.

FUTUNA[1]

Précis historique.

Décret du 16 février 1888, ratifiant les déclarations faites en 1842 et 1887 par les deux rois et les chefs de Futuna, dans le but d'obtenir le protectorat de la France. — Description géographique. — Anse de Sigave. — Population. — Ethnographie. — Forme de gouvernement. — Productions du sol. — Cultures. — Climatologie. — Moyens de transport.

PRÉCIS HISTORIQUE. — Le groupe des îles Futuna (îles Allbufatou ou Horn), a été découvert en 1616, par Lemaire et Schouten, et visité depuis, par plusieurs de nos navires de guerre, l'*Allier* en 1841, le *Bucéphale* et l'*Embuscade* en 1843, l'*Ariane* en 1848, et plus récemment par la plupart des bâtiments qui ont été chargés de faire *la tournée des missions* dans les archipels de l'Océanie centrale où résident les missionnaires français.

C'est d'ailleurs à ceux-ci que sont dus la plupart des renseignements que l'on a sur Futuna (Foutouna) et Alofi, les deux terres du groupe, l'absence de port et la fréquence des coups de vent obligeant les bâtiments de l'État à ne pas prolonger leur séjour dans ces parages.

Le premier missionnaire qui s'installa à Futuna fut le P. Chanel. Dès son arrivée, en novembre 1837, il constata

1. Ces notices conçues à un point de vue général constituent le premier travail de ce genre sur Futana et les Wallis.

que l'humeur belliqueuse des naturels serait difficile à maîtriser. Futuna comprenait deux petits royaumes divisés par des guerres continuelles, et Alofi subissait toujours le joug du dernier vainqueur. Après avoir eu près de 2,000 habitants, cette dernière petite île était déjà fort dépeuplée. De 1800 à 1815 un chef et ses partisans avaient détruit, les unes après les autres, toutes les tribus d'Alofi et plusieurs de celles de Futuna. La population de cette dernière île n'était plus que de 1,000 habitants, à l'arrivée du premier missionnaire, et elle aurait probablement disparu tout entière si l'influence des Européens n'avait mis fin aux luttes meurtrières qui la décimaient chaque année.

En 1841, la conversion de quelques jeunes gens et surtout celle du fils du roi Niulikii rrita les *anciens* de Futuna : ils donnèrent l'ordre de mettre à mort le P. Chanel qui fut tué le 28 avril 1841. Quand la corvette française l'*Allier* se présenta devant Futuna, en janvier 1842, pour venger ce meurtre, le roi Niuliki était mort. Cette circonstance aplanit les difficultés de la mission du commandant du *Bouzet* qui, sur la demande même de l'évêque de Pompallier, accorda la grâce aux meurtriers, voire même à leur chef Musumusu.

Cette modération valut à la France les sympathies de toute la population qui témoigna les plus grands regrets du meurtre dont s'était rendu coupable le parti des *anciens*.

Dès l'année 1842, les deux rois de l'île et les principaux chefs de tribus placèrent leur pays sous notre protection.

En 1881, les rois qui détiennent actuellement le pouvoir à Futuna insistèrent beaucoup auprès de l'évêque de l'Océanie centrale, M. Lamaze, pour que le protectorat de la France fut accordé « à eux et à leurs peuples trop petits pour subsister seuls ».

Le 29 septembre 1887, le commandant du *Decrès* fut chargé par les deux rois de Futuna de faire connaître au gouvernement français l'expression de leur désir formel.

Par décret du 16 février 1888, le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de la Marine et des Colonies, a ratifié les déclarations de 1842 et 1887, plaçant les îles Futuna et Alofi sous le protectorat de la France.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.— Le groupe des îles Horn ou Alloufatou, qui se compose des îles Futuna et Alofi, est situé par 179° de longitude orientale et par 14° et 15° de latitude australe.

Ces deux terres sont d'origine volcanique et semblent, du large, de véritables corbeilles de verdure ; de nombreux ruisseaux ou torrents les arrosent de leurs eaux limpides.

On compte douze cours d'eau dans la partie S.-E.-O. de Futuna.

Cette île est dominée par une montagne de 800 mètres de hauteur, qui peut être vue, par un temps clair, de 15 à 20 lieues au large, et qui est appelée *Schouten* par les marins et *Puke* par les indigènes.

Futuna a quarante kilomètres de tour.

Alofi a une superficie un peu supérieure à la moitié de celle de sa voisine.

Les deux îles sont séparées par un chenal paraissant avoir un mille de largeur à première vue ; mais les bancs de coraux qui s'étendent au large de chaque terre restreignent la dimension du passage à 1,000 ou 1,200 mètres. On y trouve fond partout, de 70 à 110 brasses, avec sable fin blanc et coquilles brisées. Les officiers de l'*Allier*, en 1841, ont fait un croquis du groupe et pris quelques vues de côte.

Futuna est incomparablement plus fertile que les Wallis,

ses montagnes disparaissent sous une végétation très épaisse, ses côtes sont couvertes de cocotiers. La couche d'humus accumulée dans les vallées est profonde et permet d'y cultiver l'igname sans qu'il soit nécessaire d'user des précautions prises aux Wallis pour ménager la terre.

L'île Futuna est entourée de récifs de corail, mais ces récifs ne s'écartent pas de la côte à plus de deux ou trois encablures et ne peuvent former de ports pour les grands navires comme aux îles de la Société.

Le seul mouillage de Futuna, situé à l'ouest, devant le village de Sigave, n'offre qu'un abri provisoire. Les documents sur cette petite baie sont très rares; voici quels sont les renseignements fournis par deux des premiers officiers de marine qui visitèrent le groupe Horn.

M. Pigeard qui commandait le *Bucéphale* en 1843, écrit : « L'anse de Sigave est en pleine côte et offre un triste mouillage, même à de fort petits bâtiments. Cependant il s'y trouve une aiguade commode où un canot est à l'abri de la mer en cas de mauvais temps. »

De son côté, M. Mallet, commandant la corvette l'*Embuscade*, dit, dans son rapport de campagne : « Les îles Horn n'offrent qu'un seul mouillage à Futuna, dans la partie ouest ; c'est une petite crique où ne pourraient entrer que des goélettes ou de très petits bâtiments de 100 à 150 tonneaux ; mais dans les mois de novembre, décembre et janvier, saison fort mauvaise dans ces parages, ces bâtiments n'y seraient pas en sûreté, les vents alors y étant presque toujours du S.-N. au N.-O., passant par l'ouest et soufflant avec force. »

L'*Embuscade* se trouvait devant Futuna le 12 novembre, au commencement de la saison des grains; elle en ressentit les effets pendant cinq jours durant lesquels son commandant dut se tenir éloigné du seul point de la côte

avec lequel il pût communiquer. M. Mallet s'éloigna d'autant plus vite du groupe Horn, qu'il savait que la corvette l'*Allier*, au mois de janvier précédent, avait été forcée de conserver la cape pendant quatorze jours dans l'est de ces îles.

D'après les rapports des missionnaires, l'île est ravagée de temps en temps, aux mois de décembre, janvier, février et mars par des cyclones qui renversent les cases des naturels, détruisent leurs récoltes et brisent les cocotiers.

Les tremblements de terre sont fréquents à Futuna et à Alofi; ils n'occasionnent pas de grands désastres, les cases en bois des naturels ayant l'élasticité nécessaire pour résister à ces secousses souvent prolongées. Les naturels expliquent ces tremblements de terre par une légende; suivant eux, c'est le dieu Mafuisse-Foulou qui est l'auteur du phénomène. Le mauvais génie couché à une grande profondeur, sous leur île, dort l'espace d'un an sur un côté, et c'est quand il se tourne pour dormir sur l'autre qu'il ébranle ainsi le pays tout entier.

Population. — D'après le rapport de M. Bénier, commandant le *Fabert,* la population de Futuna était en 1887 d'environ 1,500 âmes. Tous les habitants sont catholiques, à l'exception de deux *treaders* étrangers, seuls marchands établis à Futuna pour faire le commerce du coprah. L'île Alofi n'a que quelques habitants.

La population de Futuna qui était de 1,000 habitants à l'arrivée du P. Chanel, en 1837, n'a cessé de croître depuis. Le nombre des naissances est actuellement, d'après M. Aylic Marin, presque deux fois supérieur à celui des décès. D'après le commandant Mallet, Futuna et Alofi auraient eu autrefois une population de 5,000 habitants.

Ethnographie. — Les naturels de Futuna appartiennent à la race polynésienne. Ils ont le teint brun; la stature

élevée et de beaucoup au-dessus de la taille moyenne; les membres nerveux et parfaitement dessinés; le front haut, la physionomie ouverte; les yeux noirs, grands, vifs, pleins d'expression; le nez épaté ; la bouche très belle, quoique les lèvres soient généralement épaisses; la denture superbe; la face ovale; les cheveux noirs, frisant à larges boucles.

Si l'on en croit la tradition locale, la population de Futuna proviendrait d'émigrations qui auraient eu pour point de départ les Samoa, point d'arrêt et centre secondaire d'émigrations polynésiennes, et se seraient ensuite répandues à l'est et au sud.

Doués de qualités guerrières remarquables, ces Polynésiens se sont installés à Futuna « en anéantissant et en soumettant à leur autorité la race noire aux cheveux crépus qui, venue des pays de l'ouest, les avait précédés dans les divers archipels de cette partie du Pacifique ».

Cette tradition que gardent fidèlement les habitants de Futuna, paraît d'autant plus acceptable que le vent d'Est règne presque continuellement dans ces parages et a pu favoriser les migrations des naturels des Samoa dont la hardiesse à la mer, dans des pirogues doubles parfaitement construites, a étonné à ce point les premiers voyageurs européens qu'ils ont donné à leur pays d'origine le nom d'Archipel des Navigateurs. On retrouve d'ailleurs dans l'idiome des Futuniens beaucoup de mots des dialectes parlés aux Samoa et aux Wallis. Comme les habitants de ces îles, ils ont pour boisson favorite le suc de la racine de kava qu'ils font mâcher pour en aviver le principe par les ferments salivaires et s'en enivrer ensuite. Une incision ayant les mêmes résultats prophylactiques que la circoncision est pratiquée par les Futuniens.

Caractère belliqueux. — Le courage des Futuniens

comme celui de tous les Maoris, d'ailleurs, était du mode héroïque. Avant de se mesurer entre eux, les guerriers se peignaient le visage de couleurs éclatantes; s'armant de lances, de haches, de casse-tête, et plus tard de sabres, de baïonnettes et de fusils, ils combattaient en chantant, avec une ardeur qu'encourageait la croyance à une vie future dont les récompenses étaient réservées aux plus vaillants.

Après la défaite, les jeunes gens du parti vaincu se réfugiaient ordinairement dans les montagnes pour y préparer leur revanche, tandis que les vieillards attendaient, impassibles, que les vainqueurs leur donnassent la mort après de cruelles tortures.

Superstitions. — Très superstitieux, les Futuniens avaient des divinités de premier et de second ordre, génies malfaisants pour la plupart, dont les principales occupations consistaient à semer partout la maladie et la mort, à persécuter enfin les humains par tous les moyens.

« Nos insulaires, dit le P. Chanel, dans une lettre du mois de mai 1840, ne voient dans les maladies et les infirmités qu'un effet du courroux céleste. Dès que quelqu'un est tombé malade, ils courent à la maison du « *Dieu qui veut le manger* » ; mais il faut encore qu'ils aient bien reconnu le membre qui souffre; car chaque dieu a des maisons différentes, pour la guérison des différentes parties du corps. On porte dans ces maisons des fruits, des étoffes, quelquefois les objets les plus précieux, afin d'apaiser le mauvais génie par ces offrandes. Celles-ci deviennent ensuite la proie de quelques individus, qui exploitent ainsi, au profit de leur cupidité, la superstitieuse crédulité du peuple. »

Les Futuniens étaient persuadés que certains hommes privilégiés, ou *inspirés*, avaient en eux comme un pou-

voir divin qui les rendait inviolables et leur permettait d'imposer leur volonté en toutes choses, notamment pour mettre le *tabou* sur certains objets en défendant leur usage ou leur accès. Les rois possédaient tous cette délégation de la puissance divine et la transmettaient après eux à leurs descendants. Niuliki, quand le P. Chanel aborda dans son île, le revêtit lui-même d'un caractère sacré, ce qui ne l'empêcha pas d'ordonner la mort de ce prêtre dans un moment de colère.

FAMILLE. — Avant l'arrivée des missionnaires, les enfants étaient, le plus souvent, dès leur naissance, confiés à des parents d'adoption, ce qui est comme on le sait une caractéristique polynésienne; actuellement la polygamie a été abolie et la famille fortement constituée par l'institution du mariage.



Le P. Chanel.

VÊTEMENTS. — Au moment de l'établissement de la mission, les vêtements consistaient en feuilles et en nattes ou tapas qui couvraient le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux; maintenant tous les hommes portent le paréo et beaucoup la chemise en toile; les femmes sont généralement revêtues de la gaule tahitienne.

Le tatouage qui existait autrefois aux îles Horn, comme aux Marquises et à la Nouvelle-Zélande, etc., est tombé en désuétude.

CHEVELURE. — Les hommes laissent croître leur chevelure, l'oignent d'une huile parfumée et la lient au sommet de la tête. Ils la déliaient jadis à la rencontre du chef ou d'un ami. Traverser un village étranger, sans lui donner ce témoignage de concorde et d'amitié, c'était, d'après

M. E.Raoul, lui faire une injure qui pouvait entraîner une guerre entre deux tribus.

Les femmes portent les cheveux courts, en réservant suivant leur fantaisie, une ou deux touffes qu'elles arrangent d'une manière particulière. A la mort d'un proche parent, elles doivent se raser la tête en signe de deuil. Les eunes filles portent les cheveux longs jusqu'à leur mariage.

Ornements. — Les ornements des Futuniens consistent en fleurs posées au-dessus des oreilles, en colliers, en dents de marsouin ou de cochon sauvage, et en coquillages.

Moeurs actuelles. — Aujourd'hui les mœurs des Futuniens sont devenues fort douces; la moralité de la population est telle que le vol est inconnu dans ce pays; on y laisse d'ordinaire sa porte ouverte et son armoire sans serrure. Des *censeurs publics* veillent au maintien de l'ordre le plus sévère et signalent aux chefs les moindres infractions aux lois. Ces *censeurs* font des rondes dans les villages, toutes les nuits.

Les Futuniens pillaient autrefois tous les navires qui se perdaient sur leurs côtes inhospitalières ; ils portent maintenant secours aux naufragés. En 1856, un navire baleinier se brisa sur les récifs: les naturels s'emparèrent de la cargaison qui les tentait; mais le missionnaire intervint, leur reprocha leur cupidité et tout fut immédiatement restitué au capitaine du bâtiment.

Ce n'est que lentement que les coutumes de ce peuple se sont améliorées. Autrefois la sauvagerie des Futuniens était telle qu'ils comptaient parmi les peuplades les plus anthropophages de l'Océanie.

Les naturels racontent que l'anthropophagie a été introduite chez eux par Kélitéki, l'un des premiers rois de Poï, à la suite d'un cyclone épouvantable qui eut pour

conséquence l'anéantissement des cultures et la famine. Le roi Niuliki défendit à ses sujets de se nourrir de chair humaine, mais seulement après avoir fait lui-même le vide autour de lui, dans sa propre famille. « Il tua sa mère et, après avoir mangé ses yeux et son cœur, dépeça son cadavre pour en envoyer un morceau, comme présent, aux habitants de chaque vallée de l'île.

« Quelle que soit l'origine de l'anthropophagie chez les Futuniens, il n'en est pas moins certain qu'ils mangèrent jusqu'au dernier les dix-huit cents habitants d'Alofi, « la terre de l'Amour. [1] »

Cases. — Les cases des naturels à Futuna ne diffèrent pas sensiblement de celles des Wallis. La première maison en pierres construite dans l'île, fut élevée sur le plateau escarpé et entouré de ravins profonds de Kolopelu, où les Futuniens se retiraient pendant leurs guerres intestines, comme en un fort. Cette maison bâtie pour servir de collège a été utilisée depuis comme habitation par les missionnaires.

Édifices. — Sous la direction du P. Junillon qui apprit et montra ensuite aux jeunes gens du pays à tailler la pierre, les Futuniens ont élevé, dès 1856, une église romane, avec croix latine et un fort joli clocher. Le village où fut construit ce monument n'avait pas plus de 600 habitants. Chacun se prêta à l'œuvre selon ses ressources. Des blocs énormes de pierre furent transportés à bras et façonnés ensuite à grand'peine : Futuna a maintenant une église dans chacune des missions de Sigave et d'Alo, en face de l'île Alofi. On en élève une troisième à Poï dans le nord de l'île.

Langage. — La langue que parlent les Futuniens a

1. E. Raoul. — Élisée Reclus.

de nombreuses analogies avec celles des Samoans et des Wallisiens, sans se confondre cependant avec ces dialectes. Pour l'étranger elle exige un long travail; ainsi le P. Chanel, arrivé dans l'île en 1837, ne posséda complètement la langue que la dernière année de sa vie, en 1841.

Il existe un dictionnaire futunien-français, accompagné de notes grammaticales, de remarques intéressantes.

La langue de Futuna, dit le P. Grezel, auteur de ce lexique, est un assemblage d'un assez petit nombre de mots radicaux lesquels, pour rendre les idées dans la conversation, se combinent avec certaines particules qui déterminent leur vrai sens; ces particules font du même mot tantôt un verbe, tantôt un adjectif, tantôt un nom... Malgré cela, on peut, dans l'analyse des phrases, y reconnaître les différentes espèces de mots qu'on rencontre dans les langues de l'Europe. Le Futunien admet nos cinq voyelles et dix consonnes : *f g k l m n p s t v*.

Pour être compris des naturels, il est nécessaire, en parlant, de bien faire ressortir les syllabes longues, brèves et gutturales, car il y a des mots qui sont écrits de la même manière, et dont la signification propre ne se connaît que par la prononciation.

Calcul du temps. — L'ignorance des Futuniens pour le calcul du temps était singulière. Ils ne comptaient jamais par jour, ni par semaine, mais seulement par lune, et pour cela ils se servaient d'étoiles, dont le nom générique est Tupuà, mais auxquelles on attribuait un nom particulier, selon leur emblème, leur signe. Ce sont les sept premières lunes. Les sept autres tirent leurs noms de la variation de la saison, des petites pluies, des premières grandes pluies et des secondes; puis de la saison des grands vents, de leur diminution et enfin de leur cessation. La neuvième et la

dixième lune n'ont point de correspondants dans nos mois; cela provient sans doute de ce que les Futuniens intercalent toujours une partie d'une lune dans une autre, d'où quatorze lunes au lieu de douze.

Les Futuniens divisaient leur année en deux époques : *taù mua* et *taù muli*. Le *taù mua* datait de la première plantation d'ignames qui avait lieu au mois d'avril, après la dernière lune des tempêtes. Le *taù muli*, ou dernière plantation d'ignames, est très variable. On ne peut au juste en fixer la véritable lune.

Gouvernement. — La monarchie des Futuniens est constitutionnelle et libérale.

Les rois sont électifs et doivent convoquer fréquemment l'assemblée des *anciens;* ils ne peuvent annuler ses décisions.

Le roi qui voudrait se conduire en maître absolu, se verrait promptement dépossédé de son autorité. En 1842, sur les sollicitations de l'évêque de Maronée, les divers partis de l'un des districts de l'île avaient élu roi Petelo Keleteane; en 1851, ce jeune chef s'étant rendu odieux par ses actes arbitraires fut remplacé par le fils d'un ancien roi, et chassé de Futuna.

Productions du sol. — A Futuna la terre est très riche et bien cultivée surtout dans les vallées, où les naturels font pousser le taro, la patate douce, l'igname, l'ufiléi (espèce d'igname). On rencontre dans cette île la plupart des arbres de Tahiti, entre autres le bananier et l'arbre à pain (*meï* en futunien). Les missionnaires qui se nourrissent, comme les indigènes, des féculents et des fruits du pays, ont acclimaté, en outre, l'ananas, le melon, la canne à sucre, la tomate, etc.

Bois. — Souvent arrosées par les brouillards qui se forment autour de leur sommet, les montagnes sont tapis-

sées de verdure jusqu'à leur faîte. Les forêts contiennent des bois de construction dont les indigènes se servaient déjà habilement, avant l'arrivée des Européens dans leur île, pour la confection de leurs pirogues.

FAUNE. — Les premiers navigateurs n'ont vu d'autres animaux à Futuna que des chiens et des cochons sauvages dont se nourrissaient les naturels. Les porcs sont maintenant en quantité considérable dans l'île; c'est une des meilleures ressources qu'offre le pays pour le ravitaillement des navires.

Les rossignols océaniens, les moineaux noirs, les canards sauvages, les pigeons, les perruches vertes et rouges sont les oiseaux les plus communs à Futuna.

On trouve dans les forêts un serpent python de taille énorme mais dont la morsure n'est pas venimeuse. Ce serpent ne se rencontre dans aucun des autres archipels de l'Océanie centrale.

INDUSTRIE INDIGÈNE. — La seule industrie des Futuniens consiste dans la fabrication des nattes assez fines et des tapas qui ont une grande réputation; ces étoffes en écorce d'arbre sont plus épaisses, plus résistantes que celles des autres Polynésiens et portent des dessins assez réguliers, d'une certaine élégance; elles sont couvertes, à l'envers, d'un enduit particulier, de couleur marron.

Comme tous leurs congénères de l'Océanie centrale, les indigènes recueillent l'amande du coco qu'ils sèchent au soleil et échangent ensuite contre des objets utiles ou vendent aux deux marchands établis dans leur île.

CLIMAT. — Le climat de Futuna est chaud, mais sain; les habitants ont échappé jusqu'à présent aux diverses maladies résultant du contact des Européens; les affections propres au pays sont les mêmes qu'aux Wallis, mais les cas d'éléphantiasis paraissent plus rares.

Moyens de transport. — Les moyens ordinaires de transport entre Futuna et les îles voisines sont limités aux goélettes qui parcourent ces archipels pour recueillir le coprah.

LES ILES KERGUELEN

OU DE LA DÉSOLATION

CHAPITRE PREMIER

Précis historique.

Découverte du groupe par M. de Kerguelen (1772). — Voyages de Cook (1779). — De Robert Rhodes (1799). — De sir James Clark Ross (1840). — De sir G.-S. Nares (1874). — Du baron von Schleinitz (1874).

Battue sans relâche par les rafales des grands vents d'ouest soufflant en tempête la majeure partie de l'année, isolée au milieu d'une mer démontée venant se briser en lames énormes contre des rochers basaltiques, perdue au milieu du brouillard et des averses glacées tombant à de courts intervalles : telle s'offre aux yeux du marin l'île Kerguelen. C'est l'âme attristée par un ciel toujours gris, par le sourd fracas de l'Océan mugissant, par les sinistres gémissements du vent, que Cook, qui la visita après Kerguelen lui donna le nom bien justifié de *Terre de la désolation.*

Les instructions données à M. de Kerguelen, lieutenant de vaisseau, commandant le *Berrier,* présentaient ainsi l'objet de sa mission : « Le sieur de Kerguelen est instruit

qu'il y a toute apparence qu'il existe un très grand continent dans le sud des îles de Saint-Paul et Amsterdam, continent qui doit occuper une partie du globe, depuis le 45° de latitude sud jusqu'aux environs du pôle, dans un espace immense que l'on n'a point encore pénétré... Le sieur de Kerguelen, en partant de l'île de France avec la corvette qui lui sera donnée pour servir à la découverte, fera voile vers ces terres. Il fera tous ses efforts pour les trouver et les reconnaître. S'il parvient à les découvrir, il cherchera un port où il puisse être à l'abri. Il prendra toutes les précautions nécessaires pour descendre à terre avec sûreté. Il tâchera de tirer commerce et amitié avec les habitants. Il examinera les productions du pays, sa culture, ses manufactures s'il y en a, et quel parti on pourrait en tirer pour le commerce du royaume... »

Arrivé à l'île de France, de Kerguelen y laissa le *Berrier* et prit le commandement des flûtes la *Fortune* et le *Gros-Ventre* qui étaient meilleurs voiliers que le vaisseau, tout en coûtant moins cher d'entretien. L'île à laquelle le navigateur français donna son nom, fut découverte le 13 février 1772. M. de Kerguelen reconnut bientôt que cette terre n'était point un continent comme on le supposait : « La terre que j'ai découverte, dit-il dans le récit officiel de son voyage, est certainement une île puisque le célèbre capitaine Cook a passé au sud lors de son premier voyage, sans rien rencontrer. Je juge même que cette île n'est pas bien grande. J'en connais environ 80 lieues de côtes, et j'ai lieu de croire qu'elle a environ 200 lieues de circuit. M. de Boisguehennec descendit le 13 de février 1772, dans une baie qu'il nomma baie du Lion-Marin, et prit possession de cette terre au nom du roi ; il n'y vit aucune trace d'habitants. M. de Rochegude, en 1774, est descendu dans une autre baie, que nous avons nommée *baie de l'Oiseau*,

et cette seconde rade est à quarante lieues de la première; il en a également pris possession, et il n'y trouva également aucune trace d'habitants. Ainsi il est très apparent que cette terre est inculte et stérile comme l'Islande, mais de plus *inhabitable* ou *inhabitée*. »

Le second voyage auquel M. de Kerguelen fait allusion en parlant de la prise de possession de la *baie de l'Oiseau* fut effectué par ce capitaine avec les navires de guerre l'*Oiseau* et le *Dauphin*, en 1774-1775.

L'île Kerguelen était donc dores et déja annexée au domaine colonial de la France quand le capitaine Cook la visita avec les navires *Résolution* et *Discowery* en décembre 1776, pendant son troisième voyage de découvertes. Ces navires restèrent quatre jours dans le port Christmas; deux autres jours furent employés à relever les côtes est et sud jusqu'au cap George; Cook ne voulut pas changer le nom que l'île avait reçu de celui qui l'avait découverte, mais la désigna cependant sous celui de *Désolation* dans ses écrits nautiques et cette appellation a été souvent reproduite dans les cartes anglaises.

M. Robert Rhodes qui commandait en 1799 le *Hillsborough*, navire armé pour la pêche aux phoques et aux éléphants de mer, passa huit mois dans le port Winter et explora une grande partie de la côte voisine.

Le capitaine sir James Clark Ross, qui commandait les navires de Sa Majesté Britannique *Erebus* et *Terror*, étant chargé de diriger l'expédition magnétique antarctique, s'arrêta dans la baie du port Christmas le 12 mai 1840 et y resta soixante-huit jours, explorant les baies profondes du voisinage.

Les quatre premiers explorateurs de l'île Kerguelen ont fait des travaux hydrographiques, des croquis de côtes et des observations qui sont encore consultés par les marins

appelés à naviguer dans ces parages. Les pêcheurs de phoques et les baleiniers, notamment le capitaine de la *Favorite* qui séjourna pendant plusieurs mois à Kerguelen, à la suite d'un naufrage, ont ajouté à ces premières notions quelques détails sur les côtes sud et ouest de l'île.

Le navire de guerre anglais *Challenger*, commandé par sir G.-S. Nares a, dans sa campagne d'exploration (de 1873 à 1876), visité l'île Kerguelen, et l'on trouve dans le volumineux rapport édité à Londres en 1885 d'intéressants récits sur les expéditions que firent à terre les membres de l'état-major de ce bâtiment. Ce rapport renferme de nombreuses données sur la température, la végétation et les représentants du règne animal que l'on rencontre à Kerguelen. Le capitaine Nares a surtout étudié le pays au point de vue de la station astronomique qu'on voulait y établir pour observer le passage de Vénus; il laissa même une note sur ses travaux dans un tas de pierres élevé sur la pointe N.-O. du port Christmas.

Ce fut le navire de guerre la *Gazelle*, qui transporta en 1874 la mission scientifique allemande destinée à étudier le passage de Vénus, tandis que la mission française commandée par M. Mouchez s'installait à l'île Saint-Paul. Le rapport du commandant baron von Schleinitz, publié dans les *Hydrographische Mittheilungen* (1874), contient de précieux renseignements sur le groupe Kerguelen et des observations météorologiques très complètes.

CHAPITRE II

Description géographique.

Aspect général de l'île Kerguelen. — Montagnes. — Baies et havres. — Climat. — Baromètre. — Thermomètre. — Vents. — Données hygrométriques. — Marées. — Observations astronomiques.

Aspect général de l'île. — Kerguelen est située entre les parallèles de 48°30′ S. et 50°5, et entre les méridiens de 66°10′ et 68°10′ E. La grande terre a, du nord au sud, 90 milles de longueur, sur 45 milles de largeur au minimum. Certains points de l'île principale du groupe sont tellement peu larges que les pêcheurs peuvent transporter à dos d'homme ou traîner sur le sol de la côte est à la côte ouest et réciproquement, leurs embarcations et tout leur matériel. Les îles les plus éloignées de la terre principale sont distantes de 15 milles de la pointe nord et de 20 milles de l'extrémité sud-ouest.

Tout l'archipel repose sur un banc de sondes dont l'étendue n'a pas encore été définie. Ross a trouvé un fond de 210 mètres, sable noir fin et petits cailloux, à environ 20 milles dans l'ouest du cap Bligh. On a obtenu des sondes de 128 à 146 mètres, sable noir et roches, à 100 milles dans le nord-est du cap Français, et un fond de 137 à 4 milles du même cap. Ross détermina aussi la position d'un dangereux récif (le *Terror*) qui est à 17 milles dans le nord 81°50′ E. du cap Français.

Le groupe Kerguelen se compose d'une île principale, de

130 îlots et de 160 roches ou récifs hors de l'eau. Les plus grands des îlots ont environ 3 milles carrés de superficie. L'île de Kerguelen compte 129 milles carrés, et l'ensemble de l'archipel aurait une superficie de 180 milles carrés si on y comprenait les baies.

Ces baies ou criques profondes sont très nombreuses, surtout sur la côte orientale, et plusieurs constituent d'excellents ports où les navires peuvent heureusement trouver un abri contre les violents coups de vent si fréquents dans ces parages.

Cette dentelure des rivages de Kerguelen les rapproche de ceux des terres polaires qui ont pour caractère d'être profondément creusés par les fjords. Les accidents de la côte, caps, presqu'îles, havres, sont si multipliés à Kerguelen que le développement du littoral atteint 700 milles.

L'île Kerguelen est de formation volcanique, ses montagnes ne suivent pas des lignes régulières, mais sont disposées capricieusement, séparées par des vallées étroites qu'arrosent des torrents, affectant soit la forme de table avec terrasses étagées du sommet au bas du versant, soit celle de chaînes ardues, aux arêtes escarpées et rocheuses, soit enfin celle de sommets coniques, parfaitement symétriques qui se terminent par des cratères dont l'ouverture est comblée par les neiges ou par l'eau.

Studer affirme (*Geographische Gesellschaft in Bern*, 27 *oktober* 1881) qu'au sud-ouest de Kerguelen, une montagne lancerait des vapeurs, ce qui ne fait, d'ailleurs, que confirmer les rapports de plusieurs capitaines baleiniers, lesquels ne doutent pas que le centre de cette île soit encore un foyer en activité.

Montagnes. — Les plus hautes montages, situées au milieu de l'île, sont le mont Crozier (1,000 mètres) et le mont Ross (1,800 mètres). Elles n'ont été, jusqu'à ce jour, qu'im-

parfaitement explorées. La hauteur moyenne des autres pics de Kerguelen varie entre 400 et 500 mètres. Les plus élevés des sommets de l'île sont constamment couverts de neige.

Cette grande diversité dans la forme des montagnes de Kerguelen donne à l'île un aspect très particulier aux yeux des marins qui viennent du large. Par un temps clair, elle permet à leur regard de se détacher des premiers plans occupés par des plateaux uniformes au ton brun, pour embrasser un panorama grandiose. A mesure qu'on se rapproche de l'île, on comprend mieux le nom de *Terre de la désolation.*

A une petite distance, Kerguelen paraît absolument stérile. Une bande étroite d'herbe verte contourne le pourtour des baies; elle est mêlée à des touffes rondes d'une plante ombellifère d'un vert sale ou couleur de rouille, voisine des *Bolax* des îles Falkland. Plus haut, sur les collines, la végétation n'existe plus que par endroits, comme plaquée sous forme de taches. Les plantes sont les mêmes que celles du niveau inférieur; elles disparaissent complètement au-dessus de 300 mètres d'altitude.

Sur la côte occidentale, on remarque un magnifique glacier qui descend des cirques situés au sommet de la montagne jusqu'à la mer. Le port de Noël, *Christmas Harbour,* se reconnaît de loin par une arche de basalte d'une dimension remarquable, qu'on aperçoit à la pointe nord-ouest de l'île.

Baies et havres. — Les autres îles de cette partie du Pacifique, telles que les îles Crozet et Heard, n'offrent que de rares refuges aux navigateurs; l'île Kerguelen, au contraire, est comme nous l'avons déjà dit échancrée sur toute sa côte est par une quantité de baies profondes parfaitement abritées. Les masses basaltiques de son sys-

tème orographique se divisent de ce côté en collines parallèles encadrant des havres commodes où les navires ne ressentent pas les terribles effets des bourrasques de l'ouest. Sur la côte ouest, la direction des baies ne correspond plus à celle des vents régnants, d'immenses glaciers entraînent vers la mer les roches des montagnes et comblent les baies dont l'accès est le plus souvent fort dangereux.

Comme la plupart des hauts plateaux disposés en terrasses s'étendent de l'est à l'ouest, et que les chaînes de montagnes d'une autre formation, celles des environ de la baie Accessible, par exemple, ont des directions qui ne s'écartent pas beaucoup de celle-ci, l'axe de soulèvement de l'île principale leur est presque perpendiculaire et s'étend à peu près du N. N.-O. au S. S.-E.

Côte est. — *Port Christmas.* Sur la côte est, le havre le mieux connu est le port *Christmas*, à l'extrémité nord de l'île et faisant face à l'ouest. L'entrée du port, entre le cap *Français* et la pointe *Archer,* a un mille de largeur; la profondeur de la baie est de 1 mille 3/4 du N.-O. au S.-E. En dedans et du côté de la pointe *Archer,* une seconde baie augmente la largeur du port jusqu'à la moitié de sa longueur, puis l'échancrure diminue peu à peu pour se terminer par une grève de sable noir de plus de 300 mètres de longueur sur laquelle sir J. C. Ross construisit ses observatoires astronomiques et magnétiques.

Les montagnes qui entourent Port-Christmas, en forme de terrasses, atteignent plus de 300 mètres de hauteur. Le mont de la Table a même 410 mètres. Son sommet se compose d'un cratère arrondi dont le diamètre est d'environ 30 mètres. Au nord de cette montagne, on remarque de magnifiques colonnes de basalte. Près du cratère on domine tout le pays environnant, une grande partie de la côte nord-ouest et les îles adjacentes. Le fond du port n'est



LES PINGOUINS DANS LES MERS AUSTRALES.

exposé qu'à deux rumbs de vent, et même cet espace est abrité en partie par les îles qui sont devant, de sorte que la mer n'y est jamais assez grosse pour incommoder un navire. L'aspect de la côte confirme le fait, car on trouve de l'herbe poussant jusqu'à la limite de la haute mer, indice certain de la tranquillité d'un port.

C'est dans le port Christmas que se réfugièrent les deux vaisseaux de Cook en 1776. L'extrait du journal du navigateur anglais relatif à ce voyage, confirme ainsi la découverte de M. de Kerguelen : « Le 25, à 6 heures du matin, les deux vaisseaux revirèrent et portèrent sur la terre. Après avoir dépassé un rocher effrayant qui s'élevait en pain de sucre à une hauteur prodigieuse, nous arrivâmes sur l'île, et nous trouvâmes une baie et un mouillage par vingt-quatre brasses d'eau, fond de vase. Les chaloupes allèrent reconnaître la côte, et chercher un havre plus commode pour faire de l'eau. Elles revinrent sur les sept heures, après avoir trouvé une lettre dans une bouteille. Cette lettre nous apprit que cette île avait été découverte par M. de Kerguelen en 1772 ; qu'il y a beaucoup d'eau et point de bois ; qu'elle est stérile et inhabitée ; que les côtes abondent en poissons, et que les rivages sont couverts de veaux marins, de lions de mer et de pingouins. Le havre où le navigateur français avait déposé cette bouteille, étant plus commode que celui où mouillaient nos vaisseaux, nous nous rendîmes dans la nouvelle baie où nous reconnûmes la vérité des détails que contenait la lettre. »

La marée monte et baisse fort peu dans le port de Christmas, tout au plus de $0^{m},8$. L'établissement du port est exactement de deux heures. A l'entrée du port, le flot porte au N.-O. avec une vitesse de deux milles à l'heure.

Au sud de Port-Christmas, la muraille basaltique sur laquelle s'élève le rocher Archer renferme, à 9 mètres au-

dessus du rivage formé de débris de roches, une couche horizontale de charbon de quelques pieds d'épaisseur qui se laisse apercevoir en trois endroits différents.

Baie de Cumberland. — La baie de Cumberland est située entre le cap Pringle et le cap Cumberland ; elle est formée par deux bras bien abrités, de 12 milles de longueur dans la direction du S.-O. $\frac{1}{2}$ O., et 1 mille de largeur. Les mouillages de cette baie sont supérieurs à ceux de Port-Christmas, n'étant pas exposés à des vents aussi violents. Mais les navires à voiles n'y entrent pas aussi facilement que dans le havre où de Kerguelen et Cook ont pénétré sans accident avant qu'on eût aucune notion sur ces parages.

Les deux bras de la baie Cumberland s'ouvrent, de chaque côté de l'entrée, à 7 milles environ. Celui du nord a 3/4 de mille de longueur, sa profondeur est de $1^{m},9$; celui du sud est plus étendu, la profondeur y est de 11 à 13 mètres.

Baie Breakwater. — Entre la pointe Lucky et la terre adjacente dans l'ouest, à 1 mille de largeur sur 1/2 mille de profondeur, est située la baie Breakwater. On y fait de l'eau facilement, grâce à un ruisseau qui se jette dans la mer, venant d'un lac. Cette baie est riche en poissons et en moules.

Baie White ou Blanche. — La baie *White* ou *Blanche* est vaste et offre d'excellents abris aux navires. Des taches blanches, qui signalent le fond de l'anse, lui ont fait donner ce nom.

Baie du Centre. — Remarquable par la falaise rouge qui s'élève à son extrémité, la baie du Centre est recherchée pour la facilité qu'on y a de faire de l'eau douce ; les rivages sont sillonnés de ruisseaux. Les équipages de l'*Erebus* et du *Terror* y trouvèrent aussi du charbon.

A l'entrée de la baie, est situé le *Bol de punch du Diable,* ravin profond sur lequel s'abattent de violentes rafales.

Baie Rhodes. — La *Baie Rhodes* est placée à 5 milles au sud du cap Toreland, et contient plusieurs ports ; l'entrée est obstruée par des bancs d'herbes marines attenant à des rochers. Cook a décrit d'une manière fort intéressante son passage au milieu de ces varechs qui indiquent toujours, suivant lui, des endroits dangereux pour la navigation. Pour éviter les récifs, il est nécessaire de gouverner avec beaucoup d'attention en suivant les chenaux tortueux qui séparent les bancs d'algues. On sonde, sans trouver le fond, le long de cette côte, avec des lignes de plus de 90 mètres.

Port Palliser. — Par 49° S. et 67° 14′, 50″ E., on rencontre *le port Palliser,* profond de 4 milles et large de 1 mille au centre. Le chenal de l'entrée est rempli d'herbes marines et ne paraît pas sûr. Dans *l'anse du Pingouin,* sur la côte nord du port Palliser, il y a un beau ruisseau d'eau douce. Le port Palliser est absolument abrité contre les vents dominants du sud et de l'ouest.

Entre le port Palliser et le cap Henri, se trouvent sept baies, dans lesquelles on signale de bons ports ; elles se dirigent toutes dans une direction comprise entre l'ouest et l'O. S.-O.

Baie Whale. — La baie *Whale* (*Babine*), située au nord du détroit de Hunter, contient plusieurs ports commodes ainsi que la *baie Irlandaise,* au sud de Port-Winter.

Bras Fonderie. — Le *Bras Fonderie,* à environ 13 milles dans le S. 73′ E. de Port-Winter, renferme plusieurs criques dans lesquelles les bâtiments peuvent mouiller sans craindre aucun des vents régnants. Le nom de cette baie vient de la grande quantité de minerai de fer qu'on y a découverte.

On peut encore mouiller sans aucun danger dans le *port Élisabeth* avec 7 à 16 mètres de fond, et dans l'anse *Betsy* au fond de la baie Accessible ; le fond y est d'argile blanc, avec 9 à 13 mètres d'eau.

Cote sud et sud-ouest. — *Baie Royal Sound.* — Entre la pointe Charlotte et le cap du Prince-de-Galles, se trouve la baie profonde appelée par Cook *Royal Sound* qui contient plusieurs petites îles. Du *Royal Sound* jusqu'au cap Georges, la côte est formée par des collines élevées, arides, aux sommets disparaissant sous la neige, bordées de plages de sable couvertes de pingouins et d'une foule de mouettes.

Les renseignements relatés dans les instructions nautiques en ce qui concerne les côtes ouest et sud, sont extraits du journal de la *Favorite*.

Nunn, le pêcheur de phoques naufragé, a visité les baies de cette partie de l'île Kerguelen. D'après ce marin, quelques-unes de ces criques peuvent recevoir des navires de 400 à 600 tonneaux ; les mouillages y sont généralement bons, sans être jamais aussi abrités que ceux de la côte est.

Le détroit de Mary-Anne, entre le cap Louis (île Saddle) et la Grande Terre, a 30 mètres de large à son entrée nord, et 220 mètres à son entrée sud ; des navires de toutes dimensions peuvent pénétrer dans le chenal par la passe sud, pour y trouver un fond d'une excellente tenue et 37 mètres d'eau au minimum. Le *Trances* y resta au mouillage une partie des années 1818-1819-1820.

Baie Big Elephant. — Au N.-E. de l'île Leal, se trouve la grande baie de *Big Elephant,* dont les bords sont échancrés par plusieurs anses plus petites, dont le port Thunder, cité par M. Lawrence lieutenant de la *Favorite.*

Baie Young William. — Le port *Young William,* au

S.-E. de l'île Saddle, est peu recommandable comme mouillage, car il est exposé aux vents fréquents du N.-E.

La baie *Iceberg,* à 12 milles dans l'est de *Young William,* n'est pas beaucoup plus sûre ; mais, à 10 milles du cap Georges, la vaste baie Swain se divise en trois branches où l'on peut mouiller en toute saison sur un fond d'excellente tenue.

Parmi les baies que l'on rencontre au N.-E. du cap Georges, il est bon de citer la baie Greenland, dont le tour et le mouillage sont bons et qui, au besoin, pourrait abriter une escadre contre les plus violentes tempêtes. Entre les roches du côté nord de cette baie, se trouve la passe appelée par les pêcheurs *haul-over,* par laquelle ils peuvent hâler leurs canots dans la baie voisine, le port de *Royal Sound.*

Climat. — « Il paraîtrait, dit Cook dans ses relations de voyages, que la pluie est presque continuelle dans l'île de Kerguelen, non seulement à cause des traces profondes laissées par les torrents qui se précipitent de toutes parts, mais encore en raison de l'état général du pays qui, même sur les collines, n'est qu'un vaste marécage dans lequel on enfonce à chaque pas. »

M. de Kerguelen, avant Cook, avait constaté que les coups de vent étaient fréquents dans ces parages.

Le commandant de *la Gazelle,* dont le rapport a une valeur scientifique reconnue, s'exprime ainsi, en parlant du temps à Kerguelen.

« Les vents soufflent constamment avec force entre le N.-O. q. N. et le S.-O. q. O., accompagnés de grains de neige, de grêle et de pluie ; mais souvent le ciel est clair, et il fait froid. De temps en temps, ces grands vents sont interrompus par de petites brises de la même direction, ou bien encore, mais plus rarement, par des coups de

vent de N.-E., qui amènent beaucoup de pluie, de la brume et un temps plus chaud. Les autres vents ne soufflent qu'accidentellement.

La persistance des vents à souffler entre le N.-O. q. N. et le S.-O. q. O. (sur 1848 observations, on a constaté 1445 fois cette direction), la violence moyenne de ces vents, la moindre élévation du thermomètre et du baromètre semblent constituer les principales différences météorologiques entre l'hémisphère sud et l'hémisphère nord. Dans l'hémisphère sud, la loi de Dove s'affirme plus que dans le nord, et les variations du vent qu'elle indique entre le nord et l'ouest, sont constantes à Kerguelen.

« A mesure que le baromètre baisse à Kerguelen, dit de son côté le capitaine Nares, de la marine anglaise, le vent s'établit du nord ; quand il monte il vient de l'ouest, et probablement à l'extrémité S. de l'île du S.-O. Le vent d'ouest, en rencontrant l'île, se divise et contourne les caps du sud et du nord ; sous le vent de l'île, les vents du N.-O. dominent au nord du Campbell ; ceux du S.-O. et de l'O. dominent dans le sud de ce mont. Toutes les fois que nous doublâmes le cap Gibby, nous courûmes d'un vent dans l'autre. Cook constata les mêmes changements de vent. Le vent du nord cependant passe par-dessus les terres, comparativement basses, situées à l'ouest des monts Crozier, et souffle avec violence dans le Royal Sound. »

Le climat à Kerguelen est à peu près le même pendant l'hiver et pendant l'été ; l'écart de température n'est que de 10 degrés, de 0 à 10, et la moyenne est de 4 degrés, d'après Studer. L'air est toujours humide et souvent chargé de brouillard.

Baromètre. — Les membres de l'expédition venus sur la *Gazelle* pour le passage de Vénus, ont fait, du 15 novem-

bre 1874 au 27 janvier 1875, des observations météorologiques sur le mont de l'Observatoire, près de l'anse Betzy, dans l'habitation construite *ad hoc*, par 49° 8′ 54″ S, et 67°, 49′, 51″ E. La hauteur du baromètre était de 23 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer.

En général, à Kerguelen, le baromètre est plus haut le matin que le soir, mais le maximum de pression se produit vers neuf heures du soir, tandis que le minimum s'observe vers trois heures. L'un étant de 0,153 au-dessus de la moyenne, l'autre de 0,331 au-dessous, l'oscillation quotidienne est donc de 0,484. Le maximum absolu est de 767 m/m 95, et le minimum de 721 m/m 71.

Thermomètre. — Lors de la démolition de l'observatoire de la *Gazelle*, on laissa à terre un support météorologique avec un thermomètre à maxima et un à minima ; le tout est accompagné d'un journal d'observations. La dernière observation du 1er février 1875, porte les indications suivantes :

Thermomètre à maxima....................	9°1
Thermomètre à minima..	4°6

Deux autres thermomètres ont été enfouis dans la terre, l'un à 2m,04, l'autre à 1m,02 de profondeur. Ils sont accompagnés d'une instruction et placés dans un tube en zinc qui s'élève de 0m,30 au-dessus de la mousse du sol, à 100 ou 130 pas dans l'est de l'endroit où ont été laissés les deux autres, mais plus près de la côte. Les dernières observations du 1er février 1875, ont eu ces résultats :

Thermomètre supérieur.....................	5°3
Thermomètre inférieur........	4°3

Hygrométrie. — Le tableau suivant donne la moyenne

des hauteurs hygrométriques relevées par l'état-major de la *Gazelle*.

DU 15 NOVEMBRE 1874 au 20 JANVIER 1875.		DIFFÉRENCE avec LA MOYENNE.	PRESSION de L'AIR SEC.
	millim.		
A 4 heures du matin........	5,214	— 0,266	742,924
A 9 — —	5,749	+ 0,269	742,281
A 3 heures du soir........	5,765	+ 0,234	741,895
A 9 — —	5,141	— 0,339	743,002

Il résulte de ces observations que la plus forte oscillation quotidienne est de 0 m/m 623. Le maximum se produit tard le matin et de bonne heure le soir, alors que le minimum a lieu le soir et dans la nuit. Ce maximum et ce minimum ont lieu aux mêmes heures que pour les pressions barométriques, à trois heures et 9 heures du soir.

Observations astronomiques. — Le capitaine Nares donne quelques aperçus sur Kerguelen « comme station astronomique » ; il conclut en disant que le choix de l'emplacement d'un observatoire doit être fait au milieu de l'île, du côté sous le vent.

C'est en 1875 que les membres des expéditions anglaise, américaine et allemande vinrent à Kerguelen pour y observer le passage de Vénus.

CHAPITRE III

Économie politique et sociale.

Nature du sol. — Bois fossile, son origine. — Minéraux et charbons. — Flore et Faune. — Oiseaux et poissons. — Pêche de la baleine et des phoques. — L'île de Kerguelen est-elle habitable?

Le paysage qui se déroule devant les yeux du voyageur, à Kerguelen, est d'un aspect effroyablement triste; de hautes montagnes dénudées surplombent des plaines ondulées, couvertes d'une herbe courte et dure; des vallons où serpentent des ruisseaux formés par les sources naturelles ou par les glaciers, sont remplis d'étangs et de tourbières. La terre disparaît sous d'épaisses couches de mousse se développant continuellement, grâce à l'influence de l'humidité, et dans lesquelles on enfonce jusqu'aux genoux sans pouvoir avancer. Les excursions sont rendues très difficiles sinon impraticables par la quantité de marécages qu'il faut traverser sans cesse et les amas de roches et de cailloux qu'il est nécessaire de gravir à tout instant. La plus grande partie de l'île Kerguelen est encore inexplorée tant la nature oppose d'obstacles aux voyageurs.

Outre les inconvénients dus à la composition du terrain, l'île est, pendant presque toute l'année, balayée par des coups de vent d'une violence extraordinaire. Il y fait froid et la neige y tombe abondamment, blanchissant tous les

hauts plateaux et le versant des montagnes. Sur cette terre à l'aspect désolé, pas un arbre n'anime le paysage ; seules les cascades viennent rompre sa monotomie, entraînant avec bruit dans les vallées inférieures des fragments de rocher.

Sol. — La roche dominante dans l'île est le basalte qui affecte la forme prismatique et subit les modifications les plus variées depuis la pierre verte jusqu'à l'amygdaloïde et le porphyre. Quelques montagnes dont la direction générale s'incline du S.-O. au N.-E. sont entrecoupées par des veines de trapp; ces veines, fort nombreuses, sont ordinairement de basalte.

Plusieurs collines de basalte se terminent par des sommets en forme de cratères. Trois ou quatre collines isolées, très curieuses, sont formées d'une roche arénacée d'aspect igné et présentent des contours très doux; elles se composent de fragments brisés parmi lesquels se font jour, par places, des colonnes prismatiques.

Bois fossile. — Le trait géologique le plus remarquable de cette île est la présence du bois fossile et du charbon intercalés au milieu de roches ignées. Le bois très siliceux est enchâssé dans le basalte ; le charbon, à fleur de terre dans les ravins, est en contact immédiat avec la pierre verte amygdaloïdale et porphyritique.

Du charbon et du bois pétrifiés furent découverts près du rocher Archer, aux environs du havre Christmas par les observateurs qui étaient embarqués sur la *Gazelle,* en 1874. Il faut en conclure que, dans les temps primitifs, l'île Kerguelen a dû être boisée et jouir d'un meilleur climat.

On a recueilli de l'ambre jaune près des couches de charbon; les fragments de bois étaient très tortillés, plus mous et plus récents par l'apparence, que le bois

dur et siliceux ramassé par Ross près du bloc de basalte de 300 mètres de hauteur qui domine Port-Christmas sur la chaîne de collines s'étendant au sud.

Une partie d'un tronc d'arbre silicifié, ayant 0^m, 69 de diamètre, fut extraite du sol immédiatement au-dessous du rocher. On ne put malheureusement relever aucune trace de feuille de nature à permettre de déterminer l'espèce de bois qui croissait là jadis.

Outre ces vestiges d'une végétation propre à l'île, on a également signalé à Kerguelen de nombreux charançons qui vivent d'ordinaire dans les bois, et dont l'espèce s'est perpétuée jusqu'à présent. Il n'est pas douteux que ce pays ait eu une végétation forestière.

Charbon. — La nature du charbon de l'île Kerguelen est assez variable ; dans un même terrain on relève, près l'un de l'autre, du charbon léger, du charbon fibreux et une sorte d'anthracite.

« Nous n'eûmes pas occasion, dit le navigateur Ross, de nous assurer de l'importance commerciale que pourraient avoir ces gisements ; mais, à cette époque où toutes les mers sont sillonnées par des navires à vapeur, un examen plus approfondi ne serait peut-être pas hors de saison. Aucune situation ne serait plus convenable pour y établir un dépôt de charbon, cette île se trouvant sur la grande route de toutes les colonies de l'Inde et de l'Australie, à une distance convenable du Cap et offrant aux navires d'excellents ports. »

Flore. — La flore de Kerguelen est celle d'une terre antarctique ; Hooker recueillit dans cette île dix-huit espèces de phanérogames sur un total de cent cinquante espèces; depuis on n'a trouvé que trois autres plantes à fleurs. Parmi les phanérogames, la proportion des monocotylédones est d'un tiers, fait absolument exceptionnel.

En dehors des plantes à fleurs, on a constaté à Kerguelen l'existence de trois espèces de fougères, de vingt-cinq mousses, de dix jungermanniées et d'un champignon. Les autres plantes sont des lichens et des herbes marines.

Parmi les herbes marines qui couvrent les plages des criques de l'île, la plus remarquable est la grande algue (*macrocystis pyrifera*) dont les ramifications, en forme de cordages, atteignent parfois plus de 60 mètres de longueur.

Le climat de Kerguelen est tel que sa végétation est pérennale; quelques plantes peuvent seules être considérées comme annuelles. Cook, au mois de décembre, trouva cinq plantes en fleur; quatre furent retrouvées dans le même état au mois de mai, et trois continuèrent à fleurir jusqu'au 20 juillet. On a retrouvé en fleur, au mois de juin, douze des dix-huit plantes découvertes lors du passage de Cook.

Le mauvais temps, les ouragans ou les tempêtes de neige ne nuisent guère à la végétation de l'île Kerguelen.

Choux. — On cite, comme y poussant très facilement, deux espèces d'herbes dont les animaux, chèvres, moutons et cochons se montrent très friands; mais le roi des végétaux de l'île est le fameux chou de Kerguelen (*Pringlea antiscorbuta*), légume d'une valeur inappréciable pour les équipages fatigués par un long usage des conserves et viandes salées. Ce chou a toutes les qualités du même légume en Europe, il contient beaucoup d'huile essentielle et ne trouble jamais les fonctions digestives.

Ce légume est très commun au bord de la mer et on le retrouve au sommet des collines. Les feuilles forment des têtes de la dimension d'une bonne laitue pommée portées par une tige nue; la graine surmonte une tige garnie de

feuilles partant du dessous de la tête, qui atteint souvent 0m,60 de hauteur. La racine a le goût de raifort; les jeunes feuilles et le cœur ont un goût qui rappelle celui du cresson. Les équipages de l'expédition de Ross n'eurent



pas d'autre légume frais que ce chou pendant cent trente jours et s'en trouvèrent fort bien.

Faune. — On ne trouve à Kerguelen ni mammifères terrestres, ni batraciens, ni reptiles.

Oiseaux. — Le seul oiseau particulier à l'île Kerguelen

est le *chionis minor* décrit pour la première fois par Forster. Cet oiseau est de la grosseur d'un pigeon et se rapproche d'une espèce de la Terre de Feu.

Certains botanistes ont également émis l'opinion que les plantes les plus caractéristiques de l'île se rattachaient à la flore des terres magellaniques.

Le capitaine Clark Ross et ses compagnons tuèrent quinze oiseaux de mer d'espèces différentes dans le port Christmas et le long des côtes; plusieurs espèces de pétrels, trois sortes de pingouins, deux mouettes, un canard, un cormoran, une hirondelle de mer et un *chionis*.

Quoique la saison fût déjà avancée, ils rencontrèrent plusieurs jeunes albatros noirs. Au dire des pêcheurs qui fréquentent l'île Kerguelen, ces oiseaux l'auraient choisie pour venir s'y reproduire. On a remarqué qu'ils ne nichaient que sur les rivages regardant vers le ciel clair et non sur ceux de la partie nord-occidentale de l'île où règnent continuellement d'épais brouillards, et où le vent souffle sans cesse en tempête.

Les canards sont en abondance à Kerguelen et leur chair est savoureuse; ils se nourrissent surtout des graines du chou particulier au pays.

Les pingouins dont la chair est noire et désagréable à l'œil, sont fort gros dans l'île. Les marins en font une soupe qui rappelle par le goût la soupe au lièvre. Les pêcheurs poursuivent les pingouins pour en faire de l'huile.

Poissons. — Dans les eaux de Kerguelen, les poissons sont très nombreux. On en pêche dans les lacs et les étangs de l'intérieur de l'île d'une espèce particulière. Les petits poissons de goémons ou kelpfish, qu'on retrouve aussi à la Terre de Feu, sont très communs à Kerguelen et constituent une précieuse ressource. Les naufragés de

la *Favorite,* s'en nourrirent en les prenant à la main dans les algues apportées par le flot sur les plages.

En 1843, près de six cents navires étaient occupés à la pêche de la baleine dans les parages de Kerguelen, maintenant leur nombre est réduit à quatre ou cinq, les baleines se réfugiant dans les régions polaires.

Parmi les animaux marins, l'éléphant de mer (*cystophora leonina*) et le phoque commun étaient jadis très abondants dans l'île, mais on les a poursuivis avec tant d'acharnement qu'ils sont devenus rares. Les phoques se sont retirés dans les criques de la côte occidentale où la mer est toujours si forte que les embarcations n'y peuvent pénétrer sans courir de grands dangers. On raconte que des pêcheurs avaient fait une provision considérable d'huile de phoque sur la pointe sud-ouest de Kerguelen, mais attendirent vainement pendant plusieurs années qu'un navire vint prendre ce chargement. Ne pouvant utiliser le produit de leur pêche, ils y mirent le feu par dépit, d'où le nom de « Bonfire-beach (*Plage du feu de joie*) » que porte encore la côte où ils se trouvaient.

On rencontre encore quelques éléphants de mer à Kerguelen ; un mâle fournit une quantité d'huile environ égale à celle que donnent mille pingouins.

Il serait à désirer que la pêche des phoques pût être réglementée à Kerguelen comme elle l'est aux îles Malouines, où la destruction inintelligente de ces espèces précieuses a attiré l'attention de la Métropole.

Le gouverneur actuel de ces possessions anglaises a publié un arrêté prohibant formellement, du 1er octobre au 1er avril de chaque année, dans les eaux de l'archipel, la pêche de tous les animaux appartenant à l'espèce des phoques.

Insectes. — Ross parle de trois ou quatre spécimens

d'insectes trouvés à Kerguelen : un *curculio* recueilli sur des ombellifères, une petite phalène brune et deux mouches. Il croit que pendant l'été on en remarquerait bien d'autres.

Les insectes de Kerguelen sont caractérisés par le manque d'ailes. On attribue cette anomalie aux conditions climatériques du pays, aux grands vents qui emporteraient les insectes ailés.

L'ÎLE KERGUELEN EST-ELLE HABITABLE? — M. de Kerguelen en parlant de sa découverte, dans ses mémoires, dit que l'île à laquelle il a donné son nom est inhabitée et *inhabitable ;* cette dernière assertion n'est pas rigoureusement exacte.

Des pêcheurs ont séjourné à Kerguelen pendant de longs mois et y ont trouvé des substances alimentaires : le chou dit de Kerguelen, des poissons en abondance, de nombreux coquillages, entre autres et surtout la moule, enfin de l'eau douce excellente. La côte Est est abritée contre les tempêtes, et le ciel n'y est pas chargé de brouillards comme de l'autre côté; elle servirait donc plus particulièrement de centre aux Européens qui seraient appelés à habiter momentanément cette terre.

Presque tout ce qu'on a dit des îles Malouines est applicable à l'île Kerguelen. Le climat est supportable quoique froid, plus supportable que celui de l'Islande, où pendant l'hiver la terre disparaît sous une couche épaisse de neige, et où l'obscurité règne jour et nuit durant six mois.

On a remarqué que les moutons déposés à Kerguelen par plusieurs navigateurs, par Ross notamment, s'engraissaient très rapidement en mangeant l'herbe du pays semblable à celle des Malouines qui nourrissent aujourd'hui cinq cent mille de ces mêmes animaux, sans compter de nombreux troupeaux de bœufs et des chevaux de belle race.

Les marins et les observateurs qui ont passé quelques mois à Kerguelen ont trouvé des ressources dans la chasse, la pêche et la récolte des coquillages. A défaut de bois, les tourbières fournissent un combustible très abondant.

Comme on le voit, il n'est pas absolument impossible d'habiter Kerguelen; mais cette île se trouvant pour le moment en dehors de toutes les routes maritimes, il n'y a aucun intérêt à la coloniser.

Bibliographie.

ILES WALLIS.

C. MALLET. — *Iles Wallis.* Rapport au contre-amiral Dupetit-Thouars en date du 10 février, 1843.
C. DUTAILLIS. — *Journal de campagne de l'Ariane.* 1849.
AMIRAL AUBE. — *Entre deux campagnes.*
Journal de campagne du croiseur le Hugon.
E. DESCHAMPS. — *Les îles Wallis,* par le docteur Deschamps, ancien médecin de la marine (*Tour du monde*).
AYLIC MARIN. — *En Océanie.* 1889, Bayle, éditeur. Paris.
E. RAOUL. — *Notes inédites d'un vogage au tour du monde.*

COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES (Wallis).

Photographies du P. Colombe, exécutées par les missionnaires français des Wallis.

FUTUNA.

P. GRÉZEL. — *Dictionnaire Futunien-Français* 1878.
AYLIC MARIN. — *Notes rédigées sur des renseignements provenant des missionnaires de Futuna.*
E. RAOUL. — *Le Tour du monde en 25 ans.* (Ouvrage inédit.)

KERGUELEN.

C. DE KERGUELEN. — *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes.*
C. COOK. — *Voyages autour du monde.* 1779.
E. RAOUL. — *Notes de voyage.* 1870.
VON SCHLEINITZ. — *Hydrographische Mittheilungen.* 1874.
STUDER. — *Geographische Gesselschaft in Bern.* 27 octobre 1881.
STUDER. — *Ausflug auf der Insel Kerguelen*, Berner Taschenbuch, 1881.
ÉLISÉE RECLUS. — *Océan et terres océaniques.* 1889. Hachette, Paris.
AMIRAL LAYRLE. — *Kerguelen in Atlas colonial*, de Mager. Ch. Bayle, édit. Paris.
Notices hydrographiques du bureau des cartes et plans de la marine française.

TABLE DES MATIÈRES

TAHITI

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

LES ILES WALLIS

FUTUNA

LES ILES KERGUELEN

Paris. — Maison Quantin, 7, rue Saint-Benoît.

